LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo : Montréal : nuageux avec possibilité d'averses. Maximum près de 22. Aperçu pour mercredi : passages nuageux.

pour vos déplacements hors-ville...
taxi-aérien 24 hrs par jour!
MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 161 | Montréal, mardi 13 juillet 1976 | Saint Henri | 25 CENTS

La Cour suprême tranche le débat

La loi anti-inflation est valide

mais l'accord Ontario-Ottawa ne l'est pas

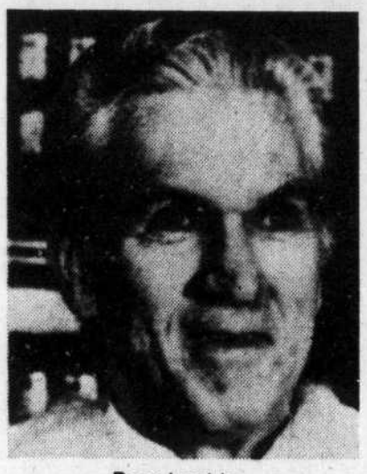

Bora Laskin

OTTAWA (d'après PC) — La Cour suprême du Canada a décrété hier, dans un jugement que des experts considèrent comme le plus important de ce tribunal depuis 1949, que la loi fédérale créant la Commission anti-inflation était constitutionnelle.

Le jugement est toutefois partagé, à 7 contre 2, les juges Jean Beetz et Louis-Philippe de Grandpré estimant la loi anti-constitutionnelle.

Par contre, les neuf juges déclarent à l'unanimité que l'accord anti-inflation signé entre le gouvernement fédéral et l'Ontario est inconstitutionnel.

Concernant la loi elle-même, les juges majoritaires basent leur argumentation sur l'urgence et les circonstances exceptionnelles qui poussaient Ottawa à intervenir. Cinq écartent carrément la théorie de la "dimension nationale" du problème de l'inflation, tandis que les autres ont une attitude plus floue à cet égard.

A Québec, l'on se réjouit de cette argumentation, qui rejoint celle des procureurs du gouvernement devant le tribunal. Ce jugement, y estime-t-on, fera avancer le débat constitutionnel et permettra d'établir des distinctions nettes entre la dimension nationale d'un problème et l'urgence qu'il y a pour Ottawa de s'y attaquer. La décision est importante en ce qui concerne le partage des pouvoirs: Ottawa ne peut intervenir seulement en prétextant la dimension nationale d'une question, il doit prouver l'urgence, et son intervention ne peut être permanente.

Dans le jugement majoritaire, le juge en chef, M. Bora Laskin, reconnaît la constitutionnalité de la Loi anti-inflation; étant donné les circonstances, dit-il, elle assure "la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada et, ne s'immisce pas dans le champ de juridiction réservée aux provinces, vu son caractère temporaire".

Toutefois, le juge Laskin se dit d'avis que la législation fédérale ne saurait toucher les employés de la fonction publique provinciale ontarienne sur la seule base de l'entente signée entre les deux gouvernements à cet égard.

Selon le juge Laskin, si tel était le cas, il s'ensuivrait qu'une province peut légiférer par le biais d'une entente contractuelle. A ce jour, toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, ont signé de telles ententes avec Ottawa pour étendre à leur secteur public le programme de lutte à l'inflation. Toutes, sauf l'Ontario et Terre-Neuve, ont toutefois adopté une législation spéciale pour appuyer les termes de l'accord.

La décision de la Cour suprême fait suite à une demande du ministre fédéral de la Justice, en mars dernier, à la suite de la contestation, devant une cour inférieure, de certaines dispositions de la loi par les enseignants de la Commission scolaire de Renfrew, en Ontario. Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, avait motivé sa référence à la Cour suprême afin d'éviter que l'incertitude résultant de cette action en justice ne porte préjudice au succès du programme fédéral.

Au cours des audiences tenues au début de juin, les provinces de Québec et de la Saskatchewan, de Colombie-Britannique et d'Alberta, ont soutenu que le gouvernement fédéral a le pouvoir de légiférer dans une matière touchant le secteur public provincial, mais seulement dans une situation d'urgence.

Selon l'Alberta, la Colombie-

Voir page 2 : Anti-inflation

Impasse dans les hôpitaux

L'AHPQ réclame une loi spéciale "avec des dents"

par Marie Laurier

"Devant l'impossibilité d'en venir à une entente négociée de bonne foi" avec la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ) a fermement prié l'Assemblée nationale d'adopter dans les plus brefs délais une loi spéciale "avec des dents" pour mettre fin à la situation chaotique dans plusieurs centres hospitaliers du Québec et principalement dans la région de Montréal.

La même demande vaut pour deux syndicats d'employés para-médicaux.

Considérant sa démarche comme une tentative de "dernière chance" après le défi quasi global aux brefs d'injonction reçus par les syndicats locaux et chacune des infirmières de la FIIQ, l'AHPQ demande que cette loi spéciale comporte des sanctions très sévères de nature à obliger les 5,500 infirmières en grève à s'y conformer.

L'AHPQ n'y va pas de main morte et suggère à l'administration Bourassa d'aller jusqu'à la décertification de tous les syndicats de la FIIQ, l'interdiction pour les dirigeants actuels de faire "ce qu'ils appellent du syndicalisme" pour une durée d'un an et enfin, l'emprisonnement de toute personne qui ne respecterait pas cette loi.

Le président de l'AHPQ, M. Douglas MacDonald a ainsi expliqué son attitude:

"Il y a parfois des situations où l'intérêt du bien commun commande que l'on pose des gestes énergiques contre certains individus qui oublient leur sens des responsabilités. Tous les moyens normaux que procure le système démocratique dans lequel nous vivons ont été utilisés. Nous déplorons d'être contraints à réclamer encore une fois une loi de retour au travail pour solutionner un conflit qui aurait pu se régler autrement".

Il a ajouté que la même loi spéciale s'applique aux syndicats d'employés des services para-médicaux de Québec et Montréal dont la grève paralyse les services de laboratoire et de radiologie dans plus de 37 centres hospitaliers.

Dans ce dernier cas toutefois, l'AHPQ laisse le choix au gouvernement d'assortir la loi de la "denture" qu'il jugera la plus mordante ou efficace.

C'est au double titre de membre du Comité patronal de négociation du secteur des affaires sociales (CPNAS) et d'organisme responsable des 215 hôpitaux accrédités du Québec, de même qu'après avoir fait très sérieusement l'inventaire de la conjoncture actuelle et avoir proposé la médiation, refusée par les infirmières, bref avoir épuisé tous les recours, que l'APHQ doit aujourd'hui en venir à demander l'intervention du gouvernement.

"Les négociateurs patronaux, a dit M. MacDonald, ont tenté tous les efforts possibles, surtout au cours des derniers mois pour en venir à une entente négociée, comme ce fut le cas avec les 105,000 autres salariés du réseau des affaires sociales. Mais les dirigeants de la FIIQ ne veulent rien entendre".

Le président a rappelé que la plupart des salles d'urgence des hôpitaux francophones de Montréal sont fermées, la

Voir page 6 : Les hôpitaux

Réconfortée par deux membres de la délégation israélienne, la veuve de l'un des 11 Israéliens morts à Munich, Mme Elana Romano, ne peut retenir ses larmes, après la cérémonie qui a marqué hier l'arrivée de l'équipe israélienne au Village Olympique. A l'extrême droite, Mme Sarah Schor, dont le mari a également perdu la vie à Munich. (Photo CP)

Les places-fortes palestiniennes assiégées au Liban

BEYROUTH (D'après AFP et Reuter) — La plupart des villes et des places-fortes tenues par la résistance palestinienne et les progressistes libanais étaient assiégées hier par les forces chrétiennes et les troupes syriennes, alors qu'au Caire le conseil de la Ligue arabe se réunissait pour tenter de mettre un terme aux combats.

Les leaders chrétiens affirmaient hier soir que leurs forces ne se trouvaient plus qu'à "un jet de grenade" de Tripoli, deuxième ville du Liban complètement encerclée. Les violents combats de la journée auraient fait plus de deux cents morts, selon les services de sécurité. Selon des sources à Damas, le président syrien Assad aurait reçu le mandat du parti baas de restaurer la paix au Liban en employant si nécessaire 50,000 hommes, armement et couverture aérienne compris.

D'autre part, M. Yasser Arafat a annoncé hier que la Syrie s'était engagée à se retirer de certaines zones du Liban. Le président de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) en a fait part au téléphone à M. Said Kamal, vice-directeur du département politique de l'OLP au Caire. Les Syriens doivent se retirer de Saida, Tripoli, d'un camp palestinien près de Baalbek et de la ville stratégique de Sofar, sur la route de montagne Beyrouth-Damas.

De son côté, M. Ribhi Awad, représentant au Caire du Fatah, a déclaré à la presse hier soir que la Syrie n'avait pas procédé à son retrait de Saida qui était prévu dans la journée d'hier.

M. Ismail Fahmi a d'autre part déclaré devant le conseil de la Ligue arabe que

Voir page 6 : Liban

Gerald Ford presse le CIO de revenir sur sa décision

La décision de la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) de se conformer aux exigences canadiennes quant à la participation de Taiwan aux Jeux olympiques continue de susciter de vives réactions.

Tandis que le président américain critique la décision et demande que l'assemblée plénière du CIO — qui débute aujourd'hui et se poursuivra jusqu'à vendredi — revienne sur son acceptation, Taiwan se montre intransigeant: ou il peut afficher les couleurs de la république de Chine, ou il ne participera pas aux Jeux sous la seule bannière olympique.

Le président des États-Unis, M. Gerald Ford, a téléphoné hier au président du comité olympique américain, M. Phillip Krumm, pour lui dire que la décision serait un "mauvais précédent", si elle était maintenue, et pour lui demander de faire tout son possible pour qu'elle soit renversée. Pour M. Ford, a souligné son porte-parole, la compétition sportive se dispute entre athlètes et non entre pays, et il "déplore" que la politique se mêle de plus en plus aux Jeux.

M. Krumm a déclaré, quant à lui, que les responsables américains allaient procéder à un examen "froid et pondéré" de la situation avant de prendre une décision. Lui et son collègue du Canada,

Voir page 6 : Taiwan

Il n'y a plus que six colistiers

Festival démocrate pour investir sans joie Carter

NEW YORK (par l'AFP) — La 37ème convention nationale du Parti démocrate s'est ouverte peu après 20 h locales, hier, au Madison Square Garden de New York, en présence de quelque 3,000 délégués, 1.000 suppléants et des milliers d'invités.

La convention doit officiellement entériner demain soir la désignation de M. Jimmy Carter comme candidat démocrate aux élections présidentielles de novembre, et se prononcer le lendemain sur le choix du vice-président. Pour l'instant, on prévoit des débats relativement calmes. M. Jerry Brown, gouverneur de Californie, qui, jusqu'ici a maintenu sa candidature contre Jimmy Carter, a déclaré dans la soirée aux journalistes qui lui demandaient s'il envisageait de se battre: "Si Jimmy Carter est désigné, je me mettrais avec enthousiasme à son service."

Quant à lui, M. Peter Rodino, représentant du New-Jersey, a retiré sa candidature comme co-listier possible de M. Jimmy Carter. Il ne reste plus que six candidats, tous sénateurs, pour compléter le "ticket" démocrate, et l'on croit savoir que M. Carter annoncera ce soir les trois "finalistes" retenus parmi MM. Edmund Muskie, Walter Mondale, John Glenn, Henry Jackson, Frank Church et Adlai Stevenson.

M. Peter Rodino, 67 ans, s'était fait connaître du grand public en présidant la commission judiciaire de la Chambre, qui avait engagé la procédure de destitution du président Nixon à la suite du scandale du Watergate.

Le secrétaire de presse de M. Carter a par ailleurs démenti les rumeurs selon lesquelles le futur candidat démocrate à la présidence avait déjà réduit son choix à deux noms. "Je peux vous dire avec certitude que nous n'en sommes pas encore là", a-t-il affirmé.

La séance d'hier soir était consacrée principalement aux discours des "Keynote Speakers", c'est-à-dire en quelque sorte les "donneurs de ton": le sénateur Glenn, ancien astronaute, et la représentante noire Barbara Jordan, du Texas, l'une des figures les plus populaires de la Chambre.

Enfin, le Parti démocrate s'apprête à acclamer Jimmy Carter, mais il va le faire sans joie — presque à contre-coeur; c'est là le phénomène paradoxal de la convention de New York. L'ancien-gouverneur de Georgie, dont la popularité, il y a dix mois, était inférieure à un pour cent et qui a successivement éliminé dans les primaires ses onze adversaires, a sauvé le Parti démocrate du désastre mais reste une énigme.

Travailleur acharné, intelligent, cultivé, dur avec lui-même et avec les autres, y compris ses amis, ce fermier du sud de la Georgie est convaincu qu'il fera un excellent président des États-Unis. Et il l'affirme avec une assurance quelque peu déconcertante.

Très secret, il est le contraire d'un Roosevelt ou d'un Kennedy, qui avaient le sens de l'humour, ou même de Truman qu'il cite volontiers en exemple. Mais

Voir page 6 : Jimmy Carter

No 1305 - 12 au 18 juillet

L'EXPRESS

- Israël: les secrets du commando
- Les Jeux olympiques à la télévision
- Maison-Blanche: le dernier choix de Carter

au sommaire

- Les municipalités rurales sont impuissantes devant les villégiateurs — page 2
- La CATCA statuera aujourd'hui sur le cas de J.-L. Patenaude
- Le litige Québec/Terre-Neuve : Ottawa pourrait légiférer — page 3
- Québec agira-t-il? un éditorial de Claude Ryan
- Et maintenant, le paradoxe néo-zélandais : un commentaire de Georges Vigny
- Les invendus de juillet : un commentaire de Michel Roy — page 4

ST-LEGER

Le scotch léger,
clair
et sec,
au goût
des Québécois.

Les Laurentides

• *Les municipalités rurales sont impuissantes devant les villégiateurs*

par Gilles Provost

Rien n'est aussi désolant que l'impuissance des petites municipalités rurales, dans les Laurentides par exemple, à planifier l'impact du tourisme sur leur territoire et à se donner des normes susceptibles de protéger l'environnement naturel qui fait la valeur récréative de leur région.

On connait l'état pitoyable de la rivière du Nord mais on peut aussi citer l'exemple de plusieurs villages qui, comme Grenville, puisent leur eau potable dans un lac privé et qui n'ont aucun moyen de défense lorsque le propriétaire des rives lance un grand projet de développement et de lotissement qui va obliger la municipalité à se trouver une nouvelle source d'eau potable ou à mettre en place une coûteuse usine d'épuration.

On peut citer aussi le vieux village de Sainte-Adèle, au pied du Sommet Bleu; il suffit de s'y promener en voiture pour sentir l'odeur nauséabonde des eaux usées provenant "d'en haut". Aucune installation septique ne peut être construite dans le roc mais personne n'a interdit la construction, si bien que "tout" coule simplement en bas de la colline chez les voisins.

Il y a aussi Saint-Faustin qui est construit sur des terres basses et mal drainées où les fosses septiques débordent régulièrement en surface, provoquant évidemment les odeurs que l'on devine.

Jusqu'à maintenant, en effet, les municipalités rurales, pénalisées par leur maigre budget et leurs ressources humaines insuffisantes, se sont développées de façon assez anarchique, au jour le jour. Le problème était mineur lorsque le développement restait très lent mais il devient tragique lorsqu'une communauté rurale se trouve prise dans le tourbillon de la villégiature.

Même si le gouvernement provincial semble presque encourager cette inertie, il y a eu un réveil certain depuis quelques années, sous l'impuslion des conseils de développement régionaux et des organisations de villégiateurs animées par certains fonctionnaires de l'environnement regroupés autour de M. Tony LeSauteur.

Ce réveil s'est manifesté publiquement la semaine dernière quand trois municipalités (Saint-Rémi d'Amherst, Arundel et Montcalm-Weir) ont finalement décidé d'innover en adoptant un règlement de zonage destiné spécifiquement à protéger l'environnement des lacs: protection de la zone riveraine (large de 1,000 pieds) interdiction de défricher à moins de 35 pieds du rivage, interdiction de construire sur un lot de moins de 30,000 pieds carrés, etc.

Ces règlements, destinés à préserver l'état naturel des lacs et à prévenir la dégradation généralisée qu'on constate dans le Nord, ont été élaborés et rodés par l'équipe des lacs des Services de protection de l'environnement et par le Conseil régional de développement des Laurentides. Comme ils impliquent un changement important dans l'attitude de la population vis-à-vis l'écologie, les municipalités rurales avaient hésité jusqu'à maintenant à ouvrir la voie.

Maintenant, le mouvement semble bien amorcé et plusieurs autres municipalités ont annoncé leur intention d'intervenir aussi de façon similaire au cours des prochains mois pour préserver l'environnement naturel de leurs lacs. C'est le cas par exemple du lac Saguenay, de Nominingue, de Saint-Véronique, de Saint-Hippolyte, de Shawbridge, etc.

Dans d'autres cas, comme à Val-des-Lacs et Lanthier, les "développeurs" intéressés à multiplier les petits lots et à maximiser leurs profits ont réussi à bloquer les initiatives timides du conseil municipal.

Dans ce contexte, l'exemple de Nominingue est particulièrement intéressant parce que cette municipalité a été le théâtre de luttes assez vives entre les partisans du statu quo et les défenseurs de l'environnement. Finalement, ces luttes ont abouti à la mise en place d'un mécanisme extrêmement intéressant: le comité municipal d'environnement.

Composé de personnes intéressés aux questions d'environnement, ce comité est chargé d'entendre les doléances du public en tout ce qui a trait aux installations sanitaires et à l'environnement. Il doit aussi préparer ou reviser les règlements municipaux pertinents pour résoudre les problèmes portés à son attention.

Enfin, une fois que les règlements adéquats ont été adoptés par le conseil municipal, le comité doit veiller à leur mise en oeuvre en collaboration avec l'inspecteur qualifié que l'on a engagé spécifiquement à cette fin.

Fait à noter, le comité est nécessairement composé en majorité de gens de la place même si les estivants sont représentés par l'intermédiaire des associations de propriétaires riverains du grand et du petit lac Nominingue.

Au bout du compte, Nominingue est donc particulièrement bien placée pour mettre vraiment en application le règlement qu'elle doit bientôt adopter sur l'aménagement des rives.

Jusqu'à maintenant, les gens de Nominingue ont sourtout mis l'accent sur l'amélioration des installations septiques. Cette première phase a commencé il y a trois ou quatre ans, lorsque l'association des riverains du grand lac Nominingue à réussi à persuader la municipalité de demander aux Services de protection de l'environnement d'étudier l'état du lac et la valeur des installations septiques de chaque propriétaire.

De cette façon, la municipalité a donc obtenu une analyse de chaque installation septique existante, avec la liste des corrections à y apporter pour obtenir un rendement normal. Dans un premier temps, on a rendu publique cette évaluation, si bien que chaque propriétaire a pu se situer par rapport à ces voisins, avec les pressions morales que cela implique sur ceux qui ont des installations insatisfaisantes.

Dans un deuxième temps, la municipalité a adopté un règlement qui régit toutes les nouvelles installations septiques et qui impose une amélioration progressive des installations déjà en place.

Pour mettre ces mesures en vigueur, la municipalité a choisi, à titre d'inspecteur municipal, l'ancien président du comité d'environnement, M. Gilles Saint-Louis. Ce dernier était auparavant agent d'inspection de la faune et de la flore pour le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, si bien qu'il avait une certaine compétence au départ.

Évidemment, il a fallu augmenter substantiellement le salaire traditionnellement dévolu aux inspecteurs et le budget du comité a même prévu un montant pour un programme de perfectionnement. Le comité a aussi entrepris une campagne de persuasion auprès des propriétaires concernés, des plombiers et des entrepreneurs locaux pour les familiariser avec les nouvelles normes.

La situation actuelle n'a pas été créée du jour au lendemain, reconnait M. Saint-Louis. Selon lui, les villégiateurs établis en bordure des lacs et les résidents de la place ont eu beaucoup de difficulté à surmonter les méfiances naturelles et il a fallu de longues années d'affrontement (et d'élections) avant d'en arriver au résultat actuel.

L'inspecteur municipal considère aussi que la création d'un comité de l'environnement fut un véritable coup de génie parce que cette structure a permis un véritable dialogue tout en déchargeant le conseil municipal des longs débats inutiles.

M. Saint-Louis ne tarit pas d'éloges envers les membres actuels du conseil municipal:"Ils collaborent vraiment avec nous et ils nous admettent même au caucus préparatoire aux assemblées publiques. De cette façon, nous avons le temps de leur présenter nos recommandations et ils peuvent les étudier à tête reposée avant d'arriver en public."

"Le comité, poursuit-il, est extrêmement efficace parce qu'il a le temps d'étudier en profondeur les règlements qu'il propose et il travaille aussi en étroite collaboration avec les spécialistes des Services de protection de l'environnement. Au bout du compte, nos recommandations sont donc solidement étayées et on ne perd pas de temps en vaines discussions. Quand nos arguments sont raisonnables, le conseil se laisse facilement convaincre..."

Un des principaux soldats de cette bataille pour la protection de l'environnement de Nominingue, M. Claude Poirier, membre de l'association des riverains du lac Nominingue, a cependant avoué au Devoir qu'il a fallu beaucoup de patience et énormément de relations humaines pour en arriver à ce résultat.

"Le plus difficile, c'est de faire comprendre aux gens de la place qu'on ne veut pas les manipuler parce qu'on se pense plus fin qu'eux-autres. Il faut aussi convaincre le monde que la protection de la nature est une opération rentable quand le tourisme est notre principale ressource."

"Finalement, dit-il, les commerçants finissent par comprendre que l'assurance d'un milieu naturel bien protégé est le meilleur moyen d'attirer les villégiateurs plus fortunés qui pourront investir en toute quiétude et qui ne craindront pas d'acheter des terrains plus grands pour protéger l'environnement."

M. Poirier déplore pourtant le fait que le ministère des Affaires municipales ne fait absolument rien pour venir en aide aux petites municipalités et que personne, au gouvernement, ne fait beaucoup d'efforts pour sensibiliser les petites administrations municipales à ces problèmes.

"Si des villégiateurs comme moi sont obligés de lutter pendant des années et des années pour faire comprendre des choses aussi évidentes et aussi vraies, c'est parce que les paliers supérieurs ne prennent pas leurs responsabilités," dit-il.

La ville de Sainte-Thérèse a particulièrement mis en valeur le cours d'eau qui la traverse: on a préféré le cacher aux regards en construisant par dessus un stationnement municipal. On voit ici l'endroit où cet égout à ciel ouvert se transforme pratiquement en égout véritable... (Photo Alain Renaud)

Assis sur l'égout de Saint-Jérôme, le photographe du Devoir a pu apprécier pleinement le magnifique aménagement des rives de la Rivière du Nord. On peut facilement comprendre que les riverains aient acheté des piscines quand on constate la saleté repoussante de l'égout qui coule à leur porte. (Photo Alain Renaud)

suites de la première page

ANTI-INFLATION

Britannique et le Conseil canadien du travail, représentant l'ensemble des syndicats intéressés, une telle situation d'urgence n'existe pas, et le gouvernement s'immisce par le fait même dans un champ de juridiction réservé aux provinces par la Constitution.

Dans son jugement, la Cour suprême affirme qu'avec un taux d'inflation dépassant 10 pour cent au cours des deux dernières années, et compte tenu que la valeur du dollar avait atteint $0.71 en septembre 1975 au regard de 1971, elle serait injustifiée de conclure que le Parlement du Canada n'avait pas de raison suffisante pour adopter une mesure législative, temporairement nécessaire pour faire face à une crise économique mettant en danger le bien-être de la population du Canada.

C'est en octobre dernier que le premier ministre du Canada a annoncé un programme de contrôle sélectif des prix et des revenus touchant les principaux secteurs de l'économie pour une période de trois ans.

Dans un jugement dissident, par ailleurs, le juge Jean Beetz, appuyé par le juge Louis-Philippe de Grandpré, juge la Loi anti-inflation inconstitutionnelle. Ces deux juges sont du Québec et sont les deux plus récentes acquisitions de ce tribunal.

"Elle a été formulée dans cette forme parce qu'on a cru à tort que le Parlement a le pouvoir ordinaire de légiférer en vertu de la doctrine de l'intérêt national ou de la dimension nationale", écrit M. Beetz.

Le juge Beetz affirme en outre que rien dans l'ensemble de la législation anti-inflation n'indique qu'elle a été adoptée pour répondre à une situation d'urgence.

Se référant à l'application même des mesures de contrôle, le juge Beetz indique qu'une situation d'urgence nationale ne doit pas conduire à première vue à une formule d'adhésion volontaire ou à une vaste série d'exceptions.

Selon le jugement minoritaire, la loi et les directives qui y sont adjointes ne s'immiscent pas dans le champ de juridiction des provinces de façon accidentelle,"mais de front et sur une vaste échelle", plus particulièrement dans le domaine de la propriété et des droits civils, ainsi que dans la loi du contrat.

Le Parlement fédéral, poursuit-il, peut contrôler le salaire maximum des fonctionnaires provinciaux, ainsi que les salaires payés par les municipalités, les institutions scolaires, les hôpitaux, ainsi que d'autres services provinciaux, de même qu'occuper complètement le champ du contrôle des loyers.

D'autre part, les neuf juges sont unanimes quant à leur décision concernant l'Ontario.

Ces deux jugements signifient donc que le programme anti-inflation, adopté l'automne dernier par Ottawa et imposant au pays un contrôle sélectif des salaires et des prix pour une période de trois ans, est tout à fait légal et qu'il se poursuivra.

Toutefois, l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et l'Ontario, et en vertu duquel les fonctionnaires ontariens tombaient sous la juridiction de la Commission fédérale de lutte contre l'inflation, est invalide.

Cela signifie que l'Ontario, qui dispose actuellement d'un gouvernement progressiste-conservateur minoritaire, doit soumettre l'accord à l'approbation de l'Assemblée législative pour qu'il demeure en vigueur.

De fait, à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil des ministres, la législature ontarienne a été convoquée pour cet après-midi même. Le gouvernement lui présentera un projet de loi sanctionnant l'entente entre l'Ontario et Ottawa. Les députés doivent donc interrompre leurs vacances pour se réunir à Queen's Park.

On ne s'attend pas à ce que le projet de loi comporte la mise sur pied d'une commission provinciale de lutte contre l'inflation, ainsi que les partis de l'Opposition le réclament, et ainsi qu'il en existe une au Québec.

Dans les circonstances, l'on prévoit que les néo-démocrates voteront contre le projet de loi.

Quant aux libéraux, ils devraient faire connaître leur stratégie à l'issue d'un caucus. Mais déjà, trois députés libéraux estiment que leur parti appuiera vraisemblablement le gouvernement.

Les réactions diverses n'ont pas été lentes à venir.

Ainsi, la décision judiciaire est une victoire pour le gouvernement Trudeau, qui a été vivement critiqué à cet égard. Maintenant que le tribunal, a statué, a commenté le premier ministre, chacun devrait accepter les mesures de contrôle et faire en sorte qu'elles fonctionnent.

M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada, n'est pas heureux du tout de la décision. Et même si la loi est constitutionnelle, il garde son droit de dissidence.

Il est peu vraisemblable que la décision modifie l'attitude du monde syndical, farouchement opposé aux mesures.

Ainsi, M. Norbert Rodrigue a déclaré que le jugement ne modifiera en rien l'attitude syndicale envers une loi qui est considérée "comme anti-ouvrière et dirigée directement contre les travailleurs canadiens".

Le président de la CSN a d'ailleurs précisé que "notre centrale" n'a jamais cru que c'est devant la Cour suprême que les travailleurs devaient faire valoir leur point de vue et se défendre contre cette agression du pouvoir politico-économique".

A son avis, il aurait été quand même surprenant que la Cour suprême mette un si gros bâton dans les roues du gouvernement en déclarant cette loi anti-constitutionnelle.

"La Cour suprême a sans doute trouvé des arguments fort judicieux pour appuyer cette décision et les provinces doivent assister encore une fois à l'empiètement de leur juridiction", a ajouté M. Rodrigue.

"C'est la mobilisation des travailleurs, leur volonté de faire respecter les ententes négociées avec les employeurs, leur détermination, qui viendront à bout des décisions fantaisistes de la Commission Pépin", estime le président de la CSN.

L'entrée au Village Olympique est très bien gardée, et ce photographe a dû se soumettre de bonnes grâces à la fouille effectuée par les soldats de l'armée canadienne. (Photo AP)

$10 séparent encore SAQ et syndiqués

Une offre de $10 de plus par semaine à 600 de ses plus anciens employés de magasins et de bureaux permettrait à la SAQ de rouvrir ses portes dans un délai de 24 heures. En effet, au cours de la fin de semaine, des rencontres exploratoires ont permis de constater que seule la question salariale des employés en haut de l'échelle, de cinq ans, séparait encore les parties.

De conversations avec l'une ou l'autre des parties impliquées dans le conflit de la Société des alcools, LE DEVOIR a appris:

- que le salaire au bas de l'échelle ne posait plus de problème puisqu'après une analyse du règlement intervenu dans le secteur des affaires sociales, la SAQ a pu offrir un salaire minimum de $161 par semaine au syndicat qui demande trois dollars de plus;
- une entente est à toute fin pratique également envisageable au chapitre de la sécurité d'emploi, seule la question d'une quinzaine d'employés de bureau à Québec restant en suspens.
- la SAQ n'a fait aucune nouvelle offre pour ce qui est des employés au bas de l'échelle. Elle a offert une hausse de $49 sur l'ancien salaire de $129 par semaine, alors que le syndicat demande toujours $194 par semaine. Cependant, il semble bien qu'une assemblée syndicale accepterait une offre de $188 par semaine, soit dix dollars de plus que ce qu'offre la SAQ;
- il se confirme que c'est le ministre de la Fonction publique qui interdit à la SAQ de faire une offre supérieure aux employés en haut de l'échelle.

Hier encore, le cabinet de M. Oswald Parent a rendu publique une déclaration du ministre affirmant que la SAQ a "tous les mandats nécessaires pour en arriver à une entente". Le ministre Parent rappelle que l'offre du gouvernement, pour la première année, est de l'ordre de 35%, et les pourcentages d'augmentation pour les autres années de la convention sont les mêmes que ceux qui ont été consentis aux autres groupes qu'on retrouve dans les secteurs public et parapublic.

La SAQ, pour sa part, exprime avoir été au bout de son mandat en faisant porter le maximum de son effort sur le bas de l'échelle salariale. les employés gagnant le salaire minimum dans les magasins et bureaux de la SAQ sont cependant des surnuméraires ou des occasionnels qui ne sont pas les plus actifs dans le syndicat. C'est pourquoi, sans une nouvelle offre pour les 600 employés en haut de l'échelle, il semble bien que les négociateurs syndicaux ne voudront pas convoquer de nouvelle assemblée pour mettre fin à la grève.

VIENT DE PARAITRE

L'URSS et la révolution Cubaine (1959-1974)

Jacques Lévesque

LES PRESSES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Tél.: 343-6321

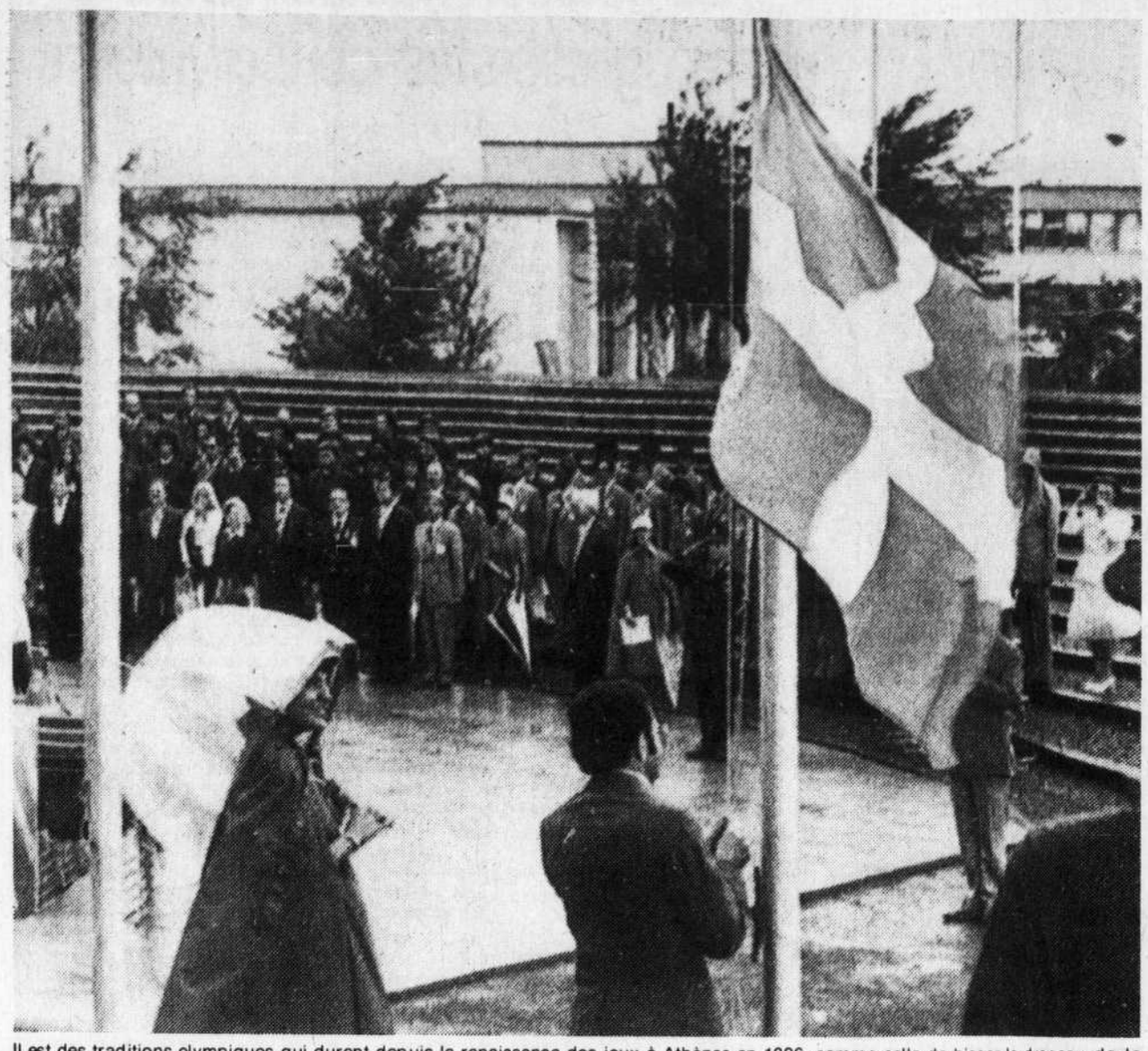

Il est des traditions olympiques qui durent depuis la renaissance des jeux à Athènes en 1896, comme celle de hisser le drapeau de la Grèce. La cérémonie a eu lieu hier, sous la pluie, au Village olympique. (Photo AP)

La CATCA statuera aujourd'hui sur le cas de J.-L. Patenaude

OTTAWA (PC) — L'exécutif national de l'Association canadienne des contrôleurs du trafic aérien (CATCA) a débattu pendant plus de cinq heures, hier, une résolution réclamant l'expulsion, ou tout au moins la suspension, de son directeur québécois, M. Jean-Luc Patenaude, pour conduite répréhensible. La décision de l'exécutif ne sera toutefois connue qu'aujourd'hui.

M. Patenaude, qui s'est signalé comme un adversaire virulent de la politique prônée par la CATCA en matière de bilinguisme dans les communications aériennes, est accusé par quatre de ses collègues de l'exécutif d'avoir entrepris des démarches préjudiciables à l'association en annonçant son intention d'entamer des procédures en désaffiliation contre le syndicat national.

M. Patenaude, qui est seul à représenter le Québec au sein de l'exécutif, a reproché à plusieurs reprises à la CATCA de ne tenir aucun compte des aspirations de ses membres québécois en ce qui concerne la politique du bilinguisme du gouvernement dans les communications air-sol, politique que la CATCA combat avec acharnement depuis plusieurs mois.

Pour la circonstance, l'exécutif de la CATCA, qui comprend 11 membres, s'était mué hier en organisme quasi judiciaire chargé de juger la conduite de M. Patenaude. Ce dernier s'est d'ailleurs présenté devant l'assemblée en compagnie de son avocat. Me Clement Richard, et de deux conseillers légaux, les députés fédéraux Serge Joyal et Pierre De Bané.

Toutefois, après avoir expulsé MM. Joyal et De Bané, l'exécutif devait également, quelques minutes plus tard, refuser le droit de réplique à l'avocat de M. Patenaude. Ce dernier refusa alors de témoigner et sortit de la salle de délibérations.

"Ils me font un procès et je n'ai même pas le droit d'être représenté pour offrir un défense", devait commenter plus tard M. Patenaude, qui considère de toute façon que la cause est tranchée avant même d'être entendue.

Une décision de l'exécutif de la CATCA en faveur de l'expulsion et de la suspension de M. Patenaude pourrait avoir, dans les circonstances actuelles, des répercussions très graves. En premier lieu, M. Patenaude, une fois évincé de l'exécutif, devrait être aussitôt remplacé. Or le poste de directeur québecois de la CATCA est un poste électif auquel M. Patenaude a été porté avec une forte majorité. Un remplaçant nommé subitrairement par

Voir page 6 : CATCA

Le litige Québec/Terre-Neuve : Ottawa légiférera au besoin

CHURCHILL FALLS, T.-N. (PC) — Le gouvernement légiférera si nécessaire pour permettre à Terre-Neuve d'exporter l'énergie électrique du Labrador vers d'autres marchés en traversant le territoire québécois.

C'est le ministre fédéral de l'Énergie qui a lancé hier un ultimatum à peine voilé au Québec, après s'être entretenu pendant une heure avec le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. John Crobie.

"Si le seul moyen d'acheminer les énormes ressources hydroélectriques du Labrador vers le reste du pays est d'utiliser le pouvoir fédéral, je pense que nous devons être prêts à le faire", a dit M. Gillespie.

Terre-Neuve souhaite aménager le Bas Churchill dont le potentiel est de 1,000 mégawatts, soit l'équivalent de trois centrales nucléaires.

La province insulaire ne pourrait cependant pas utiliser toute cette énergie et a donc besoin d'un marché pour écouler le surplus de production de ce projet de plusieurs milliards de dollars. Le gouvernement de Saint-Jean soutient que le Québec n'est pas prêt à acheter l'énergie à un prix raisonnable et il est difficile de transporter l'énergie où que ce soit ailleurs sans traverser le territoire québécois.

M. Gillespie a déclaré qu'il avait l'intention de s'entretenir très bientôt avec le ministre Jean Cournoyer dans l'espoir d'en venir à un accord.

De son côté, M. Crosbie disait ne pas espérer retirer grand chose de la poursuite du dialogue: "Les négociations et les discussions ne nous permettront guère de progresser. Rien ne se fera par consentement mutuel à moins que quelqu'un n'utilise ses muscles".

M. Crosbie croit que le gouvernement d'Ottawa déposera un projet de loi spécial pour régler le différend si un accord n'intervient pas.

Terre-Neuve a déjà entrepris des pourparlers préliminaires avec l'Ontario Hydro en vue de la vente de l'énergie du Bas Churchill, mais il lui faut l'assentiment du Québec pour transporter le courant électrique sur son territoire. Actuellement, il faudrait que Terre-Neuve vende son énergie à l'Hydro-Québec qui la revendrait à son tour au gouvernement ontarien.

Entre-temps, a dit M. Crosbie, le gouvernement terreneuvien reconsidère avec intérêt la possibilité d'acheminer l'énergie par ce qu'on appelle "le chemin des Anglais" (Anglo-Saxon route), et qui consisterait à transporter l'électricité du Labrador vers l'île de Terre-Neuve par tunnel sous-marin et de là, par le même moyen, jusqu'aux provinces atlantiques.

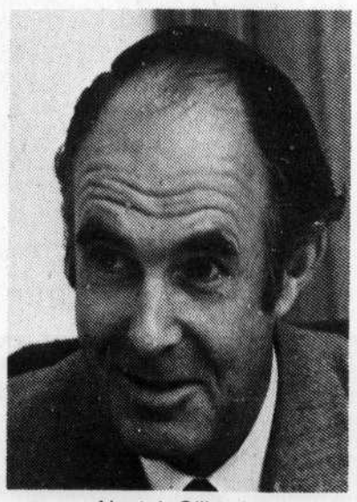

Alastair Gillespie

Le premier ministre souligne toutefois que le coût d'une telle entreprise pourrait la rendre peu rentable.

Cette dispute au sujet de l'aménagement du fleuve Churchill n'est qu'un des nombreux problèmes d'énergie qui confrontent Terre-Neuve.

Le gouvernement de Saint-Jean avait l'intention de faire construire une centrale sur l'île Gull et un tunnel de transmission sous le détroit de Belle Isle, mais l'inflation aidant, le coût d'une telle entreprise s'éleverait à $2.3 milliards.

Il a donc été décidé de ne construire que le tunnel pour acheminer l'énergie de la centrale géante de Churchill Falls, mais le Québec a en poche un contrat de 65 ans en vertu duquel le gouvernement de Terre-Neuve s'est engagé à vendre la presque totalité de la production des chutes Churchills à l'Hydro-Québec. Québec refuse aujourd'hui de reconsidérer le contrat ou de revendre l'énergie du Labrador à Terre-Neuve à un coût jugé raisonnable par cette province.

Pour recevoir
le dépliant
des
COURS DE
fine cuisine
familiale d'automne
du professeur
Henri Bernard
chef cuisinier
Institut Culinaire Henri Bernard
s'adresser à
843-6481
Permis d'enseignement de culture personnelle
2015 de la Montagne # 610

les olympiques

La conférence de presse quotidienne du COJO a permis, hier, de constater l'arrivée massive de journalistes étrangers à Montréal durant la fin de semaine et de se rendre compte de leur mécontentement de ne pouvoir communiquer plus facilement avec les athlètes.

Les procédures fort complexes à suivre pour se rendre au Village olympique et y pénétrer et les difficultés d'accès aux lieux d'entrainement ont été l'objet des griefs répétés des membres de la presse.

M. Louis Chantigny, chef de presse du COJO, a reconnu que des problèmes existaient à ce sujet et que les athlètes étaient en pratique inaccessibles mais il a fait valoir que le COJO n'avait pas les pouvoirs en ces matières et qu'il appartenait aux chefs des missions olympiques de décider de l'emploi du temps des athlètes.

M. Chantigny a promis cependant de faire tout ce qu'il pourrait pour corriger la situation. Mais en même temps, dans les pays d'où proviennent ces journalistes, les nouvelles relativement aux Jeux olympiques portent très abondamment sur les mesures de sécurité et sur le traumatisme évident qu'a laissé la tuerie de Munich sur les organisateurs canadiens.

Les journaux européens notamment expliquent que Montréal redoute le terrorisme et que cette appréhension est justifiée. On insiste cependant pour dire que nos forces policières sont manifestement inexpérimentées dans la poursuite du crime politique et que d'autre part la population canadienne est habituée à un libéralisme qui nuit aux opérations de sécurité.

Hier, le Figaro parisien titrait: "Montréal: l'obsession d'un nouveau Munich; une ville en état de siège".

A côtoyer les organisateurs et plus précisément les responsables de la sécurité il est évident que la peur, la tension et l'inquiétude rongent l'organisation olympique de Montréal. Les membres de la presse mondiale démontrent aussi par leurs questions et leur attitude qu'ils redoutent un coup d'éclat terroriste. Il était manifeste, hier, que plusieurs d'entre eux auraient voulu se faire dire clairement que les athlètes étaient inacessibles à cause de la peur et des mesures de sécurité qui en découlent.

L'URSS dit "niet" à Coke et au nu

Les athlètes féminines de l'URSS ont été sollicitées pour poser leur candidature à l'élection de "Miss olympique nue" et toute la délégation olympique soviétique a été invitée par la firme Coca-Cola à passer 38 heures dans un club privé de Rawdon dans les Laurentides. Les Soviétiques ont dit "niet" en ajoutant qu'ils rejetaient ces "manoeuvres capitalistes de la décadence bourgeoise". C'est clair. Pour mieux illustrer leur pensée ils ont installé un grand portrait de Lénine à la porte du bureau de réception de leur résidence au Village olympique et ils ont apposé au-dessus une faucille et un marteau. Par ailleurs les 12 journalistes soviétiques qui s'étaient vus refuser leur accréditation ont finalement pu régler ces formalités et ont tout simplement expliqué que leurs noms avaient été ajoutés à la dernière minute sur la liste des journalistes soviétiques d'où l'imbroglio.

Le Québec et le français sportif

M. Fernand Lalonde, ministre responsable de l'application de la Loi sur la langue officielle et solliciteur général du Québec, a procédé, hier, au lancement des 23 guides multilingues publiés par la Régie de langue française du Québec sur chacune des disciplines olympiques. Il a lancé un appel aux journalistes francophones pour qu'ils utilisent les mots exacts et rendent justice au français. Il s'agit de 23 petits guides d'une cinquantaine de pages renfermant chacun environ 300 termes techniques en français, anglais, allemands et espagnol. Cela représente environ le double des termes offerts à Munich en 1972 mais la particularité est que ces termes choisis par des experts allemands, anglais, français et espagnols ont été compilés dans les ordinateurs de sorte que le Québec estime avoir donné un départ à une lexicographie internationale sportive.

L'ennui a été la brève allocution du représentant du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports qui a dit que son organisme, "pour un" (for one) était heureux d'avoir "supporté" (support) la Régie de la langue française du Québec dans cet effort particulier.

Le Canada aux abords du stade

Le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-Etre social s'est installé à 5855 rue Pierre de Coubertin, aux abords du stade olympique, pour ouvrir un centre d'information pour les journalistes étrangers relativement aux réalisations canadiennes en matière de conditionnement physique et de santé.

Amin Dada inquiète

Tandis que la délégation ougandaise attendait, hier, des nouvelles de son gouvernement relativement au mouvement de boycottage qui s'est amorcé au sein du bloc africain on se demandait toujours si le président "à vie" de l'Ouganda, le maréchal Idi Amin Dada, se présenterait à Montréal pour les Jeux. Le service du protocole du Cojo n'a pas encore reçu de confirmation officielle à ce sujet mais il semblerait qu'Ottawa aurait poliment donné à entendre à ce pays que la visite de son président aux Jeux serait non souhaitable "pour diverses raisons". Le rôle obscur joué par le président Amin Dada dans l'affaire de l'Airbus d'Air France soulève en effet des problèmes de sécurité autour du chef d'Etat ougandais.

La flamme olympique qui sera allumée au mont Olympe aujourd'hui par la comédienne grecque Maria Mouscouliou et qui sera transportée par 550 athlètes grecs jusqu'à Athènes arrivera jeudi à Ottawa grâce au rayon Lazer et au satellite. Les porteurs canadiens l'achemineront ensuite aux lieux olympiques.

Le Village rétrécie

A mesure que les athlètes et les membres des missions olympiques affluent aux pyramides de la rue Sherbrooke le Village parait plus petit à ceux qui y habitent. L'atmosphère du début, c'est-à-dire empreinte de cordialité et de fraternité se maintient mais l'entassement devient plus évident. Selon les observateurs qui ont assisté aux Jeux précédents la tension monte lorsque les compétitions commencent et c'est là que les véritables problèmes de cohabitations se posent. Quoiqu'il en soit il y a 4,800 athlètes et accompagnateurs déjà installés au V.O. Il y en aura 11,000 à la veille des Jeux.

Où sont les touristes

L'affluence extraordinaire de touristes attendus des Montréalais dans la période pré-olympique ne s'est pas matérialisée cet été au grand désappointement des hôteliers, propriétaires de boutique et chauffeurs de taxi.

Le taux d'occupation dans les hôtels a atteint entre 50 et 60% durant le mois de juin et tôt en juillet, alors que la moyenne de celui-ci pour les cinq dernières années était de 90%. Cette baisse est attribuable en grande partie à la récente grève dans les transports aériens et au fait que les Américains restent chez eux à l'occasion du bicentenaire des États-Unis.

On croit également que la mauvaise publicité entourant les Jeux olympiques et voulant qu'il n'y ait pas de chambre disponible à Montréal y soit pour quelque chose.

EXPOSITION
ET
LANCEMENT DU LIVRE
PAR
GABRIELLE POTVIN
AU
"SALON DES ARTS"
HÔTEL MÉRIDIEN
COMPLEXE DESJARDINS
Vernissage
Ce Soir 13 juillet à 19h.
Exposition
Jusqu'au 18 juillet - 10h. à 22h.

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*:	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

éditorial

Québec agira-t-il?

Pour ceux qui doutaient encore de l'opportunité d'une intervention extraordinaire de Québec dans le conflit syndical qui continue de paralyser une trentaine d'établissements hospitaliers du Québec, le tableau qu'a brossé hier le Comité patronal de négociation des Affaires sociales devrait suffire à éliminer les dernières hésitations.

A Montréal, région la plus durement frappée par la grève des infirmières et des techniciens d'hôpitaux, une revue de la situation dans les principaux hôpitaux francophones est tout simplement affolante. A l'Hôtel-Dieu, par exemple, on dispose de quelque 650 lits; en ce moment, cet établissement n'est occupé que dans une proportion de 20% de sa capacité d'acceuil normale. A l'Hôpital Ste-Justine, la situation est plus dramatique encore: sur 828 lits, à peine une cinquantaine étaient occupés hier. A l'Hôpital du Sacré-Coeur, on dispose de 644 lits en temps normal; hier, le nombre de lits occupés était exactement de 36.

Ce n'est pas seulement un ou quelques établissements qui sont frappés. C'est le coeur même du réseau hospitalier francophone dans la région la plus populeuse du Québec qui est tragiquement paralysé.

●

Devant cette situation dont le pourrissement, à défaut d'action appropriée de la part des autorités compétentes, ne peut aller que s'aggravant de jour en jour, une double conclusion doit maintenant être tirée.

1) Logique avec ses propres lois, le gouvernement, nobostant le règlement intervenu avec les fédérations syndicales qui regroupent la très grande majorité des salariés du secteur hospitalier, a voulu laisser aux quelque 5,600 syndiqués dissidents la chance de rechercher eux aussi une solution négociée par le recours aux moyens de pression que reconnaît la loi. Dans les cas les plus urgents, il a tenté d'obtenir par voie d'injonction le retour au travail au moins temporaire des intéressés.

Or, il faut bien constater que cette méthode n'a rien donné. Après une grève qui dure depuis plus de trois semaines, on est encore aussi loin d'un règlement négocié qu'on l'était au début. Rien ne permet d'entrevoir que, si le gouvernement liasse la grève se prolonger, on sera plus avancé dans une semaine ou deux. C'est donc à un pourrissement de plus en plus accentué que les hôpitaux et la santé publique sont condamnés si on continue plus longtemps de s'en remettre au seul jeu de la négociation soi-disant libre.

2) Si l'on considère en outre la proportion raisonnable qui devrait normalement exister entre la nature des revendications qui motivent la prolongation de l'arrêt de travail et le tort incalculable infligé par la grève à la population, on doit honnêtement conclure qu'il est tragiquement absurde dans ce cas ci.

Dans le cas des techniciens, la justification que l'on invoque pour priver des milliers de malades des soins auxquels ils ont rigoureusement droit est tout à fait disproportionnée par rapport à l'objectif que l'on prétend viser. Même en supposant que soit défendable la parité salariale avec les infirmières que recherchent les techniciens, cela ne les justifierait aucunement d'infliger, pour une revendication aussi limitée en importance, un mal aussi considérable et irréparable à des milliers de leurs concitoyens. Qu'il leur ait été permis de se livrer à ce jeu depuis plus de trois semaines, voilà qui dépasse depuis déjà longtemps toute mesure."

Quant aux infirmières, leurs revendications sont certes plus substantielles. A moins que la Fédération qui fait la grève ne soit seule à avoir le pas, ses dirigeants et ses membres conviendront toutefois que rien, à la rigueur, ne les empêcherait d'atteindre en bonne partie, leurs objectifs à l'intérieur des dispositions contractuelles acceptées par des milliers de leurs collègues affiliés à d'autres organisations professionnelles. La partie patronale, pour aucune considération, n'acceptera de revenir en arrière sur des questions à propos desquelles des mois interminables de négociations avec les autres syndicats du secteur des Affaires sociales ont permis en juin de conclure des accords acceptables. Même si la Fédération des infirmières en grève refusait de se rendre à cette évidence, elle devrait au moins convenir que son arrêt de travail a maintenant dépassé le seuil tolérable. Le tort que cette grève inflige est désormais infiniment plus important et plus substantiel que tout gain — même le plus intéressant — que pourraient souhaiter les infirmières récalcitrantes.

La proportion raisonnable entre le mal causé par une grève et les objectifs visés par un syndicat, qui sert normalement de justification à un arrêt de travail, a probablement existé pendant les premiers jours du présent arrêt de travail. A mesure que les jours passaient, elle est cependant devenue de plus en plus ténue, car le mal social causé par la grève est vite devenu infiniment plus grave que les gains recherchés par les grévistes.

●

Devant les chiffres troublants que mettent au jour les autorités hospitalières, le gouvernement Bourassa doit intervenir sans délai. Une seule question se pose désormais: quel mode d'intervention sera le plus efficace dans les circonstances?

S'il n'en tenait qu'à l'Association des Hôpitaux de la province de Québec, la question serait vite réglée. Dans un message adressé hier au premier ministre, l'AHQ demandait en effet l'adoption immédiate d'une loi d'urgence ordonnant le retour au travail immédiat des grévistes et assortie de sanctions très sévères contre les récalcitrants.

Il ne faut certes pas exclure ce recours ultime. Mais on sait par contre qu'il est devenu extrêmement périlleux. On a été témoins ces derniers mois de défis répétés à l'autorité du législateur et des tribunaux. Dans un cas comme dans l'autre, l'autorité bafouée n'a pu faire mieux que de reporter à un temps plus serein et plus propice le règlement final qui permettra de déterminer qui a le droit de gouverner cette société. Que donnerait à ce stade une nouvelle loi spéciale qui serait la source de violations comme celles qui ont suivi l'adoption de la Loi 23?

Il ne saurait être question d'exclure la loi spéciale, ni de la reporter aux calendes grecques, loin de là. Si l'on doit en venir là, la loi devra même avoir des dents très fortes et être conçue de telle manière que la volonté des élus du peuple soit rigoureusement respectée. Avant d'en venir à cet ultime recours, le gouvernement doit toutefois envisager un dernier recours intermédiaire qui n'a malheureusement pas été possible jusqu'à ce jour: la médiation.

On a parlé à quelques reprises depuis le début du conflit de l'intervention possible d'un médiateur. Mais on l'a fait, de part et d'autre, de manière à laisser croire qu'on ne rejetait pas l'idée mais en posant des conditions telles qu'on s'assurait pratiquement à l'avance qu'elles seraient rejetées. Ce n'est évidemment pas ce genre de comédie qu'il faut considérer à ce stade très tardif.

Au point où les choses en sont, on ne voit guère que deux autorités qui puissent intervenir avec célérité et autorité afin de tenter une ultime médiation avant que ne tombe la guillotine de la loi spéciale: le ministre des Affaires sociales ou le premier ministre lui-même.

M. Claude Forget donnait l'impression au début de suivre de très près les négociations dans le secteur des Affaires sociales. Ensuite on l'a vu prendre un recul un peu commode par rapport aux événements. Ses fonctions lui interdisent de poser plus longtemps à l'observateur froid qui mesure la gravité d'une situation à l'ampleur des statistiques que l'on dépose sur son bureau. Il est — tous le reconnaissent — bien informé, vif d'esprit et indépendant. Pourquoi M. Bourassa ne le chargerait-il pas d'une mission-éclair de rapprochement auprès des parties? Pareille mission devrait durer au plus 48 ou 72 heures. En cas d'échec, les parties seraient prévenues qu'il y aurait loi spéciale, sans autre considération ni égard pour personne.

La manière dédaigneuse dont on a levé le nez, pendant la ronde 1976 de négociations dans le secteur public et para public, sur toute intervention médiatrice restera comme une tache déplorable dans l'histoire de ce dossier. Avant de songer à une loi d'exception, le gouvernement devrait d'abord chercher à corriger cette lacune majeure dans la méthode qu'il a suivie jusqu'à maintenant avec ses partenaires de la partie patronale. La gravité de la situation exige qu'il le fasse tout de suite, et que l'opération ne s'éternise pas!

Claude RYAN

Le bilinguisme dans les airs

La position mal comprise des progressistes-conservateurs

par JOE CLARK

■ En réponse à un bloc-notes de Michel Roy paru dans cette page le 8 juillet, le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark, nous adresse les précisions suivantes sur son attitude et celle de son parti dans la controverse du bilinguisme aérien.

Monsieur le directeur,

Que Michel Roy m'accuse de faire du "Shadow boxing" dans votre édition du 8 juillet, cela m'étonne et m'alarme à la fois. Il est fâcheux en effet qu'un horaire surchargé en même temps qu'une mésentente sur le lieu de rendez-vous ait déplacé ma rencontre avec les Gens de l'Air mais c'est là la vérité. Tout cela ne change en rien mes positions antérieures sur le bilinguisme et personne ne peut nier que j'ai toujours supporté cette politique depuis le début de ma carrière politique et jusque pendant la course au leadership.

Déjà à cette époque, je préconisais la formation d'un comité spécial pour l'étude des problèmes que pourrait causer l'application de la politique du bilinguisme. Nous rencontrons à ce sujet autant de difficultés du côté francophone que du côté anglophone. Ce comité, composé de dix membres dont quatre francophones, quatre anglophones et de deux membres représentant les groupes ethniques, verrait à trouver les approches nécessaires à l'application de cette politique en respectant les droits et les besoins de chacun des Canadiens.

Ce comité est actuellement en voie de formation car il s'inscrit dans le cadre des priorités politiques de mon parti.

Nous sommes aujourd'hui confrontés avec un problème que le gouvernement de M. Trudeau a suscité par l'entente que le ministre Otto Lang a conclue avec les contrôleurs aériens.

Les Gens de l'Air du Québec ne sont pas satisfaits du règlement qu'a conclu le ministre des transports. Je sais qu'il y a là un imbroglio, mais je suis d'autre part convaincu qu'il est impossible d'arriver à cerner la solution d'un problème si le contexte des discussions est maintenu dans un climat de tension et si le débat prend une allure politique. Je suis tout disposé à recevoir les Gens de l'Air du Québec et j'ai formé à cette fin un comité de mon caucus pour étudier le problème qu'ils voudront bien nous préciser, de même que tous les autres problèmes connexes à cette affaire. Ce comité, sous la présidence de Jack Horner est composé des députés Robert Stanfield, Claude Wagner, Don Munro, Don Mazankowski, Jacques Lavoie et du sénateur Jacques Flynn.

Nous voulons ainsi assurer d'abord la sécurité du public voyageur et veiller à ce que les Gens de l'Air aient une chance égale de faire valoir leurs points de vues auprès de la commission d'enquête.

Ce comité de mon caucus, que les Gens de l'Air rencontreront au cours de la semaine prochaine, verra à faire les représentations nécessaires dès que les juges auront statué sur la question et présenté les conclusions de leur enquête.

Je pense que c'est là une position honnête pour le Chef de l'Opposition qui se doit de veiller aux intérêts des citoyens en prévenant les injustices que les décisions du gouvernement pourraient créer.

Ottawa, le 9 juillet 1976

lettres au DEVOIR

Si le Québec veut être respecté, qu'il respecte aussi les autres

Mes félicitations à la police de Montréal! Bien que les trois maudits poètes anglais aient été insultés chahutés et grossièrement présentés au parc Lafontaine le trois juillet, les agents de police au contraire ont démontré une grande politesse dans la manière dont ils ont contrôlé la foule. En particulier, nous avons été émus par leurs remerciements chaleureux et par l'intérêt qu'ils ont témoigné pour notre poésie.

Il existe au Canada anglais beaucoup de gens qui aiment et qui cherchent à faire connaître la littérature québécoise dans leur pays, tant par des traductions que par l'enseignement et la publicité. Il faut que le Québec comprenne que s'il veut qu'on respecte et prenne au sérieux une culture québécoise autonome, il doit aussi montrer sa maturité en respectant les autres cultures du Canada. Surtout à l'heure des Jeux olympiques, l'époque des vieilles rancunes devrait être considérée comme révolue.

Cordialement vôtre,
Dorothy LIVESAY

Winnipeg, le 6 juillet 1976

La Saint-Jean : des célébrations qui n'ont plus de national que le nom

La célébration de cette fête, la Saint-Jean Baptiste, selon la formule qu'on lui a fait épouser depuis les trois ou quatre dernières années, n'a plus aucun rapport avec la définition même d'une fête nationale.

Une fête nationale, c'est tout simplement un retour aux sources, un inventaire des actes posés par ceux qui nous ont précédés, actes héroïques souvent obscurs quelquefois mais bien responsables de notre survie et de notre existence en tant que nation aujourd'hui. On pourrait aussi ajouter qu'une fête nationale c'est aussi une merveilleuse occasion de faire le point sur le présent et aussi de préparer des plans pour l'avenir.

Que s'est-il passé en 1976, soit le 24 juin exactement. A Montréal et à Québec, un demi-million de Canadiens-français se sont rassemblés pour rendre hommage, payer un tribut à cinq chanteurs ou comédiens, peu importe le statut professionnel qu'on veuille bien leur accorder, et sont retournés chacun chez soi, les larmes aux yeux dans certains cas, conscients d'avoir rempli leur devoir.

Soyons logiques. Il est inutile de se surchauffer les méninges pour découvrir ce que ces cinq Saint-Jean Baptiste ont pu accomplir ou accomplissent présentement pour bâtir ce pays, nous en perdrons tous notre latin.

A-t-on jamais, au grand jamais, rendu un tribut semblable à celui qui s'est rendu à ces cinq vedettes de music-hall le soir du 24 juin 1976, aux véritables bâtisseurs de notre pays et la liste est drôlement longue: Nos fameux coureurs des bois, nos premiers cartographes qui ont pour ainsi dire tracé les voies de communication que nous utilisons aujourd'hui, nos fameux défricheurs, nos immortels médecins de campagne, nos missionnaires de la première heure, nos mineurs, nos ouvriers, nos patriotes célèbres, les Riel, les Bourassa, les Groulx, les Delorimier, nos grandes héroïnes, les Marguerite Bourgeois, les Marie de l'Incarnation, etc., etc...

Quelle immense tristesse de constater après coup qu'au cours de cette grande fête pas un seul de ces grands noms n'a même été murmuré.

Il aurait été si facile de présenter au cours de cette fête sur l'estrade où gesticulaient et se déhanchaient à qui mieux, mieux les cinq Saint-Jean Baptiste des petits groupes symbolisant les bâtisseurs de notre pays et également ceux qui continuent à le construire aujourd'hui tels nos intrépides ouvriers, ceux qui ont érigé le barrage de la Manic, nos mineurs, nos ouvriers non spécialisés qui accomplissent les tâches les plus ingrates mais essentielles à la réalisation des grands ensembles.

En conclusion, dans sa forme actuelle, notre fête nationale vue par un étranger doit donner la pénible impression que si nous existons réellement en tant que nation, nous sommes probablement les seuls à l'ignorer.

J.J. DESROCHERS

Québec, le 8 juillet 1976

Un vote "libre" qui n'était que de la poudre aux yeux

La fumisterie du vote libre à la Chambre des Communes! Les députés libéraux se sont plaints que certains ministres du gouvernement Trudeau ont utilisé leur influence néfaste pour forcer le vote en faveur du gouvernement.

Le vote libre est une sorte de poudre lancée aux yeux du public pour faire croire que nous vivons en démocratie alors que le Parlement est devenu une dictature aussi laide que toutes les dictatures et la farce du vote libre finira certainement un de ces jours. Qu'un gouvernement se rie de 90% de la population est inconvenable et inadmissible.

Réal CAOUETTE,
Chef du Parti Crédit Social du Canada.

Ottawa, le 9 juillet 1976.

Qui était Fleury Mesplet ?

M. le directeur,

L'année 1976 marque le bicentenaire de l'arrivée du premier imprimeur, Fleury Mesplet, à Montréal.

C'est un événement majeur dans l'histoire de la liberté d'expression au Québec. En effet, l'imprimerie avait été défendue en Nouvelle-France (1608-1760). Son établissement dans la colonie, au lendemain de la conquête, était un grand pas vers le progrès social.

L'histoire traditionnelle s'est plue au Québec à réduire l'importance du rôle de Mesplet. En l'étiquetant voltairien, on a rejeté le personnage dans le cabanon des "pauvres diables".

Grand ami du célèbre Benjamin Franklin, Mesplet, à titre de premier imprimeur à Montréal, fonde également le premier journal unilingue francophone (La Gazette de Québec, fondée en 1764, était bilingue). Il ouvre aussi la première librairie, lance le premier almanach montréalais.

Ami de la liberté de penser, il est incarcéré à deux reprises pour ses idées et les écrits publiés dans son journal. Il fut l'un des grands démocrates de son époque à Montréal.

Ne devrait-on pas profiter du bicentenaire de l'arrivée du premier imprimeur pour réhabiliter sa mémoire. Des associations de penseurs, de journalistes, d'imprimeurs, d'éditeurs et de libraires ne pourraient-elles pas s'unir autour d'un tel projet?

Il est temps que Mesplet ait son monument au centre d'un square portant son nom, dans le Vieux Montréal.

Que les Montréalais sachent (et surtout n'oublient pas) que dans leur histoire, en plus d'un mythique Dollard, il a existé des hommes comme Mesplet pour faire progresser les libertés de penser, de conscience et de presse que nous avons le devoir de garantir.

Puisse cet appel tomber sous les yeux d'hommes d'action désireux de grandir l'esprit démocratique de la collectivité.

Jean-Paul de LAGRAVE

Longueuil, le 9 juillet 1976.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

Et maintenant, le paradoxe néo-zélandais

Le problème taiwanais pratiquement réglé, voici que le cas de la Nouvelle-Zélande prend le devant de la scène olympique. Par le nombre de pays impliqués dans cette querelle-ci, autrement plus émotive et, de ce fait, politisé à outrance, c'est ce casse-tête qui conditionne peut-être le futur des Jeux. Peut-être "Les autorités canadiennes porteront l'entière responsabilité du tort qui pourrait être fait au mouvement olympique" (en raison de l'attitude intransigeante d'Ottawa) mais le cas néo-zélandais où nous ne sommes pourtant pas partie nous inquiète davantage.

Posons le problème: une équipe de rugby néo-zélandaise ayant effectué une tournée en Afrique du sud, la Communauté africaine réclame l'expulsion de la Nouvelle-Zélande des Jeux de Montréal. A défaut de cette expulsion de Wellington, les Pays africains, eux, menacent de se retirer des Jeux olympiques.

On pense ici au "précédent" de Munich où le cas rhodésien avait été réglé, après un premier compromis rejeté par les délégations africaines, par le retrait de l'invitation aux athlètes rhodésiens. Toutefois, le problème néo-zélandais est autrement plus compliqué en ce sens que c'est l'attitude néo-zélandaise qui est "orthodoxe". L'Afrique, elle, est en guerre ouverte contre l'apartheid, cette lèpre qui ne laisse pas le choix des armes! mais l'Afrique du sud, mise au ban de l'olympisme, ne participe pas aux Jeux. C'est donc par contamination que la délégation néo-zélandaise pèche, par association. A quoi le gouvernement de Wellington répond que le sport étant apolitique, que les autorités néo-zélandaises ayant officiellement dénoncé l'apartheid, les athlètes néo-zélandais n'ont en rien violé l'esprit et la lettre dudit olympisme. C'est pourquoi, à son tour, Wellington entend réclamer des sanctions contre les pays qui voudraient pénaliser sa délégation.

Si tant est vrai que la politique n'a rien à voir avec les Jeux, si tant est, comme on l'a prétendu dans le cas taiwanais, que le CIO ne fait pas de politique, comment pourra-t-on cette fois préserver le mythe sans se rabattre sur quelqu'un? Déjà la Tanzanie et l'Ile Maurice ont annoncé leur décision de boycotter les Jeux. Lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à Port-Louis, les dirigeants africains ont évoqué cette possibilité de boycottage des Jeux mais la résolution ne liait pas explicitement les 48 pays impliqués. On notera au passage le niveau auquel la décision que, dimanche, M. Abraham Ordia, président du conseil des sports d'Afrique, est venu communiquer au CIO à Montréal: ce niveau est celui des chefs d'Etat, politique par excellence.

Allons un pas plus loin: il est vrai que pour des pays occidentaux, les fédérations sportives sont des institutions privées, que les comités olympiques nationaux sont non-gouvernemantaux, se réclamant de ce fait d'un apolitisme théorique. Mais combien de pays répondent à ce critère? Faut-il être naïf pour penser que les organismes officiels dans les pays d'Europe de l'Est et en Union soviétique sont apolitiques! Peut-on un instant imaginer que ces organismes ne sont pas directement reliés et dirigés par les structures du parti et du gouvernement?

Au fond, la grande question est de savoir pourquoi on participe à ces Jeux. Bien sûr, pour la plus grande gloire d'un certain esprit, pour la diffusion d'un idéal, en une perpétuelle tentative de dépassement — qui explique en partie la pratique des dopages — des frontières humaines, des limites naturelles du corps. Mais encore? Raflant des médailles aux Jeux de Munich, en 1972, les Allemands de l'Est n'ont-ils pas interprété leurs prouesses comme la preuve de la supériorité de leur système politique?

Dans cet ordre d'idées, comment expliquera-t-on le gigantisme des Jeux, cette course au superlatif, cette surenchère dans le grandiose et le colossal, qui, non seulement, empêche des villes moyennement riches de jamais pouvoir obtenir les Jeux mais qui, par la même occasion, nécessite de plus en plus l'implication des gouvernements afin que soit relevé un défi démesuré? N'est-ce pas là encore la porte ouverte à une progressive politisation?

Revenons au cas néo-zélandais: tous ceux qui se sont énervés de voir dans le cas taïwanais, la politique prendre le pas sur l'olympique ont cette fois à changer leur fusil d'épaule. Comme le souligne le représentant de la Nouvelle-Zélande, M. Cross, ce pays a scrupuleusement respecté les statuts et les règlements du CIO. C'est d'ailleurs pour y avoir cru que Wellington, tout en dénonçant la politique raciste de Pretoria, pense pouvoir tenir des rencontres sportives avec les Sud-Africains! Sans préjuger de la décision ultérieure, on peut néanmoins imaginer qu'en donnant raison aux Africains et en condamnant la Nouvelle-Zélande pour un "péché" par association que les règlements olympiques ne prohibent pas, le CIO se trouverait en flagrante contradiction. Par contre, en donnant raison à la Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire en étant conséquent avec ses propres statuts érigés en modèles de vertu, le CIO prendrait sur lui seul les conséquences, à savoir le retrait de plusieurs sinon de tous les pays africains qui imagineraient mal que ledit olympisme pût s'accommoder de complicité avec l'Apartheid.

Ce qui nous vaudra des Jeux moins intéressants, moins universels, sans pour autant amoindrir la part démesurée que nous devons assumer dans la bonne tenue de ces Jeux et, partant, leur perpétuation.

Pour ceux qui ont le "précédent" facile, en voici un, taillé sur mesure.

Georges VIGNY

Les invendus de juillet

Il est plutôt exceptionnel qu'un ministre invite les organisateurs d'un festival à distribuer gratuitement les billets invendus. C'est pourquoi la direction générale du Programme Arts et culture du COJO, apprenant la nouvelle par les journaux, a exprimé son étonnement. Il n'en demeure pas moins que l'initiative prise par M. Jean-Paul L'Allier est excellente. Il reste à trouver les meilleurs moyens de donner suite à la recommandation.

Les faits sont connus. Pendant toute la durée de juillet, ainsi que le prévoit le règlement du CIO, un ambitieux festival a été mis sur pied à Montréal et dans quelques-uns des centres où se déroulent les compétitions olympiques. Et, contrairement à une expérience analogue qui avait été faite lors de l'Expo 67, toutes les manifestations offertes cet été à Montréal sont québécoises et canadiennes. Certaines, comme l'opéra et le ballet, obtiennent beaucoup de succès. Les expositions, comme celle, remarquable, que présente le Musée d'art contemporain, n'attirent pas les foules, sauf quand elles "descendent dans la rue" comme "Corridart", rue Sherbrooke. Quoi qu'il en soit, plusieurs sont gratuites.

Par contre, des spectacles et des concerts offerts par des troupes et des ensembles peu connus sont souvent donnés devant des salles à moitié remplies et, dans certains cas, presque vides.

Or, comme l'ensemble du Festival est subventionné par les gouvernements, dont celui du Québec à raison de $3 millions, le moment est bien choisi pour le ministre des Affaires culturelles d'inviter les organisateurs à distribuer, par l'entremise d'organismes à vocation sociale et d'institutions de bienfaisance, les billets invendus qui ne serviront à personne.

Il ne s'agit pas d'inviter chaque soir le public à entrer sans payer dans les salles de spectacle, mais d'assurer que les salles soient utilisées au maximum. C'est le but que poursuit M. L'Allier suivant l'une des recommandations inscrites dans son Livre vert: utilisation maximale des équipements et des salles où sont présentés des spectacles subventionnés et donc, du même coup, financés par la population.

Ainsi, les spectacles pour enfants, à l'affiche du Rideau Vert jusqu'à la fin de juillet, n'ont jusqu'ici attiré en moyenne que quelques dizaines de personnes par représentation dans une salle qui peut en contenir près de 1,000. Pourquoi ne pas en faire profiter des milliers d'enfants?

M. Yvon Des Rochers, directeur du Programme, répond au ministre qu'il accédera à toute demande de billets gratuits émanant d'associations sociales et culturelles qui lui auront été déférées par le bureau du ministre. Pourquoi ce détour? Pour jouer un bon tour au ministre qui avait négligé de le prévenir avant de lancer publiquement son invitation! Il est évident, et M. Des Rochers le sait, qu'un bureau ministériel n'est pas équipé pour recevoir des demandes semblables alors que la billetterie du Programme Arts et culture dispose du personnel et des installations pour donner suite à la proposition de M. L'Allier.

Il y a toujours eu, dans l'histoire de l'institution olympique, une tradition d'aristocratie qui répugne aux initiatives de caractère social et populaire. C'est peut-être à cette tradition-là que se heurte M. L'Allier.

Michel ROY

propos d'actualité

Ce ne sont pas les faiblesses du système de prestation des soins qui influent de façon significative sur la morbidité et la mortalité au Canada. Ce sont plutôt nos habitudes de vie et notre milieu physique et social, qui réagissent avec les réalités biologiques de l'apport génétique et du vieillissement. Cette découverte a entraîné une nouvelle orientation de notre politique sanitaire. Les effets sociaux de cette orientation sont extrêmement importants.

Marc Lalonde,
ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,
devant l'Association canadienne de l'industrie du médicament,
le 10 mai 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

"Les enseignants, parias ou privilégiés ?"

De certaines règles à suivre en matière de comparaisons salariales

par

CLAUDE D'AOUST

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur agrégé à l'École de Relations industrielles de l'université de Montréal. Il répond à un article qui a paru en éditorial, sous la signature du directeur du Devoir, le 22 juin dernier.

L'éditorial de Claude Ryan dans LE DEVOIR du 22 juin m'incite à aborder de nouveau un sujet sur lequel j'avais attiré l'attention des lecteurs dans une lettre publiée le 11 février dernier.

La comparaison de taux de salaires progressifs (en fonction de l'expérience) comporte certaines difficultés qui s'ajoutent aux difficultés inhérentes à toute comparaison de salaires. Aussi, il importe de respecter certaines règles de base lorsqu'on entreprend ce genre d'exercice.

RÈGLE I: à maints égards, la comparaison de taux annuels de salaires est trompeuse.

C'est un fait connu que la vie de travail est beaucoup plus courte dans certaines occupations parce que l'entrée y est tardive, la sortie précoce ou les deux à la fois. Il en va ainsi de la carrière de chirurgien, d'athlète professionnel, etc...

Il s'ensuit qu'une comparaison de revenus salariaux n'est pleinement valable que si la période considérée est la vie entière de travail. Les autres périodes de temps, comme l'année civile, sont plus ou moins arbitraires, sauf pour l'examen de certaines questions, comme par exemple la progressivité de l'impôt sur le revenu.

RÈGLE II: lorsque, dans une occupation, le salaire croît, se stabilise et ensuite décroît avec l'expérience, il importe de distinguer ces variations de celles qui affectent l'ensemble de l'échelle ou de la structure salariale.

Supposons qu'on vous invite aujourd'hui à occuper un poste rémunéré à $10,000 par an en début de carrière. On vous dit ensuite que l'échelle de salaires comporte 14 augmentations annuelles égales et un maximum de $20,000. Il est bien évident que si vous acceptez le poste, vous recevrez en 1991 un salaire bien supérieur à $20,000 car entre-temps, toute l'échelle se sera déplacée vers le haut.

De la même façon, d'ailleurs, pour un autre poste qu'on aurait pu vous offrir en 1976 et comportant un salaire annuel constant de $12,000.00, la rémunération, en 1991, serait bien supérieure à ce montant.

J'en conclus que dans l'analyse des salaires on ne peut tantôt considérer les augmentations de base et les augmentations statutaires (i.e.périodiques et en fonction de l'expérience) et tantôt laisser l'une ou l'autre de côté. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, je crois qu'il est préférable de toujours séparer ces deux dimensions de la structure salariale.

RÈGLE III: en comparant des échelles de salaires applicables à des occupations différentes, il faut tenir compte d'une évolution différente des taux annuels applicables à l'une et l'autre. (Cette règle vaut pour une même occupation exercée au profit d'employeurs différents).

Supposons deux occupations qui sont, quant aux conditions matérielles de travail, en tous points identiques. Dans la première, la carrière commence à l'âge de 20 ans et se poursuit pendant 45 ans, à un salaire annuel constant de $17,000. On ne débute dans la seconde qu'à l'âge de 24 ans et le salaire annuel croît de $10,000. à un plafond de $20,000., atteint à la onzième année d'expérience.

A l'oeil, il n'est pas facile de faire la comparaison. Mais on pourra vérifier que dans l'un et l'autre cas, la somme des revenus gagnés lors de la mise à la retraite sera de $675,000.

REGLE IV: à plusieurs égards, il importe de considérer la valeur présente du flux de revenus futurs espérés.

Comme n'importe quel gérant de Caisse populaire vous le dira, un dollar possédé dans un an et un dollar possédé actuellement n'ont pas la même valeur, même avec un taux d'inflation nul, dans une économie où le taux d'intérêt sur le capital monétaire est positif.

Si on ramène en valeur présente les revenus futurs dans nos deux occupations, cela peut changer l'ordre de "profitabilité" de ces occupations. Or, c'est justement le cas ici: du strict point de vue monétaire, la deuxième occupation est moins attrayante que la première.

Ces quatre règles demanderaient à être élaborées; et il y en a d'autres. Elles devraient suffire à indiquer la complexité des comparaisons de salaires. Une étude plus approfondie de ces règles montrerait aussi, je crois, que la détermination objective des salaires par arbitrage est une illusion.

De plus, j'ai ignoré complètement les caractéristiques non-monétaires qui font que deux occupations ne peuvent jamais en principe être rigoureusement identiques. En d'autres termes, toute comparaison de salaires est essentiellement relative, et les jugements résultant de ce procédé le sont aussi.

Le directeur du Devoir et la propagande de la MTA

Tournons-nous maintenant vers l'actualité.

Voici au texte ce qu'écrit le directeur du DEVOIR dans son éditorial du 22 juin:

"... D'après la propagande de la Montreal Teachers Association, un enseignant qui possède 16 années de scolarité et dix années d'expérience toucherait un salaire de $19,635 à Toronto et ne se verrait offrir en contre-partie que la modeste somme de $14,512 au Québec.

Pour accepter ces chiffres à l'état brut, il faudrait être assuré que l'on compare entre elles des quantités rigoureusement comparables. Or, il surgit tout de suite à cet égard au moins deux difficultés de taille. En premier lieu, il semble que, dans les données de la MTA et du gouvernement québécois, on fournisse une définition différente des années d'expérience. Selon que l'on opte pour une définition ou l'autre, on doit retenir l'offre faite pour dix ou onze ans d'expérience selon le cas. Cela entraîne une légère différence dont il faut néanmoins tenir compte.

En second lieu, la MTA choisit la base de dix années d'expérience sans préciser pourquoi elle le fait. Or, il existe à ce sujet une explication importante. La période de dix ans d'expérience permet à Toronto d'accéder au sommet de l'échelle; à Québec, on atteint le sommet de l'échelle après quinze ans seulement. La MTA compare ainsi le salaire du sommet de l'échelle - Toronto à un salaire qui est loin d'avoir atteint le même niveau au Québec. Elle ne le dit cependant nulle part dans sa propagande, même si ce vice a déjà été signalé ici même il y a quelque temps..."

L'argumentation de fond repose sur deux points. Sur le premier, il semble bien que monsieur Ryan ait raison, et que les chiffres comparables soient $19,635 (Toronto) et $15,030 (Québec), plutôt que $14,512. Mais c'est une "peanut" si on se donne la peine d'examiner le tableau I. En effet, la troisième colonne est éloquente. Après dix ans d'enseignement, (donc à sa onzième année d'expérience), l'enseignant torontois a accumulé $32,813 de plus que son confrère montréalais. Et à la quatorzième année, il conserve toujours (et pour le reste de sa vie de travail) un avantage de quelque $2,537 par an. A la fin du compte, cela doit bien faire quelques "bidous", ce me semble.

Pour terminer, j'aimerais faire une couple de remarques.

1 — En toute justice pour Claude Ryan, je signale qu'il m'a lui-même fourni les données. Selon ces indications, les données québécoises correspondent aux offres patronales du mois dernier. Les chiffres pour Toronto proviendraient de la sentence arbitrale du juge Charles Dubin. Or, ces dernières, pour l'échelle considérée, s'appliquent à la période janvier-août 1976 et portent la mention "16-17 ans". Il y a là matière à plus ample vérification.

2 — Le directeur du DEVOIR a déjà mentionné que l'information en provenance des deux camps était gravement déficiente. Je partage entièrement son avis sur ce point. Cependant, en matière salariale les règles énoncées plus haut et d'autres devraient être respectées, pour que l'information fournie au public soit adéquate. Si un "task force" devait être mis sur pied par le gouvernement en vue d'une révision du régime de relations du travail dans le secteur public, il faudrait bien qu'une étude soit faite de l'information en provenance du Front Commun et de l'autre partie, et peut-être même des journalistes.

P.S. Malgré son caractère prétentieux, cet article — qui ne retient qu'une partie de celui que j'écrivis le 26 juin dernier — n'invalide en rien les opinions que je soutenais alors. Pas plus d'ailleurs que le semblant de réfutation publié ici même il y a quelque temps sous la signature de la Montreal Teachers Association. Quant au procès du travail accompli par les journalistes-analystes, que propose M. D'Aoust, je m'y prêtrai volontiers. On verra vite qu'avec des moyens de fortune, quelques trop rares commentateurs ont fait plus pour pénétrer les vrais enjeux du litige du Front commun que les "grosses machines" patronales et syndicales qui ont gaspillé une fortune à diffuser une propagande le plus souvent trompeuse. Il est intéressant de signaler que cet aspect n'a guère retenu l'attention du professeur D'Aoust. C'est pourtant le plus scandaleux de tous.

C.R.

TABLEAU

ÉCHELON	TORONTO (janv.-avril 76)	QUÉBEC (offre juillet 75 juillet 76)	DIFFÉRENCE (Tor. — Mont.)
0	11,445	10,660	+ 785
1	12,128	11,040	+1,088
2	13,493	11,419	+2,074
3	14,175	11,829	+2,346
4	14,858	12,249	+2,609
5	15,540	12,668	+2,872
6	16,905	13,129	+3,776
7	17,588	13,590	+3,998
8	18,270	14,051	+4,219
9	18,953	14,512	+4,441
10	19,635	15,030	+4,605
11	—	15,548	+4,087
12	—	16,064	+3,571
13	—	16,584	+3,051
14	—	17,098	+2,537

Sources: Rapport du juge Charles Dubin (Toronto) et offres salariales de la partie patronale aux enseignants québécois (printemps 1976).

La discipline dans les écoles secondaires

Entre le carcan d'hier et la "boîte à cours" d'aujourd'hui, il y a place pour un juste milieu

par

JEAN-GUY YELLE

Alfred Whitehead a écrit que dans la vie d'un individu la plus importante période de son éducation se situe entre seize et trente ans et que le principal agent de cette éducation est la personne elle-même. D'autre part, on sait l'importance accordée par les psychologues contemporaines à la première éducation de l'enfant, c'est-à-dire celle qu'il reçoit de la naissance à la puberté et où la mère surtout joue un grand rôle.

Ces deux points de vue, de prime abord, semblent dévaluer passablement le rôle des enseignants au secondaire. Retenons plutôt que sont ainsi mis en évidence deux aspects à ne jamais perdre de vue en tant que parents et enseignants. Comme parents, ne pas trop compter sur l'école puisque celle-ci, dans sa tâche éducative, ne fait que prolonger le foyer. Comme enseignants, bien prendre conscience que notre oeuvre n'est réussie que dans la mesure où elle rend possible l'autoéducation qu'auront à entreprendre, après leur cours secondaire, les adolescents qui nous sont confiés.

Les adolescents, dans nos écoles, sont soumis à une série cloisonnée de cours dans différentes matières qu'ils tentent de maîtriser à la satisfaction de leurs professeurs. L'expérience leur apprend vite que l'attitude la moins ennuyeuse et la plus rentable consiste à répéter simplement ce que disent leurs maîtres, à penser comme eux en même temps qu'eux et à les écouter sans poser trop de questions ni d'objections. Ainsi, pour la plupart des enseignants, le type même du bon élève demeure cet écolier obéissant, agréable et passif- qui "reçoit" bien son éducation mais ne la "fait" pas. Au terme de ses études secondaires, cet élève aura certes acquis un bon bagage de connaissances et "d'habilités", mais il est fort probable que son processus d'éducation s'arrêtera dès que ses maîtres ne seront plus là pour lui dire quoi faire ni comment penser. N'est-ce pas ce que l'on peut prévoir à la seule façon dont beaucoup d'élèves-modèles occupent déjà leurs loisirs, entièrement à la merci de ce que leur offre le petit écran, sans aucune originalité ni curiosité?

Le bon professeur, au secondaire, n'est pas celui qui encourage la passivité et la dépendance mais plutôt celui qui se fait promoteur d'initiative et d'autonomie chez ses élèves. C'est alors qu'intervient "le problème de la liberté" et de "l'obéissance" et de leur dosage respectif. Tous reconnaissent en principe que l'élève à l'école doit obéir. Mais reste en pratique à savoir à quoi et comment.

Un des traits de l'éducation catholique que j'ai connue était l'autoritarisme: dans une Église dogmatique et en possession tranquille de la vérité, il y avait peu de place pour les questions et la recherche.

L'art d'étudier se ramenait presque exclusivement à mémoriser et à répéter des réponses toutes faites et des doctrines établies. Il fallait réfléchir et disserter sur commande, dans un temps bien défini et sur des sujets bien déterminés.

Cette forme d'éducation ne pouvait engendrer autre chose que ce qu'elle a produit de facto: un maquis de révoltés prêts à tout faire sauter et, à l'opposé, une armée d'indifférents prêts à tout accepter, intellectuellement passifs et moralement soumis. Les premiers incitent la jeunesse d'aujourd'hui à rejeter toute forme d'autorité. Les seconds, forts des erreurs et des tâtonnements inhérents à toute réforme, idéalisent l'ancien système, en éprouvent une nostalgie maladive et voient dans sa restauration la solution à tous nos problèmes d'éducation.

Chaque jour qui passe — et les journaux en témoignent — voit s'accroître les affrontements et s'accentuer l'intransigeance entre les deux camps. Le ton monte. D'académique qu'il était et réservé aux spécialistes le débat devient maintenant très agressif et implique les politiciens. On se dispute âprement le suffrage des parents ahuris et, en coulisse, les intrigues se multiplient pour avoir la tête de tel administrateur scolaire ou obtenir la promotion de tel autre.

Toutes ces querelles nuisent à la sérénité et à l'objectivité dont devrait s'entourer l'actuel débat sur ces questions. Il y a du bon des deux côtés mais il faut repenser toute la question complètement en dehors et de l'hypothèse conservatrice ou traditionnelle (on devrait tout faire comme avant !) et de l'hypothèse libertaire ou novatrice (c'est nouveau, donc c'est bon !). Voici quelques indications et jalons dans ce sens.

S'il convient de se réjouir que l'obéissance aveugle et routinière tende à disparaître comme principal critère d'évaluation d'un bon élève, en même temps il faut veiller à combler le vide qu'elle laisse non par le caprice pur, la fantaisie farfelue et le chaos systématique, mais par une forme nouvelle d'obéissance. Obéissance à l'impérieux désir intérieur de recherche de la vérité en toute lucidité et rigueur, pour ensuite y conformer sa vie avec courage et authenticité.

Dire à un enfant: "Tu ne feras que ce que je veux", c'est compromettre gravement le développement harmonieux de sa personnalité et fausser les mécanismes délicats de son apprentissage de la liberté. Par ailleurs, lui dire; "Fais tout ce que tu veux", c'est un moyen sûr de le rendre malheureux et d'engendrer les pires crises sociales. Dans la même ligne de pensée, s'il est juste que le maître ne doit ni tyranniser ni terrifier ses élèves, il ne doit pas non plus les laisser entièrement à eux-mêmes ni les abandonner au gré de leurs caprices. Son rôle est de les libérer, c'est-à-dire de les faire passer d'un état d'immaturité à un état d'adultes conscients et responsables.

L'abandon de l'éducation négative d'hier risque de donner lieu à une absence de toute éducation, ramenant l'école à une "boîte à cours" où il ne se ferait plus que de l'instruction, si élevée qu'elle puisse être. Entre ces deux excès, il faut trouver place pour une éducation positive où l'autorité, celle des parents comme celle des maîtres, de façon prudente mais réelle, abandonne progressivement la rigueur de ses mesures pour que l'enfant s'initie petit à petit à une conduite consciente et courageuse de sa vie.

A bas les carapaces et le caporalisme! Mais vive toujours les vertèbres et la discipline!

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur dans une école polyvalente située sur la Rive sud du Saint-Laurent, dans la région du Grand Montréal.

propos d'actualité

Quiconque croyait que la voie vers une réforme majeure de la sécurité sociale serait jonchée de pétales de rose ne connaît tout simplement pas ses antécédents et ne comprend pas le fonctionnement du gouvernement du Canada. Le supplément de revenu, l'une des nouvelles initiatives majeures, effraie certaines personnes et en irrite d'autres. Nous possédons relativement peu d'information sur les autres solutions qui pourraient être employées. Onze gouvernements ayant des idéologies différentes sont concernés, chacun adoptant des positions variées au sujet des questions comme la réforme du bien-être social. Viennent ensuite s'ajouter au tableau les questions de juridiction. Les contraintes économiques auxquelles nous devons faire face entrent aussi en considération. Les personnes que nous désirons le plus aider sont trop occupées à essayer de subsister pour organiser un mouvement concerté de leur propre chef.

Marc Lalonde,
ministre de la Santé nationale
et du Bien-être social,
devant les membres du Conseil
canadien de développement social,
le mardi, 15 juin 1976.

Le système des prix et de la concurrence a été soumis à des critiques virulentes, tant sur le plan conceptuel qu'historique. Le principal reproche que l'on adresse à ce système sous l'angle de son application, c'est que la concurrence parfaite est un être de raison, ce qui est parfaitement juste. Mais certains vont plus loin et soutiennent que la concurrence tout court est aussi un être de raison, ce qui est une erreur grossière. L'élargissement constant des marchés intérieurs, l'importance croissante du commerce international, l'émergence de pays producteurs nouveaux, l'innovation accélérée à l'origine de centaines et de milliers de produits et de matières, le renouvellement des structures d'activité attestent à l'évidence, me semble-t-il, d'une concurrence dynamique très vive en moyenne période, incompatible avec le maintien de privilèges monopolistiques et avec une exploitation soutenue des consommateurs ou des travailleurs.

André Raynauld,
président,
Conseil économique du Canada,
devant l'Association canadienne
du Club de Rome,
Ottawa, le 14 juin 1976.

Je crois que la loi sur la langue officielle est venue en son temps. A ce colloque vous vous pencherez sur la présence des francophones au sein des entreprises. La loi 22 traite spécifiquement de ce problème et dans l'un de ses sections les plus importantes. Elle invite les entreprises à accorder une place de plus en plus grande au français et aux francophones. Comment en effet, pourrait-il en être autrement, alors que, depuis le tout début des années '60, la signification première de cette naissance du Québec moderne qui s'y est produite alors, consistait précisément, et pour l'essentiel, à faire en sorte que les Québécois prennent en main leur destinée et qu'ils occupent chez eux la place qui leur revenait. Quelle autre signification que celle-là peuvent bien avoir les efforts exceptionnels que nous avons faits dans le domaine de l'éducation au cours des quinze dernières années.

Robert Bourassa,
premier ministre,
au colloque des Hautes
Etudes Commerciales
le 11 mai 1976.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

As-tu ton INTER $2

y'là ta chance...

TIRAGE: 6 AOÛT

la météo

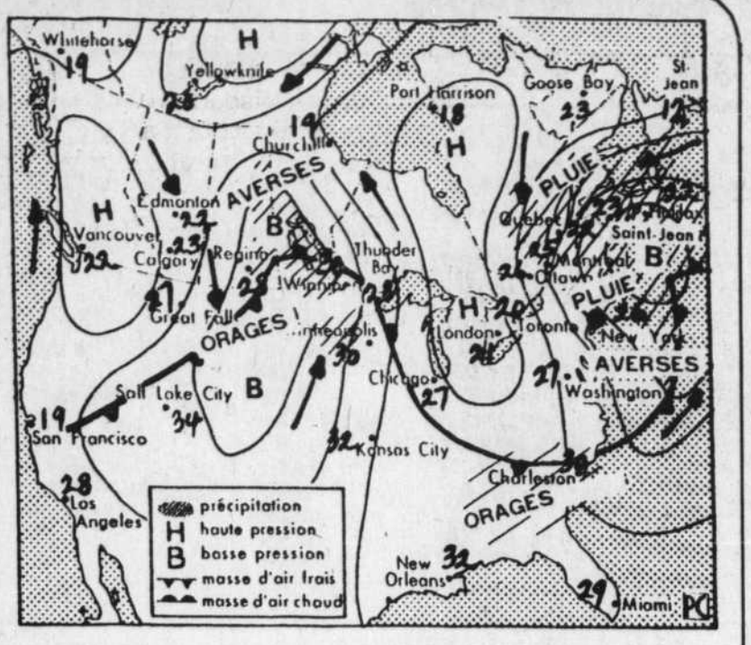

La dépression qui a amené averses et orages sur tout le sud et l'ouest de la province se déplace lentement vers la côte est. La dépression étant assez intense on a plutôt l'impression que c'est l'automne que l'été. Les vents persisteront sur le bas du fleuve. L'influence de cette perturbation se fera sentir encore quelques jours surtout sur l'est de la province. Nuages et averses dispersées sont prévus un peu partout de même que des températures un peu sous la normale saisonnière.

•

L'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Plutôt nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 14 à 16. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

•

Chibougamau, la Haute Mauricie: Plutôt nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 14 à 16. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

•

Outaouais, Montréal: Nuageux avec possibilité d'averses. Maximum près de 22. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

•

Cantons de l'Est: Généralement nuageux avec quelques averses. Maximum près de 22. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

•

Québec, Trois-Rivières: Généralement nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 20. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

•

Lac St-Jean: Généralement nuageux avec quelques averses. Maximum près de 20. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

•

Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Iles, la Gaspésie: Généralement nuageux avec quelques averses. Maximum 18 à 20. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

•

Laurentides: Généralement nuageux avec quelques averses. Maximum 20 à 22. Aperçu pour mercredi: Ciel variable.

pionnat de la Nouvelle-Zélande à Munich.

Après la Tanzanie, l'île Maurice a fait part de son intention de se retirer, mais le CIO n'en a pas été informé de façon officielle et le sujet sera à l'ordre du jour de son assemblée plénière.

L'OUA a appelé ses pays membres à boycotter les Jeux de Montréal si la Nouvelle-Zélande y est admise.

Et tandis que des nuages sombres alourdissent le ciel de Montréal à la veille de l'ouverture des Jeux, l'on parle déjà de ceux de Moscou en 1980. Le président de la Fédération sportive de l'Allemagne de l'ouest a en effet déclaré que la manière dont la participation de Taiwan a été traitée à Montréal constitue un précédent dont l'URSS pourrait se prévaloir pour exclure Israël.

LES HÔPITAUX

quasi totalité des cliniques externes inopérantes, des milliers de citoyens privés des soins auxquels ils ont droit et que, de toute façon, tous les moyens légaux ont été invoqués pour forcer le retour à la normale.

"La vie des gens et leurs droits à la santé ne peuvent continuer plus longtemps à être mis en danger", lit-on dans le texte du télégramme envoyé à M. Robert Bourassa, premier ministre, MM. Claude Forget et Oswald Parent, respectivement ministre des Affaires sociales et de la Fonction publique, de même qu'à M. Paul Pleau, président du CPNAS.

La grève des infirmières dure maintenant depuis 24 jours et malgré des pourparlers intensifs en fin de semaine, les parties ont dû déclarer forfait et se séparer dans l'impasse la plus totale.

Pendant ce temps, des administrateurs d'hôpitaux et des médecins s'inquiètent vivement de la situation et la jugent "extrêmement grave".

Des médecins des deux hôpitaux pour enfants de la métropole ont convoqué hier matin les journalistes pour faire état de la complexité des problèmes engendrés par la fermeture de l'hôpital Sainte-Justine, d'une part, et l'engorgement de son correspondant anglophone, surtout à la veille des Jeux olympiques où l'on prévoit une augmentation d'environ 10% des accidents de la circulation.

"Nous ne sommes pas en mesure de faire face à une telle augmentation, ont fait valoir quatre médecins des hôpitaux concernés dans une lettre adressée le 7 juillet au ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget. De plus, tout accident majeur impliquant un certain nombre de victimes serait catastrophique et une hausse soudaine des cas d'urgence dépasserait rapidement nos capacités actuelles."

Enfin, un certain nombre de patients présentent des troubles qui, en temps normal, nécessiteraient une attention immédiate mais sont placés en attente parce que d'autres cas plus urgents doivent être traités en premier lieu. Les médecins soulignent aussi qu'il est "inacceptable qu'une société civilisée ne puisse fournir à ses enfants que des soins médicaux et chirurgicaux axés sur le degré de leur urgence". Ils réclament donc la réouverture immédiate de Sainte-Justine en insistant sur le climat actuel "dangereux".

Deux directeurs généraux d'hôpitaux présents à la conférence de presse convoquée par l'AHPQ ont également fait le bilan de leur milieu respectif: M. Gérard Lanoue, de Charles-Lemoyne et M. Jean Boisvert, de Maisonneuve-Rosemont. Ce dernier, aussi vice-président de l'association, est responsable du plus grand hôpital de l'est de la ville, de même que de l'hôpital proclamé "olympique". Il a précisé que seule l'absence des techniciennes en radiologie perturbe présentement le fonctionnement de l'institution. Il se demande avec angoisse comment sortir de cette situation, alors que tout accident ou maladie grave nécessitent des examens radiologiques. M. Boisvert n'entrevoit que la loi spéciale comme solution.

Quant à M. Lanoue, il rappelle que Charles-Lemoyne dessert un bassin de population de 400,000 âmes et que l'instabilité de la présence des infirmières rend son roulement extrêmement difficile. Ainsi, il y avait dimanche soir, 12 infirmières pour s'occuper d'environ 200 patients dont 26 poupons et hier matin, ce nombre était de 28. Soulignons cependant que c'est à cet endroit de la Rive-Sud que le plus grand nombre d'infirmières ont décidé de rentrer. Mais on ne peut jamais compter sur un effectif sûr, commente M. Lanoue qui s'insurge contre certaines pratiques d'intimidation exercées par des partisans de la grève illimitée. Certains syndiqués auraient "photographié" les plaques d'immatriculation des voitures de gardes-malades qui avaient convenu de respecter les injonctions.

Le premier ministre Bourassa et le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, de même que M. Paul Pleau, président du CPNAS, ont eu plusieurs entretiens hier dès la réception de la requête de l'AHPQ, a-t-on appris. Ce n'est qu'aujourd'hui que le gouvernement fera part de sa réaction officielle au sujet de l'opportunité d'une loi spéciale destinée à régler de façon draconienne le conflit dans le secteur hospitalier.

Pour Ginette Gosselin, présidente de la FIIQ, le recours à cette disposition n'est pas une surprise puisque cette menace est dans l'air depuis le 21 juin. "Pour nous, c'est une nouvelle qui n'en est pas une. La partie patronale a tout fait pour tuer le temps, sans jamais vraiment négocier, afin de justifier le recours à des mesures répressives" a-t-elle dit. Mlle Gosselin attend de prendre connaissance de la réaction du gouvernement avant d'envisager toute action précise et de la proposer à ses membres, mercredi matin.

Commémoration du massacre de Munich

Environ un millier de personnes, y compris les premiers ministres du Canada et du Québec, MM. Pierre Elliott Trudeau et Robert Bourassa, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et l'ambassadeur d'Israël au Canada, M. Mordechai Shalov, ont assisté à une cérémonie commémorative, à la synagogue Shaar Hashomayin, de Westmount, en souvenir des 11 athlètes israéliens assassinés lors des Jeux olympiques de Munich, il y a quatre ans. Présidée par le rabbin Gunther Plaut, de Toronto (à gauche sur la photo), la cérémonie s'est terminée par une prière spéciale invoquant la sécurité de tous les athlètes participant aux Olympiades de Montréal. Onze adolescents, chacun d'entre eux symbolisant un athlète assassiné, portaient un drapeau israélien. Les athlètes d'Israël actuellement à Montréal et les membres de leur délégation participaient également à cette cérémonie, organisée par la Communauté juive du Canada, sous le patronage d'un Comité d'honneur présidé par Allan Brofman et incluant 150 éminents Canadiens.

(Photo Alain Renaud)

LIBAN

son pays était prêt à envoyer des chars au Liban pour renforcer la force de sécurité de la Ligue arabe. Le ministre égyptien des affaires étrangères a précisé qu'il n'était pas prêt à envoyer des soldats, rapporte l'agence MENA.

La force panarabe comprend 2,500 Syriens, Séoudiens, Lybiens et Soudanais. Les Palestiniens, a déclaré auparavant M. Kamal, demanderont à la Ligue arabe de renforcer les effectifs des "casques blancs".

Selon le porte-parole de la coalition palestino-progressiste, les villes de Saida (Sud-Liban) et de Baalbeck (Centre-Liban) sont encerclées par les troupes syriennes et régulièrement bombardées, tandis que Tripoli (Nord-Liban) fait face à ce qui semble être une action "conjuguée" des unités syriennes en position autour du camp palestinien de Nahr el Bared (à cinq km au nord de la ville) et des forces chrétiennes venant du sud et de l'est. Celles-ci accentuaient hier leur pression militaire sur le chef-lieu du Liban-nord, dont elles ne seraient plus distantes que de quelques kms. Les forces chrétiennes avaient reconquis, la semaine dernière, une vingtaine de localités du nord du Liban précédemment contrôlées par leurs adversaires.

Des combats acharnés se sont également poursuivis dans le camp palestinien de Tall Zaatar qui n'est plus que ruines. Du côté des Palestiniens comme de celui des phalangistes, on estime que la chute du camp n'est plus qu'une question de jours.

Le camp, qui a une importante valeur stratégique, est assiégé depuis trois semaines par les phalangistes et selon les Palestiniens eux-mêmes se déclarent surpris combattants et civils — y auraient trouvé la mort depuis le début des combats. Les Palestiniens eux-mêmes déclarent surpris par la résistance acharnée qu'opposent les défenseurs du camp qui compte encore une population d'environ quinze mille personnes.

Selon des témoins, il ne reste plus guère de logements encore debout et les défenseurs du camp ripostent à l'arme légère et à la mitraillette aux tirs de mortier et de bazooka des phalangistes. La radio phalangiste indique que certains des défenseurs se rendent mais Radio-Beyrouth affirme de son côté que les assaillants ont subi de lourdes pertes au cours des combats particulièrement violents de la nuit dernière.

En ce qui concerne le reste du pays, La voix de la Palestine indique que les forces syriennes et chrétiennes ont déclenché une grande offensive contre les fiefs progressistes dans le Nord, notamment Tripoli et Baalbek, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Beyrouth.

Selon la radio palestinienne, Tripoli serait soumise à des bombardements intensifs depuis les premières heures de la matinée et de nombreux bâtiments auraient été détruits. Un porte-parole de la résistance palestinienne a indiqué de son côté que soldats syriens et milices phalangistes ont atteint la périphérie de El Qualamoun, un petit village côtier distant de six kilomètres environ de Tripoli. D'autres auraient déjà dépassé le camp palestinien de Nahr El-Bared, à dix kilomètres au nord de la ville.

La Voix de la Palestine fait état de violents combats dans trois secteurs proches de Baalbek. Elle affirme que l'artillerie syrienne a bombardé la ville et que les Syriens progressent en direction de l'antique cité à bord de blindés.

Les Palestiniens et leurs alliés reconnaissent qu'ils perdent du terrain face à l'offensive des Syriens et des chrétiens libanais. Ils déclarent livrer une guerre d'usure qui consiste à mener des opérations de guérilla, se bornant essentiellement à s'emparer de positions pour les évacuer dès que l'ennemi déclenche une contre-attaque conventionnelle.

Dans le centre de Beyrouth, la situation, selon la radio phalangiste, a été "relativement calme" mais, ajoute-t-elle en substance, les tireurs isolés ont continué à sévir tout au long de la ligne de démarcation séparant Beyrouth et sa banlieue en deux.

Les partis et forces progressistes libanais ont tenu, hier une réunion à l'issue de laquelle, M. Kamal Joumblatt selon des sources informées, a lancé un appel à la Ligue arabe lui demandant de faire pression sur le gouvernement syrien afin qu'il retire ses troupes du Liban. MM. Joumblatt et Yasser Arafat se sont entretenus, hier après-midi, avec l'ambassadeur d'Union soviétique au Liban, M. Alexandre Soldatov. L'entretien, selon l'agence palestinienne d'information Wafa, a porté sur "la détérioration de la situation au Liban".

Depuis maintenant vingt et un jours, la capitale libanaise est privée d'électricité et, par voie de conséquence, d'eau courante dont le pompage est rendu impossible. Aucun signe d'un rétablissement du courant électrique n'était hier perceptible, les lignes à haute-tension se trouvant dans la zone de Tall El Zaatar.

L'essence, d'autre part, fait cruellement défaut à Beyrouth-ouest après la mise hors service de la raffinerie de Zahrani (Sud-Liban) à la suite de bombardements. En début de soirée, le carburant avait atteint au marché noir, la somme record de 125 livres libanaises (40 dollars) les vingt litres.

JIMMY CARTER

Harry Truman tapait sur les épaules de ses amis du Congrès et aimait la gaudriole.

Avec Carter, ce n'est que du sérieux: prospective, ordinateurs, calcul, imagination, détente en famille. Le tout assorti d'une ferveur religieuse certaine.

Politiquement, c'est un pragmatique. Nombreux sont les gouverneurs, les maires, les dirigeants du parti qui ne cachent pas leurs inquiétudes. Oui bien sûr, disent-ils, il est le plus qualifié, mais où va-t-il nous mener? Chaque soir dans les hôtels de New York où se réunissent les chefs du parti on entend des réflexions désabusées. Jimmy Carter a beau serrer des milliers de mains, multiplier les interviews — souvent excellentes —, en somme pratiquer une politique d'ouverture, il n'arrive pas à faire oublier qu'il est un homme du sud, d'origine paysanne, sans attaches avec Washington.

A l'état-major de Jimmy Carter, on n'ignore rien de ce curieux climat. Mais la consigne est au beau fixe. Carter, dit-on, sait fort bien que les plaies de la bataille des primaires seront longues à panser.

On ne peut pas s'attendre, dit-on, que McGovern, Humphrey ou Jackson soient soudain pris de passion pour l'homme qu'ils ont combattu. Mais Jimmy Carter a voulu prouver qu'il avait l'étoffe d'un président: honnêteté, dynamisme et autorité. Le peuple américain, affirment ses amis, lui fera confiance.

A son quartier général, Jimmy Carter reçoit beaucoup: quelques "vice-présidentiables", les derniers politiciens ralliés, les représentants des minorités ethniques et des groupes de femmes en colère d'être, disent-elles, sous-représentées à ce festival du Parti démocrate.

La famille Carter, avec Amy, 8 ans la nouvelle "superstar" de la presse, les frères, le planteur de cacahuètes et l'exploitant du plus grand "élevage" de vers de terre du monde, mère, belles-soeurs, filles, etc... visite New York à bord d'un autocar climatisé, spécialement affrêté pour l'occasion.

La première convention démocrate s'était tenue en 1832 à Baltimore. C'est la troisième convention qui se déroule à New York, mais la première depuis les assises désastreuses de 1924, au cours desquelles il a fallu 103 tours de scrutin pour se mettre d'accord sur la candidature du gouverneur John Davis. Il y a eu 16 présidents démocrates contre 20 républicains.

suites de la première page

TAIWAN

M. Harold Wright, ont violemment dénoncé le refus du gouvernement canadien. Le comité olympique américain a fait savoir la semaine dernière que la participation des États-Unis aux Jeux pourrait être remise en cause si un compromis acceptable n'était pas trouvé au sujet de Taiwan.

Rien ne dit que les membres du CIO accorderont d'emblée leur appui au président Killanin. Nombreux sont encore les amis de Taipeh dans la grande famille olympique, sans compter ceux qui pensent que les principes valent la peine de lutter jusqu'au bout. Une intense bataille verbale est donc à prévoir. D'autant plus que plusieurs pays, notamment d'Amérique latine, envisagent de renoncer aux Jeux si le CIO ratifie ce que beaucoup considèrent comme une capitulation devant le gouvernement canadien. Certains vont jusqu'à dire que la tête de lord Killanin sera mise à prix.

Dans une atmosphère de crise, les propositions les plus diverses sont avancées par certains dirigeants sportifs qui préconisent, par exemple, la défilé de toutes les délégations à la cérémonie d'ouverture avec le seul drapeau olympique.

La consternation est grande dans le camp de Taiwan et de ses amis, car il n'est jamais arrivé qu'une recommandation de l'exécutif soit renversée par la session plénière du CIO.

Entre-temps, le gouvernement canadien espère que les athlètes taiwanais participeront aux Jeux sous la bannière olympique.

A Ottawa, le premier ministre, M. Trudeau, a réaffirmé que Taiwan ne peut prétendre représenter la Chine et ne peut participer aux Jeux sous la dénomination de la république de Chine.

L'Opposition conservatrice a tenté sans succès de présenter une motion de blâme à l'endroit du gouvernement, qu'il accuse d'avoir manqué aux engagements pris en 1969. M. Claude Wagner a prétendu que le gouvernement Trudeau avait cédé aux pressions de Pékin, qui désire que Taiwan soit exclu du CIO et refuse de réintégrer la famille olympique tant que la Chine nationaliste en fera partie.

Entre-temps, la majeure partie de la délégation taiwanaise, qui attend le feu vert pour gagner Montréal, se balade aux États-Unis, où elle a été reçue hier avec pompe par le gouverneur du New Hampshire. Ce dernier, M. Jac McDuffee, a même fait hisser le drapeau de la Chine nationaliste sur le "state house" de l'État, et critiqué avec virulence la décision canadienne.

D'autre part, la session plénière devra affronter une autre pomme de discorde: le boycott possible des pays africains si la Nouvelle-Zélande n'est pas exclue des Jeux.

Mais un tel geste serait un "casus belli" pour la Fédération internationale d'aviron, a déclaré le président, l'allemande de l'Ouest Claus Ness. "Si la Nouvelle-Zélande est exclue comme le demandent certains pays africains en raison de ses relations sportives avec l'Afrique du sud, je ne vois aucune possiblité d'organiser les compétitions d'aviron sous le drapeau olympique", dit-il, en rappelant le champ-

13 juillet

par la PC et l'AP

Il y a 16 ans aujourd'hui, le 13 ouillet 1960, la convention démocrate, réunie à Los Angeles, désignait John Kennedy comme candidat à la présidence des États-Unis.

1971 — Dix officiers marocains, accusés d'avoir comploté contre la vie du roi Hassan II, sont fusillés.

1970 — Violences en Ulster à la suite d'une commémoration de la bataille de la Boyne 1690.

1919 — Début du voyage de retour du dirigeable britannique R-34, le premier aérostat à réussir la traversée de l'Atlantique.

1863 — Un millier de personnes sont tués, à New York, durant des émeutes provoquées par la conscription, lors de la Guerre de Sécession.

1793 — Jean-Paul Marat, médecin et homme politique français, est assassiné par Charlotte Corday.

Solution des MOTS EN CROIX

par Louise et Jacques Jaucourt

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	O	B	J	E	C	T	I	O	N	■	E	T
II	R	A	■	C	R	A	N	T	E	■	N	E
III	A	F	F	R	A	N	C	H	I	R	■	T
IV	G	O	U	I	N	■	H	E	G	I	R	E
V	E	U	R	E	■	L	O	■	E	G	O	■
VI	■	I	T	■	F	L	A	N	■	O	S	T
VII	B	L	I	D	A	■	T	■	A	L	E	A
VIII	O	L	F	A	C	T	I	F	■	A	■	V
IX	X	E	■	M	O	R	F	O	N	D	R	E
X	E	U	■	I	N	U	■	L	U	E	U	R
XI	U	S	T	E	N	S	I	L	E	■	D	N
XII	R	E	G	R	E	T	T	E	E	■	E	E

les atomisés de l'An 0

CATCA Suite de la page 3

les membres de l'exécutif national serait tôt ou tard confronté avec la nécessité d'être confirmé dans ses fonctions par les contrôleurs québécois.

En second lieu, toute décision d'exclure purement et simplement M. Patenaude du syndicat priverait ce dernier de son gagne-pain, puisque l'appartenance au syndicat est une condition d'emploi dans ce secteur de la fonction publique.

Quelle que soit la décision de l'exécutif, aujourd'hui, M. Patenaude est convaincu qu'elle servira la cause des contrôleurs du Québec puisqu'elle permettra d'apporter un nouvel élément de preuve au dossier que l'Association des gens de l'air du Québec compte soumettre, est autonome pour demander la décertification de la CATCA comme agent négociateur des contrôleurs du Québec.

MM. de Bané, Joyal et Richard ont énergiquement condamné l'attitude du bureau de direction de la CATCA et considèrent que le traitement fait à M. Patenaude est contraire aux droits de l'homme. Ils y voient "un déni de justice" et une "sinistre comédie rhodésienne".

Indigné par l'incident, M. de Bané a déclaré que les dirigeants de syndicat des contrôleurs aériens "sont irresponsables et racistes".

Le député de Matane se propose d'entreprendre sans délai les démarches nécessaires pour présenter au Parlement une proposition d'amendement tendant à fractionner l'unité de négociation des contrôleurs, de sorte que les cotisants francophones de la CATCA puissent, une fois désaffiliés, constituer un nouveau syndicat reconnu.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

DESROSIERS, Gérard. — A Rimouski, le samedi 10 juillet 1976, est décédé Monsieur Gérard Desrosiers, époux de dame Madeleine Vaillancourt, père de Denise et Pierre, et fils de feu François Desrosiers, demeurant au 13, St-Paul, Rimouski.
Les funérailles auront lieu le mardi 13 juillet. Le convoi funèbre partira du Salon Bissonnette No 125 rue St-Louis, Rimouski, pour se rendre à la cathédrale de Rimouski, où le service sera célébré à 2:30 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACINE, Fabien. — A Montréal, le 11 juillet 1976 à l'âge de 42 ans, est décédé, monsieur Fabien Racine, président de Industrie Mont-Royal Inc. et des produits Contessa, époux de Louise Légaré. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa mère, Madame Evelyne Racine, et une soeur, Madame René Charbonneau (Constance)
Les funérailles auront lieu le jeudi 15 juillet. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée. No 400 rue Henri-Bourassa est. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
S.V.P. Pas de fleurs, don au centre de Recherche de votre choix serait apprécié. Ouverture du salon à 2 heures.

Les sociétés fédérales se conformeront aux objectifs de la Loi 22

• *Québec étudie les prétentions d'Ottawa*

M. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor, a annoncé hier que les sociétés fédérales de la Couronne pourront se conformer à ceux des objectifs de la Loi 22 qui concordent avec la législation et les politiques pertinentes du gouvernement fédéral. Toutefois, celui-ci signifié à la direction de ces sociétés qu'elles ne devaient prendre aucun engagement envers la Régie québécoise de la langue française qui pourrait être interprété comme reconnaissant explicitement ou implicitement à cet organisme quelque compétence sur des institutions fédérales.

M. Chrétien a fait part de la position du gouvernement fédéral à l'issue d'un entretien qu'il avait hier à Montréal avec M. Fernand Lalonde, Solliciteur général et responsable de la Régie de la langue française.

Pour sa part, M.. Lalonde a déclaré que les "prétentions juridiques" du gouvernement fédéral font l'objet d'études au sein de son ministère. En principe, il pense que les institutions fédérales devraient se soumettre à la Loi 22 "tout autant qu'une société du Delaware établie à Montréal". Mais il constate cependant que les dispositions annoncées par M. Chrétien vont plus loin qu'il ne croyait. Si, dit-il, le contenu des programmes fédéraux touchant le bilinguisme et le français vont aussi loin que la Loi 22, "le problème ne se posera plus".

M. Chrétien a en effet annoncé que les corporations seront invitées à soumettre à l'avenir au ministre (par l'entremise de qui elles rendent compte de leur activité au Parlement) des rapports annuels sur les progrès de leurs politiques et programmes linguistiques. Ces rapports seront transmis, pour fins de recension et d'évaluation, au président du Conseil du Trésor en sa qualité de ministre responsable des politiques fédérales des langues officielles.

Jean Chrétien

M. Chrétien a précisé que les sociétés fédérales de la Couronne seront invitées à informer la Régie de la langue française du Québec des dispositions linguistiques s'appliquent à leurs opérations québécoises qui, tout en visant au premier chef à mettre en oeuvre les politiques du gouvernement fédéral en ce domaine, concordent avec les objectifs retenus par les autorités provinciales.

M. Chrétien a rappelé que la Loi sur la langue officielle du Québec ne traite pas spécifiquement des sociétés fédérales de la Couronne. Le gouvernement a donc signifié à la direction de ces sociétés que celles-ci ne devraient prendre aucun engagement envers la Régie québécoise, ni solliciter de celle-ci un quelconque certificat pouvant être interprété comme reconnaissant explicitement ou implicitement à cet organisme quelque compétence sur des institutions fédérales.

"Le dossier des sociétés fédérales de la Couronne en matière linguistique, a soutenu M. Chrétien, se compare plus que favorablement à celui des autres entreprises d'envergure nationale ou internationale dont les activités s'étendent au Québec. Par voie de conséquences, je ne doute pas que la mise en oeuvre par ces corporations, à titre volontaire, de dispositions de la Loi sur la langue officielle du Québec, lorsque celles-ci sont compatibles avec la législation et les politiques du fédéral, facilitera notablement la réalisation des objectifs retenus par les autorités provinciales."

Le ministre fédéral a reconnu que, si des progrès considérables ont été accomplis par les corporations fédérales de la Couronne en vue de fournir au public des services dans les deux langues officielles — et cela, non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada ainsi qu'à l'étranger — il reste encore beaucoup à faire pour que le français puisse être utilisé davantage comme langue de travail par les employés de ces corporations.

"C'est précisément pour cette raison que nous demandons aux corporations de la Couronne de soumettre à l'avenir des rapports annuels sur les progrès de leurs politiques et programmes linguistique, a poursuivi M. Chrétien.

"La Loi sur les langues officielles impose aux corporations de la Couronne les mêmes devoirs et obligations qu'aux autres institutions fédérales, a précisé le ministre. Le gouvernement est toujours d'avis que ces corporations doivent élaborer et mettre en oeuvre elles-mêmes les politiques et les programmes que requiert la pleine réalisation des objectifs de cette loi, et ce, dans les meilleurs délais. C'est là la meilleure façon, à notre avis, d'assurer que l'instauration de l'égalité linguistique au sein de ces institutions fédérales sera compatible avec les impératifs d'une saine gestion et les pratiques commerciales les plus efficaces.

"Mais le gouvernement doit être en mesure de recenser les progrès accomplis par ses corporations; d'où la mise en place du mécanisme de contrôle que je viens de décrire."

AVIS À TOUS LES PÊCHEURS

Même en juillet, la pêche est encore très bonne à "KAN À MOUCHE", St-Michel des Saints.

Vous avez accès à 30 lacs où vous pouvez prendre de la truite, du brochet et du doré. Des chalets très confortables vous attendent sur tous les terrains. Vous y trouverez une excellente Cuisine française, un bar, le tout donnant sur une vue panoramique. Toute la famille est bienvenue. Les insectes et moustiques de toutes sortes sont déjà partis...

Réservations:

1-514-833-6662

NOUVEAUTÉS FIDES

AUX ÉDITIONS

235 EST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL — TÉL.: 861-9621

UNE NOUVELLE MORALE SEXUELLE ?

Entre les fantaisies diverses de la "révolution sexuelle" et les énoncés souvent contestés du Magistère ecclésial en la matière, le besoin se fait sentir de faire un ménage dans la "morale classique" et de redéfinir les valeurs en cause.

Un groupe de théologiens et de sexologues d'une compétence reconnue s'attaque ici à cette tâche en ouvrant les avenues nécessaires.
160 pages. **$5.00**

Collection C R E, no 3

Sommaire

Présentation — R. Bélanger
— Avons-nous encore une éthique sexuelle? — H. Pelletier-Baillargeon
— Foi et sexualité: Pour une refonte de la morale classique — G.-M. Bertrand
— Progrès scientifique et évolution de la morale sexuelle — G. Durand
— Le langage sexuel — A. Guindon
— Démythiser et remythiser — M. Despland
— Sexualité humaine: enjeux éthiques et politiques — G. Bourgeault
— Éthique théologique de la sexualité: jalons — A. Bédard
— Commentaire sur le document du Comité catholique — J.-M. Samson

DOCUMENTS

— L'encyclique "Humanae vitae" et la loi naturelle — G.-M. Bertrand
— La révolution sexuelle de demain — J.-M. Samson
— Sur un récent document — R. Vaillancourt
— "Qu'il est difficile d'aimer" — Jocelyne Durand

RAPPEL Dans la collection "Cahiers de recherche éthique"

PROBLEMES ET METHODES. no 1 $3.00

LE DEVELOPPEMENT MORAL. no 2 $3.00
94 pages

Les autobus restent immobilisés à Québec

QUÉBEC (PC) — Les citoyens de la région de Québec ont été privés de service de transport en commun pour la cinquième journée consécutive, hier, alors que le conflit opposant la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) à ses employés de bureaux et de garage demeurait au point mort.

Un porte-parole de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), M. Arthur Dorval, a déclaré qu'il n'y avait eu aucun développement depuis le déclenchement de la grève, à minuit, mercredi dernier.

La partie syndicale a toutefois convoqué une conférence de presse pour mardi après-midi.

Rappelons qu'à la suite du débrayage de ses 43 employés de bureaux et de ses 135 mécaniciens, la Commission de transport a retiré tous les autobus de la circulation en invoquant des raisons de sécurité et a procédé à la mise à pied de ses 450 chauffeurs, dont la convention collective a été renouvelée récemment.

Les quelque 30,000 travailleurs qui utilisent quotidiennement les autobus de la CTCUQ ont ainsi été forcés de se trouver un autre moyen de transport pour se rendre au travail et en revenir.

Malgré un accroissement sensible de la densité de la circulation, la police ne rapporte toutefois aucun problème majeur.

Vos états de compte aboutissent au panier?

Téléforce peut vous aider.

C'est un fait qu'une lettre est plutôt impersonnelle . . . et facile à ignorer. C'est pourquoi plus de 700 compagnies ont déjà adopté Téléforce. Téléforce est un système d'utilisation maximale du téléphone qui peut, entre autres, vous aider à accélérer la perception des comptes.

Les spécialistes de Téléforce sont à votre disposition pour vous aider à concevoir des méthodes qui, en plus d'accélérer la perception des comptes, vous permettront aussi de réduire les coûts de représentation de l'entreprise, de reprendre contact avec d'anciens clients, d'en sélectionner de nouveaux . . . en somme de prendre de l'avance sur vos compétiteurs.

Vous cherchez l'efficacité?

Téléforce peut vous aider!

Pour plus de renseignements, appelez sans frais Mlle Girard, Contrôleur adjoint—TÉLÉFORCE, à 1-800-267-8223 ou envoyez nous le coupon ci-dessous.

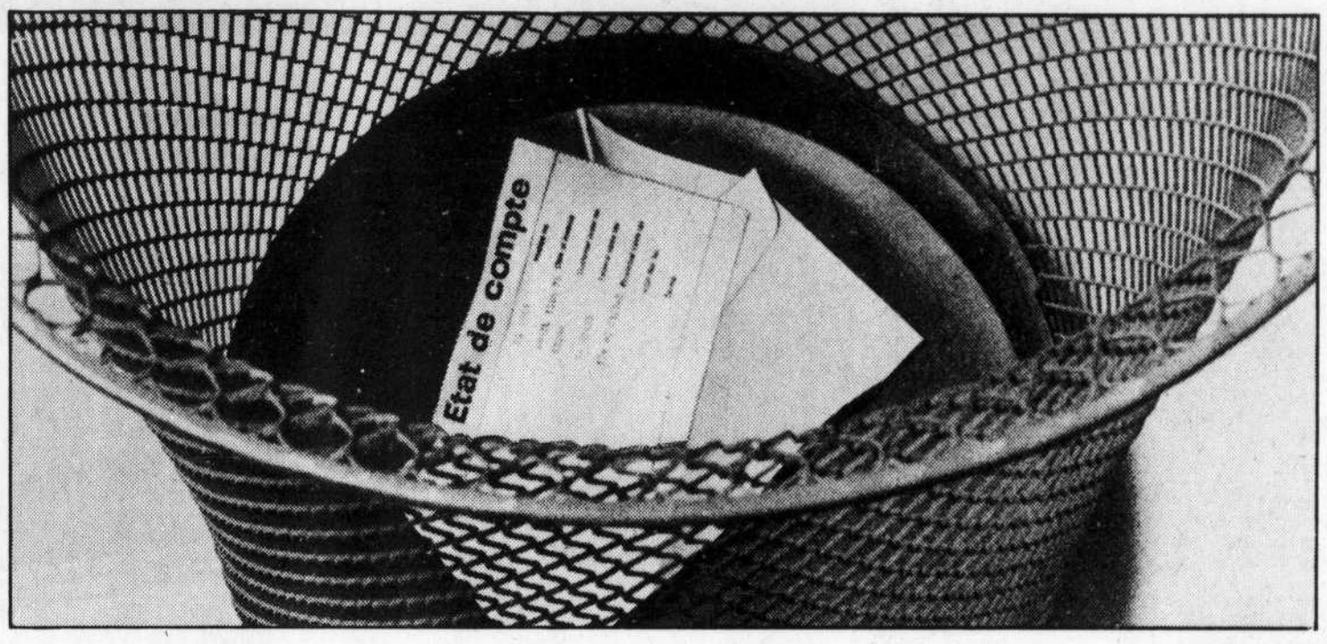

Bell Canada

Téléforce, 1 rue Nicholas, 9e étage, Ottawa K1G 3N6. a/s Nicole Girard, Contrôleur adjoint—TÉLÉFORCE.
J'aimerais savoir comment Téléforce peut profiter à mon entreprise.
☐ Veuillez m'envoyer votre brochure Téléforce.
☐ J'aimerais que l'un de vos spécialistes m'appelle.
☐ Nous avons une équipe de _____ représentants.
Nom _____
Compagnie _____
Adresse _____ Code postal _____
Province _____ Téléphone _____
D-85-22

MICROFILM

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES, ECRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR
SERVICE DU MICROFILM
211 rue du ST-SACREMENT,
MONTREAL (Que.) H2Y 1X1
OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Les Neuf s'entendent sur la répartition des sièges au Parlement européen

BRUXELLES (d'après AFP et Reuter) — 150 millions de citoyens européens se rendront pour la première fois, aux urnes en mai-juin 1978, pour élire au suffrage universel direct un Parlement de 410 députés.

En effet, le Conseil européen est parvenu hier en fin d'après-midi, à un accord sur le nombre et la répartition des sièges du futur Parlement européen, annonce-t-on à Bruxelles.

L'accord met fin à une impasse qui aura duré trois mois. Il constitue la décision de principe dont chacun attend qu'elle injectera un nouveau souffle à des affaires communautaires qui ont peu progressé au cours des derniers mois.

Le premier ministre britannique, M. James Callaghan n'a donné qu'un accord de principe à la formule qui a été trouvée, déclare-t-on de source autorisée. M. Callaghan a dit qu'il ne pouvait officiellement accepter les chiffres qui lui étaient présentés avant la fin du débat sur les élections directes.

Aux termes de l'accord, le Parlement européen, qui compte actuellement 198 députés, sera remplacé par une assemblée de 410 membres. C'eux-ci seront ainsi répartis: France, Grande-Bretagne, Italie et Allemagne de l'Ouest 81 députés chacun (36 actuellement), Pays-Bas 25 (14), Belgique 24 (14), Danemark 16 (10), Irlande 15 (10) et Luxembourg 6 (6).

"C'est une date importante pour l'Europe," a déclaré le président Valéry Giscard d'Estaing aux journalistes. C'est un soulagement pour nous et un encouragement pour le Parlement, a déclaré le président de l'assemblée européenne, M. Georges Spenale. Il s'est dit convaincu que cet accord débouchera tôt ou tard sur un accroissement des pouvoirs du Parlement, dont le rôle est actuellement limité à des avis sur les législations de la CEE et à la surveillance des dépenses communautaires.

L'accord obtenu hier à Bruxelles sur la répartition des sièges par les chefs des gouvernement des Neuf met fin à une négociation longue de plus de dix-huit mois, qui avait débuté au "sommet" de Paris en décembre 1974. Poussés par les membres du Parlement actuel, désignés parmi les parlementaires nationaux, les chefs de gouvernement avaient pris alors l'engagement solennel de tout mettre en oeuvre pour permettre des élections directes du Palement européen en 1978.

La chose n'a pas été facile, car il a fallu concilier les intérêts des "grands" et des "petits" pays de la CEE. Le sommet de Luxembourg en avril dernier avait été un échec malgré la proposition de compromis du président Valéry Giscard d'Estaing, de reconduire la formule actuelle qui comprend 198 députés. Les Italiens, pour des raisons de politique intérieure et surtout les Britanniques pour des motifs de politique régionale (la représentation de l'Écosse et du Pays de Galles) avaient refusé de souscrire à cette formule.

Les ministres des Affaires étrangères de la CEE avaient repris le dossier. Finalement, des rencontres triangulaires entre Français, Allemands et Britanniques ont permis de trouver une formule acceptable aussi bien pour la Grande-Bretagne que pour la France et l'Italie.

De son côté, l'Allemagne fédérale avait dès le départ adopté une position très favorable à toutes les formules proposées. Mais, il ne suffit pas d'élire le Parlement européen au suffrage universel direct pour relancer l'Europe et la rendre plus populaire aux habitants de l'Europe des Neuf.

Le Parlement actuel, qui siège tantôt à Strasbourg, tantôt à Luxembourg est peu connu, et ses pouvoirs sont surtout d'ordre consultatif. Ses membres ont d'ores et déjà fait savoir qu'un parlement européen élu directement devrait exercer un pouvoir de contrôle plus grand et plus direct sur les autres institutions communautaires, c'est-à-dire la commission européenne et le conseil des ministres.

Deux obstacles attendent toutefois le nouveau Parlement: les États-membres, jaloux de leur souveraineté, ne paraissent pas encore prêts à concéder de tels pouvoirs à une assemblée même issue du scrutin populaire.

Le regroupement des partis politiques nationaux à un niveau européen ne se fait pas non plus sans mal. Dans le Parlement actuel, six familles politiques sont représentées: les socialistes, les démocrates-chrétiens, les libéraux, les conservateurs, les démocrates européens de progrès (gaullistes français et parti national irlandais) et enfin les communistes.

Les socialistes, les démocrates-chrétiens et les libéraux ont déjà formé leurs partis en vue des élections directes de 1978. Des clivages nationaux assez nets apparaissent toutefois chez certains sur les pouvoirs du nouveau Parlement européen.

A l'heure actuelle, on ne peut pas dire que ces partis soient tous d'accord pour un renforcement des pouvoirs, en particulier législatifs, de la nouvelle assemblée européenne issue du scrutin populaire.

Peu après l'annonce de l'accord, les ambassadeurs de la CEE sont convenus en principe d'ouvrir le 26 ou le 27 juin les pourparlers avec la Grèce sur le projet d'adhésion grecque au Marché commun.

Mais, soucieux de maintenir un équilibre entre les relations avec la Grèce et la Turquie, ils ont décidé de s'entretenir auparavant avec les Turcs de la demande d'amélioration du traité d'association de la Turquie avec la Communauté.

Enfin de la pluie sur le nord de la France

CEE : la sécheresse relance l'inflation

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Le nord de la France a reçu hier la première pluie digne de ce nom depuis des semaines, tandis qu'en fin d'après-midi, cinq millimètres d'eau étaient déjà tombés sur Paris.

Le ciel de Bretagne, la région la plus touchée par la sécheresse, est nuageux et menaçant à souhait. Moins heureux, les azurs du Sud et du Sud-Est continuent d'être désespérément bleus.

La météorologie nationale prévoit un temps nuageux accompagné d'averses aujourd'hui et demain sur les pays au nord de la Loire. Le temps sec et chaud devrait toutefois faire ensuite sa réapparition.

En dépit de l'ondée, le conseil de Paris a décidé d'annuler trois des cinq feux d'artifice qui devaient être tirés demain pour le 14 juillet. Les risques d'incendie sont trop grands, a-t-il estimé.

Cependant, les pluies tombées sur la France ne seront qu'une goutte d'eau qui ne mettra pas fin à la sécheresse. Il ne sera en effet guère enregistré plus de 4 à 10 millimètres d'eau depuis l'arrivée dans la journée de dimanche d'un courant de vents d'ouest apportant des masses d'air humide venant de l'Atlantique. Il en faudrait au moins 100 millimètres pour rattraper le déficit pluviométrique moyen français actuel. Pour y parvenir il faudrait que de telles précipitations ne cessent pas pendant au moins trois semaines. Ce qu'à Dieu ne plaise pour les vacanciers. C'est dire que les petites pluies enregistrées depuis dimanche sur l'ouest de la France et qui se déplaceront en principe vers les Alpes et l'Alsace n'apporteront guère de solutions aux problèmes graves qui se posent aux agriculteurs.

En outre, la sécheresse catastrophique qui sévit en Europe occidentale provoque une flambée des prix à un moment où les gouvernements paraissent redouter une nouvelle vague d'inflation.

La reprise simultanée des économies de plusieurs pays occidentaux a déjà entraîné une hausse des cours de plusieurs matières de base pour l'industrie. Sur le marché financier de Londres, l'étain est coté à la hausse, le cuivre est vendu à son niveau le plus élevé des deux dernières années et d'autres matières premières, tels le zinc et le plomb, progressent régulièrement.

Cette tendance est amplifiée par la sécheresse, dont les effets sont particulièrement sensibles sur les marchés des céréales, des huiles végétales et du sucre. Les productions sont déjà inférieures aux prévisions tandis que légumes et fruits coûtent davantage.

Le fléau touche plus particulièrement la Belgique, le Luxembourg et certaines régions d'Allemagne fédérale et du Nord et de l'Ouest de la France, a déclaré la semaine dernière M. Pierre Lardinois, commissaire européen à l'Agriculture.

Le sud de l'Allemagne, l'est et le sud des Pays-Bas, le sud de l'Angleterre connaissent également des problèmes. Mais les récoltes seront sauvées s'il pleut prochainement, a ajouté M. Lardinois.

En France, où un agriculteur, au comble du désespoir, s'est suicidé, et en Belgique, les autorités estiment catastrophique l'absence prolongée de pluies. Protestants et catholiques ont été invités par leurs dirigeants religieux à prier pour la pluie, tandis que dans les gras pâturages du sud de l'Angleterre, les exploitants agricoles ont trouvé un nom pour 1976: "l'année où l'herbe a refusé de pousser".

La Pologne et la Roumanie, également touchées, ont déjà déboursé de précieuses devises pour acheter des céréales à l'ouest. Elles devraient poursuivre leurs achats tout au long de l'année. En Hongrie et en Tchécoslovaquie, les gouvernements ont invité les agriculteurs à rentrer rapidement leurs récoltes, menacées par trois semaines sans pluies.

Par contraste, dans deux pays qui jouent un rôle prépondérant dans la détermination des cours mondiaux des céréales, les États-Unis et l'Union soviétique, les prévisions s'annoncent encourageantes, les exploitants américains du Middle West devraient ainsi bien faire en blé, maïs et soja.

La production de 1975 devrait se situer entre vingt millions et vingt-deux millions de tonnes de céréales, soit près de cinq millions de tonnes de moins que l'an dernier.

BONN — Dans certaines régions, notamment dans le Hesse et en Bavière, la production de blé, de légumes et de fruits est de cinquante pour cent inférieure à celle de l'an dernier. Le chou lui-même, qui constitue l'élément de base de la choucroute, ne sera pas épargné. Récolte particulièrement médiocre, disent les agriculteurs. D'autres cultures, les pommes de terre notamment, ont été attaquées par des myriades de mouches et de pucerons. Une note d'espoir: les vins du Rhin et de Moselle devraient être d'excellents crus.

Dans l'Elbe asséchée, la navigation fluviale est particulièrement touchée. L'étiage est de deux fois inférieur à la moyenne saisonnière et la plupart des péniches ne peuvent naviguer que chargées à 10 ou 15 pour cent de leur capacité. Si la sécheresse se poursuit, le trafic devra être interrompu.

BRUXELLES — M. Fernand Herman, ministre des Affaires économiques, a déclaré que la sécheresse a particulièrement frappé les marchés maraîcher et fruitier. La demande a doublé, quelquefois triplé, alors que la production est en baisse. L'indice des prix au détail pourrait augmenter de trois ou quatre points en juillet.

LONDRES — Si seulement il pleuvait, il ne serait pas trop tard pour sauver la plus grande part des récoltes, dit-on au ministère de l'Agriculture. La pomme de terre "se présente" bien, bien mieux en tout cas que l'an dernier. Prévisions également optimistes pour le blé d'hiver, l'avoine, et, s'il pleut rapidement, pour la betterave à sucre. Mais, déjouant toutes les prévisions météorologiques, le ciel reste désespérément vide de nuages.

LE DOUX ÉQUILIBRE FILTRE/TABAC

de la nouvelle cigarette FILTRE SPECIAL de Matinée.

La nouvelle Filtre Spécial de Matinée est la première cigarette vraiment douce à vous proposer un parfait équilibre filtre/tabac. Son filtre ultra-efficace a ceci de particulier que, tout en faisant son excellent travail, il n'emprisonne pas la merveilleuse saveur du riche tabac Virginie de la Filtre Spécial de Matinée. ☐ Avec son filtre supérieur, la nouvelle cigarette Filtre Spécial de Matinée vous offre une saveur plus franche, une satisfaction plus complète. ☐ Les deux formats, King Size et 100 mm, vous offrent le même doux équilibre filtre/tabac.

Savourez-la!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette—King Size: "goudron" 10 mg, nicotine 0.7 mg. 100 mm: "goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg.

Andreotti devrait succéder à Moro

Italie : 4 nouveaux juges menacés de mort

ROME (Reuter) — Le président Giovanni Leone a assisté hier aux obsèques du chef-adjoint du parquet de Rome, M. Vittorio Occorsio, assassiné samedi. Au même moment, un message provenant semble-t-il d'Ordre nouveau, mouvement fasciste qui a revendiqué l'assassinat, faisait peser des menaces de mort sur quatre autres juges.

Deux des juges visés ont mené des enquêtes sur les activités d'extrémistes fascistes."Pour chaque membre de notre mouvement, frappé d'arrestation, un juge sera exécuté," précise le message, découvert dans une corbeille après un appel téléphonique anonyme à un journal romain.

Le message est écrit sur du papier ordinaire, contrairement aux autres messages d'Ordre nouveau rédigés sur du papier portant le cachet du mouvement. Celui qui garde les papiers à en-tête a été contraint de fuir pour se cacher de la police, explique le message.

Nombre de ministres et autres personnalités politiques, ainsi que des juges et des chefs militaires, ont également assisté aux obsèques de M. Occorsio, dont la cérémonie a été dirigée par le cardinal vicaire de Rome Ugo Poletti.

Aux quatre coins de l'Italie, la police a effectué des descentes aux domiciles de personnes connues pour leurs conceptions fascistes dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de M. Occorsio.

Plusieurs personnes ont été arrêtées à la suite de la découverte d'armes ou de documents compromettants. Mais la police ne détient jusqu'ici aucun indice précis quant à l'identité des assassins.

Par ailleurs, le président Giovanni Leone a commencé hier ses consultations — qui s'achèveront ce soir — en vue de désigner la personnalité démocrate chrétienne qui aura la tâche délicate de tenter de former un gouvernement.

Chacun s'accorde en Italie à penser que le président désignera ce soir, ou demain, M. Giulio Andreotti, ministre du Budget dans le cabinet sortant de M. Aldo Moro. Les dirigeants de la Démocratie chrétienne se sont réunis dans la matinée pour s'accorder sur les propositions qu'ils feront à M. Leone. Ils n'ont pas indiqué qui sera leur candidat à la présidence du conseil mais l'un d'eux a confié aux journalistes: "Je ne pense pas qu'il y ait la moindre surprise".

La première personnalité à rendre visite au président de la république a été le ministre des Affaires étrangères, M. Mariano Rumor, en sa qualité d'ancien chef du gouvernement. Des représentants des partis démocrate chrétien et communiste devaient se rendre au Quirinal dans l'après-midi.

M. Leone a interrompu ses consultations dans la matinée pour présider une séance spéciale du Conseil suprême de la magistrature, dédiée à la mémoire de M. Vittorio Occorsio, substitut du procureur de Rome, assassiné samedi matin.

Le président a également assisté dans l'après-midi aux obsèques du défunt dont le corps était resté exposé toute la journée au palais de justice. Toutes les audiences prévues pour hier avaient été renvoyées.

Continuons à donner aux malades de la lèpre un avenir plus humain et plus heureux. Donnons à Fame Pereo

Londres et Washington proposent que l'ONU condamne la piraterie aérienne

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont soumis hier au Conseil de sécurité des Nations unies un projet de résolution condamnant les détournements aériens et demandant à tous les États de prévenir et de sanctionner de tels actes de terrorisme.

Les deux pays demandent au Conseil de déplorer les pertes en vies humaines qui ont résulté du détournement de l'Airbus d'Air France conduit à Entebbe et de raffirmer la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États. Le Conseil lancerait également un appel à la communauté internationale pour que la plus grande priorité soit accordée à l'examen des moyens d'assurer la sécurité de l'aviation civile internationale.

On ne pense pas de source informée que ce projet puisse recueillir les neuf voix nécessaires à son adoption. Il en va de même, dit-on de même source, des propositions actuellement examinées par le groupe africain. Ces propositions, qui n'ont pas encore été rendues publiques, auraient pour but essentiel de faire condamner par le Conseil l' "agression (d'Israël) contre l'Ouganda et la grave violation de sa souveraineté".

Le représentant du Royaume-Uni, M. Ivor Richard, a présenté au Conseil le projet de résolution que sa délégation et celle des États-Unis ont élaboré: il serait "incroyable", dit-il, que le Conseil se préoccupe de ce qui s'est passé à Entebbe sans en même temps "étudier ce qui peut être fait au sujet de la piraterie aérienne": "Ce ne serait pas seulement incroyable, ce serait malhonnête", a souligné le représentant du Royaume-Uni. Les événements dont est saisi le Conseil, a dit M. Richard, n'ont pas commencé à Entebbe mais dans la saisie à main armée de l'avion d'Air France le 27 juin. Il est intolérable, a ajouté le représentant britannique, que la communauté internationale, en 1976 soit encore soumise à ce genre de chantage par cette version moderne des bandits de grand chemin". Le représentant britannique a fait état de la mort probable de Mme Dora Bloch et a souligné qu'il appartenait au gouvernement ougandais de faire connaître son sort et éventuellement de juger les coupables.

A la reprise hier soir du débat, le représentant des États-Unis, M. William Scranton, a déclaré que le raid israélien à Entebbe était entièrement justifié "parce que des braves gens innocents ont le droit de vivre et d'être sauvés de terroristes qui ne reconnaissent aucune loi et qui sont prêts à tuer si leurs demandes ne sont pas satisfaites".

M. Scranton a fait valoir que l'opération israélienne "découlait du droit de légitime défense" et qu'il y avait des raisons de croire que le gouvernement ougandais était de connivence avec les criminels. "Les gens innocents retenus en otage à Entebbe avaient subi six jours de terreur dans un pays étranger, ils avaient vu d'autres personnes libérées alors que les Juifs étaient forcés de rester... Leur seule possibilité de libération dépendait d'un gouvernement dont le chef avait applaudi au meurtre des athlètes juifs de Munich, préconisé la destruction d'Israël et fait l'éloge d'Hitler", a dit M. Scranton.

Le représentant de la Suède, M. Kaj Sundberg, a déclaré que son gouvernement, tout en n'étant pas en mesure de concilier le raid israélien avec les obligations d'Israël en vertu de la charte des Nations unies, ne peut prononcer de condamnation envers Israël. M. Sundberg a souligné que l'opération israélienne fut un empiètement sur la souveraineté de l'Ouganda et a causé de lourdes pertes en vies humaines mais, dit-il, le gouvernement israélien a dû subir la pression d'un intolérable acte de piraterie internationale. Le représentant de la Suède a fait appel en conclusion à des efforts renouvelés pour le règlement du conflit du Moyen-Orient.

Pour la première fois, un représentant de la République fédérale allemande a prix la parole devant le Conseil de sécurité. Le représentant de la RFA aux Nations unies, M. Ruediger Von Wechmar a fait valoir que le drame d'Entebbe était un défi aux Nations Unies et que celles-ci devaient se consacrer à la lutte contre la piraterie aérienne avec priorité conférée à des mesures internationales pour prévenir la prise d'otages: "Nous insistons pour la préparation d'une convention énonçant les mesures internationales contre la prise d'otages et prévoyant notamment que ceux qui commettent de tels actes soient extradés ou poursuivis dans les pays où ils sont arrêtés". En ce qui concerne l'opération d'Entebbe proprement dite, M. Von Wechmar a notamment souligné que "compte tenu de la détermination publiquement annoncée par les ravisseurs de tuer les otages, le sauvetage a été entrepris pour résoudre une situation qui a dû sembler désespérée".

Londres présume que Mme Bloch est morte

LONDRES, (Reuter) — M. Ted Rowlands, ministre d'Etat au Foreign Office, a déclaré hier aux Communes que Mme Dora Bloch est sans doute morte. Le gouvernement britannique, a-t-il dit, compte sur les autorités ougandaises pour traduire en justice les coupables.

"Il ne fait guère de doute que Mme Bloch a été entraînée hors de sa chambre de l'hôpital Mulago le 4 juillet à 2130 heures et qu'elle est morte", a-t-il dit. "Quelles que soient les circonstances de sa mort, le gouvernement ougandais doit juger ceux qui en sont responsables".

M. Rowlands a fait cette déclaration aux Communes quelques heures après l'arrivée à Londres de M. James Hennessy, haut-commissaire de Grande-Bretagne à Kampala. Il y demeurera "pendant que nous examinons l'avenir de nos relations avec l'Ouganda".

M. Rowlands a encore affirmé que le gouvernement britannique ne considère pas satisfaisantes les explications de l'Ouganda sur le sort de Mme Bloch qui figurait parmi les passagers de l'Airbus d'Air France détourné sur Entebbe.

M. Rowlands a toutefois souligné que la Grande-Bretagne est soucieuse d'éviter toute mesure susceptible de nuire aux quelque 500 sujets Britanniques qui vivent en Ouganda.

La ceinture industrielle de Bilbao paralysée par des grèves

MADRID (Reuter) — Des grèves ont paralysé hier les usines de la ceinture industrielle de Bilbao. Plus de 26,000 ouvriers ont débrayé, paralysant les aciéries Altos Hornos, les chantiers navals et d'autres entreprises importantes, précise-t-on de source syndicale. Ils protestent contre la mort d'une femme abattue, vendredi dernier, par des policiers en civil dans le quartier de Santurce.

Les travailleurs ont manifesté en silence devant leurs entreprises avec des banderoles demandant l'amnistie des détenus politiques et la dissolution "des forces policières de répression".

Des dizaines de milliers d'Espagnols étaient déjà descendus, dimanche, dans les rues de Madrid et de nombre de villes d'Espagne à l'appel de l'opposition pour réclamer l'amnistie des prisonniers politiques.

Dans le quartier Carabanchel de Madrid, où se sont produits les affrontements les plus durs avec la police, près d'une centaine de manifestants ont été arrêtés. Plus de 70 d'entre eux, dont l'économiste Ramon Tamanes, devaient être relâchés après interrogatoire, a-t-on appris de source proche de la police. Par la suite, M. Tamanes a déclaré aux journalistes qu'il avait été roué de coups de matraque au moment de son arrestation.

A Carabanchel, rapportent des témoins, des policiers ont ouvert le feu contre des manifestants. Deux d'entre eux auraient été atteints, le premier à la tête, le second dans le dos. On ignore la gravité de leurs blessures.

Dans un communiqué, la police indique que la manifestation de Madrid avait été interdite parce qu'elle était organisée par des groupes illégaux qui avaient distribué des tracts subversifs.

Les observateurs politiques estiment que le gouvernement pourrait répondre aux demandes d'amnistie de l'opposition dans la déclaration de politique générale qu'il doit faire vendredi.

Il y aurait 636 détenus politiques en Espagne, y compris des militants du Parti communiste et de l'organisation basque ETA, tous deux interdits.

Les communistes demandent une amnistie très large qui permettrait non seulement à ses militants de sortir de prison mais aussi à ses dirigeants exilés de regagner le pays. Le gouvernement a déjà autorisé plusieurs dirigeants républicains à rentrer en Espagne mais il s'est, jusqu'à présent, fermement opposé au retour du secrétaire général du PCE, M. Santiago Carrillo et de Dolores Ibarruri, "la passionaria", de la guerre civile, en expliquant qu'il ne pouvait garantir leur sécurité.

Certains milieux proches du gouvernement seraient disposés à envisager que la réforme du code pénal dont les Cortes (Parlement) débattront demain, en réduisant les peines attachées à certains délits, constitue une forme d'amnistie.

La FAO veut supprimer ses dépenses inutiles

ROME (Reuter) — Le conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est réuni hier à Rome pour une conférence d'une semaine.

M. Edouard Saouma (Liban), directeur général de la FAO depuis le début de l'année, a dévoilé devant les délégués un nouveau plan dont il est l'auteur et qui tend à limiter les dépenses inutiles pour consacrer la majeure partie du budget de l'organisation à l'aide en faveur des populations souffrant de malnutrition ou de famine dans le tiers monde.

"La FAO doit présenter une image qui ne déçoive pas les espoirs de tous les hommes et de toutes les femmes pour un monde débarrassé des iniquités intolérables, a déclaré M. Saouma. Le jour viendra, j'ose le croire, où la communauté mondiale ne tolèrera plus le détestable spectacle de la faim dans un monde d'abondance".

Le directeur général a déclaré que la plupart des membres de l'organisation ont la conviction que la FAO se trouve à un tournant de son histoire.

"Cette organisation a maintenant besoin d'être revivifiée et on ne permettra pas qu'elle retombe ensuite dans le conservatisme complaisant et l'aridité académique. Il suffit de dire que le drame, la tragédie même, de la lutte pour juguler le spectre affreux de la famine pour des millions de pauvres gens reste actuel et le sera encore pendant de nombreuses années",a ajouté M. Saouma.

Dans un discours prononcé en avril dernier au Pérou, le directeur général avait déploré le fait que "80 pour cent du budget de la FAO est consacré au salaire du personnel, onze pour cent à l'édition de publications qui ne sont souvent pas lues et les neuf pour cent qui restent à l'organisation de réunions et aux frais de voyages souvent inutiles".

M. Saouma a proposé hier d'abandonner 330 des 519 nouveaux postes créés par son prédécesseur, d'annuler 155 réunions prévues et de faire disparaître 94 publications de la FAO.

Il a déclaré qu'il sera possible ainsi de récupérer 18,5 millions de dollars qui serviront à financer un programme de coopération technique destiné à fournir une aide urgente à court terme aux pays du tiers monde qui en ont besoin. Il a suggéré que chacun de ces programmes soit limité à 250.000 dollars et dure un an au maximum.

"Ce nouveau plan constituera un aspect vital de l'effort nécessaire pour obtenir que la FAO. réponde mieux aux besoins des pays membres, soit plus efficace et obtienne un plus large appui des gouvernements, des organisations privées et des populations elles-mêmes", a ajouté M. Saouma.

Certains "pays donateurs", parmi lesquels de grands pays industrialisés comme les États-Unis, ont accueilli ce plan avec réserve, selon des sources bien informées, car ils craignent une forte augmentation des dépenses de la FAO.

Le directeur général a déclaré à ce sujet que certains ont mal interprété ses idées. "Je ne peux croire que ce conseil veut ignorer les droits de la FAO., a-t-il dit. Je ne peux croire non plus qu'au lieu d'un programme de coopération technique, les gouvernements préfèrent revenir aux augmentations du nombre des postes, des réunions et des publications qui ont été antérieurement proposées".

Bien que des changements mineurs soient prévisibles, on s'accorde à penser à Rome que le plan de M. Saouma sera approuvé par les délégués.

INSTITUT DE LA PUBLICITÉ CANADIENNE
COURS CONDUISANT AU DIPLÔME DE PUBLICITAIRE AGRÉÉ
LES INSCRIPTIONS DOIVENT PARVENIR À:
JEAN OUELLETTE, C.A.A.P.
CASIER POSTAL 458
STATION "B", MONTRÉAL
AVANT LE
16 août 1976
RENSEIGNEMENTS: 874-5868

FUTURIC
Pour la réception ou tout autre ameublement de bureau nécessaire.

LIVRAISON IMMÉDIATE
CATALOGUE DISPONIBLE GRATUITEMENT
STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE
Ameublement de qualité à prix modique
FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 O. RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 381-8861

AVIS
Veuillez prendre note que le Conservatoire Lassalle fermera ses portes du vendredi 16 juillet au lundi 2 août.
VACANCES DU PERSONNEL

4 JOURS AVANT LES JEUX!
C'EST LE TEMPS D'ACHETER LA VII^e SÉRIE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE,
L'ÉMISSION SOUVENIR OFFICIELLE.
Pièce unique $8.00
série de quatre pièces $47.50
EN ARGENT STERLING PUR, CES PIÈCES ONT COURS LÉGAL.

Le stade et le vélodrome, conception architecturale: Roger Taillibert
Le village olympique, construit par Les Terrasses Zarolega Inc.
LA SÉRIE VII: L'ÉMISSION SOUVENIR OLYMPIQUE
L'ÉMISSION SOUVENIR OFFICIELLE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE EST EN VENTE AUX ENDROITS SUIVANTS:
LA BANQUE DE MONTRÉAL
LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE—B.N.E.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
L'UNITÉ, BANQUE DU CANADA
LES CAISSES POPULAIRES
DECATHLON LTÉE
19, rue Le Royer
288-7676
CENTRE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE
(Division de Fred Samuel Ltée)
1122, rue Peel, 866-8329
8555, boul. Saint-Laurent
381-1502
Complexe Desjardins
LE MAÎTRE DE LA MONNAIE
1454, rue Crescent
844-2540
LES ENTREPRISES BISSELL & BISSELL INC.
Chez Hemsley's
660 ouest, rue Ste-Catherine
à partir du 19 juillet.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

JEUNE AIDE DOMESTIQUE capable, sérieuse et digne de confiance, chambre privée, excellent salaire, vacances payées, un peu d'anglais est nécessaire. Appeler: Toronto: 416-636-4876 (frais virés) 14-7-76.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANIMAUX

CHIOT St-Bernard, très douce, propre, certificat d'enregistrement. Prix à fixer: 674-4641. 14-7-76

ANTIQUITES A VENDRE

MEUBLES CANADIENS authentiques, vente, achat. Décapage, finition soignée. "Le Bers", antiquités. 393 boul. Laurier, Beloeil. Tél: 467-2223. 19-7-76

APPARTEMENTS À LOUER

4½ très luxueux, meublé, télévision, stéréo, etc. près Stade Olympique, à sous-louer pour période olympique. Tél.: entre midi et 13 hrs: 288-1740, poste 379, soir: 527-0409. Excellentes références exigées. 19-7-76

APPARTEMENTS À VENDRE

ST-ANDRE, près Cherrier, entre le Parc Lafontaine et le métro Sherbrooke, 3 magnifiques logements, de 8 et 9 pièces, conviendraient bien pour condominiums; $20,000. comptant. 525-4272 15-7-76

BROSSARD

Condominium, 5 pièces, très propre, décoration de goût, plusieurs extras, prix demandé: $19,500. A voir: **Francine Savaria, 672-6450, 366-0628.**

MONTREAL TRUST *courtier*
14-7-76

AUTOS À VENDRE

MG, 1972, Midget, 30,000 milles, bonne condition. Demande $1,250. Tél: 524-9773. 20-7-76

CITROEN D Spéciale, 1972, en bonne condition mécanique, 4 Michelin neufs, accumulateur 125 ampères, neuf, suspension refaite. 46,000 milles. 482-6253. 16-7-76

CHALETS À LOUER

Luxueux bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saisons, semaines, vacances-repos. Tél: 727-9841, ou 1-819-326-5836. 2-8-76
76

COLLECTIONS À VENDRE

OEUVRE D'ART EXCEPTIONNELLE: "SPINARIO" (Le Tireur d'épine, inspiré du chef d'oeuvre du Capitole (Rome), bronze authentique. Toile avec encadrement typique de l'artiste canadien Moty (représentant: une jeune fille vêtue en page). Le bronze: $525.; la toile: $435. Prix coupés de moitié. Appelez 677-4896. 15-7-76

BUREAUX A LOUER

ÉDIFICE À BUREAUX

Pour professionnels et hommes d'affaires.

Un bureau de médecin - salle d'examens - bureau de secrétaire et salle d'attente.

Air climatisé -- ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.

LIBRE IMMÉDIATEMENT

La Laurentienne Cie Mutuelle d'Ass. 822 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Tél: 418-688-3591

(frais virés)
19-7-76

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS TRAVAUX DE DACTYLOGRAPHIE: Page moyenne $1.00. Grande page $1.50. Travail impeccable. Télépponez au 388-8062 entre 7h00 et 10.00 p.m. 14-7-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LRÉE. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition. Intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 689-2547. J.N.O.

ÉQUITATION

MANÉGE ST-MARC: Cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et cavaliers plus confirmés, durant tout l'été. Camp de jeunes: quelques places libres pour semaines: du 18 juillet, 25 juillet, 8 août, 15 août et 22 août. Pour renseignements: Tél.: Mme Marcelle Messier: 584-3384. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

BUREAUX DE PRESTIGE POUR PROFESSIONNELS

"Ville d'Anjou"

Air climatisé, chauffage électrique, ascenseur, vaste stationnement, occupation immédiate.
à

351-3900

7077 Beaubien est

17-7-76

FERMES À VENDRE

PETITE FERME TRANQUILLE sur le bord de la Rivière Rouge, à 80 Milles de Montréal, 10 Milles du Mont-Tremblant; maison, grange, 36 acres montagneux. $22,000. Renseignements: 271-3996. Le soir entre 7 p.m. et 11 p.m. 28-7-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

HAUT ou Bas duplex, 5½ - 6½, sans enfants, disponible octobre-novembre, secteur Outremont. Jour: 849-4136, soir: 731-9990. 15-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE

Domaine versant montagne, 3 arpents paysagés, résidence 8 pièces, garage double, piscine chauffée, sauna, etc. Investissement intéressant. Appelez: Gisèle Snape: 467-1120 ou 467-3212.

MONTREAL TRUST. *courtier*
14-7-76

BROSSARD

Bungalow 5 pièces, tapis mur à mur de qualité, très propre, bon prix. Appelez Francine Savaria, **672-6450, 366-0628.**

GREENFIELD PARK

Cottage attaché, occupation immédiate, $24,000., salle à manger, 3 chambres, garage, propriété impeccable. Faut voir. **Francine Savaria, 672-6450, 366-0628.**

MONTREAL TRUST. *courtier*
14-7-76

FERMES À VENDRE

STE-SOPHIE DE LEVRARD: Le rêve de votre vie. Petite ferme 66 arpents, culture et bois, maison papier brique, meublé, habitable. 100 milles de Montréal. Seulement $17,000. MLS. Nicole Gautier: 676-0906 ou 678-8060. Immeubles Triton, courtier 14-7-76.

OFFRES D'EMPLOIS

INGENIEUR — CHAUDIERE, 4e classe, demandé comme assistant super-intendant. Bureau centre-ville. Fonctions comprenant également diverses réparations d'habitation et entretien. Tél: 844-3954, M. Vincent, entre 9 a.m. et 5 p.m. 19-7-76

AGENCE DE MANNEQUINS professionnels, à la recherche de nouveaux visages. Hommes et femmes. Expérience non nécessaire. Entraînement sur les lieux. Rémunération de $40. par jour. Pour entrevues: 935-9888, demander Mlle Soroka. 14-7-76.

MUSÉE

Recherche
Secrétaire-dactylo

Milieu et travail intéressants.
Demander M. Robert Prud'homme, à:

861-7182, 861-3708

19-7-76

DACTYLO-COMMIS DE BUREAU

Bilingue, demandée par bureau d'architectes.

- Excellente à la dactylo;
- Expérience 3 ans minimum dans travail général de bureau;
- Expérience du télex, machine MagCard un atout;
- Esprit d'initiative, sérieuse. 25-30 ans.
- Bénéfices marginaux intéressants.

Pour entrevue, communiquer à:

282-1960 ext. 18
14-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

ST-HUBERT

A qui la chance ?
Maison impeccable, grand terrain, joliment paysagé. On demande: $33,000. MLS. **Raymonde Bradley: 465-2510 ou 676-8638.**

14-7-76

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

NOUVEAU BORDEAUX

Offert pour la première fois. Bungalow détaché, 8 pièces, 4 chambres, salle de jeux, 1½ salle de bain; garage, beau terrain paysagé, nombreux extras. Près écoles et du transport. Occupation: 1er septembre. Prix: $55,000. Une exclusivité de **Denise Brissette, 735-6381 et 486-3673.**

Courtier en immeuble
14-7-76

OUTREMONT EN HAUT

Magnifique résidence en pierre, très bien située, offrant au rez de chaussée: salon, salle à manger, cuisine, dînette séparée et salle de télévision. A l'étage: 4 grandes chambres, 2 salles de bain complètes. Sous-sol très bien fini bureau et "powder-room". Garage, jardin, propriété en excellente condition.

OUTREMONT

Cottage semi-détaché en brique; salon, salle à manger, cuisine moderne, 4 chambres à coucher, sous-sol fini; garage, jardin, très jolie maison à prix raisonnable.

VILLE MONT ROYAL

Cottage détaché en brique, luxueusement redécoré, salon, salle à manger, cuisine moderne, 3 chambres à coucher, et grand "den"; salle familiale au sous-sol, jardin, propriété en excellente condition.

S. Mongeau
849-4553 ou 342-5747

SHERBROOKE TRUST. *courtier*
16-7-76

LORRAINE: Propriété à aires ouvertes sur terrain boisé. Construite par propriétaire. Chauffage électrique. Finition intérieure bois naturel. Tapis mur à mur. Exclusif Mance Lapierre: 354-2950. DesRosiers, courtier. 14-7-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn./ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél: 866-2972. 14-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

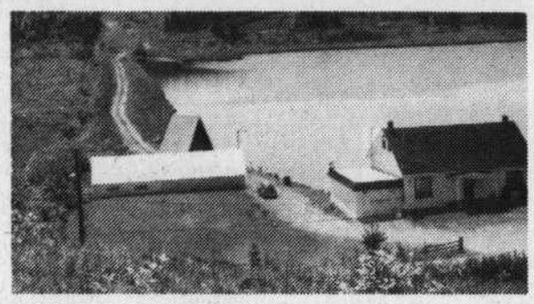

DOMAINE 120 ARPENTS: lac privé ensemensé de truites, 27 arpents, écurie moderne, maison cottage, 8 pièces avec garage. **St-Damien.** Cté Berthier. Information: **Pierre Majeau: 589-4488, ligne directe et 759-1477 ou 759-0126.**

courtier en immeuble
14-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

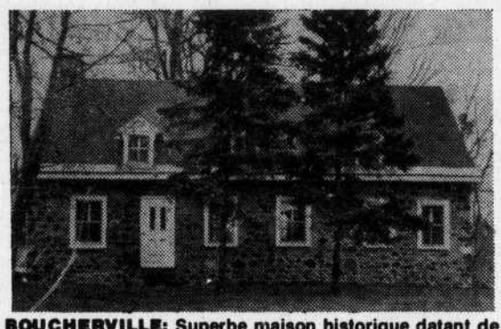

BOUCHERVILLE: Superbe maison historique datant de 1750, renovée, de 9 pièces, donnant sur jardin de 25,000 pieds carrés. Idéal pour connaisseur. Communiquez avec **Huguette L. Godin, 672-6450, 672-1839, ou George Kirchner: 672-6450 ou 931-2325.**

courtier en immeuble
14-7-76

TERRAINS À VENDRE

LAC L'ACHIGAN

BORD DU LAC: SUPERBES TERRAINS

20,000 pieds carrés
Endroit idéal pour professionnels
À 45 minutes de Montréal

Tél.: 488-2545, ou 1-563-3190 ou 1-563-2821.

19-7-76

TERRAINS À VENDRE

ESTEREL: Terrain sur le bord du Lac Masson. Votre rêve deviendra réalité. Situé dans un site enchanteur, ce terrain est pour vous. M.L.S. Marthe Froment. 354-2950 ou 321-4760. DesRosiers, courtier 14-7-76

TERRAINS COMMERCIAUX À VENDRE

A Lachenaie, Montée Pincourt, près auto-route 640, route très achalandée, développement très intéressant aux alentours, terrain commercial 325' X 200'. Tél: 621-4059. 14-7-76

Le petit Robert

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

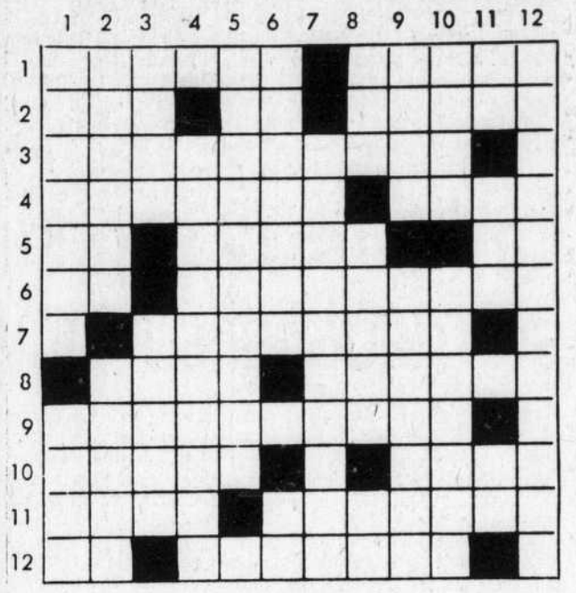

Horizontalement

1—Bassin rond, peu profond, qui reçoit et, parfois, laisse déborder les eaux d'une fontaine. — Plante très commune dans les bois, les prés, les lieux incultes.
2—Trou dans le mur. — Radon. — Qui ne fait rien.
3—De Yougoslavie.
4—Petit poème pastoral. — Grand lac salé de l'U.R.S.S.
5—Chemin de halage. — Liquide extrait du sang par les reins.
6—Art simple. — Attraper de nouveau
7—Le dessus du soulier.
8—Un des États unis d'Amérique. — Agents de police, gendarmes (fam.).
9—Instrument pour mesurer les surfaces planes.
10—Qui désire avec beaucoup d'ardeur. — Massif boisé du Bassin parisien.
11—Courroie fixée au mors du cheval. — Instrument de musique à vent.
12—Caesium. — Fait le recensement de.

Verticalement

1—L'alphabet français en a six. — Enclos boisé pour la promenade ou les plaisirs de la chasse.
2—Le plus haut degré d'élévation. — Algues vertes marines.
3—Sans compagnie. — Un des métaux usuels, blanc.
4—Réprimander sévèrement.
5—Radiographie des voies urinaires.
6—Après. — Deux cent.
7—Pore traversant le liège d'une écorce.
8—Gros serpent. — Pointe de corne derrière le pied du coq. — Quatre saisons.
9—Assujettit à demeure. — Petit coin de fer qui sert à affermir le manche d'un marteau.
10—Tenter avec audace. — Entre.
11—À demi. — Conscience. — Holmium.
12—En état d'efflorescence.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	P	O	S	S	E	S	S	I	O	N
2	H	U	I	S	S	E	R	I	E	■	C	U
3	E	R	E	■	■	M	A	R	T	Y	R	E
4	N	A	G	E	O	I	R	E	■	O	I	E
5	I	L	E	U	S	■	D	■	C	L	O	S
6	L	I	A	■	T	A	■	M	I	E	N	■
7	■	E	G	A	I	L	L	E	R	■	S	R
8	A	N	E	M	O	M	E	T	R	E	■	H
9	U	N	■	B	L	E	U	■	U	L	V	E
10	S	E	R	I	E	L	■	P	S	O	A	S
11	S	■	A	G	■	E	M	U	■	G	L	U
12	I	N	S	U	C	C	E	S	■	E	■	S

Carrières et Professions

Professeur demandé

Institution privée de niveau secondaire
Région métropolitaine

Professeur de sciences religieuses pour le 2e cycle du secondaire.

Diplôme universitaire
Qualifications légales
Expérience pertinente.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2635
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

DESSINATEUR

Nous sommes à la recherche d'un dessinateur bilingue avec au moins sept (7) ans d'expérience canadienne en charpente d'acier pour diagramme d'érection et détails.

S'adresser au: **Gérant du personnel**
A.A.L. Métal Inc.
C.P. 610
St-Jérôme, Québec
Tél: 430-6202

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Robert Campeau

CONTROLEUR

Notre cliente, une clinique médicale spécialisée, désire s'adjoindre les services d'une personne de sexe féminin qui prendra charge de son service de comptabilité.

FONCTIONS:
Administration générale et financière, préparation d'états financiers périodiques, contrôle des opérations financières et de ses inscriptions aux registres comptables et vérification interne.

EXIGENCES:
La candidate aura le sens de l'initiative et de la responsabilité. Elle devra sans être nécessairement détentrice d'un diplôme d'une association reconnue, avoir quelques années d'expérience.

LIEU DE TRAVAIL

L'entreprise est située dans le centre-ville de Montréal, mais le travail obligera à des déplacements en banlieue.

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant notre dossier 11-05056 à: **MICHELLE HARDY, c.a., "Maheu, Noiseux & Associés", 2 Complexe Desjardins, Bureau 2600, Montréal P.Q.**

AGENT DE PERSONNEL

Fonctions
S'occuper particulièrement de la fonction recrutement.
Identifier les besoins de gestionnaires en matière de personnel.
Aider les gestionnaires à formuler les exigences d'emploi et à préciser la définition d'emploi.
Emmettre les demandes de personnel et s'assurer de leur suivi.
Fournir aux employés, anciens et nouveaux, tous les renseignements qui relèvent de la fonction personnel.
Contrôler les prévisions d'effectifs.
Administrer la convention collective en ce qui a trait aux promotions, mutations, rétrogradations.

Exigences
Formation de niveau collégial en administration ou l'équivalent avec expérience dans la fonction personnel.

Lieu de travail
Stage de formation à Montréal, environ 3 mois, en vue d'un poste sur l'un des chantiers de la Baie James.

Rémunération
Selon l'expérience et la compétence.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 août 1976 à l'adresse suivante:

Société d'énergie de la Baie James
Madame Marie-Lise Harris
800 est, boul. de Maisonneuve
14e étage
Montréal, Québec

PROFESSEUR

POUR
LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN
(DAHOMEY)

Le ministère des Affaires Intergouvernementales et l'Agence Canadienne de Développement International offrent un poste d'enseignement en TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT au Collège Polytechnique Universitaire à Abomey - Calavie, République Populaire du Bénin, AFRIQUE.

Ce Collège professionnel nécessite l'engagement de coopérants canadiens pour septembre 1976, ayant de préférence une expérience d'enseignement au niveau collégial en milieu québécois dans la spécialité de TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT;

Les candidats intéressés peuvent obtenir une formule d'application en signalant le numéro: (418) 643-3630, Coopération Internationale, Ministère des Affaires Intergouvernementales, ou faire parvenir une offre de service sur une formule de la fonction publique.

DATE LIMITE D'ENTRÉE DES CURRICULUM VITAE:
20 juillet 1976.

Paul PÉPIN
Coopération Internationale

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES
RECHERCHE

PROFESSEURS ÉLECTROTECHNIQUE (2)

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de 1er cycle en électrotechnique.
1er poste - Orientation: Communication ou électrotechnique ou formation jugée équivalente.
2e poste - Orientation: Électrodynamique.

PSYCHOLOGIE

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de 1er cycle en psychologie.

INFORMATIQUE

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire 1er cycle dans une discipline appropriée (Informatique, Sc. Appliquées).
Connaissance du language COBOL serait un atout.

Si vous êtes intéressé(e) à un de ces postes, veuillez faire parvenir diplômes pertinents et curriculum vitae à:

Collège de Thetford Mines
M. Jean Dagnault
Directeur du Personnel
671 sud, Boul. Smith
Thetford Mines, Qué.

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

CHARGÉ (E) DE PLANIFICATION

FONCTION:
Effectuer divers travaux de nature technique relatifs à l'élaboration de concepts, de normes ou de projets d'aménagement urbain. Coordonner, diriger et vérifier les tâches des employés qui lui sont affectés. Son travail est effectué en fonction de directives générales.

QUALIFICATION:
Posséder un diplôme universitaire de second cycle en urbanisme ou en aménagement du territoire ou toute formation jugée équivalente.
Avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience.

TRAITEMENT: DE: $15,608. À: $19,510. annuellement
ENTRÉE EN FONCTION: immédiate

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées avant le 22 juillet 1976 au:

Directeur du Personnel
Communauté régionale de l'Outaouais
Case postale 210
Hull, Québec

CONCOURS No 514

La montée foudroyante de Jimmy Carter

Une véritable odyssée qui traduit une curieuse façon de diriger les affaires d'un grand pays

par TRB *(1)*

La dernière convention que les Démocrates tinrent à New York remonte à 1924. Il leur fallut alors 103 tours de scrutin pour choisir un candidat à la présidence. Cette fois, aucun tour de scrutin ne sera nécessaire. La convention qui a lieu cette semaine sera ennuyeuse au possible. Elle ressemblera en cela à la convention de 1936 au cours de laquelle, tandis qu'on reconduisait le mandat de Franklin Roosevelt comme porte-étendard du Parti, il fallut inviter le chanteur Eddie Dowling à la tribune pour distraire les délégués; ou encore à celle de 1964 à Atlantic City, au cours de laquelle le président sortant Lyndon Johnson ressortit le vieux truc du mystère autour du candidat à la vice-présidence, allant jusqu'à faire croire au pauvre sénateur Dodd, du Connecticut, qu'il serait l'élu avant que son choix ne se porte finalement sur Hubert Humphrey.

On ne saurait blâmer Jimmy Carter de sortir de nouveau le vieux truc de la vice-présidence pour retenir l'attention des délégués. Quel autre suspense y aurait-il à la convention démocrate si ce n'était celui qui entoure le choix du candidat à la vice-présidence? Cette fonction située à un battement de coeur de la présidence est une invention des Pères de la constitution. Elle est une roue de rechange qui ne devient importante qu'en cas de décès. Seulement pour votre information, rappelons qu'un vice-président s'appelait Daniel D. Tompkins (il servit sous James Munro) et qu'un autre, quelque part dans la lignée, portait le nom d'Alexander Throttlebottom! Qui sera le Daniel Tompkins de Jimmy? Il n'y a pas là matière à rire, cela va de soi. Il n'est pas drôle d'être celui qui se tient prêt à prendre la place du roi. La commission Warren n'a-t-elle pas signalé naguère qu'un président sur cinq a été victime d'attentat contre sa vie, et qu'un président sur huit a succombé dans de telles circonstances? L'autre jour encore, une femme brandissait un fusil en direction de Jerry Ford. Parmi les huit derniers présidents, quatre avaient d'abord fait un noviciat à la vice-présidence, Truman, Johnson, Nixon et Ford.

Ainsi, on recommence à parler de rehausser l'importance du vice-président. On promet de nouveau de donner au vice-président autre chose à faire que d'attendre! Mais il ne faut pas prendre ces propos au sérieux. On promet toujours la même chose, mais la promesse ne se réalise jamais! Les deux fonctions sont incompatibles. Les rois et les princes héritiers ne vont jamais bien ensemble.

Les conventions présidentielles peuvent être de temps à autre des spectacles fort animés. On peut généralement compter sur les Démocrates pour trouver des sujets de querelle sinon avec les Républicains, du moins entre eux. Le drame peut même à l'occasion revêtir des dimensions extraordinaires. Que s'élève au bout d'un certain temps la banière d'un État donné, et vous savez que la lutte vient de prendre fin. Non moins dramatique fut cet instant où l'on vit en 1948 les sudistes quitter la convention démocrate qui, se tenait à Philadelphie, parce qu'ils ne pouvaient accepter le programme du Parti en matière de droits civiques, ou cet autre moment, à la convention républicaine de 1948, où le sénateur Dirkeen, en plein amphithéâtre de Chicago, servit une mercuriale célèbre au gouverneur Dewey, lançant à ce dernier le cri: "Vous nous avez conduits à la défaite". Ce sont là des scènes que les vieux professionnels de la politique n'oublient pas.

La convention est l'organisme "ad hoc" qui est chargé pendant quelques jours, à tous les quatre ans, de gouverner le Parti, de nommer un candidat, d'entendre un flot de discours rituels remplis de rhétorique, et de produire un cérémonial de victoire qui montrera au monde et lui fera croire elle-même, qu'elle est unie.

On sera témoin à New York, à n'en pas douter, de manifestations très vivantes sur le plancher de la convention. Mais comment pouvez-vous vous emballer outre-mesure quand le candidat à la présidence est déjà choisi avant la convention, quand le programme est déjà arrêté et quand vous fonctionnez à l'intérieur d'un système bipartite où il n'y a de fait qu'un parti et la moitié de l'autre? Ces rites tribaux ont pour fonction de conférer une auréole de légitimité et de mystère à un candidat nouvellement joint, qui se voit soudain investi de toutes sortes de qualités que seuls ses très proches amis avaient su discerner auparavant. Winston Churchill avait coutume de dire qu'il est bon de mettre un peu de mystère dans les affaires très prosaiques du gouvernement humain. Il aimait souligner "le rôle très important et incontestablement utile de ces jours de grand fracas dans la vie sociale des grands peuples dont l'existence baigne dans une atmosphère de liberté démocratique".

Nous voici donc en présence de Jimmy Carter, cet homme sorti de nulle part, et qui semble devoir être le prochain président des États-Unis. Même à ce jour, les esprits raffinés du Nord ne sont pas encore remis du choc qu'ils ont éprouvé à la pensée de devoir l'appeler "Jimmy". Il existe encore des couches épaisses de doute et de soupçon envers Carter. Mais jusqu'à maintenant, pendant la campagne, personne ne lui a porté un coup vraiment dur. Et quel que soit l'élu dans le camp républicain, imagine-t-on que le solitaire Reagan ou le candidat Ford avec son bouton "WIN" soit capable de faire mal à Carter?

Est-il sage d'être ainsi appelé à élire un "homme que personne ne connaît"? Peut-être faudrait-il réédier le seul vrai débat télévisé auquel ait donné lieu une campagne présidentielle? Je veux parler du célèbre affrontement Kennedy-Nixon en 1960. La campagne était très serrée. J'ai toujours cru que le résultat de l'élection fut scellé au cours de dix secondes fatidiques pendant lesquelles les deux rivaux, au lieu de parler, gardèrent le silence. La caméra cruelle se tourna alors vers Nixon (c'était pendant le premier des quatre débats télévisés qui eurent lieu entre les deux hommes) et le surprit en train de se mordre nerveusement les lèvres; ses joues suaient à grosses gouttes et il donnait l'impression d'un homme qui allait s'écrouler. Ce fut une mise à nu terrible. Il y eut aussi, pendant le quatrième débat, ce moment où la caméra impitoyable se détourna de Nixon, qui adjurait Kennedy de ne pas défendre le language vulgaire de Truman, vers un Kennedy à l'allure fraîche et calme de patricien irlandais, dont le seul sourire plein de mépris et de dérision à l'endroit de son adversaire valait plus qu'un million de mots! Pendant ces secondes fatidiques, 70 millions d'électeurs crurent saisir le fond de chaque personnage, et c'est probablement à ce moment qu'ils firent leur choix. Le candidat qui trainait de l'arrière, Kennedy, l'emporta de justesse, avec une majorité de 11,803 voix, soit une majorité de deux dixièmes d'un pour cent! C'était incroyable!

Il n'est pas équitable de comparer les candidats de 1976 à ceux de 1960. Il n'en reste pas moins qu'une bonne dose de malaise subsiste dans les esprits. Jimmy Carter a presque eu la partie trop belle! Ce n'est pas sa faute. Mais il a su voir le vide qu'ouvrait le système élargi des primaires dans 31 États; il traça ses plans deux ans à l'avance, et il a su être prêt pour l'ouragan que lui préparaient les média.

A la première épreuve, en Iowa, en janvier dernier, seulement 45,000 électeurs se présentèrent aux urnes. Carter obtint 27% des suffrages, Birch Bayh seulement 13%. Le New York Times titra tout de suite: "Percée majeure pour Carter".

Vint ensuite l'élection du New Hampshire, le 24 février. Tandis qu'on enregistrait seulement 22,895 voix démocrates dans tout le New Hampshire, Carter obtenait à lui seul 29% des voix et triomphait encore (Udall obtint 24. Sur la foi de 7,000 voix à peine, Carter était devenu le candidat qui devançait tous les autres! Présentant un visage frais, il prêchait l'amour. Ce fut une sensation!

Vint enfin la Floride, le 9 mars, et avec elle le défi que posait Wallace. Carter, ne l'oublions pas, s'était rendu en Floride à 35 reprises en 14 mois. Les autres candidats, sauf Jackson, étaient restés à l'écart. Résultat: Carter obtint 34% des votes (449,000 voix), Wallace 31%, Jackson 24%. Victoire!

Carter a démontré comment un homme relativement inconnu mais animé d'une ambition, d'un flair et d'une audace suffisants peut pratiquement remporter le "Grand Prix" de l'Amérique. Qui voudra soutenir qu'il ne l'a pas mérité? Remarquable histoire, que cette odyssée politique qui conduit à New York! Elle exprime aussi une manière plutôt curieuse de diriger les affaires d'un pays! —

(tous droits réservés)

(1) Chaque semaine, dans la revue américaine The New Republic, que fonda naguère Walter Lippman, un journaliste émérité du Christian Science Monitor tient une chronique politique très suivie, sous le pseudonyme de TRB. Grâce à un accord de reproduction que LE DEVOIR vient de conclure avec cette prestigieuse revue américaine, nous comptons offrir souvent à nos lecteurs au cours des mois à venir les commentaires de TRB (dont le nom réel est Richard Straus), ainsi que d'autres articles de The New Republic.

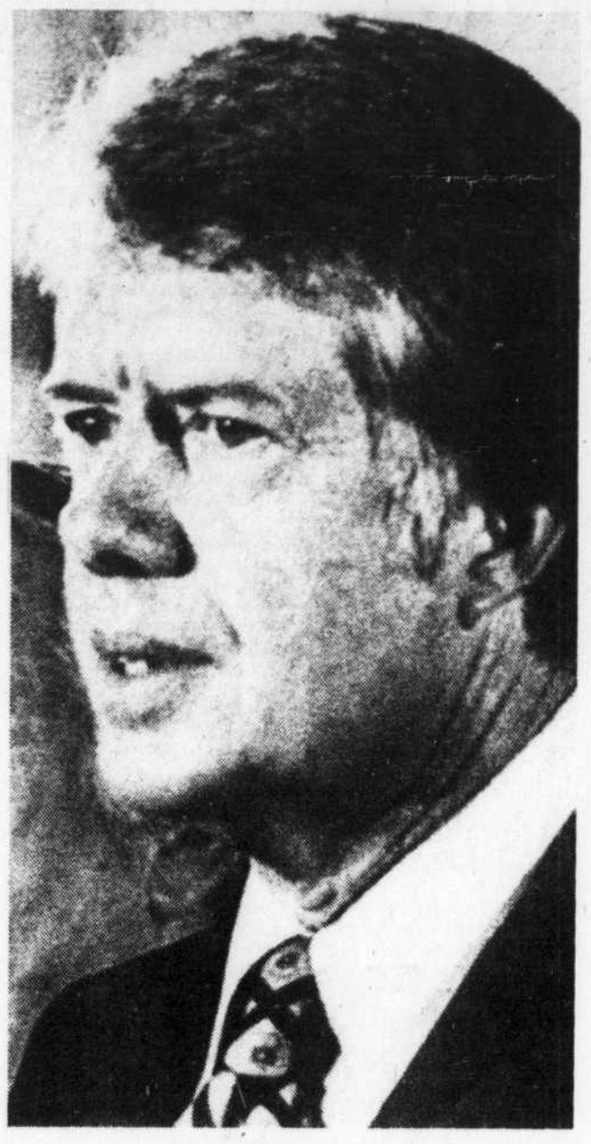

Le précédent de 1924

NEW YORK (AFP) — La dernière fois que les démocrates ont tenu leur convention à New York, en 1924 ce fut un désastre. Il s'ensuivit une éclipse de huit longues années pour le parti au symbole de l'âne. Et cinquante deux ans auront finalement été nécessaires pour surmonter la certitude que cette ville, où en pleine prohibition, l'alcool était plus facile à trouver que l'eau, était décidément maudite.

La convention ne dura pas moins de dix-sept jours. L'une des plus passionnées, elle s'acheva dans le tumulte et la confusion avec la nomination — au cent-troisième tour de scrutin — de John Davis.

Les deux principaux postulants à l'investiture, le New-Yorkais Al Smith et le californien William McAdoo avaient exacerbé les divisions: la ville contre la campagne, le "vieil" Américain contre l'immigrant de fraiche date, le catholique contre le protestant, le pro-Ku Klux Klan contre l'anti-Klan, le modernisme religieux contre le fondamentalisme, et, "last but not the least", le "sec" contre le partisan de la levée de la prohibition.

Dès le premier jour, la convention avait tourné à la joute avec mouvements de Sudistes, de Nordistes et levée de boucliers des "Nouveaux", de l'Ouest. Cinquante-huit candidats recueilleront tour à tour des suffrages. L'élu, John Davis de Virginie occidentale, fut écrasé en novembre par un pourtant bien pâle Calvin Coolidge menacé par une crise économique et affaibli par la sécession du progressiste Robert La Follette.

Ah, plus jamais, plus jamais convention démocrate ne se tiendra à New York, jura même le président du parti... En 1976, Jimmy Carter a restauré une sérénité de bon aloi pour mettre fin à la funeste légende de New York parmi les délégués démocrates.

Ce calme prédit de tous côtés confine déjà à l'ennui. Le précédent de 1924 va bien finir par être un bon souvenir.

Solidarité au tiers monde
OXFAM

Pour $0.1, tout savoir sur les fonds (moins) secrets de la campagne 1976

WASHINGTON, (Reuter) — Pour la modique somme de dix cents, tout Américain peut obtenir par la poste un relevé détaillé de la façon dont le président Gerald Ford a dépensé jusqu'ici onze millions de dollars dans sa quête de l'investiture du Grand Old Party pour la Maison-Blanche.

De même, quiconque aux États-Unis est libre d'aller consulter, gracieusement, le fichier de la commission fédérale électorale, à Washington, énumérant toutes les contributions financières supérieures à cent dollars faites à l'un ou l'autre des quelques deux cents candidats aux investitures démocrate et républicaine, du candidat le plus obscur à MM. Jimmy Carter et Ronald Reagan, sans oublier le président Ford.

Depuis le scandale du Watergate, les choses ont bien changé à Washington. Alors que, sous Richard Nixon, les fonds secrets émanant du "Big Business" avaient permis le financement d'opérations électorales des plus louches et aussi illégales que l'installation de tables d'écoute dans l'immeuble du Watergate, siège du Parti démocrate, qui déclencha tout le scandale, de nouvelles lois électorales permettent de contrôler au plus près les fonds que reçoivent chacun des deux grands partis.

Le but de la réforme ainsi entreprise est d'éviter toute répétition des scandales successifs qui avaient éclaté après la campagne électorale de 1972. Au cours de celle-ci, le comité pour la réélection du Président Nixon (CREEP) avait réussi à amasser pas moins de cinquante deux millions de dollars.

D'où provenait cette petite fortune? Des grandes compagnies américaines. Pour tenter de limiter les contrôles, toujours possibles, les "donations" étaient faites soit en argent liquide soit versées à des comités fantômes dépendant du CREEP, soit encore transférées dans des comptes en banque à l'étranger. Dans un certain nombre de cas, il s'agissait davantage d'extorsions que de donations à proprement parler.

Pour remédier à ce gangstérisme électoral favorisant finalement les moins scrupuleux des candidats, le Congrès a adopté une série de mesures visant à contrôler le nerf de la guerre de toute campagne électorale.

Il est désormais interdit par la loi de faire appel aux contributions des milieux d'affaires. Toute donation à un candidat particulier pendant les élections primaires ne peut désormais être supérieure à mille dollars, lorsqu'il s'agit d'une contribution individuelle et à cinq mille dollars lorsqu'elle est versée par un comité de soutien politique. Quand on pense que certaines contributions sous Nixon se chiffraient chacune en centaines de milliers de dollars, on notera le chemin parcouru par la réforme.

L'État subventionne en partie la campagne de chaque candidat. En retour, il exige de lui qu'il rende compte de façon détaillée des sommes qu'il reçoit et de la façon dont il les dépense. Le candidat doit rendre compte tous les mois à la commission fédérale électorale. Cette dernière est en droit de lui demander des explications, si elle juge que les informations fournies sont insuffisantes. Une répartition des dépenses de chaque candidat État par État est également exigée pendant les élections primaires.

Pendant ces dernières, la subvention dont bénéficie chaque candidat est proportionnelle aux sommes qu'il reçoit en donations: l'État verse deux cent cinquante dollars pour toute donation individuelle équivalente ou supérieure à ce montant.

Après les conventions nationales républicaine et démocrate qui permettent de choisir les candidats à la Maison-Blanche, l'ensemble des fonds de l'un et l'autre partis doivent obligatoirement émaner exclusivement du gouvernement fédéral. Les conventions elles-mêmes sont, en principe, financées par l'État qui verse deux millions deux cent mille dollars à chacun des deux partis à cette fin. Pour la campagne électorale proprement dite, républicains et démocrates reçoivent chacun du gouvernement fédéral vingt-et-un millions de dollars.

Est-ce assez, si l'on songe que M. Nixon avait à sa disposition cinquante-deux millions de dollars lors de la dernière campagne?

La nouvelle loi électorale fait une exception, imposée au Congrès par la Cour suprême: les partisans des candidats sont autorisés à financer des opérations publicitaires dans la presse, à la radio et à la télévision au bénéfice du candidat de leur choix à condition toutefois que ce dernier n'ait en aucune façon été consulté au préalable. Cette exception devrait, dans une certaine mesure, limiter les dépenses publicitaires des candidats à la Maison-Blanche, qui représentaient traditionnellement une bonne part de leurs dépenses.

Pour tourner la difficulté, les candidats multiplient les campagnes de collecte de fonds, tout à fait légales aux termes de la nouvelle loi électorale. Jimmy Carter, qui paraît assuré de l'investiture démocrate lors de la convention du parti, à New York cette semaine, collecte des fonds comme il amasse des voix: à la pelle.

A la mi-juin, alors qu'il achevait avec succès sa campagne pour les élections primaires dans trente États, ses dettes s'élevaient à un million deux cent mille dollars. Il a pratiquement tout remboursé depuis, en multipliant rencontres et cocktails d'un bout à l'autre des États-Unis avec les gens "qui comptent".

Il se dépense sans compter. Ainsi, il y a quelques jours, il assistait à un petit déjeuner-réception à Pittsburg, à un déjeuner à Philadelphie, à deux réceptions en début de soirée à Washington avant de se rendre, le même soir, à Houston, Texas, où il passa la nuit avant d'assister à un autre petit déjeuner-réception le lendemain. La journée fut payante: trois cent soixante-quatorze mille dollars en donations...

Son succès a fait boule de neige. A Washington, où il présidait une réunion de l'Association des armateurs américains, ces derniers s'étaient bousculés pour lui serrer la main après avoir payé mille dollars chacun pour assister au dîner. Il y avait cent cinquante "invités" et Jimmy Carter serra la main à tous avant de poser pour la photographie de circonstance avec les plus importants d'entre eux. Le dîner rapporte à sa campagne cent vingt-cinq mille dollars.

Aide
FAME PEREO
dans sa lutte
contre la lèpre.

Le buffet méditerranéen de la Popina

Seulement
$6.75
Vin à go-go
$3.25

Musique! Danse! Une occasion imbattable de passer une soirée fantastique!
Imaginez quelques-uns des meilleurs plats de la Méditerranée, présentez-les tous sur un grand buffet offert pour $6.75 seulement. Maintenant arrosez-le avec du vin à go-go à $3.25 seulement puis accompagnez ce festin de musique et de danse et tout est là pour la fiesta tous les soirs du lundi au samedi...fantastique!

Le buffet chaud et froid: gazpacho, minestrone, lasagnes, calmars, viandes froides, salades, tartes, fromages, sabayon et des spéciaux du jour tels que de la paella, du poulet Chasseur, du rôti de porc, du cous-cous et des anguilles marinées. Venez vite profiter d'une soirée fantastique à prix imbattable!
Du lundi au samedi de 18h à 22h
Stationnement: $1 seulement au Canadawide Parking de la Place Ville Marie à compter de 18h30. Faites valider votre billet par le Maître d'hôtel.
Réservations: 861-3511

La Popina
Sur la plaza de la Place Ville Marie.
Administré par Le Reine Elizabeth

Jusqu'à 45% de rabais!
Les nouveaux vols Nordair "sans soucis" à prix réduits!

Réservations confirmées! Tout vol à destination de: Hamilton·Windsor·Ottawa·Montréal·Val d'Or ·Chibougamau!

Rabais jeunesse
- 45% de rabais sur le prix du billet d'avion!
- S'applique à tous les passagers âgés de 12 à 21 ans.
- Valable en tout temps.

Rabais âge d'or
- 45% de rabais sur le prix du billet d'avion!
- S'applique à tous les passagers âgés de 60 ans ou plus.
- Valable en tout temps.

Rabais de fins de semaine (1 à 4 jours)
- Rabais de 25% sur le prix du billet d'avion!
- Aller et retour en tout temps, les vendredi, samedi, dimanche et lundi.
- Séjour minimum d'une nuit.
- Valable en tout temps.
- Le rabais s'applique également à tous les vols aller et retour à destination de Pittsburgh.

Rabais familial
- Les couples ou les familles qui voyagent ensemble profitent des avantages suivants: le premier adulte paie le tarif entier; le deuxième adulte voit le prix de son billet réduit de 25%; les enfants âgés de 12 à 21 ans profitent d'un rabais de 45%; les enfants âgés de 2 à 11 ans ont droit à un rabais de 50%; les enfants âgés de moins de 2 ans voyagent gratuitement.
- Valable en tout temps.

Rabais pour les groupes
- Jusqu'à 33⅓% de rabais sur le prix du billet d'avion!
- S'applique à tout groupe de dix personnes ou plus qui voyagent ensemble, à l'aller ou au retour d'un voyage.
- Valable en tout temps.
- Le rabais s'applique également à tous les vols aller et retour à destination de Pittsburgh.

Pour obtenir de plus amples informations, composez 747-7551 ou consultez votre agent de voyages.

NORDAIR
Pittsburgh • Windsor Detroit • Hamilton Péninsule du Niagara • Ottawa • Montreal
Vous gagnez du temps.

théâtre

La Frotteuse devenue folle ...!

par Adrien Gruslin

A sa cinquième saison estivale, le Théâtre du Horla de Saint-Bruno propose une pièce du réalisateur Pierre Duceppe. *Gérard, c'était son nom à Gérard mon mari* est présenté tout le mois de juillet. En août, suivra un texte de Michel Garneau, interprété par Léo Munger et Normand Lévesque.

Pour Pierre Duceppe, il s'agit d'une première au théâtre, première qui m'apparaît fortement influencée par les dernières créations de Michel Garneau *(Les Voyagements, Rien que la mémoire,...)*, première débordante de qualités mais aussi de faiblesses, première enthousiasmante malgré un dessin zigzaguant proche parfois de l'incohérence, première très habilement montée par quatre jeunes comédiens: Léo Munger, Danièle Panneton, Marcel Gauthier, Yvon Dumont assistés de Robert Duparc.

L'histoire de *Gérard, c'était son nom à Gérard mon mari* ne tient pas vraiment debout, ce qui n'a guère d'importance. Au centre, une vieille femme de soixante ans dont le mari Gérard se meurt d'un cancer. Elle évolue comme employée-frotteuse d'une statue de Saint-Joseph, sculpture porte-bonheur d'une invraisemblable fabrique de boutons à quatre trous où se passe l'action. "Pour fabriquer ces boutons, faut des bons trous d'culs de poule, quatre poules pour un bouton". Inutile de s'arrêter longtemps sur cette situation imaginaire pour en saisir le côté farfelu. On est en présence d'êtres en état de profonde névrose. Les quatre personnages sont atteints.

"A force de frotter, les femmes deviennent folles comme des grosses molles" tel est le leitmotiv d'une chanson de la vieille femme, frotteuse type, exemplaire périmé que l'activité aussi absurde qu'inutile a rendue folle. Vêtue d'un peignoir mal endossé, bigoudis sur la tête en raison d'une sortie à venir (on connaît la chanson... de ces sorties qui n'arrivent jamais!), elle finira dans une chaise roulante, emprisonnée dans une camisole de force. Autour d'elle se trouvent Monsieur Hector, patron de l'usine, et ses deux ouvriers fabriquants de boutons à quatre trous, Adrienne et Julien. Hector est frappé d'impuissance, ses subalternes semblent jouir d'un état plus serein bien que leurs airs hagards permettent de douter de leur équilibre.

La finale nous apprendra qu'on avait affaire à trois psychiatres tentant un travail de thérapie sur la personne de la vieille femme. Jamais on n'aurait pu s'en douter! Certes dans ce genre de cas, on ne sait jamais qui du médecin ou du patient est le plus atteint des deux. L'auteur n'a pas innové sur ce plan.

Faisant alterner paroles et chansons, l'écrit ne manque jamais de tonus. Ses lacunes se situent surtout dans son organisation, sa rigueur. Pierre Duceppe passe d'une chose à l'autre avec une relative gratuité. Ceci dit, la verve surpasse de loin l'incohérence et le dramaturge offre un intéressant assemblage de douceur et de cruauté, double dimension qu'on retrouve dans la musique de Marie Bernard.

Les quatre comédiens excellent. Léo Munger (la vieille femme) confirme son habileté à chacune de ses appartitions depuis sa création de la Zarzaise au Trident en septembre dernier. Yvon Dumont compose un patron coiffé d'un chapeau melon avec efficacité. Danièle Panneton et Marcel Gauthier complètent une distribution équilibrée pour un spectacle rigoureux dont les effets sont bien dosés et le sens du théâtral jamais démenti.

Détail non négligeable, après la pièce pourtant de durée respectable, le Théâtre du Horla offre une heure de chansons folkloriques avec le groupe Ke-Breiz, composé du Breton Gwenael (il joue de la bombarde bretonne, des flûtes irlandaises et du dulcimer des appalaches en plus de chanter) et du québécois Yvon Dumont, guitariste et chanteur, celui-là même qui tient le rôle de Monsieur Hector dans la pièce de Pierre Duceppe. Ces chansons entraînantes terminent la soirée en beauté.

Danièle Panneton, Marcel Gauthier, Yvon Dumont et Léo Munger dans "Gérard, c'était son nom à Gérard mon mari" de Pierre Duceppe, une production du Théâtre du Horla de Saint-Bruno.

Autour du musée de Laure Conan

Le ministère des Affaires culturelles (MAC) vient de verser $19,700 à la Corporation du Musée Laure-Conan Inc. de la Malbaie. Ce montant représente les troisième et quatrième tranches d'une subvention de $170,000 que le MAC accordait à cet organisme en novembre 1975.

Une partie de cette somme, soit $10,700 s'ajoute aux $60,000 déjà octroyés pour l'acquisition de l'édifice "le Vieux bureau de poste de la Malbaie" qui abritera le noûveau musée, conformément à la programmation de la mission technique de Charlevoix. D'autre part, $9,000 serviront à la rémunération d'un employé permanent au musée.

Le Musée Laure-Conan possède déjà une importante collection de plusieurs milliers de pièces produites dans la région et dont un bon nombre ont appartenu à Laure Conan.

Par l'aide qu'il apporte à l'établissement d'un musée permanent à la Malbaie, le ministère des Affaires culturelles veut contribuer à l'épanouissement d'une vie culturelle plus intense dans la région de Charlevoix.

la boîte à échos

Léon Bellefleur, peintre et dessinateur québécois mondialement connu, dont les amateurs se disputent les oeuvres tout empreintes d'une sorte de voyance poétique, sera interviewé par Guy Robert à l'émission "Un artiste et son milieu", à CBF-FM, le 19 juillet à 16 h 30. A ne pas manquer.

●

Le Théâtre du Vieux Clocher de Magog présente **Ménage à quatre** d'Armand Laroche jusqu'au 30 août. Les représentations ont lieu les dimanches, lundis et mardis à 21 h.

●

La troisième semaine d'activités du **Festival Orford** des JMC se lit comme suit: aujourd'hui, le chant choral avec Jean-François Sénart (entrée libre); le pianiste Robert Mayerovitch, dans la série "Nos jeunes solistes", le 14 juillet (entrée libre); un concert des étudiants, le 15 juillet (entrée libre); un récital du flûtiste Marcel St-Jacques et du claveciniste Dom André Laberge, le 16 juillet ($3.00); le Quatuor Orford, le 17 juillet ($4.00); enfin, les auditions du dimanche (50 sous). Toutes ces soirées débutent à 20 h 30.

●

La **galerie UQAM** présente une exposition d'anciens étudiants de l'université jusqu'au 31 juillet, au pavillon des arts II, situé au 3450 rue Saint-Urbain. L'entrée est libre; peintures, sculptures et gravures s'y côtoient.

●

Exceptionnellement, les Messieurs de Saint-Sulpice ouvrent les portes de leur domaine de la rue Sherbrooke demain, mercredi, 14 juillet, à compter de 8 heures, au public qui voudra entendre des **chants amérindiens** et la lecture de poèmes accompagnée de guitare et de flûtes au cours d'une manifestation sous la présidence de M. Robert Choquette.

On entre par le 2065 ouest rue Sherbrooke et l'on pourra admirer les jardins des Messieurs de Saint-Sulpice, et visiter les tours historiques, dont celle de 1694 dans laquelle Marguerite Bourgeoys enseigna aux petits Indiens.

●

Une exposition d'oeuvres récentes de l'artiste Joan Armstrong se tiendra au Studio 202 (135 rue du Port), dans le Vieux Montréal, du 17 au 31 juillet. Il s'agit principalement de batiks, d'eaux-fortes et de dessins à l'encre réalisés durant l'année.

●

La Guilde canadienne des métiers d'art, section du Québec, présente jusqu'au 7 août l'exposition **Visages du Canada**, geste de témoignage à l'année olympique; 70 artistes et artisans du Canada y participent.

Le mot **Visage** du titre est employé dans son sens le plus large, à savoir le visage d'une communauté, d'un environnement, d'une philosophie, d'une ville, etc.

L'élaboration de l'exposition a débuté il y a 2 ans par l'envoi d'une lettre d'invitation aux artisans à y participer. La réponse fut spontanée et affirmative. Les artisans trouvèrent le thème un défi provocateur à relever.

●

Paul-Émile Filion, S.J., a été nommé directeur des bibliothèques de **l'Université Concordia** et il entrera en fonction le 1er septembre 1976.

M. Filion qui possède des doctorats honorifiques de l'Université Laval et de l'Université Western Ontario pour l'excellence de ses services bibliothécaires a fait jusqu'ici une carrière remarquable.

●

Par l'entremise de **Contact**, un projet destiné à faire connaître l'évolution de la photographie au Québec, 94 images de 68 photographes sont présentement exposées dans les foyers du théâtre Port-Royal de la Place des arts. Ces photographies ont été sélectionnées à l'échelle de la province et permettent de mieux saisir notre réalité culturelle.

●

La galerie **Media** présentera un concert d'improvisation avec un ensemble de quatre musiciens, le 16 juillet au 970 rue Rachel est. Le 23 juillet, on pourra assister à un récital pour deux flûtes traversières. L'entrée à ces soirées, qui débutent à 21 h, est libre.

●

Évangéline Deusse, pièce d'Antonine Maillet, est présentée en reprise par le Théâtre du Rideau Vert jusqu'à la fin du mois, avec relâche les 19 et 26 juillet. La mise en scène est signée Yvette Brind'Amour.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Théâtre du Rideau Vert
1 au 31 juillet, 15h00
Relâche: 5, 12, 17,19 et 26 juillet
Billets: $1.25.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
18 juillet, 20h30
Billets: $10, $9, $8, $7.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Théâtre Port-Royal
Place des Arts
15 juillet, 20h30
Billets: $5, $4, $3.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
16 juillet, 20h30
Billets: $3.50. Etudiants: $1.50.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Théâtre Port-Royal
Place des Arts
14 juillet, 20h30
Billets: $5, $4, $3.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

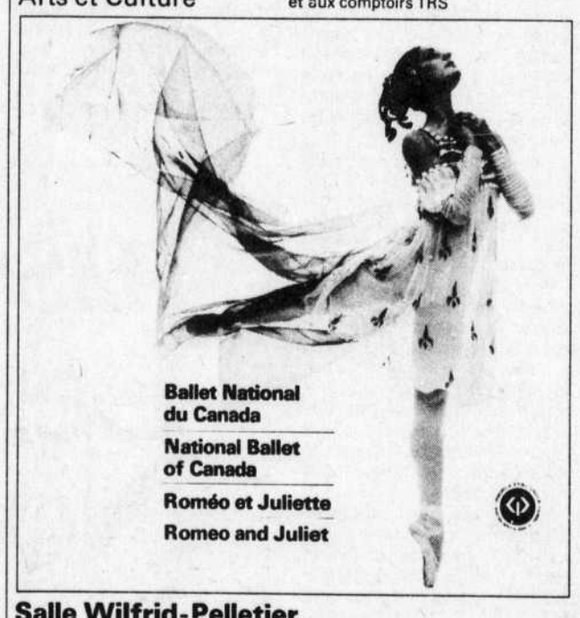

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
11, 13, 14 juillet, 20h30
Billets: $12.50, $9.50, $5.50, $4.50.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

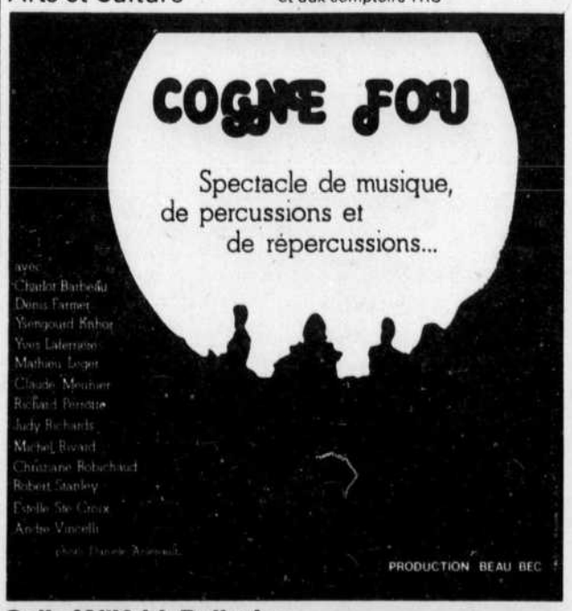

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
25 juillet, 20h30
Billets: $6, $5, $4, $3.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Théâtre Port-Royal
Place des Arts
20 juillet, 20h30
Billets: $5, $4, $3.

Programme Arts et Culture — Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Théâtre Port-Royal
Place des Arts
19 juillet, 20h30
Billets: $7, $5, $3.

Programme Arts et Culture

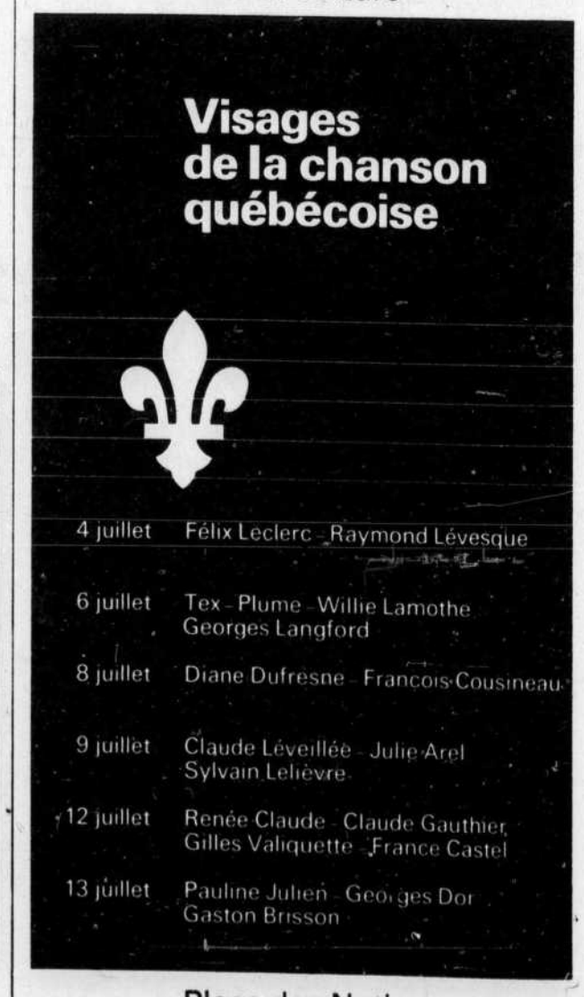

Place des Nations
21h30
Entrée gratuite

danse

Une super-production venue de Toronto

par Angèle Dagenais

Alors que nous sommes habitués à Montréal à des productions technicolor, grand écran, nous avons eu droit dimanche dernier à la salle Wilfrid-Pelletier avec le Ballet National du Canada à une production en grand cinérama.

Sans ajouter à ce terme une connotation péjorative, la production de *Roméo et Juliette* du BNC s'apparentait plus à l'univers hollywoodien des belles années qu'aux proportions plus modestes du marché canadien. Si l'on veut pousser encore un peu plus loin l'analogie entre le cinéma et la danse, signalons que cette superproduction de *Roméo et Juliette* dure deux heures et demies, avec changement de décors à presque chacun des douze tableaux qui la composent, changement de costumes (il va de soi) aussi souvent également. Une production qui, en plus des subventions octroyées par le gouvernement ontarien et le Conseil des Arts du Canada pour sa présentation au programme Arts et Culture du Cojo, a bénéficié d'une commandite de $100,000 de la banque Impériale de Commerce.

L'on comprend dès les premières mesures de l'orchestre la raison pour laquelle cette production a englouti de telles sommes d'argent: un décor à l'échelle olympienne, des costumes où le fil d'or n'a pas été ménagé, un nombre impressionnant de danseurs et danseuses dont les rôles principaux ont tous une doublure pour deux des trois soirs de représentations, une histoire légendaire sur une partition musicale de Sergei Prokofiev.

La grande scène de la salle Wilfrid-Pelletier qui d'ailleurs devait compter une assistance de 80%, semblait à maints moments trop petite pour contenir le corps de ballet dans les scènes de grands déploiements.

Dans le quatrième tableau du premier acte par exemple, au cours de la grande scène du bal des Capulets où Juliette apprend qu'elle sera fiancée au comte Paris, les danseurs se marchent littéralement sur les pieds en piétinant les traînes de leurs partenaires.

Mais le plus inquiétant de cette version de Roméo et Juliette conçue par John Cranko est qu'elle décode si minutieusement les moindres méandres de la légende des célèbres amants qu'elle ne laisse plus rien à l'imagination à inventer. Le langage chorégraphique se prête assez mal, à mon avis, à un décodage aussi systématique, d'un scénario quel qu'il soit, et entraîne forcément des longueurs dont on pourrait se passer aisément. La chorégraphie de Cranko est d'ailleurs répétitive à maints endroits.

L'interprétation des danseurs qui révélaient d'étonnants talents de mime et d'acteurs ne laissait pas beaucoup de place à la danse en tant que véhicule de l'expressivité. Le chorégraphe a choisi également de nous offrir une Juliette exprimant de préférence les sentiments d'une petite fille effarouchée que d'un jeune mais grande amoureuse. Veronika Tennant (Juliette) et Frank Augustyn (Roméo) malgré tout le respect que je dois à leur immense talent, ne m'ont pas véritablement convaincu de leur passion, par trop théâtrale et évanescente. Les amours maudites ont quelque chose de plus terre-à-terre, de plus spontané et sensuel. La chorégraphie met beaucoup trop d'emphase sur la vie des habitants de Vérone au détriment du couple que l'on voit finalement assez peu ensemble.

Ce soir, le rôle de Juliette sera interprété par Mlle Karen Kain qui s'est taillée une solide réputation internationale depuis son retour d'Europe et sera repris mercredi soir par Veronika Tennant qui danse Juliette depuis presque dix ans. Frank Augustyn interprétera le rôle de Roméo au cours des deux représentations de cette semaine.

Roméo et Juliette qui compte parmi l'une des plus prestigieuses productions du Ballet national du Canada a été monté pour la première fois au cours de la saison 1963-64 et le public montréalais l'avait alors accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. C'est un peu la raison pour laquelle le BNC la présente de nouveau cette année dans le cadre des Olympiades mais aussi pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de la compagnie torontoise. Les décors et costumes de Jurgens Rose sont entièrement nouveaux, ceux d'il y a 13 ans ayant été détruits dans l'incendie des studios de la compagnie en 1973.

Dès jeudi, le Ballet national s'envolera vers New York où il donnera une série de représentations au Metropolitan Opera House en compagnie de Rudolf Nureyef après quoi il fera une tournée des provinces de l'Atlantique, la deuxième en deux ans.

Veronika Tennant en Juliette, première danseuse du Ballet National du Canada.

Les enfants du Rideau Vert

Deux spectacles pour enfants sont actuellement à l'affiche du Théâtre du Rideau Vert jusqu'au 31 juillet, dans le cadre du programme Arts et culture du COJO.

Le premier est une fantaisie d'André Cailloux intitulée *François et l'Oiseau du Brésil*, interprétée par René Gagnon, Jacques Lorain, Marthe Choquette, Serge Turgeon et Arlette Sanders. La mise en scène est d'André Cailloux, les décors de Jacques Leblanc et les costumes de François Barbeau.

François est un adolescent qui habite chez son oncle, forgeron dans un petit village du Québec. Il se lie d'amitié avec un perroquet magique qui le rendra plus fort que son oncle à qui on a offert des perspectives alléchantes pour une participation aux Olympiques.

François et l'Oiseau du Brésil est une série de quiproquos tragi-comiques qui finit bien en rendant tout le monde magicien.

Également au théâtre du Rideau Vert, la troupe de marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe présente un autre spectacle pour enfants, du 1er au 31 juillet. Intitulé *Le Chapeau magique*, ce spectacle raconte l'histoire de Mathurin le magicien qui a perdu son chapeau magique. Berlingot, directeur du cirque *"Bon sourire"* appelle le détective. Saura-t-il retrouver le chapeau avec l'aide des enfants? C'est ce que le dernier tableau nous apprendra. *Le Chapeau magique* met en scène quarante-neuf souris, quatorze autres animaux et un comédien.

de TACCHELLA le réalisateur de "COUSIN COUSINE"
14 ANS
Voyage en grande Tartarie
avec JEAN-LUC BIDEAU
MICHELINE LANCTÔT
Vaut mieux être vivant et souffrir un peu... qu'être mort et sans soucis!
CINÉMA COMPLEXE DESJARDINS
TEL: 288 3141
CONT. DÈS - 1.05

Programme Arts et Culture
Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS
Théâtre du Rideau Vert
direction: Yvette Brind'Amour-Mercedes Palomino
présente/presents
Le Chapeau Magique
Marionnettes
de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe

Théâtre du Rideau Vert
1 au 31 juillet, 14h00
Relâche: 5, 12, 17, 19 et 26 juillet
Billets: $1.25.

Jusqu'au 4 septembre
le theatre des marguerites inc.
tmi
pour son 10e ANNIVERSAIRE
HERMINIE
COMÉDIE-CHANSONNETTE DE CLAUDE MAGNIER
JANINE SUTTO
LEO ILIAL
ROGER GARCEAU
JEAN BROUSSEAU
AUBERT PALLASCIO
JEAN-LOUIS PARIS
GEORGES CARRERE
ELISABETH CHOUVALIDZE
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h 00
SAMEDI (2 spectacles) 7 h 30 et 10 h 30
RELÂCHE DIMANCHE ET LUNDI
ADMISSION: $4.00 - SAMEDI: $5.00
Billets en vente au guichet.
Tél.: (819) 377-3223
TROIS-RIVIÈRES-OUEST

au fil des mots

Le "De" nobiliaire

par Louis-Paul Béguin

Dans son Journal littéraire, Paul Léautaud, toujours à l'affut des fautes de français, remarque, en 1955, que c'est à tort que la presse et le public en général disent et écrivent: De Gaulle. "Il faut, dit Léautaud, dire le Général de Gaulle ou Gaulle tout court."

Il faut étudier un peu cette question de la particule nobiliaire avant de donner raison à Léautaud. Nous avons au Québec de nombreux citoyens dont le nom patronymique comporte une particule: De Grandpré, De l'Orme, De la Rochelle, De Guise, De Grandmont, etc. J'ai pris ces noms au hasard. Ils sont tous dans l'annuaire, et sont classés sous la lettre "D". Bon. On a l'habitude, au Québec, de faire comme en France et de citer quelqu'un dont le nom comporte la particule "de" en n'omettant jamais celle-ci. A l'origine, le "de" introduisait un complément d'origine. Quelqu'un natif d'un petit village, Bellefeuille, par exemple, devenait vite Monsieur de Bellefeuille. Ferdinand Brunot appelait cela les "sobriquets de terre". Dans l'ancien droit, d'ailleurs, le "de" n'était pas considéré comme un signe authentique de noblesse. Les populations, pourtant, en sont venues à l'idée que la particule était effectivement une marque de noblesse. Au XVIIe siècle, n'a-t-on pas vu M. Poquelin devenir Monsieur de Molières? Plus tard, le malin Arouet s'affubla du titre ronflant de Monsieur de Voltaire. Quant à Honoré Balssa, fils de fonctionnaire, il se baptisa tout simplement Monsieur de Balzac.

Mais il reste que la particule nobiliaire ne doit pas être prononcée, ni écrite lorsque dans la phrase le nom patronymique vient, seul, sans Monsieur ou Madame. On en trouve de nombreux exemples: "Sévigné, de qui les attraits servent aux grâces de modèle" dit La Fontaine. On dit, "le grand poète Musset" alors qu'il s'appelait, très légitimement, Alfred de Musset. De même, Vigny, Lamartine qui avaient droit à la particule nobiliaire "de" devant leurs noms. Il faut donc dire: Grandpré, La Rochelle, Grandmont, mais M. de Grandpré, etc.

Naturellement, il y a des exceptions. Et c'est là que Léautaud a tort. Il n'a pas lu jusqu'au bout la règle du Littré. La particule nobiliaire reste accolée au nom même quand il n'y a pas de prénom de qualification, si ce nom est d'une syllabe. On doit dire: De Guise, et bien sûr De Gaulle. Léautaud est parfois coupable d'un jugement hâtif, autrement il aurait su que le Général de Gaulle lui-même, qui aimait à parler de son personnage à la troisième personne a écrit: "Pour recevoir *de Gaulle* et les siens New York déchaîne, alors, l'ouragan de son amitié".

Ajoutons que devant les noms qui commencent par une voyelle ou un "h" muet, on a pris l'habitude de toujours donner la particule: les d'Orléans, d'Argenson.

Festival Canada fait place au film publicitaire

Les 100 meilleurs films publicitaires du monde, réunis en un seul film seront projetés au Théâtre du Centre national des Arts lors de la dernière semaine de Festival Canada, le 28 juillet.

Ces films publicitaires ont concouru en 1975 au festival de Venise de l'association mondiale du film publicitaire. Les réalisateurs de 50 pays ont participé à ce festival, présenté annuellement depuis environ un quart de siècle, à Venise ou à Cannes, habituellement pendant la troisième semaine de juin.

Les films concourent dans plusieurs catégories établies selon la nature du produit annoncé; il y a aussi une compétition pour les messages d'intérêt public, comme le film canadien *Enquête sur la pollution*. Les Canadiens reconnaîtront plusieurs des films publicitaires présentés dans ce long métrage de 90 minutes; on verra aussi des films américains, anglais et irlandais, scandinaves (suédois en particulier), européens (français, allemands et italiens surtout), sud-africains, japonais, australiens et néo-zélandais. Alors qu'en Amérique du Nord la plupart des publicités commerciales sont faites pour la télévision, beaucoup en Europe sont aussi réalisées pour les cinémas; plusieurs de ces films sont ainsi préparés pour le grand écran par des cinéastes chevronnés.

La réalisation de ces films publicitaires a coûté environ deux millions et demi de dollars; ils ont été sélectionnés par un jury international de vingt juges parmi les meilleurs au monde. La langue n'est pas ici une barrière malgré les deux douzaines de pays représentés, ce qui démontre que les films sont un outil de communication universel. Dans les séquences de 60 secondes ou moins, il concrétisent les types les plus achevés d'habileté technique dans l'industrie moderne du film.

Par ailleurs, dans la série ONF, on pourra voir *The Light Fantastick*, rétrospective du cinéma d'animation à l'ONF, depuis les débuts de Norman McLaren jusqu'à nos jours, le 19 juillet.

Enfin, le film *Chant de la forêt*, version française du film "Cry of the Wild", du réalisateur Bill Mason, constituera le dernier volet de programmation de l'ONF à Festival Canada, le 26 juillet. Ce film, couronné par plusieurs prix internationaux, se veut une démystification de notre peur ancestrale du loup et de la place qu'il doit occuper pour assurer l'équilibre de la vie dans le monde de la nature.

La Poudrière
Spectacle pour enfants
24 juin au 28 août
LE PETIT MONDE DE L'ÎLE STE-HÉLÈNE
revue pour marionnettes de Michel Fréchette
représentations du mercredi au samedi: français 14 h, anglais 16 h.
Tarif familial pour 4 pers.: $5.00
réservations:
526-0821

Programme Arts et Culture
Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS
LES GRANDS BALLETS CANADIENS
CE SOIR
CONCERTO BAROCCO
LIGNES ET POINTS
MARATHON
VARIATIONS
POLISSONNES
Master Charge
Chargex tél. 873-5183

Expo-Théâtre
Cité du Havre
15 au 31 juillet, 20h30
Billets: $6, $4.50.
Métro McGill Autobus #12
Métro Peel Autobus #168

Programme Arts et Culture
Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS
LA VEUVE JOYEUSE
FRANZ LEHAR
avec
HEATHER THOMPSON
ANDRÉ JOBIN
mise en scène
JACQUES LÉTOURNEAU
direction musicale
JEAN DESLAURIERS
chef de chœur
CHARLES DUMAS
CÉLINE DUSSAULT, JEAN-LOUIS PELLERIN, GUY HOFFMAN, ROGER JOUBERT, CLAUDE GOSSELIN, PIERRE DUFRESNE, ROGER GOSSELIN
co-production L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC - ARS MUSICALIS CANADA

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
28, 30 et 31 juillet, 20h30
Billets: $10, $8, $6, $4.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Topino
10.45 La souris verte ■
11.00 Conseil-express
11.30 La maison des bois
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 La porteuse de pain
1.00 Sur des roulettes
1.30 Téléjournal
1.35 Réseau-soleil
2.30 Cinéma: "La fin d'un mythe" (Documentaire — Canadien 1971)
4.00 Sesame
4.30 Le major Plum-Pudding
5.00 Daniel Boone
6.00 Ce soir
6.30 Dossier: "La langue du Québec".
7.00 Le monde merveilleux de Disney "Une bête inutile".
8.00 Baseball: La joute des étoiles
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Ainsi va la vie
12.00 Cinéma: "Money, money" (Français 1969)

CFTM 10

1.30 Téléjournal
9.55 Horaire-Bienvenue
10.00 A la bonn'heure
11.30 Fanfan Dédé
12.00 Patof raconte
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-mardi: "La scandaleuse ingénue" (Comédie — Américain 1950)
3.00 Pour vous mesdames
4.00 Patofville
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Thibaud
5.30 Capitaine Scarlet
5.55 La route des pionniers
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Symphorien
8.00 Les arpents verts
8.30 Les découvertes du 10
9.00 Sauve qui peut
10.00 Qui dit vrai
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles: "Tables séparées" (drame — Américain) ■
1.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Les touche-à-tout: "Comment décorer une chambre d'adolescent".
19.15 Sans point ni couture: "Banderolles"
19.30 Honni soit qui mal y mange: "Tentez l'aventure, madame!"
20.00 Dans la tête des hommes: "La brisure"
20.30 Mêlez-vous de vos affaires: Loi du salaire minimum et budget gouvernemental
21.30 Nos épaulettes: "Le billard"

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 News special
11.30 Mr. Dressup
12.00 Summer of '76
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Mr. Dressup
5.00 It's Your Choice
5.30 The Partridge Family
6.00 Love American Style
6.30 The City
7.00 Bon appétit
7.30 Celebration
8.00 All star game
10.30 Ceilidh
11.00 The National
11.22 Montreal tonight
11.40 News special: démocratic party convention
12.10 Ciné-six: "Poppy" (comédie 1936) ■
1.25 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.15 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.25 Take Kerr
10.30 Ed Allen
11.00 The Joyce Davidson Show
11.30 The Art of Cooking
12.00 Pay Cards
12.30 Magic Tom's Road Show
1.00 Summer Theatre: "Summertree" (drame 1971)
2.30 What's the Good Word
3.00 People in conflict
3.30 Doctor's diary
4.00 Celebrity Dominoes
4.30 Definition
5.00 It's your move
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Bobby Vinton Show
7.30 Imperial grand band
8.30 John Allan Cameron
9.00 The Hanged Man
10.00 Switch
11.00 National News
11.21 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie "A lovely way to die" (drame 1968)
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Taxi driver" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Ode to Billy Joe" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Red White and Blue" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The Fancy Lady" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.
BERRI: St-Denis 288-2115 "La montagne ensorcelée" 12.20, 4.00, 7.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 2.05, 5.45, 9.25.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Blazing Saddles" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II) "He and She" et "Hot Sex" à partir de 10.00.
CANADIEN: 120 Ste-Catherine 525-8600 "Le démon aux tripes" et "Dernière maison sur la gauche" dès 1.30.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Une femme sous influence" 1.00, 3.55, 6.40, 9.25.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Barannigan" 7.30 et "Panthère rose" 9.20.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Big bus" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Dernier domicile connu" 7.30 et "Le docteur Françoise Gailland" 9.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Voyage en grande Tartarie" 1.05, 3.10, 5.20, 7.25, 9.30, (Salle II) "Attention les yeux" 1.40, 3.40, 5.25, 7.25, 9.20, (Salle III) "Charlie et ses deux nénettes" 12.35, 2.30, 4.25, 6.15, 8.10, 10.05, (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40.
COTES-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Murder by death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II) "Blazing Saddles" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "L'île sur le toit du monde" 2.30, 6.15, 9.50 et "L'honorable Griffin" 12.30, 4.15, 7.50.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le vieux fusil" 9.00 et "Showbizenesse" 7.00, (Salle McLaren) "Parfum de femme" 7.30, 9.30.
EGLISE DU MESSIE: Simpson & Sherbrooke. Tél.: 931-3753 "Eliza's Horoscope" 9.00.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053. Festival du film canadien: "Angel" (Derek May — 1966), "Viol d'une jeune fille douce" (G. Carle — 1968) 2.00, 6.00, "Mémoire liquide" (P. Vezina — 1969), "A married couple" (A. King — 1969) 4.00, 8.00.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Dr. Justice" 6.15, 9.40 et "4 marmitons" 7.55.
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3033 "Le téléphone pleure" 6.15, 9.30 et "Il n'y a plus de saints au Texas" 8.00.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Peter Pan" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "Themrock" 9.30 et "Que la fête commence" 7.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "L'île sur le toit du monde" 2.35, 6.15, 9.55 et "L'honorable Griffin" 12.35, 4.15, 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Lipstick" 2.50, 6.15, 9.50 et "Framed" 12.55, 4.20, 8.00.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "La symphonie pathétique" 7.00 et "Love" (v.f.) 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Outlaw Josey Wales" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle 1): "Logan's run" 12.50, 3.05, 5.15 7.30, 9.40 (Salle II) "The Big bus" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle III): "La cage" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle IV): "Buffalo Bill and the Indians" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle V) "Trop c'est trop" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "L'Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.10.
PLACE VICTORIA: "Family Plot" 1.00, 5.10, 9.25 et "Front page" 3.15, 7.30.
PLACE VILL-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "All the president's men" 1.05, 3.40, 6.10, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: Grand Cinéma) "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "The sexualist" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Knock them over" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Peter Pan" 12.30, 2.30, 4.30, 6.35, 8.35.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Outlaw Josey Wales" 7.00, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Gator" 12.55, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Quand les dinosaures dominaient le monde" 8.00 et "Doc sauvage arrive" 6.15, 9.40.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La montagne ensorcelée" 12.40, 4.20, 8.00 et "Le fantôme de Barbe Noire" 2.25, 6.10, 9.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 837-2477 "That's entertainment" 12.15, 2.25, 4.40, 7.00, 9.15.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Gator" 12.40, 2.40, 4.45, 6.55, 9.05.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 170 St-Denis 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 2455 Maisonneuve, 879-4349 "Sky capers" (de C. Boenish — 1968) "Stratton story" (S. Wood — 1949) 2.00, 6.00 et "Timi vous embrasse" "Abbot eand Costello meet invisible man" 4.00, 8.00.

sur scène

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-le-Richelieu) 584-2226. "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Sur semaine: 21 h., samedi: 19 h 22 h., dim.: 20 h. Relâche: lundi.
CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1229 (Centaur I) Théâtre Passe-Muraille — 20 h 30. (Centaur II): Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE DE STE-AGATHE: 326-3655 Monsieur Pointu et Julie Arel
STUDIO-THEATRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h.
LA POURDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Absurd person singular" de A. Ayckbourn. Du mardi au vendredi: 20 h 30. Samedi: 18 h et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: Le ballet national du Canada: "Roméo et Juliette" 20 h 30.
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-1177 "Menage à quatre" d'A. Laroche. M. Hébert et R. Lavoie. Dim., lundi et mardi à 21 h.
THEATRE DE LA DAME DE COEUR: (Roxton Falls) 548-2495 "Le cocu imaginaire" et "La jalousie du barbouillé" de Molière du jeudi au dim. à 21 h.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306. Relâche.
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "Le noir te va bien" de Jean Marsan tous les soirs 21 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Sol — 20 h 30.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) 377-3223 "Hermine" de C. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUDRIÈRE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" de M. Fréchette du mercredi au samedi: à 14 h en français et à 16 h en anglais.
THEATRE DE LA MARJOLAINE: (Eastman) 297-2862. "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DES PRAIRIES: (Rivière des Prairies) 756-0559. "Je veux voir Mioussov" de V. Kataiev — du mardi au vendredi: 21 h. samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DES PRAIRIES: (Rivière des Prairies) 756-0559. "Je veux voir Mioussov" de V. Kataiev — du mardi au vendredi: 21 h. samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Les marionnettes de Montréal: "Petrouchka" 10 h 00.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793. "Évangeline Deusse" d'Antonine Maillet 20 h.
THEATRE DE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) 229-3511. "L'ouest à la coque" de Marcel Frank. du mardi au vendredi: 21 h. samedi: 20 h et 22 h. 30 dim.: 20 h. Relâche: lundi.

Le successeur du directeur Daigneault devra sortir des rangs, disent les policiers

par Bernard Morrier

Alors que le directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. René Daigneault, vient de faire clairement savoir qu'il ne songe aucunement à démissionner d'ici quelque temps et que, malgré cette affirmation formelle, certains continuent d'avancer des noms parmi lesquels pourrait se trouver son successeur éventuel, un groupe de policiers qui, pour le moment, préfèrent ne pas révéler leur identité, ont fait savoir hier au DEVOIR qu'ils donnaient leur entier appui à M. Daigneault, tout en servant un sévère avertissement au Conseil de sécurité publique sur le choix d'un nouveau directeur si, par une manoeuvre quelconque, on arrivait à destituer le directeur actuel.

Ces policiers ont affirmé d'abord qu'ils n'accepteraient jamais la nomination d'un directeur (civil ou policier) venant de l'extérieur des rangs de la police de la CUM et qu'ils ne verraient pas non plus, dans la deuxième ville française au monde, un anglophone pour les diriger.

Ils commentaient ainsi une rumeur voulant qu'un civil ou le directeur de la police de Sherbrooke, M. Jean-Paul Pelletier, devienne directeur du service de la CUM ou encore que ce poste soit confié à l'inspecteur-chef Philip Young.

"Il y a déjà assez de bisbille dans nos rangs, sans que des étrangers, qui ne connaissent rien à nos problèmes, viennent s'y mettre le nez", a souligné l'un d'eux.

D'après eux, non seulement la nomination éventuelle de M. Pelletier ou d'un civil ne serait pas acceptée par à peu près tous les policiers mais elle aurait également pour effet de mécontenter très fortement les membres de l'État-major.

"Comment les gars à la base pourraient-ils être motivés dans leur travail si ceux qui les dirigent dans la haute direction ont perdu toute espèce de motivation? Ces idées viennent encore de politicailleurs qui ont des amis à placer", a-t-on fait remarquer.

Quant à la nomination de M. Young, elle est aussi rejetée, non pas seulement parce qu'il est anglophone mais parce que, d'après eux, il manque de jugement. "En plus probablement de nous forcer éventuellement à travailler en anglais, s'il devenait directeur — ceci afin de plaire à une très petite minorité du West Island — M. Young n'a-t-il pas déclaré, il y a quelques mois, que les policiers de la CUM sont trop instruits? Cette déclaration a d'ailleurs été dénoncée par le nouveau président de la Fraternité, M. Gilles Masse, le soir même de son élection, en juin dernier. Si c'est ça qu'on veut nous imposer comme directeur, ça ne marchera pas. S'il veut diriger une bande d'ignorants, qu'il aille ailleurs qu'à la CUM", a ajouté un autre policier.

Pour ce qui est du nom de l'inspecteur-chef André De Luca, qui est aussi cité pour succéder à M. Daigneault, les trois policiers ont déclaré qu'ils ne verraient pas trop bien ce choix, "parce qu'il est trop près de L'Ecuyer" (le président du Conseil de sécurité). Ces policiers lui reprochent aussi de ne pas avoir la formation voulue pour aller les diriger, en mentionnant que son passé à la direction de la circulation ne lui a certes pas donné tous les éléments essentiels à diriger un service de police de l'importance de celui de la CUM. Ils rappellent également qu'il a commis, lui aussi, des erreurs de jugement dans le passé, notamment lors de la Saint-Jean-Baptiste dans le Vieux-Montréal, il y a quelques années.

Quand on a demandé au trio qui il verrait pour succéder à M. Daigneault, l'un d'eux a mentionné le nom de l'inspecteur-chef Henri-Paul Vignola ou un autre celui de l'inspecteur Ronald Prévost.

On souligne que M. Vignola, malgré tous les soubresauts qui ont ébranlé l'État-major ces dernières années, a toujours su se tenir à l'écart de ces problèmes et qu'il ne s'est jamais identifié à un groupe en particulier. "Il a les mains propres sur toute la ligne, il est jeune, c'est un meneur d'hommes et il sait comment s'y prendre pour obtenir quelque chose d'eux. C'est un gars qui possède une formation solide et ce qui est peut-être plus important, il est très humain", a fait valoir un policier.

Un autre a avancé le nom de M. Prévost, "à cause de sa compétence et sa rapidité à assimiler facilement les problèmes".

Pendant ce temps, samedi dernier, M. Daigneault a répété à des journalistes que personne ne le ferait démissionner ou prendre une retraite anticipée, tant qu'il n'aura pas décidé de poser ce geste. "Quand je suis devenu directeur de la police de la CUM, a-t-il rappelé, j'avais demandé que l'âge de la retraite soit le même qu'à l'ABRPM (Association de bienfaisance et de retraite de la Police de Montréal), soit 60 ans. Ce fut entendu comme ça et ça faisait partie de l'une de mes conditions pour l'acceptation du poste".

M. Daigneault a fait cette remarque quand on lui a rappelé que le Conseil de sécurité, selon l'article 241 régissant la police de la CUM, pouvait fixer l'âge de sa retraite.

Pour ce qui est de sa destitution, ceux qui voudraient son départ devraient attendre longtemps car le même article stipule que le directeur ne peut être destitué que par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur rapport de la Commission de police du Québec, après enquête faite par celle-ci à la demande du Conseil de la CUM, du ministre de la Justice ou du Conseil de sécurité publique.

Les jurés seront choisis au hasard

QUEBEC (PC) — Les procès par jurés au civil sont abolis et l'âge requis pour être juré est réduit à 18 ans par la nouvelle loi sur les jurés adoptée par l'Assemblée nationale quelques jours avant l'ajournement pour les vacances d'été.

La nouvelle loi prévoit que les jurés seront dorénavant choisis au hasard, à même les listes électorales. D'après le ministre de la Justice, M. Gérard D. Lévesque, c'est là le principal et ce qu'il y a de plus nouveau dans la nouvelle loi.

Dans les territoires d'Abitibi, de Mistassini et une partie du Nouveau-Québec, sur autorisation du juge, les noms des jurés pourront être choisis sur le rôle d'évaluation municipale ou la liste de bande confectionnée selon la Loi sur les Indiens.

Dans les causes où l'accusé sera un Indien ou un Esquimau, un Indien ou un Esquimau pourra servir de juré même s'il ne parle couramment ni le français ni l'anglais.

Cette nouvelle loi entrera en vigueur à une date devant être décidée par le cabinet et qui sera, au mieux, le 1er septembre, mais en tout cas à l'automne.

En raison des avis et des procédures suivis jusqu'à maintenant, les procès qui débuteront en septembre procéderont d'après l'ancienne loi, mais ceux qui débuteront plus tard à l'automne seront instruits d'après la nouvelle, a expliqué le ministre.

Le ministère de la Justice va commencer immédiatement à diffuser la nouvelle loi dans la province, a dit M. Lévesque qui a ajouté:

"On veut se garder une certaine marge de manoeuvre, mais on essaie de le faire pour le 1er septembre."

Un nouveau règlement des jurés sera aussi adopté plus tard et augmentera les indemnités et les allocations des jurés.

"Les procès par jury est une institution dont les origines sont assez lointaines," a dit M. Lévesque en présentant le projet de loi 33 en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

"En matière criminelle il fut introduit au Québec en 1763, alors qu'en matière civile il y fut institué en 1785. Mais ce n'est qu'en 1883 que le Québec adoptait une loi générale sur les jurés, laquelle véhicule de vieilles techniques qu'il faut maintenant moderniser."

Le procès par jury au civil était devenu rare au Québec, a dit M. Lévesque, qui a cité des statistiques pour le démontrer.

Sur les dizaines de milliers de causes au civil au Québec, en 1973, il y a eu un procès par jury dans le district St-François, trois dans le district de Québec et un dans le district de Rimouski.

En 1975, il y en a eu un dans chacun des districts de Québec, Saint-Jérôme, Rimouski et Trois-Rivières.

M. Lévesque a admis avoir été inspiré dans la préparation du projet de loi par le livre blanc préparé par son prédécesseur à la Justice, Jérôme Choquette, qui a abandonné le parti libéral pour fonder le Parti national populaire.

"Un travail extraordinairement important dans le domaine de la justice," a-t-il dit, avouant qu'il ne voulait pas enlever les droits d'auteur à M. Choquette.

Le leader parlementaire du Parti Québecois, Robert Burns, a inscrit sa dissidence à certaine articles de la loi, mais s'est déclaré d'accord sur l'adoption du projet de loi, qui a été sans débat et sans opposition en troisième lecture.

aux 4 coins

Un forcené tue six étudiants

FULLERTON, Californie (Reuter) — Un appariteur a tué six personnes et en a blessé grièvement trois autres hier dans la bibliothèque de la faculté de Fullerton qui fait partie de l'Université de Californie.

Le jeune homme âgé d'une vingtaine d'années a tiré sur ses victimes une à une. Il s'est enfui en voiture mais la police a pu l'arrêter dans un motel voisin.

Cinq victimes sont mortes sur le coup, une sixième peu après son arrivée à l'hôpital. Les trois blessés sont dans un état grave. L'un a une balle dans la tête et les deux autres sont touchés au tronc.

Viking met le cap sur l'ouest

PASADENA, Californie (Reuter) — La sonde automatique "Viking-I", dont "l'atterrisage" sur la planète Mars a déjà été reportée à deux reprises, a mis le cap sur l'ouest, poursuivant ses recherches du site idéal pour se poser enfin le 20 juillet.

Chef de la mission Viking, M. James Martin précise que les caméras automatiques de la sonde seront de nouveau mises en marche pour prendre des clichés d'une vaste plaine où les experts américains espèrent trouver un terrain suffisamment plat pour y poser l'engin.

Après examen des clichés, une décision sera prise mardi ou mercredi, a indiqué M. Martin.

"Viking" devait se poser initialement le 4 juillet. Mais les premières photographies reçues de la sonde alors qu'elle était en orbite autour de la planète, photos jugées remarquables, ont montré que le site choisi était en fait traversé par des canaux identiques à ceux creusés par les lits de rivières. Un autre site où la sonde devait se poser le 17 juillet a également été jugé dangereux à la suite d'un examen détaillé au moyen de radars.

"Cette plaine que nous examinons actuellement ressemble le plus à une mer lunaire", a précisé M. Michael Carr, chargé de la mission photographique du programme "Viking".

Le chien aimait trop les roses

OXTED, Angleterre (Reuter) — John Turner en avait assez de voir son chien lever la patte et se soulager sur les rosiers de son jardin.

Aussi a-t-il décidé d'employer les grands moyens: il a tenté de s'approprier un lampadaire et de le transporter par camion jusqu'à son domicile.

Présenté lundi au tribunal, pour vol, il a reconnu sa culpabilité, la sentence sera prononcée ultérieurement.

A Cowansville

Les détenus publient leur propre gazette

"La prison a toujours signifié absence de communication, non seulement avec l'extérieur, mais entre détenus et personnel. Aussi, croyons-nous utile de valoriser la création de mécanismes de communication dans un pénitencier moderne... Dans un pénitencier à sécurité moyenne, il s'effectue plus de 50% des libérations conditionnelles du monde criminel du Québec. Un homme, qui jusqu'à la fin de sa sentence ne peut pas prendre de responsabilité et qui, en plus, est éloigné de ses proches, a peu de chances de se ré-identifier. Il faut réduire le fossé des différences, conséquences d'une grande partie de la récidive..."

Cet extrait, tiré de la toute nouvelle *Gazette pénitentiaire* qui vient de voir le jour à Cowansville, résume à lui seul la raison d'être de ce bimensuel.

Comme l'explique un mot de présentation, cette revue, entièrement conçue par des détenus de l'Institution de Cowansville, est elle-même en quelque sorte prisonnière: elle a subi tous les aléas, les contraintes de la vie carcérale. "C'est pourquoi, liton, elle ne peut offrir toute la rigueur et les avantages que lui auraient apporté d'autres circonstances, et les possibilités d'une équipe de professionnels. Nous croyons aussi utile de préciser que la subjectivité des opinions ici émises est renforcée par la situation si forte de charges émotives qu'est notre existence "enfermée". Et que ces opinions sont matière à discussion, pas forcément affirmation catégorique."

De présentation sobre mais fort soignée, la publication, dont le premier numéro compte 30 pages, se veut avant tout être la voix des prisonniers de Cowansville qui s'interrogent sur les finalités de leur incarcération.

L'éditorial souligne en outre qu'au sein du débat qui agite actuellement la société canadienne sur les problèmes de la justice, on constate que le Canada est un pays démocratique mais que son système carcéral est totalitaire.

"Le propre de la démocratie étant de donner la parole à tous les citoyens, même les plus défavorisés, et le propre du totalitarisme étant de brimer la parole au nom de la raison d'État, note l'éditorial, il en résulte que l'existence d'une revue faite dans une prison, et par des prisonniers, est sans doute une indication de ce que dans les pénitenciers canadiens à la recherche de leur vérité, le droit à la parole témoigne d'un début d'évolution conforme au respect démocratique de l'individu."

Dénuée de toute réclame publicitaire et misant surtout sur des articles de fond, la revue compte évidemment sur le bénévolat des détenus pour survivre, mais elle espère également que le public épaulera cette initiative valable avec des dons en espèces, vu le coût élevé de sa publication. Ces dons peuvent être envoyés à l'Institution de Cowansville, Route rurale numéro 1, Cowansville.

Gaspillage et recyclage

NEW YORK (AFP) — Les États-Unis gaspillent tous les ans suffisamment d'aluminium pour construire 18,700 avions gros-porteurs, assez de papiers pour sauver 765 millions d'arbres, et des millions de tonnes de métaux et autres produits.

Pour tenter de familiariser le public américain avec ce problème, le Musée d'histoire naturelle de la ville de New York vient d'organiser avec l'Association nationale des industries de recyclage une exposition sur le thème: "Recycler les ressources de l'Amérique".

On y apprend ainsi que les États-Unis ont en 1975 recyclé 820,000 tonnes de plomb mais aurait pu en récupérer un million de plus, de quoi fabriquer 80 millions de batteries pour automobile. Ils ont recyclé un million de tonnes de cuivre mais auraient pu en réutiliser 2 millions de plus, assez pour remplacer 7 fois la plomberie de tous les logements américains. On a de même récupéré 36 millions de tonnes de fer mais 120 millions de tonnes ont été perdus, de quoi fabriquer assez d'acier et de fonte pour 80 millions de voitures.

MEDECINE DE GUERRE A MONTREAL?

- la plupart des salles d'urgence fermées.
- la quasi totalité des cliniques externes inopérantes.
- des milliers de montréalais qui ne peuvent recevoir les soins auxquels ils ont droit.
- le non respect d'injonctions ordonnant le retour au travail dans 17 hôpitaux.

POURQUOI?

Les dirigeants de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ), en plus de vouloir recueillir ce que 105,000 autres salariés syndiqués du réseau des affaires sociales ont obtenu en négociation directe, veulent — par un coup de force — des privilèges qui n'existent nulle part en Amérique du Nord, dans des emplois comparables.

HORAIRES DE TRAVAIL — C'est ainsi, par exemple, qu'au chapitre des horaires de travail, les dirigeants de la FIIQ demandent une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines.

Le CPNAS affirme que l'octroi généralisé, à toutes les infirmières, dans tous les hôpitaux, d'une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines, pourrait avoir pour conséquences:

1- la diminution de la quantité et de la qualité des soins;
2- l'augmentation démesurée de la charge de travail des infirmières qui seraient en devoir;
3- la fermeture de plusieurs lits d'hôpitaux.

En effet, en raison de la pénurie cyclique d'infirmières, les employeurs ne pourraient recruter suffisamment de candidates à temps partiel pour mettre cette formule en application à l'année longue.

LA POSITION DU CPNAS — L'employeur accorde à l'infirmière le plus grand nombre de fins de semaine possible.

Toutefois, l'infirmière aura droit à au moins une fin de semaine de congé aux trois semaines.

De plus, toute infirmière appelée à travailler une deuxième fin de semaine consécutive, tout en ayant droit évidemment à deux jours de repos sur semaine, recevra un supplément de salaires de $21.00.

Cette formule est unique au Canada et a été acceptée par la majorité des infirmières syndiquées du Québec.

LA SITUATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Un examen des diverses conventions collectives d'infirmières à travers le Canada et notamment celles signées par 104 hôpitaux de l'Ontario, celles de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, démontrent que l'octroi d'une fin de semaine aux trois semaines et même aux quatre semaines est encore la règle courante.

Non aux demandes abusives

La FIIQ veut aussi que ses membres qui travaillent le soir ou la nuit reçoivent l'équivalent de cinq jours de salaire pour quatre journées de travail, au lieu de la prime usuelle versée dans de telles circonstances dans tous les hôpitaux du Canada.

Le CPNAS dit NON, car cette demande aurait pour effet d'ajouter une somme additionnelle qui représente près de 15% du traitement annuel, donc un coût accru pour les soins de santé, sans en augmenter la qualité.

Ces infirmières sont déjà assurées d'une augmentation de salaires de 52%, dont 44% avec effet rétroactif au 1er juillet 1975, soit un salaire annuel moyen de $13,835.00 depuis le 1er juillet 1976.

Pourquoi la population continuerait-elle de faire les frais de cette lutte de prestige de la FIIQ?

Le Gouvernement du Québec

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales (CPNAS)

un supplément **LE DEVOIR** 13 07 76

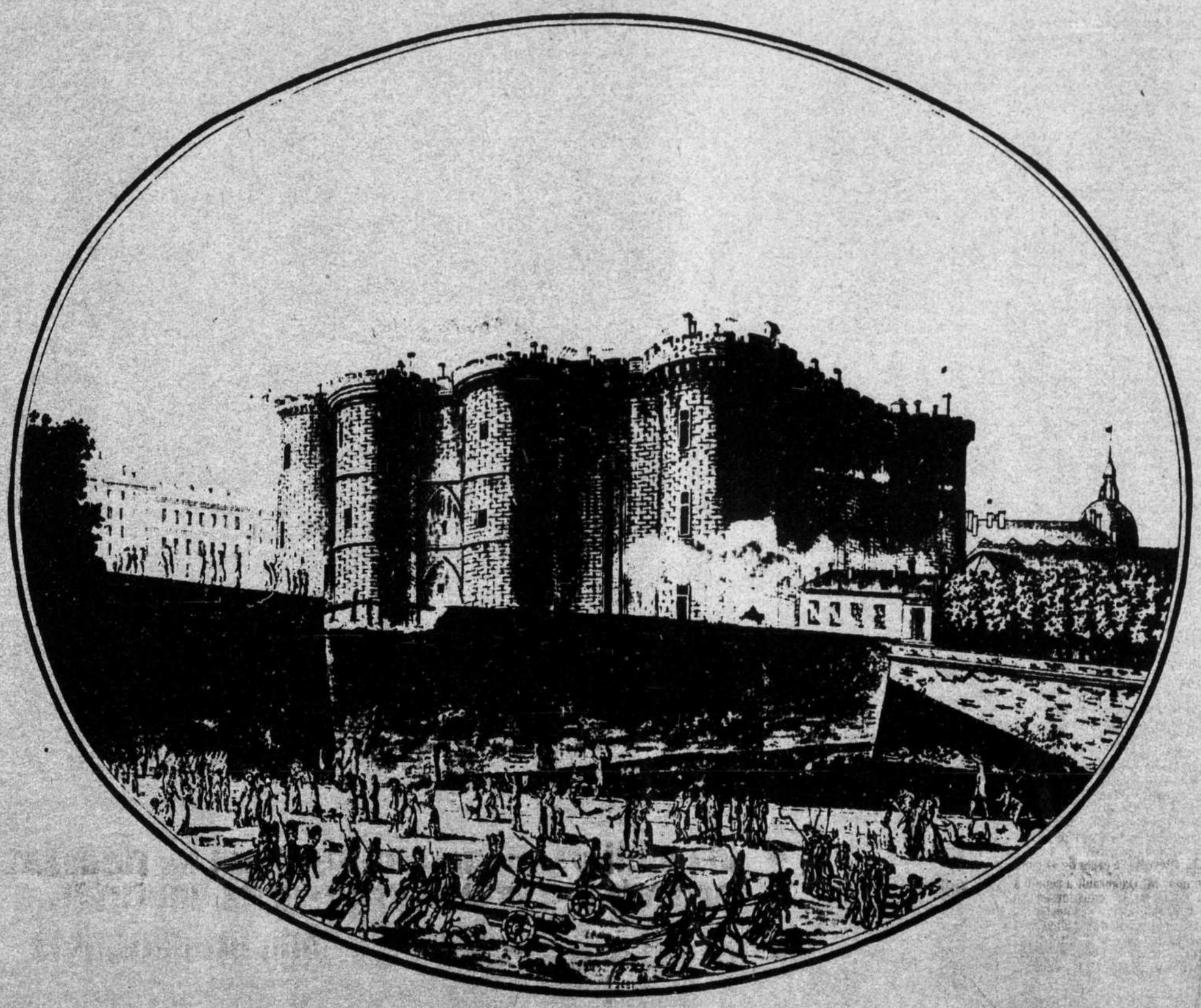

La fête de la liberté et de l'amitié

A l'occasion de la fête nationale française, "Le Devoir" ouvre ses colonnes aux Français de Montréal et au représentant de la France dans cette ville. Après avoir chaleureusement remercié la rédaction du grand quotidien montréalais, n'y a-t-il pas lieu, pour répondre au souci de précision dans l'information qui est le sien, de rappeler l'origine juridique de cette fête qui se trouve dans le décret paru au Journal Officiel du 6 juillet 1880 et qui contient ce texte lapidaire: "article unique: la République adopte la date du 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle; (signé) Jules Grévy".

Notons au passage que la notion de fête nationale est relativement récente, les peuples étant dans le passé généralement invités à se réjouir lors de la fête patronymique ou de l'anniversaire de leur souverain: la Saint-Louis ou même la Saint Napoléon, maintenant encore, l'anniversaire du roi ou de la reine; de longue date pourtant les Suisses célébraient l'anniversaire du serment sur le Grutli, et les Américains du Nord celle de la Déclaration d'indépendance.

Après le siècle passablement mouvementé que la France avait connu depuis 1789, Jules Grévy et son gouvernement consacraient par le décret en question le souvenir de la prise de la Bastille par le peuple de Paris, souvenir qui, malgré les changements de régime et les vicissitudes de la liberté, était resté cher au coeur des Français. L'événement en lui-même, celui du 14 juillet 1789, était à vrai dire assez mince: la prise d'une vieille forteresse à peine défendue, contenant quatre prisonniers de droit commun, trois fous et un noble prodigue, ne constituait pas un exploit. Venant toutefois après la rédaction des "Cahiers" qui avait enfiévré les provinces, la réunion des États Généraux, la mise en échec par les Parisiens de l'intervention des régiments étrangers appelés par la Cour et le passage à l'insurrection du Régiment des Gardes françaises, la prise de la vieille forteresse royale symbolisait sans aucun doute, en France comme à l'étranger, la victoire du peuple sur l'absolutisme et, quoi qu'on en ait dit, beaucoup de contemporain ne s'y trompèrent pas. Des universités anglaises aux rues de Saint-Petersbourg, des principautés allemandes et des Pays-Bas à l'Italie, l'événement fut reçu comme annonçant l'apparition de la liberté. La légende ne veut-elle pas que le philosophe Emmanuel Kant, connu pour son sérieux comme pour la ré-

Suite à la page 16

14 juillet

Liste des manifestations pour le 14 juillet

MONTREAL

— 13 juillet — Soirée française destinée aux professionnels du Tourisme à l'occasion de l'Assemblée générale du Chapitre Est de l'ASTA-CANADA — Hôtel Méridien

— 14 juillet — 11 heures — Lever des couleurs françaises au Village Olympique

De 17 h 30 à 19 h — A l'Union Nationale Française, Carré Viger réception offerte à la Colonie française de Montréal par le Consul Général de France.

— 17 juillet — Au Carré Viger, à partir de 21 heures, bal Bastille 1976, organisé par l'Union Nationale Française.

QUEBEC

— 14 juillet — Réception offerte par le Consul Général de France et Mme Jean-Marcel BOUQUIN à leurs compatriotes de 11 h 30 à 13 h au HMCS-Montcalm, 835 avenue Laurier.

— 14 juillet — Au Pavillon Pollack de l'Université Laval, à partir de 20 heures, la Société française de Québec qui fête le centenaire de sa fondation, invite ses amis français et québécois à son bal traditionnel.

L'animation musicale sera sssurée par l'orchestre des TIP-TOPS et par l'accordéoniste Hubert Girardin.

Fête de la liberté et de l'amitié

Suite de la page 15

gularité d'horloge de sa vie par ses concitoyens de Königsberg, ait une seule fois modifié l'horaire et l'itinéraire de sa promenade quotidienne le jour où lui fut annoncée la prise de la Bastille!

Fête civile, fête militaire, tantôt l'une, tantôt l'autre, depuis 1880, les deux, le 14 juillet est la fête de la nation et la fête de la liberté. Malgré les changements intervenus dans les moeurs politiques, sociales et familiales, le caractère populaire et patriotique que cet anniversaire a connu depuis la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 a prévalu.

Chaque commune, chaque ville, de Paris au plus modeste village tient à coeur de la célébrer: un défilé militaire ou civique commence la matinée faisant apparaître soit les corps de troupe les plus prestigieux, soit une modeste escouade de sapeurs pompiers, précédée du garde-champêtre et de la fanfare de l'association sportive locale. Ce défilé passe dans les rues entraînant les habitants vers le monument aux morts et la mairie, le maire réunit ensuite les corps constitués et les participants au défilé pour un généreux vin d'honneur accompagné de flonflons appropriés. L'après-midi, une fête sportive, une kermesse, quelques manèges forains rassemblent les jeunes et les moins jeunes, et le soir, après le feu d'artifice, on dansera à perdre haleine dans les rues aux frais de la République. Pour bien des gens modestes, ce sera la "sortie" de l'été et la municipalité sera quelquefois jugée selon qu'elle aura bien fait au moins bien fait les choses. Tel a été et reste le 14 juillet dans les villes et villages de mon pays et il semble bien que, malgré les départs de l'été, l'automobile et la télévision, les Français restent attachés à leur fête, la célébrant là où ils vivent habituellement ou dans le lieu qu'ils ont choisi pour leurs vacances.

A l'étranger les Français sont peut-être encore plus sensibles que chez eux à la célébration de leur fête nationale, et si les autorités municipales sont quelquefois mal jugées de leurs électeurs à l'occasion de la fête nationale, il ferait beau voir qu'un ambassadeur ou un consul de France n'ouvrit pas sa maison ce jour-là, garnie de rafraîchissements abondants et appropriés. Pour beaucoup de mes concitoyens, individualistes mais patriotes, c'est peut-être le seul jour de l'année où, en terre étrangère, ils se retrouvent entre eux dans la pensée de la patrie lointaine, pour beaucoup, surtout ceux qui sont isolés et ceux qui sont âgés, ce sera aussi la "sortie" de l'été, l'occasion de se sentir Français et de se souvenir.

Chaque année à Montréal, grâce à notre plus ancienne association, l'Union Nationale Française, et à la bienveillance des autorités de la ville, plusieurs milliers de nos amis québécois peuvent participer à notre fête dans ce qu'elle a de plus démocratique et de plus joyeux: le bal du soir au Carré Viger, dans la rue, comme en France; mes compatriotes et moi-même nous réjouissons de les accueillir à cette fête de la liberté et de l'amitié.

Henri DUMONT
Consul général de France à Montréal

Jadis la France . . . et maintenant

par

ALBERT BRIE

"Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France". Ainsi disait de Gaulle. Cette prétention, nul ne contestera qu'il y avait droit. Mais moi, petit Canadien français, me faire une idée de la France, même incertaine, ce serait le comble de la sotte présomption.

●

Un Canadien français ou, si l'on préfère, un Québécois n'a pas une idée de la France. Il fait pire: il en a plusieurs. Mais ces idées ont trois défauts: elles sont contradictoires, elles sont changeantes, et, enfin, ce ne sont pas des idées mais des préjugés.

●

Des préjugés! Que dis-je? Des impressions, des sensations, des émotions, des humeurs. Sir Wilfrid Laurier avait raison de parler des Canadiens français comme n'ayant pas d'opinions mais des sentiments. Il généralisait un peu, mais dans le cas qui nous occupe, I.E. nos rapports avec les Français, il ne pouvait pas mieux dire.

●

Nos sentiments envers la France ont un commun dominateur: leur contradiction. Ils ont d'autres particularités: leur mobilité, leur virulence, leur irrationnalité. Les Français de France ne se remettraient pas de sitôt s'ils savaient à quel point les Canadiens français pensent à eux. Ils nous obsèdent. Sans doute, en seraient-ils moins flattés qu'embarassés.

●

De plus éclairés que moi pourraient faire la psychanalyse de nos comportements fantasques à l'égard de la France et des Français. Ils remonteraient le cours de notre Histoire. Jacques Cartier serait appelé, le premier, à la barre. Il devrait expliquer pourquoi il a planté sa croix à Gaspé plutôt qu'à Miami; pourquoi il a menti en parlant d'Anticosti comme d'un pays de Cocagne, alors qu'il s'agissait bel et bien de la terre de Caïn.

●

Ensuite, on aimerait bien faire témoigner les grands rois de France de Louis XIII à Louis XV. Comment se disculperaient-ils de leur manque de vision. On voudrait aussi des éclaircissements sur la conduite de la Pompadour et sur ce drôle qu'est Voltaire qui, pour la vanité de faire un bon mot, a sacrifié l'Amérique française. C'est peut-être à cause de lui ai, depuis toujours, nos hommes politiques n'ont jamais pris les intellectuels au sérieux.

●

On voudrait aussi savoir pourquoi la cour de France a rappelé si tôt Jean Talon? Pourquoi elle nous a affiligés d'un certain Bigot, l'ancêtre de nos agioteurs politiques? Pourquoi elle nous a expédié un marquis de Montcalm pour supplanter Vaudreuil? Pourquoi? Pourquoi?

●

C'est à la suite de ces impairs que notre Canada est passé à l'Angleterre. Ceux qui ont écrit notre Histoire, pour la plupart, n'ont pas été honnêtes. Ils ont tenté de camoufler l'impéritie des ministres de France. On le sait maintenant: les Anglais n'ont pas conquis le Canada, ce sont les Français qui l'ont perdu. Nuance!

●

C'est assez d'accusations contre la France. Elle n'en réclame pas tant. La cession du Canada à l'Angleterre n'était peut-être pas, après tout, une épreuve. C'était même le voeu de la Providence. Après la guerre de Sept-Ans, la France allait sombrer dans la décadence. Nous étions sauvés par le tocsin.

Les Canadiens se retrouvaient entre eux. Le combat pour la survivance commençait. Nous allions être plus français que les Français d'outre-mer. Nous voulûmes sauver les deux trésors impérissables, sans lesquels nous nous condamnions à l'assimilation: la langue et la foi de nos pères.

●

Catholiques et Français nous étions, catholiques et Français nous resterions. Ces thèmes lancinants ont fait l'objet de croisades têtues, patientes et cartésiennes. Il ne pouvait en être autrement puisque nous descendions des Normands, des Poitevins et des Iliens-de-France. Et nous tenions au vieux gagné.

●

Nous prévalant de ces deux avoirs, la foi et la langue, nous faisions Vieille-France. L'âme d'antan nous habitait en diable, alors que là-bas, en France, on n'en avait cure. Nous échappions à l'impiété, au rationalisme, à l'anticléricalisme et à la Révolution. Sans le savoir, nous restions les seuls dépositaires du vieux génie français, piétiné et guillotiné de l'autre bord, par la Terreur.

●

Jamais nous ne fûmes plus coupés de la mère-patrie qu'au cours du XIXe siècle. En fait, nous n'avions plus besoin d'elle pour mener le bon combat. Nous avions chacun nos Anglais sur les bras. Les Américains nous ont bien tendu la main, mais nous n'avions guère le goût de nous joindre à des Anglais rebelles contre des Anglais loyaux. Après tout, on n'aurait fait que changer d'Anglais. Il aurait fallu inventer de nouveaux trucs de survivance catholique et française. Et si la France avait essayé de reprendre le Canada, il y a gros à parier que nous leur aurions tourné le dos. Nous n'étions pas encore mûrs pour nous lancer dans une révolution tranquille.

●

Quand La Capricieuse est venue nous faire une visite, les Français ont trouvé que nous avions bien changé. Quelle erreur! C'est eux qui s'étaient métamorphosés. Nous, nous étions restés catholiques et Français. Nous nous souvenions. Pas eux, puisqu'ils avaient fait la paix avec l'Angleterre.

●

Avec l'arrivée des années 1900, il fallut bien nous rendre compte que le parallélisme de nos deux destins était rompu. Il fallait zigzaguer pour nous rejoindre. Nous faisions le plus long de la route. Il est vrai que les nourritures intellectuelles nous faisaient dangereusement défaut. Pas n'importe lesquelles. Uniquement des vivres de bon aloi. Nos collèges classiques réclamaient des denrées classiques et ultramontaines pour que perdure la France éternelle, la Fille aînée de l'Église.

●

Notre voeu fut exaucé. Duplessis a pu dire plus tard que nous étions des Français améliorés. Beaucoup de Québécois l'ont cru. Jusque-là nous étions d'une race fière. Nous passions alors au stade de la race pure. Duplessis voyait en nous des Français non métissés, qui avaient évité le brassage des races, des Français homogénéisés. Une manière d'Argens brachycéphales. En nous repliant, en nous tenant entre nous, bien tassés, nous avions oublié que si nous étions imperméables à la contamination, nous risquions de manquer d'oxygène.

●

Et c'est alors que nous est tombée dessus la révolution tranquille. La fièvre s'est emparé de nous. On nous invitait à ouvrir une fenêtre sur le monde. Mais nous avions trop grand appétit, nous avons abattu les cloisons. On imagine l'effet des courants d'air, des cyclones. La vieille école, l'église ont été arrachées de leurs fondations. Nous sommes entrés dans le tourbillon technologique. Un véritable raz-de-marée qui nous a déracinés et étourdis, au point que nous ne nous sommes plus souvenus.

●

Après le cataclysme, ce fut le pillage. Au diable les valeurs, au rebut les croyances, les traditions. Rien de moins que la table rase. Partir à zéro, pas moins, en bas de zéro, s'il le faut. A bas le colonialisme économique (les Etats-Unis), le colonialisme politique (l'Angleterre), le colonialisme culturel (la France).

●

Avec les Etats-Unis, rien n'a changé, non plus qu'avec l'Angleterre. Mais avec la France, ça n'est plus comme avant. On la vilipende. On la dit rétrograde. On se croit capable de rivaliser avec elle, de faire du Québec le foyer de la francophonie. En somme, notre mécontentement contre la France n'a d'égal que l'insatisfaction des Français contre leur pays.

●

Cette situation est intenable. Il n'y a qu'une solution et draconienne pour les a Québécois: rentrer en France d'où nous n'aurions jamais dû partir. D'ailleurs, les Français — c'est un Français qui l'a dit — ne s'aiment pas entre eux. Pourquoi ne pas aller les aider?

Au Piano Bar . . . On y chante
On y danse
Roberto Medile et Son Piano Bar
Chez Clairette
2 spectacles par soir merc. au dim.
Clairette et ses chansons
Au Restaurant . . .
Pour les fins gourmets. Lundi au samedi . . .
La Vieille France
52 ouest, rue St-Jacques
Rés. 845-1575
ACCOMMODATIONS POUR RÉCEPTIONS DE TOUS GENRES

Bonne chère n'est pas si chère Chez **Bardet**
Compte tenu de la qualité de sa cuisine et de son service, les prix de Chez Bardet sont très abordables.
Venez le constater par vous-même!
au 591 est, rue Henri-Bourassa à côté du métro 381-1777
le meilleur restaurant français du Québec
la plus grande cave à vin d'Amérique du Nord
Tous les midis: déjeuners d'hommes d'affaires

BUREAU D'EXTRÊME-ORIENT:
6 DES VOEUX ROAD CENTRAL,
SUITE 1601, HONG KONG
TÉLÉPHONE 5-25-1202
TÉLEX NO. 802-74073 "AMLAW" HX
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "HONGOBSJAC"

BUREAU EUROPÉEN:
36 RUE MARBEUF
PARIS 75008
FRANCE
TÉLÉPHONE 720-3357
TELEX NO. 640236F "PAROBSJ"

Phillips & Vineberg
Avocats
Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville Marie, Montréal H3B 2A5
Téléphone (514) 866-8541
Télex No. 05-25587 - Adresse télégraphique "OBSJAC"

LE PLUS BEAU PAYS MAIS LE PLUS DIFFICILE À VISITER... MÊME POUR UN FRANCOPHONE! N'y partez pas à l'aventure. Consultez des spécialistes. Or...
LES VOYAGES MALAVOY SONT DEPUIS 20 ANS LES SPÉCIALISTES RECONNUS DE LA FRANCE.
VOYAGES EN GROUPE
— **TOURS DES PROVINCES DE FRANCE**
2 au 24 septembre (direction A. Malavoy)
9 septembre au 1er octobre
La vraie France des campagnes et des villages, de la montagne et de la mer, des grands monuments et de la douceur de vivre.
— **PLUSIEURS DE NOS AUTRES TOURS** offrent une partie dans l'inépuisable FRANCE:
France - Italie - Suisse — départs 2 août - 13 - 20 - 27 septembre: Provence, Côte d'Azur, Bourgogne, Paris.
Europe Centrale — départ 9 septembre Champagne, Alsace, Lorraine
Espagne — départs 29 juillet, 2 et 23 sept. Côte basque et Pyrénées françaises.
Grande Bretagne - Bénélux — départ 5 août Normandie et Bretagne
— **ÉGALEMENT TOUS VOYAGES INDIVIDUELS SUR MESURE,** avec des frais de services raisonnables.
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255 Université, suite 1220
Montréal - P.Q.
Tél. 861-2485
Permis 50430 *"Qui dit voyages, dit Malavoy"*

CREDIT LYONNAIS
CANADA LIMITÉE
1, place Ville Marie, suite 1525, Montréal, Québec H3B 2B5
Tél.: (514) 879-1090 – Telex 05-25245 – Télégr.: CREDICAN
FILIALE DU CREDIT LYONNAIS
(fondé en France en 1863)

Les Français d'un océan à l'autre

par ANDRÉ RIGAULT

Par "Français au Canada", nous entendons — est-il besoin de le préciser? — les Français venus dans ce pays au cours du XXé siècle, le plus souvent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il s'agit donc des "cousins", d'arrivée relativement récente, des quelque sept millions de Canadiens français descendant des soixante mille colons, qui vivaient en terre canadienne au moment du Traité de Paris en 1763.

En 1975, 54,094 Français (adultes ou enfants) étaient immatriculés dans les sept consulats de France au Canada: Moncton, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Pour obtenir un tableau plus complet des Français établis au Canada, il faudrait ajouter au nombre des immatriculés ceux qui ne le sont pas, soit approximativement 25,000. Les Français installés au Canada sont donc environ 75,000.

Pour nous en tenir aux seuls Français immatriculés, leur répartition géographique suit de très près — comment s'en étonner? — la distribution des Canadiens français. Des statistiques établies en 1972, indiquent que 31,643 des Français immatriculés (76.58%) résidaient dans la province de Québec et, parmi ceux-ci, 26,643 (64%) résidaient dans la région de Montréal, deuxième ville francophone du monde. En dehors de l'Ontario où résidaient 6,608 Français immatriculés (14.73%) et de la Colombie Britannique 1,775 (4.29%), les autres provinces canadiennes ne regroupaient qu'un nombre restreint de Français: Manitoba 559 (1.35%), Alberta 388 (0.93%), Nouvelle-Écosse 347 (0.83%), Saskatchewan 295 (0.71%), Nouveau-Brunswick 188 (0.45%), Terre-Neuve 28 (0.06%), Ile du Prince-Édouard 11 (0.02%).

En allant de l'Atlantique au Pacifique, les Français se répartissaient ainsi: Provinces atlantiques (Terre-Neuve, Ile du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick): 574 (1.38%); provinces centrales (Québec, Ontario): 37,731 91.31%); provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta): 1,242 (3%), province de la côte du Pacifique (Colombie-Britannique): 1,775 (4.29%). N.B. Certains de ces chiffres ont changé depuis 1972. C'est ainsi qu'en 1975, 38,531 Français étaient immatriculés au Consulat Général de France à Montréal (26,643 en 1972), ce qui ne signifie nullement un accroissement rapide du nombre de Français par immigration, mais que de nombreux Français résidant depuis plusieurs années dans la région de Montréal, et qui n'étaient pas immatriculés, ont décidé de le faire.

L'éventail des professions est, comme on pouvait s'y attendre, très diversifié. Secteur public: 2,865; professions libérales: 1,499; secteur industriel: 7,603; secteur commercial: 6,387; secteur agricole: 342; artisans: 502, religieux: 375. Ajoutons que les écoliers et étudiants étaient, en 1972, environ 9,000 et les enfants de moins de cinq ans environ 4,000 (chiffres de 1972).

A titre d'exemple, donnons un tableau plus détaillé des professiones exercées par les Français établis dans la région de Montréal, qui regroupait en 1972 64% des Français immatriculés au Canada:

Secteur public: 1,181 (enseignants: 291, coopérants; 268, divers: 622); **Professions libérales:** 1,019 (médicales: 408, enseignement privé: 160, juridiques: 41, divers: 410); **Secteur industriel:** 5,740 (chefs d'entreprise: 125, cadres: 299, maîtrise: 1,241, ouvriers: 4,085); **Secteur commercial:** 4,154 (chefs d'entreprise: 95; cadres: 625, employés: 3,270, divers: 164); **Secteurs agricole:** 233 (chefs d'entreprises: 61, cadres: 39, employés: 123); **Divers:** artisans: 478, religieux: 275, retraités: 307, étudiants, écoliers: 6,447, enfants de moins de cinq ans: 2,729, sans profession et femmes au foyer: 3,825, divers: 59.

Il est pratiquement impossible d'évaluer les mouvements (arrivées et départ) des Français résidant au Canada. Certes, un nombre important de Français paraissent s'être installés dans ce pays de façon quasi définitive, bien que certains d'entre eux songent — l'âge venant et les longs et durs hivers aidant — à prendre leur retraite en France. Toutefois, il semble bien qu'un nombre relativement important de Français ne viennent au Canada, depuis quelques années, que pour une durée déterminée. C'est le cas notamment des cadres, agents de maîtrise, techniciens, que des firmes françaises envoient créer une usine et en former le personnel canadien. Le cas également d'un certain nombre d'enseignants, des étudiants français bénéficiaires de bourses canadiennes, qui poursuivent des études supérieures au Canada (environ 200 en 1973), des volontaires du Service national (environ 270 en 1973), des enseignant participant à l'échange annuel de maîtres entre la France et le Québec (environ 200 en 1973); un nombre égal d'enseignants québécois exerçant en France). Il paraît probable que la proportion des Français résidant temporairement au Canada augmente actuellement par rapport à celle des Français "vrais immigrants".

Le Français ne s'expatrie pas volontiers, on le sait. Et, de fait, le pourcentage occupé par les Français parmi les immigrants reçus au Canada est infime: 2.98% (1970), 2.43% (1971), 2.24% (1972), 2.09% (1973), 1.93% (1974). En 1974, sur les 218,465 immigrants entrés au Canada, figuraient 4,232 personnes dont le pays de la dernière résidence permanente était la France, en comparaison de 39,748 immigrants venant du Royaume Uni (18.19%), 16,333 du Portugal (7.47%), 5,632 de Grèce (2.57%), 5,226 d'Italie (2.39%), 3,621 d'Allemagne (1.65%), pour ne citer que les principaux groupes venus d'Europe. Notons qu'au cours de cette même année 1974, il est entré au Canada 50,446 immigrants en provenance des pays d'Asie (23.09%), 26,541 en provenance des Etats-Unis (12.14%), 23,670 en provenance des Antilles (10.83%) dont 4,857 en Provenance d'Haïti (2.22%). Toujours en 1974, sur les 4,232 immigrants venant de France et entrés au Canada, 2,047 (48.36%) ont indiqué leur intention de s'installer au Québec, soit 6.11% des 33,458 immigrants ayant fait part de leur projet de se fixer dans cette province.

Quelles sont les raisons de cette faible immigration française que l'on retrouve également, à des degrés divers, dans les autres pays du monde? Pour tenter de répondre à cette question, posons une autre question: Pour quelles raisons un individu ou une famille décident-ils de quitter leur pays d'origine pour s'installer dans un autre pays? Elles sont diverses, certes. Toutefois — outre les motifs d'ordre personnel (caractère aventureux, volonté de couper les ponts avec une famille, avec un milieu, etc) — il semble bien que les raisons d'immigrer puissent être regroupées sous quelques motivations d'ordre collectif, suscitées par des conditions de vie difficiles existant dans certains pays, en particulier: persécution politique, religieuse, raciale, etc., surpeuplement, chômage chronique important, faible niveau de vie. Or, la France n'est affectée par aucun de ces problèmes. Quelle raison pourrait donc forcer un Français à s'expatrier? Depuis 1974, seul le chômage — quasiment inexistant pendant plus de vingt-cinq ans — s'est subitement accru en France à la suite de la crise du pétrole et des difficultés économiques qu'elle a entraînées; toutefois, sur ce point, tous les pays industrialisés du monde occidental, y compris le Canada, sont confrontés à un taux de chômage inquiétant.

En fait, il est clair que l'immigration française au Canada — depuis une quinzaine d'années au moins — se caractérise par la qualité beaucoup plus que par la quantité: chefs d'entreprises, cadres, agents de maîtrise, enseignants en plus petit nombre qu'auparavant mais sélectionnés et répondant par leur compétence aux besoins actuels du Canada. Et d'ailleurs, pourquoi la France "exporterait-elle" des manoeuvres, des terrassiers, des ouvriers ou du personnel non-qualifié? Elle en manque elle-même, comme tous les pays industrialisés de l'Europe du Nord-Ouest. On a dit que si les ouvriers maghrébins (algériens, marocains, tunisiens), portugais, yougoslaves, turcs, etc. désertaient les usines françaises ou allemandes, les industries de ces pays seraient paralysées. S'il y a environ un million et demi de Français résidant et travaillant hors de France, on compte plus de quatre millions de travailleurs étrangers en France. La France — elle aussi — est un pays d'immigration.

Bien qu'il soit numériquement peu élevé, comme nous venons de le voir, l'apport français est loin d'être négligeable et se fait sentir, à des degrés divers, dans de nombreux domaines. L'enseignement a toujours été un secteur privilégié. Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, au début de ce siècle, de nombreux religieux enseignants suivis, en particulier après la seconde guerre mondiale, par un fort contingent d'enseignants laïcs. Toutefois, leur nombre tend à se stabiliser, sinon à décroître. Il entre désormais peu d'enseignants français — et plus généralement étrangers — au Canada, ce pays produisant maintenant suffisamment de diplômés d'universités aspirant à la fonction enseignante. C'est sans doute dans les domaines techniques et économiques que la présence française s'accroît depuis quelques années, bien qu'elle soit encore relativement modeste, numériquement parlant. Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer le nombre croissant d'entreprises françaises ouvrant des filiales au Canada.

Il serait vain de tenter de donner en quelques lignes un tableau exhaustif de la présence économique et industrielle française au Canada. Mentionnons en passant que bon nombre de sociétés implantées par des Français sont, en fait, des sociétés canadiennes.

Quatre établissements scolaires français dispensent leur enseignement en vue du baccalauréat français, selon les méthodes et les programmes de France, tout en observant les exigences d'entrée des universités canadiennes et américaines. A Montréal, le Collège Stanislas (garçons) et le Collège Marie-de-France (filles) sont rattachés directement à l'enseignement public français et ont été déclarés d'utilité publique par le ministère de l'Éducation du Québec au titre de la Coopération franco-québécoise. Chacun de ces établissements compte plus de mille élèves, de la 12e aux classes terminales. De création plus récente, le lycée Claudel d'Ottawa assure la présence de l'enseignement français dans la capitale fédérale. Enfin, un cas assez singulier: la Toronto French School, école privée fondée par un avocat anglophone, qui suit avec quelques aménagements les programmes de l'élémentaire et du secondaire français et qui a présenté ses premiers candidats au baccalauréat l'an dernier. Sa clientèle est constituée en grande majorité d'élèves de langue maternelle anglaise appartenant à des milieux aisés.

A Montréal, une dizaine d'écoles privées fondées par des Français donnent actuellement un enseignement suivant les programmes québécois. Le plus important d'entre eux, le Collège Français, a plus de trois mille élèves. En Alberta, province qui possède d'importantes exploitations de pétrole et de gaz naturel, il existe deux écoles élémentaires françaises, l'une à Edmonton, l'autre à Calgary.

Enfin, il faut signaler la présence de nombreux professeurs français dans les écoles élémentaires et secondaires de l'enseignement public, ainsi que dans les universités et collèges du Canada, en particulier au Québec.

Plusieurs associations regroupent un nombre non négligeable de Français (nous indiquons la date de leur création): Société Française de Québec (1876), Chambre de Commerce Française au Canada (1886, la troisième chambre de commerce française créée hors de France), Union Nationale Française de Montréal (1886), Anciens Combattants Français de Montréal (1915), Union Française d'Ottawa-Hull (1919), Anciens Combattants Français de Québec (1921), Réservistes Français de Saint-Boniface, Manitoba (1921), Union Nationale française de Saint-Boniface, Manitoba (1924), Amicale des Professeurs Français au Canada (1951), Amicale des Corses et Amis des Corses (1958). La plupart de ces associations sont représentées au Comité de liaison des associations françaises du Canada créé en 1973. Il existe aussi au Canada des sections de l'Association des Français libres, de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires Alliés et de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord. Mentionnons également des associations ouvertes largement aux Canadiens qui en forment souvent la majorité: Association France-Canada (par exemple, celle de Toronto, fondée en 1948, qui compte un nombre important de Français), Fédération des Alliances Françaises du Canada (1951; l'Alliance Française de Montréal fut créée en 1902). Un journal mensuel, le Courrier Français, publié depuis 1953, sert d'organe de liaison aux Français vivant au Canada (tirage actuel: 5,500 exemplaires).

A vrai dire, les Français n'ont pas de problèmes particuliers découlant de leur résidence dans ce pays ami. Le Canada est accueillant aux immigrants. Le ministère fédéral de l'immigration ainsi que les ministères provinciaux de l'immigration — en particulier celui du Québec — disposent actuellement d'une législation très avancée et d'organismes efficaces et, à bien des égards, remarquables pour l'accueil des immigrants, leur orientation, leur placement, l'enseignement intensif qui leur est donné dès leur arrivée de l'une ou l'autre des deux langues officielles (anglais ou français) ou des deux langues, comme c'est le cas au Québec. L'immigrant qui arrive au Canada ne court plus une "aventure" comme ce pouvait être le cas dans le passé. De toute façon, plus des trois-quarts des Français étant établis au Québec, province à très forte majorité francophone, la plupart d'entre eux n'éprouvent pas de sérieux problèmes d'adaptation. Il existe néanmoins, çà et là, quelques points d'ombre. Par exemple, la non reconnaissance par le ministère de l'Éducation du Québec des titres professionnels d'enseignement français (entre autres le C.A.P.E.S. et l'agrégation) détenus par un nombre important de professeurs français exerçant dans cette province (de l'ordre de 300 à 400).

Pour conclure ce rapide tour d'horizon, mentionnons que les Français du Canada, immatriculés dans les consulats de France, constituaient en 1975 la quatrième collectivité française établie hors de France, par ordre d'importance numérique, après celles de l'Allemagne fédérale, de la Belgique et de la Suisse. On ne manquera pas de remarquer que les trois premiers pays sont des voisins immédiats de la France. En définitive, en dehors de ces trois pays d'Europe, les Français installés au Canada forment le groupe le plus nombreux des Français établis hors de France, dans 135 pays. Il faut voir là, sans aucun doute, le résultat de l'attrait exercé sur les Français par un pays jeune, dynamique, où vit le peuple canadien français, groupe francophone le plus nombreux hors d'Europe et, sans doute, hors de France; en fait, le seul groupement humain important issu de France qui ait réussi à s'implanter, à survivre, à se développer et à prospérer dans une autre partie du monde.

Qu'ils soient immigrants à de passage, les Français établis au Canada contribuent au maintien du fait français en Amérique du Nord et jouent un rôle important dans le développement des liens, déjà très forts, qui unissent la France et le Canada.

■ *M. André Rigault est professeur titulaire au département de linguistique de l'Université McGill.*

La Chambre de commerce française

au service de la coopération franco-canadienne

par PATRICK NODÉ-LANGLOIS

La Chambre de Commerce Française au Canada est une "vieille dame" dont on fêtera le centenaire dans 10 ans. C'est en effet le 27 mai 1886 que le Consul Général de France à Québec réunissait à Montréal des commerçants français pour leur suggérer de créer une Chambre de Commerce. Un Comité d'étude fut nommé et un mois plus tard la Chambre naissait. Elle fut reconnue par le ministère français de l'industrie et du commerce le 20 août de la même année. La première chambre de commerce française à l'étranger avait été créée à Montevideo 4 ans auparavant, mais New York devait attendre 10 ans pour avoir la sienne.

La Chambre est devenue une corporation canadienne le 1er juin 1904 date de ses premières Lettres Patentes.

Jusqu'à la première guerre mondiale, elle connaît une activité soutenue; ses membres qui étaient 10 au départ sont plus de 500 à la veille de la guerre. Cette association reste toutefois un Club fermé, réservé aux seuls citoyens français. Elle intervient dans de nombreux domaines:

— incitation des investisseurs français à venir au Canada;
— étude sur l'émigration française;
— protection des marques de fabrique et des droits d'auteur;
— cours d'anglais aux nouveaux immigrants;
— explications approfondies aux commerçants et industriels français des nombreux traités de commerce franco-canadiens;
— bulletin mensuel, bilinque — Le numéro du 25e anniversaire a pour titre "Le Canada et la France". Le Gouvernement Canadien en achète 10,000 exemplaires!

L'activité se ralentit pendant la guerre et la Chambre est soumise à de très graves difficultés financières dans les années 20. Sa dissolution est même envisagée. Devant une telle situation, les responsables de l'époque décident de reviser les statuts et de permettre aux Canadiens de devenir membres. Les résultats ne se font pas attendre. Les effectifs augmentent à nouveau et en 1930 un groupe de 22 Français présidé par Monsieur Phéné, crée la Section de l'Ontario de la Chambre de Commerce Française. La Chambre doit changer son nom de "Chambre de Commerce Française à Montréal" en "Chambre de Commerce Française au Canada", nouvelle corporation dont les Lettres Patentes portent la date du 5 juillet 1933.

La crise économique des années 30 et la seconde guerre mondiale entraînent un déclin de la Chambre. Il faut attendre l'après-guerre pour voir un renouveau apparaître sous la présidence de Monsieur G.P. Vinant. La Section de l'Ontario se développe, les effectifs augmentent pour atteindre 738 membres en 1964. En 1965 une Section est créée à Québec et en 1968 sous l'impulsion du président, Monsieur L. Jalabert, la Chambre prend un nouveau tournant.

En effet, cette année-là, elle se dote pour la première fois d'un directeur général, Monsieur Bertrand Namy, et d'un secrétariat permanent. Les résultats de cette action sont très positifs puisque le nombre des membres dépasse très vite le cap des mille. La situation financière longtemps déficitaire rendait nécessaire une subvention du gouvernement français; en 1972 grâce à l'effort des membres et de la direction les comptes deviennent excédentaires, ce qui permet à la Chambre de renoncer à la subvention et de vivre de façon autonome.

La chambre peut maintenant vraiment jouer le rôle qu'un de ses anciens présidents, Monsieur Dhavernas, avait défini ainsi il y a une vigtaine d'années: "La Chambre est un centre d'influence qui groupe des personnalités françaises et canadiennes jouant un rôle dans les relations commerciales franco-canadiennes; elle est aussi un centre d'informations capable d'exposer aux intéressés les conditions pratiques qui régissent la vie quotidienne des échanges commerciaux".

Cette Chambre nous la voulons une Chambre Française active à travers tout le Canada et non pas seulement dans l'Est. Grâce au dynamisme de notre Section de l'Ontario, les membres canadiens de langue anglaise augmentent sans cesse. Nous envisageons maintenant d'étendre les activités de la Chambre vers l'ouest du pays; l'ouverture d'une Section à Vancouver est à l'étude.

Cette Chambre, nous la voulons ouverte à tous sans restriction de nationalité. Récemment nous avons modifié ses statuts pour permettre à un canadien d'être président; la moitié du conseil d'administration est canadien et la majorité des membres est canadienne.

Au début de cette année la revue de la Chambre a disparu pour céder la place à un nouveau magazine de diffusion plus large "Action Canada France". Cette revue n'est plus un simple outil de liaison des membres de la Chambre; elle a pour but principal de diffuser dans les deux langues une information générale touchant tous les domaines des échanges franco-canadiens.

A la Chambre de Commerce Française au Canada, nous croyons aux vertus du système libéral dont la caractéristique essentielle est le libre mouvement des marchandises, des capitaux et des hommes. C'est notre raison d'être. L'histoire de la Chambre nous l'avons vu, est liée de très près à l'histoire du libre échange. Ses périodes de déclin correspondent aux déclins du libre échange durant les guerres ou les périodes de protectionnisme qui ont suivies les crises économiques. Nous souhaitons donc vivement que les gouvernements de nos deux pays respectent et fassent respecter le libéralisme économique. Nous sommes là pour les y aider.

■ *M. Patrick Nodé-Langlois est Président de la Chambre de commerce française au Canada.*

Ici et à travers le monde,
nous vous ouvrons des portes!

La BNP Canada Inc. vous offre de nombreux services financiers et facilite vos échanges avec l'étranger. Elle offre des services efficaces aux entreprises canadiennes désirant développer leurs opérations à l'échelon national et international.
Présent dans plus de 60 pays, le Groupe de la Banque Nationale de Paris vous ouvre des portes, ici et à travers le monde.
Consultez nous à Montréal: C.P. 248, Tour de la Bourse, Place Victoria: (514) 866-8712
à Québec: 500 est, Grande Allée: (418) 647-3858
à Toronto: 145 ouest, rue King (416) 360-8040
Vancouver

BNP CANADA INC.

Un Québec qui a de l'avenir
se construit en béton

QUÉBEC

Un Québec en pleine expansion a besoin de matériaux à la hauteur de la tâche. Le ciment "Canada-Lafarge" produit toute la gamme des bétons nécessaires à la construction d'un Québec solide et diversifié. Que l'architecture soit esthétique ou pratique, élancée ou sobre, le béton fait de ciment "Canada-Lafarge" donnera les résultats que vous êtes en droit d'attendre d'un béton de qualité supérieure.
Veuillez communiquer avec notre bureau régional des ventes pour tous vos besoins de ciment et pour recevoir la documentation gratuite et les renseignements techniques que nous tenons à votre disposition.

Ciments Canada Lafarge Ltée
SIÈGE SOCIAL: 606 CATHCART, MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1L7
DIRECTION RÉGIONALE DU QUÉBEC:
625 av. du Président Kennedy, Montréal, Qué. H3A 1K7
Téléphone: 514-849-5621

L'Informatech France-Québec

dernier espoir de bilinguisme en matière d'information scientifique

par PAUL SAMSON

En matière d'information scientifique et technique, une bataille se joue à l'échelle nord-américaine, où le Québec, par le biais d'un organisme né des accords franco-québécois, Informatech France-Québec, peut espérer jouer un rôle déterminant.

Demain, à cause de la volonté opiniâtre d'une poignée de techniciens bénéficiant de l'appui de Québec et de Paris, des grandes banques d'information scientifique et technique pourraient parler français, en Amérique du Nord.

Au moment de la création du Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec, connu aujourd'hui sous le nom d'Informatech France-Québec, bien peu parmi les invités de marque qui célébraient l'inauguration de ses locaux prévoyaient l'essor que cet organisme allait connaître au cours des années. Les budgets affectés à cette époque au fonctionnement du nouveau centre de documentation témoignent d'ailleurs de ce sentiment; Informatech France-Québec se voyait confier dès son origine un double mandat: intensifier les échanges commerciaux entre la France et le Québec, ainsi que favoriser l'usage de la lanque française dans le domaine de l'I.S.T.

D'une façon globale, ce double rôle est assuré par la diffusion massive de documents de toutes sortes. Ainsi, en six ans, l'organisme a édité près d'un demi-million d'exemplaires de bulletins signalétiques. Cette action de sensibilisation menée auprès des techniciens et scientifiques québécois a fait naître des besoins nouveaux qui se sont traduits dans un premier temps par des demandes de documents et, dans un deuxième temps par des demandes portant soit sur des stages et des missions, soit sur des produits ou des procédés français.

Le rôle d'Informatech France-Québec cependant, ne se limite pas à celui de support de la coopération technique. Il comporte en outre un certain nombre d'actions spécifiques; en ce sens, Informatech est non seulement un centre de documentation, mais aussi un centre destiné à servir des objectifs propres à intéresser d'une façon plus particulière l'un ou l'autre des signataires de l'entente.

Nous pouvons citer ici l'action de l'organisme pour la valorisation de la langue française. Les fonds documentaires mis à la disposition des entreprises contituent un élément essentiel de leur francisation. Informatech ne diffuse pas de lexiques et ne fait pas de terminologie; par contre, il est tenu de diffuser des documents de langue française qui utilisent les termes scientifiques et techniques. Ces termes, placés dans le contexte d'un article ou d'un livre, sont plus facilement assimilés qu'à travers un lexique.

Néanmoins, une des fonctions les plus importantes se situe au niveau de l'apport technologique. Au début des années 60, les techniques françaises étaient négligées pour ne pas dire ignorées au Québec. La masse et la qualité des informations diffusées depuis 1967 ont contribué à modifier la situation. Au niveau québécois, ceci a apporté une amélioration des connaissances technologiques, particulièrement dans les entreprises; pour la France, la confrontation avec les techniques nord-américaines a entraîné non seulement des améliorations technologiques, mais aussi l'ouverture de nouveaux débouchés pour ses produits et ses procédés.

À ses débuts, Informatech dessert une clientèle restreinte, fonction des moyens mis à sa disposition pour assurer la dissémination de la documentation. L'organisme, pourtant, dispose d'un important fonds documentaire constitué grâce au dépouillement de 400 revues scientifiques et techniques. Entre 1966 et 1970, il s'emploie à enrichir ce fonds en identifiant de nouvelles sources d'approvisionnement et en établissant des relations privilégiées avec de nombreux centres de documentation français.

Le problème principal se situe au niveau de la pénétration d'un milieu, le milieu industriel québécois, très souvent réticent dans le contexte nord-américain à une information sur les techniques françaises ou même, tout simplement, à une information technique donnée en français. En 1972, cependant, grâce à des efforts soutenus, parmi lesquels il faut citer l'organisation de colloques et une action de presse vigoureuse, Informatech s'impose comme un interlocuteur valable. Les vieux préjugés nord-américains contre la technique française ont été ébranlés.

Les premières tentatives de diffusion massive de renseignements techniques dans les entreprises remportent un franc succès. Ainsi, à la suite du lancement de son bulletin Référence qui présente un résumé de documents disponibles, l'organisme voit la demande mensuelle de reproductions de textes techniques ou scientifiques passer de 200 à 3,000; cette demande par la suite connaît une hausse annuelle moyenne de 30%.

Toutefois, seul le recours à l'informatique permet la gestion efficace d'un fonds documentaire; il rend possible la recherche sur un sujet donné quel que soit le nombre de références — recherche communément appelée rétrospective — et la diffusion personnalisée de l'information quel que soit le nombre d'usagers — recherche dite par centres d'intérêt. Face à la "concurrence" de centres de documentation plus modernes — centres anglophones ou centres inféodés à ces derniers, — les premiers succès d'Informatech risquaient fort de n'être que de courte durée. Afin de mieux servir sa toute nouvelle clientèle, l'organisme entreprend en 1972 la mise au point d'un logiciel permettant l'automatisation de la recherche. L'opération débute avec la création d'une banque d'information en urbanisme; l'intérêt qu'elle suscite auprès des usagers du centre convainc la Direction de poursuivre ses travaux: analyse des systèmes documentaires automatisés, acquisition d'un ordinateur et création d'un service informatique, conception d'un nouveau logiciel capable de gérer un plus grand nombre de références, analyse du marché de l'information scientifique et technique, définition d'une stratégie de mise en marché des produits.

Ces efforts fructueux se situent pourtant en marge du réseau canadien d'information scientifique et technique dont le maître d'oeuvre est le gouvernement fédéral. Ce dernier a reçu pour mandat de coordonner les programmes canadiens et les échanges internationaux y compris, en principe, ceux qui interviennent avec les pays francophones.

Les Québécois se rendent compte toutefois, que cela se traduit par une forte centralisation de l'information scientifique et technique à Ottawa. Les programmes destinés aux Canadiens, répondent beaucoup plus aux besoins de la majorité anglophone qu'à ceux de la minorité francophone.

De plus on déplore que l'I.C.I.S.T. s'alimente de façon trop exclusive chez nos voisins américains; ces derniers possèdent des banques d'information qui se veulent mondiales mais négligent l'apport de nombreux pays dont, principalement, celui de la France.

La mise au point d'un Système Automatisé pour Banques d'Informations Non numériques (SABINE) modifie les règles du jeu. L'organisme intègre sa première banque en urbanisme au nouveau système, avant de faire l'acquisition de deux banques françaises: TEXTILDOQ riche de 80,000 références traitant du textile et des produits connexes; AGRIDOQ qui se compose de 30,000 références touchant le domaine de l'industrie agro-alimentaire. En 1975, une grande université du Québec signe un premier contrat pour une liaison par terminal; de nombreux accords de liaison sont en cours de négociations.

Il s'agit d'une première étape. Ces banques s'enrichissent au rythme de 30,000 références par année et l'organisme se propose de faire bien davantage à très court terme.

Grâce à son programme de "reformatage universel", Informatech, a tout récemment intégér à son logiciel un programme informatique lui permettant de traiter une banque de type PASCAL, banque en provenance du Centre National de Recherche Scientifique français (CNRS). Cet organisme important dispose à l'heure présente de trente banques d'information totalisant un million et demi de références dans les sciences exactes et humaines.

L'acquisition éventuelle de ce vaste fonds documentaire qui s'accroît au rythme de 500,000 documents et plus par an, placerait d'emblée Informatech au second rang des centres de documentation canadiens.

Dans la réalisation de ces projets, Informatech bénéficie de la reconnaissance de sa compétence au plus haut niveau.

En effet, dans les accords signés par M. Bourassa, premier ministre du Québec, et M. Chirac, premier ministre de France, en décembre 1974, Informatech a été désigné comme le maître d'oeuvre au Québec d'un programme d'échanges de banques d'information entre les deux pays.

Dans le prolongement des initiatives déjà réalisées afin de favoriser l'accès des entreprises et de leur personnel à l'information scientifique et technique disponible de part et d'autre, liton dans la déclaration officielle des deux hommes d'État, sera mis sur pied un système d'échange de banques de données par lequel les fonds français seront accessibles au Québec et les fonds québécois en France. L'échange couvrira l'achat des fonds documentaires, leur traitement et leur diffusion. Le maître d'oeuvre du programme au Québec est le Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française (Informatech) et en France, le Bureau national d'information scientifique et technique (B.N.I.S.T.), en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales (Québec) et le ministère des Affaires étrangères (France).

La naissance de Cyclades, réseau documentaire français, retient désormais l'attention de l'organisme franco-québécois. La mise sur pied de ce réseau prévoit l'interconnexion dans un proche avenir des grandes banques d'information numérique et non numérique existantes en France; ainsi, un centre de recherche situé à Grenoble pourra-t-il faire appel au logiciel et au matériel d'un système lyonnais ou parisien pour mener à bien ses propres travaux. Cette mise en commun des ressources en France précède d'ailleurs de peu une action similaire au niveau de l'Europe du Marché commun.

Le développement de ces moyens de communications étant inéluctable, il est logique et indispensable que la coopération technique franco-québécoise soit représentée au cours des différentes phases de création et d'exploitation de ces moyens d'échanges.

Informatech étudie pour l'instant l'établissement d'une station de relais qui en ferait un membre à part entière du réseau Cyclades. Ce projet permettrait non seulement de relier le Québec à différents centres européens, mais aussi de relier entre eux des utilisateurs québécois, ayant des besoins communs: calculs, recherches, etc. Cela constituerait l'amorce d'un réseau québécois, possiblement nord-américain, pouvant échanger avec le réseau européen, le tout passant par le Québec.

Selon que cette voie de communication reliera Toronto à Londres, New-York à Francfort ou Montréal à Paris, les grands ordinateurs parleront ou ne parleront pas français.

■ *M. Paul Samson est directeur général de l'Informatech France-Québec.*

L'Union Française, une société d'entraide

par DANIEL LAIK

"Union Nationale Française" appelée plus communément "Union Française" est un nom bien connu d'un grand nombre de Montréalais.

Si ce nom sonne familièrement à leurs oreilles, très peu connaissent cependant l'oeuvre en elle-même, si ce n'est par la traditionnelle Fête Nationale Française du 14 JUILLET et son bal populaire, fêtée dans la rue, comme la tradition parisienne la perpétue depuis de nombreuses années.

C'est un hasard heureux si, en ce 14 juillet 1976, l'Union Nationale Française peut, grâce à ce numéro spécial du Devoir raconter ses 90 années d'existence dans la grande métropole canadienne.

En effet, sa conception remonte à un 14 juillet: c'est en vue de fêter dignement la Fête Nationale Française que la colonie française fut convoquée en assemblée générale le 1er juin 1886. Cette assemblée nomma un comité chargé de préparer le 14 juillet.

Ce comité s'intitula "Union Nationale Française". La fête fut un succès et resta célèbre dans les mémoires de l'époque. Les lampions de la fête éteints, tous les frais payés, il restait dans les caisses du Comité $650.00.

Grâce à la détermination de quelques hommes de bonne volonté, comme Victor Ollivon, naquit l'idée de consacrer cet argent à la bienfaisance en créant une Maison de Refuge pour hospitaliser les Français dans le besoin.

C'est après une seconde assemblée générale de la colonie française, tenue sous la présidence du vice-conseul de France, le 20 Octobre 1886, que fut constituée "l'Union Nationale Française et de Refuge", que furent adoptés ses statuts et qu'un Conseil d'Administration fut élu.

Le 18 mai 1887, par acte du parlement de la province de Québec, l'Union Nationale Française et de Refuge fut constituée en corporation.

Une des premieres préoccupations de la société fut d'acquérir un immeuble pour loger son refuge, ce qu'elle fit très vite et, le 22 juin 1887, un refuge fut officiellement inauguré au 42 de la rue Cadieux, actuellement rue de Bullion.

Quelques mois plus tard, le 6 mai 1890, afin de donner une sépulture décente à ses membres défavorisés, l'Union Nationale Française acquit un terrain au Cimetière de la Côte-des-Neiges.

Cette même année, la Société Française de Bienfaisance, datant de 1835, qui s'occupait de bienfaisance à domicile, transfère sa Charte à notre Société qui s'appellera désormais: l'Union Nationale Française, Société de bienfaisance, Maison de Refuge.

L'Union Nationale Française va vivre au 42 de la rue Cadieux pendant 16 années.

Ce n'est qu'en 1902 qu'elle achètera, grâce à l'aide financière des Messieurs de Saint-Sulpice et du Gouvernement du Québec, un immeuble au 55 de la rue Dubord, actuellement avenue Viger. Cet immeuble se situait sur l'emplacement actuel du Collège Dawson (anciennement École des H.E.C.).

Mais la réfection et la réparation de l'immeuble avaient grevé les finances de la Société et ce nouvel immeuble était lourdement hypothéqué.

En 1908, de passage, à Montréal, M. Georges Cochery, favorablement impressionné par l'oeuvre de cette colonie française des bords du St-Laurent promet son aide et son appui et, peu de temps après, le Gouvernement de la République Française alloue à la Société une somme de 25.000 Francs sur les fonds du "Pari mutuel".

L'année suivante, toujours grâce à l'action de Georges Chochery et à l'appui bienveillant de M. Klezkowski, Consul Général de France à Montréal, cette somme est doublée. L'hypothèque sur l'immeuble était levée et la Société pouvait continuer sa tâche de bienfaisance.

La Société grandissant, l'immeuble du 55 de la rue Dubord devint trop petit et fut cédé au Gouvernement du Québec.

L'Union Nationale Française déménagea au 71 avenue Viger (actuellement 429) où elle se trouve encore aujourd'hui.

L'aménagement de cette nouvelle acquisition entraîna de grosses dépenses et l'immeuble fut hypothéqué pour longtemps. Ce nouvel immeuble accueillera dans ses murs plusieurs sociétés françaises ainsi que, pour un laps de temps, le Consulat Général de France.

Pendant toutes ces années, notamment durant les deux guerres mondiales et la crise de 1930, l'Union Nationale Française va poursuivre son chemin et réaménager constamment son immeuble en fonction des nécessités du moment.

Au rez-de-chaussée, l'arrière de l'édifice sera prolongé en détruisant les anciennes écuries et une grande salle de réception y sera façonnée. Cette salle sert au "Petit bal du Samedi soir", où se retrouvent des nouveaux et anciens immigrants.

Le but de l'Union française est résumé par l'article 1 de ses statuts: "l'Union Nationale Française est une Société d'entraide et de bienfaisance, destinée à secourir dans la mesure de ses ressources les Français de nationalité ou d'origine, par le lien ou par le sang, habitant la région de Montréal, qui se trouvent dans le besoin".

Son action s'est, au cours des années, manifestée de différentes manières. Il y eu tout d'abord la bienfaisance à domicile, qui comprenait des secours en nature (vivres, charbon, médicaments, vêtements) et des visites médicales. L'hospitalisation au refuge était le second volet de l'oeuvre à l'époque.

On y ajouta, au cours des ans, un bureau de placement, les rapatriements, les cours du soir aux enfants et la sépulture gratuite des indigents.

Peu à peu, la bienfaisance va changer de nature, à la suite de la prise en charge, par le Gouvernement Québécois et le Gouvernement Canadien, du secteur de l'aide sociale et d'une meilleure intégration des immigrés français à la communauté québécoise.

Les mots "services de bienfaisance" eux-mêmes faisaient un peu vieillot et ont été progressivement transformés en un Service Social qui tente de comprendre et de résoudre les problèmes des immigrants français, bien souvent en collaboration avec les services des Gouvernements du Québec et du Canada.

Le Service Social actuel a également pour tâche le dépannage occasionnel des touristes français.

L'aide désormais n'est plus seulement matérielle, elle est bien plus psycho-sociologique car l'adaptation d'un immigrant dans son nouveau milieu social pose des problèmes qui, parfois, peuvent dissocier la cellule familiale. L'aide est donc moins visible, moins mesurable mais pourtant bien réelle.

Nous sommes loin des 2,570 nuitées de 1914, ou des 66,000 repas de cette même année; mais le Service Social, assuré par une travailleuse sociale professionnelle secondée par des bénévoles, organise toujours un certain nombre de manifestations pour les enfants et les personnes âgées. C'est ainsi qu'un arbre de Noël réunit chaque année les enfants de la colonie française, que l'Union participe activement à une colonie de vacances, qu'un Club de l'âge d'or a récemment été mis sur pied avec la collaboration d'un certain nombre de personnes isolées de cet âge.

La Société publie un journal mensuel, le Courrier Français, qui tire à 5,000 exemplaires. Ce journal, qui s'intitule en sous-titre "journal des français du Canada", diffuse notamment une information souvent difficile à obtenir sur les lois ou décrets publiés en France et intéressant les Français résidant à l'étranger.

Pour réaliser ses objectifs, l'Union Nationale Française a divers revenus. Nous sommes loin de la période des nombreuses subventions ou allocations provenant des Messieurs de Saint-Sulpice, de la Banque d'Épargne de Montréal, du Gouvernement Français, du Gouvernement de la Province de Québec, de la Municipalité de Montréal ou du Conseil Municipal de Paris.

Il ne reste plus de nos jours que la subvention du Gouvernement Français, allouée sans interruption depuis 1893, et celle du Gouvernement de la Province de Québec.

Les autres revenus de l'Union Française sont représentés par les cotisations annuelles des membres et le produit de diverses manifestations, telles que le bal du 14 juillet et les bals du Samedi soir.

L'Union Nationale Française sera bientôt centenaire; son but est le même que celui de l'époque de sa fondation mais ses moyens sont bien évidemment différents.

Sa plus belle réussite serait sa disparition par faute de "clients"... Il y a hélas de fortes raisons de croire que l'Union entamera bientôt son deuxième siècle. Souhaitons que ce soit avec la même vigueur qu'en 1886.

■ *M. Daniel Laïk est directeur général de l'Union Nationale Française.*

L'EUROPE SANS PROBLÈMES AVEC LE TOURISME FRANÇAIS

Laissez vous guider confortablement à travers les plus belles régions d'Europe et descendez dans les meilleurs hôtels. Sauf quelques repas dans les grandes capitales, tout est compris.

TOUR DE FRANCE — 3 semaines à partir de $1,100.
FRANCE, ITALIE, SUISSE — 3 semaines à partir de $1,195.
CÔTE D'AZUR — 2 semaines à partir de $ 556.

Ces prix sont minimums et de Paris à Paris - avion en sus.

LA VIE DE CHÂTEAU EN FRANCE

Connaissez la vraie France, goûtez au charme de la Province dans un cadre confortable et élégant.

Nos experts pourront vous conseiller sur les différents châteaux, hôtels ou relais de campagne.

Consultez-nous pour toute location de voiture en Europe

Ne partez pas sans avoir lu

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, ST-DENIS 842-1751
CARREFOUR LAVAL 688-6211
GALERIES D'ANJOU 353-7650
PLACE VERTU 332-4210
PERMIS 50-266
1218, RUE UNION 866-9381
FAIRVIEW 694-2343

Notre succès? Nous surveillons notre ligne.

Dans les moindres détails, question confort, question service, question technique. De Montréal à Paris, de Paris à Montréal. Ou bien encore en Europe, en Afrique ou au Moyen-Orient; oui, nous surveillons nos lignes!

Ce n'est pas un hasard si, question service, Air France s'est acquis à travers les ans une renommée mondiale.

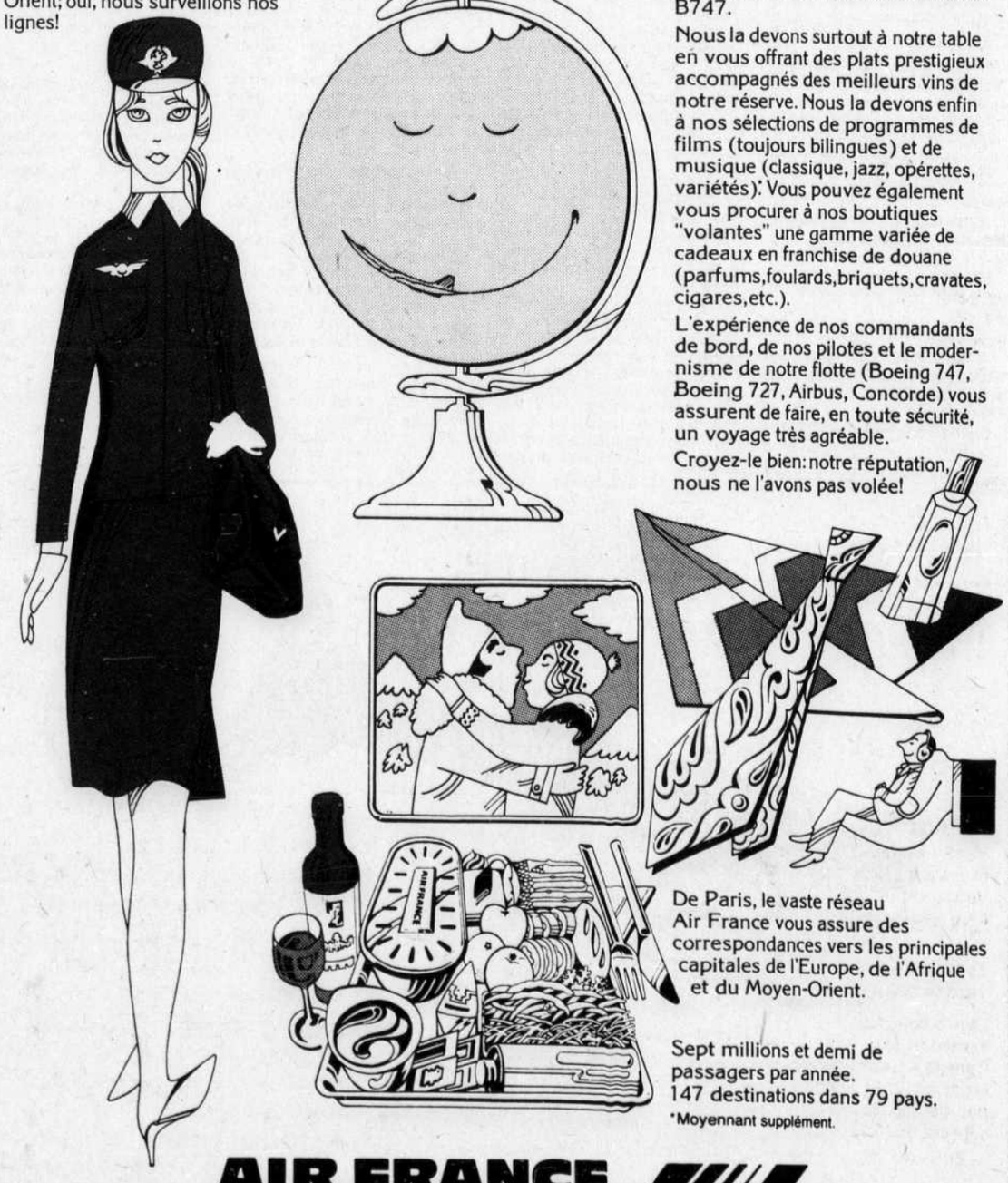

Cette réputation enviée, nous la devons d'abord à nos hôtesses bilingues, formées dans la grande tradition de l'hôtellerie française, et puis aussi au confort de nos luxueux B747.

Nous la devons surtout à notre table en vous offrant des plats prestigieux accompagnés des meilleurs vins de notre réserve. Nous la devons enfin à nos sélections de programmes de films (toujours bilingues) et de musique (classique, jazz, opérettes, variétés). Vous pouvez également vous procurer à nos boutiques "volantes" une gamme variée de cadeaux en franchise de douane (parfums, foulards, briquets, cravates, cigares, etc.).

L'expérience de nos commandants de bord, de nos pilotes et le modernisme de notre flotte (Boeing 747, Boeing 727, Airbus, Concorde) vous assurent de faire, en toute sécurité, un voyage très agréable.

Croyez-le bien: notre réputation, nous ne l'avons pas volée!

De Paris, le vaste réseau Air France vous assure des correspondances vers les principales capitales de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Sept millions et demi de passagers par année.
147 destinations dans 79 pays.
*Moyennant supplément.

AIR FRANCE Concorde

LES HÔTELS MÉRIDIEN — La chaine internationale des hôtels Air France: Paris, Nice, Tours, Le Caire, Dakar, Khartoum, Tunis, Mohammedia (Maroc), la Guadeloupe, la Martinique, Bahia, Rio de Janeiro et Montréal

Le théâtre français, un héritage de famille

par

YVETTE BRIND'AMOUR

Je pourrais parler du théâtre en tant que directrice artistique du Rideau Vert, en tant que comédienne, ou en tant que public tout simplement. Je choisis d'en parler comme être humain qui est, quoiqu'il fasse, un peu tout ça dans la vie. Shakespeare n'est pas seul à penser que notre monde est une scène où tout homme joue un rôle.

C'est à la naissance que ça commence. Déjà notre premier coup d'oeil sur la vie nous met sur nos gardes, nous avertit de ses dangers et nous laisse entrevoir ses secrets de coulisse. Notre initiation au théâtre se fait dans nos jeux d'enfant qui se jouent, justement, comme se joue une pièce, avec ses acteurs, ses conventions et sa valeur symbolique. Le théâtre, nous l'avons dans le sang.

Et quand nous sommes latins en plus, voire français, ça devient un héritage de famille: un héritage légué et agrandi de siècle en siècle jusqu'à constituer ce patrimoine unique en Occident, peut-être au monde, qu'on appelle le théâtre français. Quand je songe que cela a pu prendre mille ans pour arriver jusqu'à nous, j'ai le goût de me mettre à genoux. Dix siècles de jeux, de farces, de mystères, de miracles, de soties, de fêtes, de carnaval et de tragédies: tout ça pour nous, pour nous apprendre à rêver ou à souffrir comme des hommes.

On nous dit souvent que nous avons tout à faire au pays, un pays trop jeune et qui arrive trop tard. Pourtant, il n'est pas venu au monde tout nu, celui-là. S'il y a un pays au monde qui avait tout autour de son berceau ses coffres pleins de trésors, c'est bien le nôtre. Car il apportait avec lui, dans ses quelques arpents de neige, une culture vieille de combien de siècle! Marc Lescarbot qui fondait à Port-Royal le premier théâtre d'Amérique du Nord, le fondait sur des bases déjà éprouvées et structurées. Le théâtre qui nous est venu de France avec les colonisateurs du pays était celui de Corneille et de Molière. Il me semble qu'on ne doit pas voir souvent un peuple naître et grandir en même temps que ses classiques.

Ce fut là une chance que nous n'avons ni le pouvoir d'oublier, ni le droit de passer sous silence. Pendant les trois premiers siècles de notre histoire, nous avons été nourris sur la scène a peu près exclusivement de théâtre français: de la farce de Pathelin à celles de Feydeau, en passant par les classiques, le romantisme de Hugo et de Musset, le néo-réalisme, et plus tard la poésie de Claudel puis de Giraudoux, c'est cette vaste scène qui fut notre école de théâtre.

Quand nous avons commencé à créer notre propre théâtre, nous étions déjà partiellement initiés. Nous héritions d'une tradition théâtrale, de connaissances théoriques et techniques et surtout, nous disposions d'une langue. Car on a beau dire que le théâtre est avant tout gestuel... il est rarement muet.

La langue restera toujours, à mon avis, l'un des plus précieux et indispensables legs que fait un peuple à un autre. Car personne ne prétend, que je sache, qu'un peuple, une tribu ou un clan n'ait jamais créé de toutes pièces une langue. La langue est de toutes les expressions de l'homme, celle qui se transmet et se lègue le plus communément. Vous admettrez qu'il est plus facile de transporter des mots, des images et de l'intonation dans la câle d'une goélette que les Pyramides ou les grottes de Lascaux. Mais si la langue, comme on nous a dit, est le reflet d'une culture et d'une mentalité, elle est aussi un instrument que nous avons dans la bouche et, par conséquent, le produit physique et organique d'un corps bien incarné dans un contexte déterminé. Or notre contexte géographique et historique à nous, c'est le pays que vous savez, avec son climat, sa végétation, son paysage. La langue, comme toute expression humaine est forcément marquée de ces éléments-là. Mais là encore, comme le théâtre, comme la culture, nous créons ou évoluons à partir d'une base qui était déjà un sommet quand nous l'avons reçue.

C'est dire que la langue de notre théâtre, comme celle de notre vie de tous les jours, ne saurait s'inventer de rien. Elle était déjà là quand nous avons commencé à la parler, elle était déjà à nous puisque nous l'avions reçue au berceau, de nos pères et mères. Ce qui lui arrive ici après dépend largement du contexte géographique, beaucoup de l'évolution de notre technologie, et j'oserais dire un peu de notre paresse et de notre insouciance. Mais l'insouciance et la paresse menacent tout le monde de plus en plus, parce que tout le monde ou presque a tendance, ces temps-ci, à confondre liberté et je-fais-ce-qui-me-plait. Or c'est une idée vieille comme le monde que la culture et l'art, s'ils sont les produits de la liberté de l'esprit, ne répondent pas à cette définition-là de la liberté. Si le théâtre, en d'autres mots, doit faire parler les paysans en paysans et les collégiens en argot de collège, ce n'est pas parce que c'est plus facile — ce que ce n'est pas d'ailleurs — mais parce que c'est plus vrai. Un comédien qui zézaye ou mâche ses mots n'a pas d'excuse, pas plus qu'un musicien qui fausse, à moins d'incarner le rôle d'un zézayant ou d'un bafouilleur.

La maitrise d'un art, quel qu'il soit, n'est jamais facile. Or parler et jouer c'est aussi un art. Si nous avons reçu au pays cette chance exceptionnelle d'un bon départ, de bases solides, le reste c'est une question de courage et d'intelligence. D'intelligence pour savoir adapter à notre meilleur profit l'héritage reçu; et de courage pour nous rendre jusqu'au bout de nos possibilités et de ce qu'on appelle le génie national.

Un héritage qui sert à ça mérite qu'on l'acclame et qu'on remercie ceux qui nous l'ont transmis. Ce que je fais avec émotion au nom du Rideau Vert, et au nom de la comédienne et du public que je suis.

■ *Mme Yvette Brind'Amour est directrice du théâtre du Rideau Vert.*

L'Alliance Française, un acte de foi dans le libre apprentissage du français

par

GENEVIÈVE DE LA TOUR FONDUE-SMITH

Fondée en 1883 pour faire connaître la langue et la culture françaises à l'étranger, l'Alliance Française est devenue, depuis, l'un des grands organismes culturels mondiaux, dont les statistiques sont particulièrement éloquentes. Elle compte maintenant à travers les cinq continents, 1300 Comités, plus de 862 bibliothèques, 270.000 étudiants appartenant à 127 nationalités et plus de 350 écoles, dont la plus célèbre est évidemment son École Internationale de langue et de civilisation françaises de Paris, reconnue officiellement par l'Université de Paris.

Si de tels chiffres prouvent, au-delà de tout doute, que la langue française reste une des grandes langues de communication du monde moderne, en dépit de l'énorme pression de l'anglais, le mérite de l'Alliance Française est d'avoir encouragé la diffusion du français dans un climat d'amitié internationale et de liberté, que rendaient facile son indépendance politique et son absence de discrimination raciale et religieuse.

"Les quelque 450.000 étrangers, étudiants et adultes, qui sont l'Alliance Française, sont des hommes libres et librement associés" écrit son Secrétaire général, M. Marc Blancpain.

L'Alliance Française à l'étranger apparaît alors comme une sorte de bâtisseur de ponts, qui cherche à édifier collectivement une oeuvre culturelle où le français n'est jamais un agent de substitution mais un signe de plus value, donc d'épanouissement de la personnalité originale d'un peuple.Dans tous les comités d'Alliance Française on retrouve à la direction des autochtones, ce qui assure une base constante d'échanges culturels. Ainsi, de plus en plus, ces Alliances Françaises s'intègrent aux réalités sociologiques et culturelles des pays où elles sont installées: un effort important est accompli sur place en ce sens par chacune d'elles et cette évolution démontre à quel point l'Alliance Française représente la conception la plus libre et la moins contraignante de l'ouverture au français.

Je n'insisterai pas sur l'enracinement de l'Alliance Française en Amérique latine — sa terre de prédilection —, son rôle en Afrique décolonisée et dans des pays anglophones dégagés progressivement de l'orbite britannique.

Je voudrais plutôt parler de notre présence au Canada, qui a beaucoup évolué en trois quarts de siècle.

Car si le premier Comité permanent de l'Alliance Française au Canada fut fondé en 1902, à Montréal, par un groupe de Canadiens francophones et anglophones, cet exemple fut rapidement suivi par plusieurs autres villes universitaires à travers le pays — notamment Toronto, Ottawa, Vancouver, Victoria, Winnipeg — dont les Comités furent tous constitués avant la première guerre mondiale.

D'autre part, l'on vit fleurir au Québec plusieurs Alliances Françaises intéressées surtout par le renom des conférenciers français que l'Alliance Française de Paris envoyait tour à tour à Sherbrooke, Québec, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Georges de Beauce, Trois-Rivières, etc.

En 1951, toutes les Alliances Françaises du Canada, tenant leur assemblée générale à Ottawa, décidèrent de se réunir en une fédération indépendante de celle des États-Unis. Son premier président fut le T.H. Thibaudeau-Rinfret, ancien Juge en Chef du Canada. La Fédération des Alliances Françaises du Canada, dont le siège est à Montréal, célèbre donc cette année son 25ème anniversaire.

Or, depuis une quinzaine d'années s'est opérée une reconversion des objectifs et des urgences; D'une part, l'émergence au Québec d'une politique culturelle dynamique structurée administrativement et la réforme de l'enseignement, puis l'intensification des échanges avec la France, en vertu d'accords-cadre, ont cristallisé l'intérêt du public autour des université québécoises, des Cégeps florissants ou d'institutions nouvelles, en même temps que la culture traditionnelle d'inspiration française était remise en question... la langue française elle-même subissant les assauts du "joual". Quelques Comités d'Alliance Française s'effacèrent ainsi du paysage du Québec.

Par contre, toutes les Alliances Françaises qui, hors du Québec, pouvaient exercer leur action sur un double plan: pédagogique et culturel, mirent résolument le cap sur un enseignement du français de plus en plus sollicité à la faveur de la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral.

L'année scolaire 1976 se termine pour les Alliances Françaises enseignantes du Canada, soit Halifax, Ottawa, Toronto, Windsor, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver, par un bilan de 2700 étudiants inscrits à leurs cours de français.

Non seulement les Alliances Françaises d'Ottawa et de Toronto sont installées dans des immeubles fonctionnels et bien équipés, mais l'Alliance Française de Vancouver, propriétaire de son Centre de la rue Cambie, a ouvert l'an dernier une annexe rue Howe et assure, de plus, des cours de français à North Vancouver et West Vancouver, totalisant ainsi cette saison plus de 1420 élèves, soit une augmentation de 37,7%. L'Alliance Française de Vancouver rayonne jusque dans la Vallée du Fraser et celle de l'Okanaga du Sud, où les Comités d'Abbotsford et de Penticton organisent un programme de réunions culturelles françaises très suivies.

Mêmes indices de croissance enregistrés à Edmonton en 1976 par rapport à l'an dernier, où des cours pour enfants ont été ajoutés à ceux dispensés aux adultes.

A Winnipeg, le Jardin d'enfants de l'Alliance Française, qui accueille depuis plusieurs années des bambins anglophones de 3 à 6 ans, constitue une expérience-pilote qui a rallié la confiance des parents manitobains.

L'attraction qu'exerce partout l'enseignement de l'Alliance Française tient à la compétence de ses directeurs pédagogiques et de ses professeurs, tous diplômés et la plupart universitaires, à la qualité et la rigueur de ses méthodes pédagogiques, mondialement reconnues, et qui ne font aucune concession à l'abâtardissement du langage, et aux activités culturelles qui en sont le complément logique et indispensable: projection de films, conférences, débats, cercles de lecture, représentations théâtrales, etc.

Parler de l'expansion de la langue française, de ses progrès, de ses nouveaux adeptes, peut paraître un paradoxe dans un pays en proie à une tension linguistique extrême, déchiré par des affrontements récents, où les constats d'échecs font les gros titres des journaux, où les minorités francophones crient leur angoisse du lendemain, où statisticiens, démographes et sociologues alignent implacablement des chiffres déprimants et des bilans qui semblent irréversibles. J'en suis pleinement consciente.

Mais pour nous la seule attitude possible dans un tel contexte consiste à dépolitiser le climat au maximum, ce qui répond à la philosophie même de l'Alliance Française.

Ayant parcouru le Canada dans son entier à plusieurs reprises, j'ai pu ainsi constater que la fraternité des hommes n'est pas un mythe dans ce pays et qu'aussi bien à Victoria qu'à Regina ou à Banff, chacun se sent à sa place dans nos Alliances Françaises. Et il n'est pas rare, à Edmonton ou à Windsor, qu'au bal du 14 juillet organisé par l'Alliance Française toutes les ethnies dansent avec la France!

En "aérant" ainsi l'atmosphère, peut-être avons-nous favorisé une libre circulation de la culture francophone à travers le Canada où elle est certainement plus répandue qu'il y a vingt ans.

Mais si la progression du français a indéniablement marqué des points, en Ontario et dans l'Ouest, la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral n'en est pas l'unique génératrice, tant s'en faut.

En effet, les centres les plus industrialisés du Canada n'ont pas tardé à découvrir, outre l'importance générale du Marché commun européen, que la France, troisième puissance commerciale mondiale, offrait non seulement une croissance étonnante de sa productivité industrielle, voire agricole, mais qu'elle était à l'avant-garde de maints secteurs de recherche scientifique et de développements technologiques de pointe allant jusqu'à dépasser les Etats-Unis dans le temps.

Des missions économiques françaises ont donc visité le Canada, parfois ministre en tête, pour stimuler l'intérêt des gouvernements provinciaux déjà alertés, et signer au besoin des protocoles d'epxloration touchant les domaines d'échanges les plus profitables aux deux pays.

Déjà la Colombie-Britannique arrive en tête des provinces canadiennes dans le volume de certaines transactions commerciales avec la France. Il ne faut donc pas s'étonner si à Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver le nombre de grandes firmes françaises représentées va sans cesse croissant.

Aussi l'utilité du français — que l'Alliance française a illustrée bien avant cette nouvelle ruée vers l'Ouest — trouve-t-elle un regain d'intérêt au sein de ces relations économiques. Le pragmatisme des affaires est indissociable d'un certain lustre culturel, que les pires antagonismes politiques ne parviennent pas à déprécier. Cela les anglophones le savent parfaitement.

L'Alliance Française au Canada ne saurait tirer vanité d'une opulence qu'elle ne possède pas. Sa richesse la plus tangible vient de la compétence de ses enseignants, du dévouement admirable et de la générosité de ses dirigeants tous bénévoles, des amitiés précieuses qu'elle s'est forgée au Québec et dans toutes les autres provinces anglophones, et de la foi commune que ses membres et ses étudiants partagent librement en l'avenir de la langue française, vieille langue martelée par les coups du temps et de l'espace, mais jeune de la sève vigoureuse qui monte du coeur des hommes de bonne volonté.

■ *Mme Geneviève de la Tour Fondue-Smith est présidente de la Fédération des Alliances Françaises du Canada*

MORRIS & MACKENZIE LIMITÉE

Montréal Toronto Vancouver

Courtiers d'assurances générales au Canada depuis plus de 80 ans

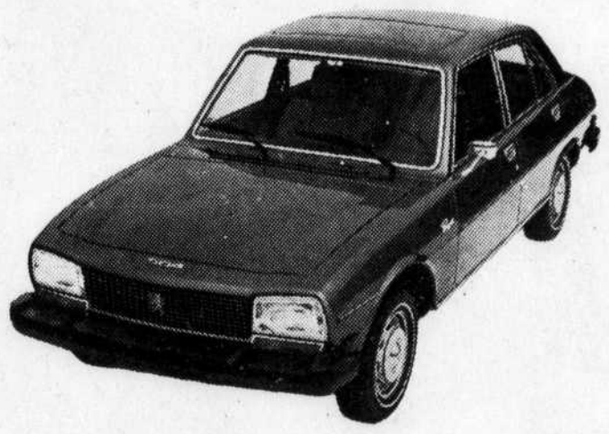

Elle n'est pas différente, Elle est meilleure

La nouvelle Peugeot 504 SL offre en série un équipement de luxe plus complet que jamais. Outre l'équipement habituel, nous avons ajouté:

1. des vitres avant à commande électrique
2. une direction à crémaillère assistée
3. des garnitures de siège en drap

Un toit ouvrant pour capter les rayons du soleil. Des pneus Michelin radiaux à ceinture d'acier. Une suspension indépendante aux 4 roues pour une tenue de route impeccable et un confort parfait. Des freins à disque assistés aux 4 roues qui assurent un freinage précis et efficace. Ce n'est pas tout.

Notez le compte-tours. La montre électrique avec trotteuse. Les sièges inclinables jusqu'à la position couchette. La lunette arrière chauffante. Et beaucoup d'autres choses encore!

Si vous cherchez une voiture imbattable en matière d'équipement standard, venez voir la nouvelle 504 SL. C'est la meilleure!

PEUGEOT

La voiture luxueuse vraiment différente.

ROGER 4269 ouest rue Ste-Catherine

AUTOMOBILES LTÉE 932-2925

VOYAGE EN GROUPE ACCOMPAGNÉ de ARMAND MICHAUD

FRANCE ITALIE SUISSE 23 JOURS

DÉPART: LE 13 SEPTEMBRE

Paris - Tours - RocAmadour - Carcassonne - Aix en Provence - Marseille - Nice - Pise - Rome - Florence - Venise - Milan - Genève - Dijon - etc, etc.

PRIX PAR PERSONNE (sur base de 2 par ch.)

Circuit terrestre	$1090.00
Tarif aérien (en 22-45 jrs)	376.00
Taxe de transport Ca.	8.00
	$1474.00

Le prix comprend:
Transport aller-retour Montréal-Paris en Jet 747 d'Air Canada - Chambres à lits jumeaux pour 22 nuits - 55 repas incluant Pourboires - manutention d'une valise par personne incluant pourboires, taxes d'hôtels, services du guide et de votre accompagnateur.

— Encore quelques places disponibles.

AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE

4248, Adam, Montréal 253-0900 Permis: 75-01-50101

Votre spécialiste pour tout transport

FRANCE — CANADA

A&G Valcke Canada Ltée/Ltd.

360 rue St-Jacques Ouest, Suite 1514
Montréal — P.Q. H2Y 1P5
Tél.: (514) 845-8158 — TLX: 05.24849

Containers groupages
Maritimes et aériens
Transports industriels

Principaux bureaux en France:
Chateauroux, Grasse, Grenoble, Le Havre, Lyon, Marseille, Paris, Roubaix, Strasbourg.

et aussi à:
Johannesburg, Luxembourg, New-York, Teheran.

La coopération franco-québécoise et "la nature des choses"...

par PIERRE DUGUAY

On s'est plu ces dernières années, en parlant de la coopération franco-québécoise, à dire qu'elle se situait dans "la nature des choses". Formule ambiguë s'il en est une qui peut tout aussi bien signifier son caractère évident et irréversible que son allure normalisée ou encore fonctionnariser. Il y a dix ans déjà que des liens privilégiés s'instauraient entre la France et le Québec. Près de trente-huit mille Français et Québécois ont participé à cette coopération: il y a sûrement là matière à élaborer plus longuement sur la "nature des choses".

Amorcée au temps des retrouvailles par des hommes qui valorisaient un des sens possibles de l'histoire, la coopération entre la France et le Québec continue encore aujourd'hui à se développer autour des mêmes axes: affirmation et reconnaissance de la personnalité internationale du Québec dans les matières de sa compétence, la collaboration intense dans le maintien et le raffermissement du fait français au Québec et dans le monde, concertation régulière en matière de francophonie, approfondissement articulé des relations dans tous les domaines dans tous les secteurs éducatif et culturel, social, économique et institutionnel. Les entretiens de 1974 entre les Premiers ministres Bourassa ont confirmé et renforcé cette orientation fondamentale.

La permanence des institutions constitue sans doute le fait premier autour duquel s'organise l'ensemble des relations entre deux gouvernements.

Ce sont des liens quotidiens qui se sont tissés entre, d'une part, la Délégation générale du Québec à Paris et le Quai d'Orsay et, d'autre part, le Consulat général de France à Québec et le ministère des Affaires intergouvernementales. Ces liens couvrent l'ensemble des "affaires" qui peuvent se transiger entre deux gouvernements, tant au niveau de la consultation que de l'échange et de la concertation. Il est certain cependant que l'objet le plus important demeure la mise en oeuvre des programmes de coopération.

La coopération franco-québécoise s'articule d'abord à partir de réunions bi-annuelles régulières d'une Commission permanente constituée de hauts-fonctionnaires mandatés par les deux gouvernements pour, d'une part, arrêter la programmation annuelle de cette coopération et, d'autre part, en faire l'évaluation et suggérer des réorientations. Cette Commission permanente tenait en mai dernier à Paris sa vingt et unième session. D'année en année le contenu de ces sessions s'est considérablement accru si bien que la Commission permanente a dû donner naissance à plus de quinze organismes qui s'y rattachent et qui tiennent des réunions préparatoires à aux sessions de la Commission permanente.

Il est difficile de dresser un bilan exhaustif des retombées de cette coopération qui a aujourd'hui dix ans. Ces retombées, en effet, concernent autant les personnes que les institutions et même des analyses scientifiques ne pourraient rendre compte de tous les effets directs et indirects de cette coopération. De façon globale, il se dégage que cette coopération a été partie prenante de l'évolution du Québec durant ces dernières années tant pour les secteurs couverts que pour les moyens utilisés.

Les secteurs couverts — Dès le début les secteurs touchés par la coopération franco-québécoise ont correspondu aux priorités que le Québec s'était données pour assurer son développement interne. C'est ainsi que de 1965 à 1970 ce sont plutôt les secteurs de l'éducation et de la culture qui firent l'objet de programmes de coopération, notamment la formation pédagogique, linguistique et technique de professeurs québécois de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel. Le secteur économique était aussi touché, en particulier par les stages de formation en France d'ingénieurs et de techniciens québécois.

A partir de 1970, le Québec a mis en place sa politique sociale et s'est orienté vers le développement économique et l'implantation du français langue officielle, langue d'éducation et langue de travail. C'est dans les mêmes termes que la Commission permanente franco-québécoise a orienté ses programmations successives: en même temps que nous assistions à une consolidation des échanges en éducation, se développaient les échanges dans le domaine social et surtout dans les domaines économique et "français langue du travail".

Cet accent mis sur les priorités successives du Québec a quand même laissé place à des programmes dans les autres secteurs en particulier dans le domaine technique (Richesses naturelles, Agriculture, Terres et Forêts, Transport) et dans le domaine plus spécifiquement administratif (Justice, Fonction publique, Communications).

Aujourd'hui, si on ajoute à tout ceci l'action de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, on peut donc affirmer que la coopération franco-québécoise touche tous les secteurs de la vie québécoise, ceci dans une perspective articulée autour des quatre grands secteurs que le Gouvernement du Québec s'est assignés comme missions: éducation et culture, économique, social, administratif.

Les moyens utilisés — Durant la première phase de la coopération franco-québécoise, phase dite d'exploration, le moyen privilégié constituait à mettre en présence des cadres supérieurs et moyens de chacun des pays, et de leur permettre d'identifier de part et d'autre les possibilités de collaboration éventuelle. Ce premier contact était suivi de missions plus techniques débouchant sur la mise au point de projets s'étalant sur deux ou trois ans.

Cette première phase fut suivie par la mise en place de mécanismes plus permanents de consultation. Ces mécanismes comportaient normalement une section québécoise et une section française, chaque gouvernement s'engageant à défrayer les frais de fonctionnement de ces mécanismes. Rapidement ces organismes de consultations devinrent des organismes d'animation et parfois d'exécution de programmes permettant ainsi à la coopération franco-québécoise de s'inscrire dans les habitudes institutionnelles des deux pays. Parallèlement, et dans la même lancée, la coopération dépassait la phase des missions exploratoires et s'orientait vers une politique de projets intégrés où la gamme des différents moyens de coopération (missions, bourses, stages) était mise aux services de projets conjoints entre les institutions québécoises et françaises.

Quelques chiffres — En dix ans, 3000 Français et Québécois ont participé à des échanges d'ordres technique, économique et commercial, 7000 dans le domaine de l'éducation, 500 dans le domaine des affaires culturelles et 2000 dans le domaine des affaires sociales et institutionnelles sans oublier les 25 000 jeunes français et québécois de l'OFJQ.

La coopération franco-québécoise a atteint un stade, une dimension et un caractère irréversibles. Compte tenu des résultats obtenus et escomptés, elle ne peut désormais que s'accroître et continuer de favoriser le développement intérieur du Québec de même que son rayonnement international.

Déjà certains axes de développement se font jour:

- la collaboration en matière de francisation des entreprises et la langue des affaires;
- le renforcement des projets conjoints dans l'ensemble des secteurs touchés par la coopération;
- l'utilisation des communications et des banques de documents audio-visuels, informatiques et autres.

Il est sûr que certaines retombées de ces dix années de coopération sont encore à venir. Ce bilan a permis d'esquisser ce qui pour l'instant est le plus apparent. Il a surtout permis de démontrer que les gouvernements français et québécois n'ont cessé d'être fidèles à leurs engagements pris il y a dix ans et que l'esprit qui alors les animait s'est incarné de plus en plus dans les réalités françaises et québécoises.

■ *M. Pierre Duguay est adjoint au directeur général à la Direction générale de la coopération internationale, ministère des Affaires intergouvernementales.*

un supplément LE DEVOIR

- conception-réalisation: **Georges Vigny**
- coordination rédactionnelle: **Michel Lefèvre**
- publicité: **Louis Beaulieu**
- avec le concours de: **la Chambre de commerce française**

Des tirés à part de ce supplément sont disponibles à nos bureaux: 211 rue du Saint-Sacrement.
Tél.: 844-3361
(Mme Louis Payette)

Les rapports économiques franco-québécois
Progrès dans le monde des affaires aussi

par FRANÇOIS-XAVIER GILLIOT

Depuis une quinzaine d'années, les rapports entre le Québec et la France ont connu un regain de vitalité absolument remarquable. Au plan politique, l'affirmation de la personnalité du Québec ne pouvait trouver d'oreilles plus complaisantes que celles de la France. Au plan culturel, Paris ne pouvait que se réjouir de voir la principale communauté de langue française à l'étranger manifester sa ferme volonté de survie au milieu d'un monde anglo-saxon envahissant, et il est bien évident que dans ces deux domaines, l'action des deux gouvernements français et québécois pouvait peser de tout son poids chaque partie épaulant l'autre.

À cet effort de rapprochement tenté et réussi dans les domaines politique et culturel devrait correspondre un approfondissement dans le domaine économique. Mais, s'il est déjà difficile pour les deux parties de se retrouver sur le plan international, sur le plan de la culture, sur le plan de la langue à cause de l'environnement du Québec, il est certain que dans le monde des affaires, les possibilités de rapprochement entre les deux économies étaient beaucoup plus difficiles. Le Québec est en Amérique du Nord et son économie est dominée très largement par ses voisins ou ses représentants. Et pourtant, quinze ans, des efforts ont été tentés avec l'appui des gouvernements, appuis évidemment limités dans la mesure où nos deux économies sont des économies de type libéral et qu'il fallait lutter à fond contre les puissances en place et les préjugés, de part et d'autre de l'Atlantique.

Au cours d'un rapide survol des rapports économiques entre la France et le Québec en 1975, nous essaierons de voir si le rapprochement France-Québec, très sensible dans le monde des idées a également fait quelques progrès dans le monde des affaires.

Les échanges commerciaux

Pour parler de l'importance des échanges commerciaux entre la France et le Québec, il faut tout de suite éliminer un certain nombre de paramètres. Il y a tout d'abord le fait que 70% des échanges commerciaux du Canada se font avec les États-Unis en raison de la proximité et de l'imbrication du monde des affaires. Il est également à noter que, en ce qui concerne le Québec, les importations de produits pétroliers, très largement supérieurs dans l'Est du pays viennent un peu fausser le chiffre des importations du Québec par rapport à ceux des autres provinces. Enfin, il convient de noter que malgré les efforts de Statistique Canada pour essayer de déterminer avec précision les destinataires finals des provinces importatrices, le système fédéral a beaucoup de mal à faire le départ entre les véritables consommateurs des produits importés.

Disons toutefois, que lorsque le Québec par ses importations totales se classe au 2ème rang des provinces, derrière l'Ontario, avec environ 25% du total des importations canadiennes, il trouve là une place à peu près correspondante à sa population. Mais, si on élimine la part des importations de pétrole brut, on s'aperçoit que le Québec devient la province la plus importatrice du Canada avec près de 40% du total des importations "États-Unis et pétrole exclus". Sur environ 3 milliards de dollars d'importations ainsi définies, la part de la France se monte approximativement à 300 millions de dollars sur environ 10% du total, se situant juste derrière la Grande Bretagne qui,en raison de traditions anciennes, maintient une part de marché légèrement supérieure.

Les importations françaises comportent évidemment une grande variété de produits et si l'on note toujours la part très importante des boissons et des produits agro-alimentaires, si le volume des produits de la librairie trouve au Québec un marché naturel, si en outre les produits textiles français sont de plus en plus appréciés au Québec, on constate que les produits industriels augmentent leur part de marché depuis quelques années. La France commence seulement à se faire connaître au Québec comme une grande puissance industrielle, comme le 3ème ou 4ème exportateur mondial et si nos points forts conservent toute leur valeur dans un pays de tradition française, nos produits industriels commencent enfin à concurrencer sérieusement nos principaux partenaires européens et mondiaux.

Un dernier fait à noter quant aux importations françaises au Québec est qu'elles représentent, d'après les chiffres de Statistique-Canada, 62% du total des exportations françaises au Canada, contre 25% vers l'Ontario.

En ce qui concerne les exportations, le Québec, dans un total canadien de 32 milliards de dollars, verrait sa part se monter à environ 7 milliards de dollars, soit un peu moins de 22% des importations totales du Canada. Un peu plus de la moitié des produits québécois vendus à l'étranger, se dirige vers les États-Unis, notamment le papier journal, le minerai de fer et autres minerais, les voitures etc...

La France n'est que le 6ème acheteur du Québec, avec environ 150 millions de dollars, les principaux produits vendus étant ces dernières années, des bateaux, du blé, de la pâte à papier, du cuivre et des alliages de cuivre etc... Il faut toutefois noter qu'en 1975, sur les achats totaux français au Canada, de 330 milliards de dollars, la part du Québec est de plus de 41%, contre moins de 18% pour l'Ontario.

Pour conclure sur ce chiffre, même si les échanges commerciaux entre la France et le Québec ont connu depuis quelques années des progrès remarquables, même si de plus en plus on constate une diversification des produits échangés, dans la mesure où la France vend autre chose que des alcools, des parfums et des tissus et que le Québec ne vend plus uniquement des matières premières mais également des produits industriels très élaborés comme des bateaux ou des simulateurs de vol, il reste néanmoins que nos deux pays doivent encourager les industriels et les commerçants à mieux se connaître, à mieux connaître les productions de l'un et de l'autre pour que d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, nos deux économies se rapprochent.

Investissement français au Québec

Si au départ les échanges commerciaux entre deux pays sont indispensables pour apprendre aux deux pays à mieux se connaître, il est bien évident que dans un stade second, il est nécessaire, pour ne pas dire indispensable, d'échanger non plus des produits, mais des techniques et ce second volet des rapports économiques entre la France et le Québec est peut-être plus indispensable encore que le premier. Le Québec, grand producteur de matières premières est depuis plusieurs années, à la recherche de partenaires industriels qui lui permettraient de transformer sur place ses abondantes ressources naturelles. Dans un marché largement dominé par le monde anglo-saxon, il est tout naturellement amené à rechercher une diversification de ses partenaires et dans ce contexte, la France devrait être le partenaire privilégié, en raison des affinités naturelles qui existent entre nos deux communautés.

Pour la France, longtemps repliée dans son hexagone, longtemps également indifférente au point de vue extérieur sur les pays qui étaient dans sa mouvance, ce n'est que ces dernières années qu'elle a senti la nécessité de se frotter au monde et qu'elle a abandonné une politique relativement protectionniste et de repli sur elle-même en ce qui concerne les affaires. Elle a récemment réussi une partie de sa reconversion grâce aux efforts de tous dans le cadre du marché commun. Mais il était nécessaire de sortir de l'Europe et de regarder tous azimuts. Elle a déjà obtenu des succès importants, tant en Europe de l'Est qu'au Moyen-Orient qu'en Amérique du Sud et, comme je le disais plus haut, est devenue le 3ème ou 4ème exportateur mondial, derrière les États-Unis, l'Allemagne et le Japon avec lequel elle dispute la 3ème place. Il est certain par contre, que jusqu'à présent, la France n'a pas réussi vraiment à percer le marché nord-américain, et si ceci est vrai au plan des échanges commerciaux, c'est également vrai quant à la diffusion de nos techniques.

Dans cette conjoncture, (les besoins du côté du Québec d'investissements industriels et technologiques et de la France de prendre pied sur le continent américain), aurait dû naître une formule remarquable d'entreprises conjointes franco-québécoises. Or, malheureusement, les résultats ne sont pas à la mesure des promesses que l'on trouve dans la situation précédente décrite. En dehors de brillantes réussites relativement anciennes (Le Crédit Foncier franco-canadien, l'Air-Liquide, — les Ciments Lafarge) les entreprises françaises ont été timides et les partenaires québécois, réticents. Les industriels français n'ont pas assez vu que le Québec pouvait être pour eux une plateforme remarquable d'approche du marché nord-américain où dans un contexte ensemble, mais ils pouvaient les aider à mieux se connaître. C'est pourquoi depuis 1964, date des premiers accords entre la France et le Québec, (et il convient de signaler que les premiers accords franco-québécois de 1964 ont été signés dans le cadre des rapports économiques entre les deux pays) la France et le Québec ont favorisé par divers moyens, la mise en rapport des hommes et des techniques. De nombreuses missions d'information, de recherche de partenaires, d'études, ont été financées par les deux gouvernements et de nombreuses entreprises industrielles ont été conclues dans le cadre de ces échanges. Par ailleurs, d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre, des stages ont été organisés au profit des techniciens qui vont soit étudier des techniques nouvelles soit s'initier dans le cadre des ententes industrielles conclues, au fonctionnement des industries correspondantes.

Enfin, dans le domaine de l'information scientifique et technique, un organisme franco-québécois, INFORMATECH, se charge de faire connaître tant dans les milieux universitaires qu'industriels et gouvernementaux, les plus récentes réalisations techniques françaises.

Cette politique de coopération technique est une oeuvre de longue haleine et les résultats ne sont pas à espérer immédiatement. Elle est toutefois indispensable pour supprimer d'une part les distances, d'autre part, pour faire oublier les préjugés qui existent encore d'un côté et de l'autre de l'Atlantique.

Si les rapports économiques entre la France et le Québec ne sont pas encore à la mesure des liens, qui depuis quelques années se sont considérablement raffermis entre nos deux pays, dans le domaine des idées et des hommes, il faut pourtant reconnaître que les efforts de tous, gouvernements, commerçants, industriels, commencent à porter leurs fruits l'on peut penser que dans un avenir proche, les rapports franco-québécois seront plus qu'une communion d'idée mais s'appuyant sur une véritable association économique, marqueront la volonté des deux pays de poursuivre ensemble leur marche vers un avenir meilleur des deux communautés.

■ *M. François Xavier Gilliot est le Conseiller commercial de France à Montréal.*

L'Office franco-québécois pour la jeunesse un outil de coopération multi-sectoriel

par PIERRE BERNIER

L'Office franco-québécois pour la jeunesse créé en 1968 par la signature d'un protocole par le gouvernement français et le gouvernement québécois a suivi, au fil des années, une évolution et un développement qui en font aujourd'hui une des réussites les plus marquantes de la coopération franco-québécoise.

Mis en place dans le but de permettre aux jeunes québécois et aux jeunes français de mieux se connaître, l'OFQJ, sous l'égide de son Conseil d'administration (huit membres français et huit membres québécois), co-présidé par un ministre français et un ministre québécois, a souhaité quitter les sentiers battus du domaine des "voyages-échange pour la jeunesse" pour tenter de devenir un instrument original et efficace de "coopération de masse" au service de celles et de ceux qui, aujourd'hui, esquissent les modèles de développement qui prévaudront demain au sein de nos sociétés.

À la fin 1976, plus de vingt-cinq mille stagiaires (12,900 français et 13,000 québécois) auront fait un stage d'une durée moyenne de trois semaines dans l'autre communauté afin de poursuivre une réflexion avec des interlocuteurs d'un niveau approprié choisis parmi ceux qui, dans leur domaine d'activité, sont les plus en mesure de témoigner des aspirations, des réalisations et des difficultés rencontrées dans leur pays.

Ces personnes ressources, françaises ou québécoises, sans qui rien ne serait possible, constituent une autre facette extrêmement importante du bilan que l'OFQJ peut faire après huit années d'existence.

Provenant de tous les domaines d'activité et de tous les milieux touchés par les thèmes des stages, ils seront, à la fin de 1976, plus de trente deux mille québécois et français à avoir accepté l'invitation de l'Office. Et ce, sans autre forme de rémunération ou de compensation que celle d'avoir la certitude que la réciprocité est assurée dans l'autre communauté pour les mêmes québécois ou français qui s'y rendent à titre de stagiaires.

Cette formidable mobilisation franco-québécoise marquée d'un profond respect pour la démarche d'observation et d'information définie et suivie par les divers groupes de stagiaires, constitue, pour l'OFQJ, l'écho qui confirme l'intérêt et l'utilité de la formule de coopération qu'il propose aux québécois et aux français qui ont entre 18 et 35 ans.

Après trois années de rodage et d'expérimentation visant la mise au point de l'"outil technique" permettant la prise en charge annuelle de trois mille stagiaires (transport, hébergement, etc.), l'OFQJ décidait, en 1971, de se consacrer, après quelques études et beaucoup de consultations, d'une façon prioritaire aux jeunes travailleurs et de rendre les stages possibles dans tous les secteurs d'activités.

C'est ainsi qu'en 1976, 75% des stagiaires sont des travailleurs dont la scolarité varie dans les proportions suivantes: 25% des stagiaires ont un secondaire ou moins; 31% ont une formation post-secondaire mais non universitaire et 19% ont une formation de niveau universitaire.

Par ailleurs, la majorité des étudiants qui ne représentent que 25% de l'effectif total, poursuivent des études au niveau du Cégep professionnel.

Au plan des thèmes de stage, l'OFQJ accepte des projets (les stages qui apparaissent à la programmation sont tous soumis par des associations, des groupes ou des individus, de l'Office se refusant à en initier lui-même plus que 10% de l'effectif annuel) sur tous les thèmes relevant des secteurs de l'industrie, de la technologie, des services, du syndicalisme, de l'agro-alimentaire, de l'éducation, des affaires sociales, des sports, des loisirs socio-culturels et des arts.

C'est ainsi qu'on peut retrouver dans diverses régions de France des groupes de québécois en stage sur des thèmes aussi variés que le "développement urbain" "l'administration scolaire", le "syndicalisme et les multi-nationales" et la "culture de la betterave à sucre" alors que cinq groupes de stagiaires français sont, à la même période, à étudier des réalisations québécoises dans les domaines de la "formation des infirmières", l'"aménagement des parcs", l'"organisation des loisirs pour les adultes du troisième âge", le "contrôle industriel de la qualité" et l'"élevage Porcin".

Au total, en 1976, quatre vingt-trois groupes de québécois (17 stagiaires en moyenne par groupe) se rendront en France et autant de groupes de stagiaires français viendront au Québec pour étudier les thèmes qu'ils ont choisis.

Les stages à caractère économique représentent 45% de l'effectif total; ceux à caractère éducatif et culturel: 38%; et ceux à caractère social: 17%.

Les stagiaires disent souvent que s'inscrire à un stage de l'OFQJ équivaut à six mois de travail... et ils ont presque raison.

Ainsi, au Québec, à titre d'exemple, dès que les stagiaires d'un groupe sont choisis par le jury de sélection composé de spécialistes du domaine qui fait l'objet du stage (tous les québécois qui correspondent aux critères d'accessibilité peuvent présenter une candidature), on amorce le processus de préparation du stage.

Pendant qu'en France le personnel de l'Office s'affaire à terminer l'étude préliminaire en vue de l'élaboration finale du programme, et à préparer une documentation spécialisée se rapportant au sujet du stage, les stagiaires reçoivent une première documentation sur le pays et sont invités à compléter leur information sur la situation de leur domaine d'activité au Québec.

Puis, réunis au cours d'un week-end en présence d'un expert français du domaine touché par le thème du stage, les stagiaires sont invités à faire une synthèse sur l'état de leur secteur d'activité au Québec et, dans un deuxième temps, à élaborer le programme de leur stage en France.

Par cette méthode, l'OFQJ vise autant l'objectif pédagogique d'associer le plus possible de stagiaires à l'élaboration du programme de leur séjour, qu'à favoriser une confrontation des perceptions et des expériences vécues dans les diverses régions ou les divers milieux d'où ils proviennent, afin de permettre à chaque membre du groupe d'avoir une image plus complète de la réalité québécoise, avant d'aborder celle qui prévaut dans l'autre communauté.

De plus, découlant du fait que pour la majorité de ses stages l'OFQJ accepte des candidatures de toutes les régions du Québec, il est fréquent de constater, après le stage, l'émergence d'une collaboration interrégionale entre les personnes ou les organismes auxquels elles appartiennent et qui, n'eut été du stage de l'OFQJ, n'aurait jamais pu s'établir.

Cette volonté d'optimaliser l'impact du stage au Québec ou en France a également amené l'OFQJ à mettre au point des modèles de stages qui s'ajustent aux caractéristiques socio-professionnelles des stagiaires, ainsi qu'à la nature des thèmes qu'ils veulent observer.

Si des coiffeurs préfèrent un stage d'intégration dans quelques maisons françaises, des syndicalistes français pourront opter pour un stage d'observation de l'ensemble de la réalité syndicale québécoise en ayant des contacts avec tous les principaux intervenants. Un groupe de jeunes travailleurs impliqués dans un projet d'animation de quartier à Québec souhaitera peut-être une "découverte d'un milieu homologue" afin de pouvoir connaître de l'intérieur toutes les composantes de l'activité de leurs homologues parisiens, marseillais ou nantais.

Actuellement, cinq modèles de stages différents sont utilisés couramment et l'OFQJ en expérimente de nouveaux au fur et à mesure que les besoins se manifestent au cours des évaluations faites avec chaque catégorie de groupes.

Finalement, deux mois après le retour, chaque groupe doit remettre un rapport qui met en relief l'essentiel de ce qui a été observé au cours du stage. À compter de 1976, l'OFQJ reproduira, à la fin de chaque année, ces rapports à l'intention des organismes ou des associations québécoises qui sont susceptibles d'être intéressés par les thèmes abordés par les groupes de stagiaires québécois.

On voit, par cette description schématique du mode de fonctionnement de l'OFQJ, que les chiffres cités au début donnent une idée partielle de l'impact réel de cette vaste entreprise de formation et d'information.

Sans doute les voyages, quels qu'ils soient, peuvent contribuer au rapprochement et à la connaissance mutuelle.

Mais la pédagogie mise en oeuvre par l'Office vise à dépasser les satisfactions individuelles afin de répondre plus efficacement aux objectifs recherchés par les deux gouvernements lorsqu'ils ont créé l'Office.

Faisant appel aux centres d'intérêt puissants que sont la comparaison des disciplines professionnelles, la réflexion sur les conditions et les modes de vie, les recherches et les actions communes dans les domaines social, éducatif, artistique, etc., l'Office franco-québécois pour la jeunesse semble continuer à être l'instrument privilégié d'une coopération franco-québécoise adaptée aux besoins réels des éléments les plus dynamiques et les plus prometteurs des deux communautés.

■ *M. Pierre Bernier est secrétaire général de l'Office franco-québécoise pour la jeunesse.*

LE MONTRÉAL ANCIEN
à travers le Moyen Âge
et la bonne chère
CHEZ QUEUX
• RESTAURANT FRANÇAIS • CUISINE FRANÇAISE • SALLE DE RÉCEPTION
Spécialités: Queues de langoustes à la russe — Médaillons de veau aux morilles
MENU DU MIDI D'HOMMES D'AFFAIRES
158 est, rue Saint-Paul, Place Jacques-Cartier
Réservations 866-5194

le Paris secret des années 30
le Paris de Henry Miller
le Paris des putains
des homos
des truands
le Paris des Années Folles
le Paris photographique de BRASSAÏ
Né en 1899 a Basov, dans la partie hongroise de la Roumanie, Brassaï est venu à Paris après la Première Guerre mondiale. Il fut d'abord peintre, et partagea la bohème d'Henry Miller, Henry Michaux et bien d'autres. Puis il devient célèbre en faisant les premières photos de Paris la nuit. Il peint toujours, il sculpte et il raconte...
Parution: novembre 1976 chez votre libraire
Format: 21 x 27 cm.
Reliure: pleine toile + jaquette
Nombre de pages: 192
Nombre d'illustrations: 125
Prix de souscription: $36.00
Pour tous renseignements: GALLIMARD LTEE. 350 Lebeau. St-Laurent. Mtl.
Du même auteur: Henry Miller grandeur nature GALLIMARD 1975
gallimard

SPÉCIALISTE DE L'ENSEIGNEMENT des LANGUES:
Espagnol, Italien Portugais, Souahéli
Didier
1442 McGill College
Montréal H3A 1Z6
Tél: 288-7191

CITROËN CANADA LTÉE
siège social — service
5465, royalmount, montréal, p.q.
H4P 1J5
tél.: 735-4481 / télex: no 01-20314

Service Outremer
EUROPE-ÉVASION
Réservez votre Citroën maintenant, elle vous sera livrée dès votre arrivée.
Roulez économiquement avec une Citroën personnalisée selon les souhaits exprimés par votre commande.
Vous ne payerez qu'un forfait représentant: l'immatriculation TT, kilométrage illimité, assurance tous risques sans franchise, assurance des personnes transportées, assurance assistance-sécurité. Toutes taxes comprises. Les véhicules sont neufs et garantis par le constructeur. Onze (11) modèles offerts en location pour une période de 1 à 6 mois. Pour renseignement suppl. voyez votre agent de voyage local.
Nous pouvons également vous livrer un véhicule Citroën en vente ferme, immatriculation TT à destination finale de tous les pays d'Europe de l'Ouest et d'Afrique.

En Hommage de
Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque
Avocats
Guy Desjardins, c.r.
Pierre Bourque, c.r.
Claude Tellier, c.r.
Jean-Paul Zigby
Alain Lortie
Michel Roy
Claude Bédard
Andrée Limoges
Réjean Lizotte
Denis St-Onge
Jacques Paquin
Marc Léonard
André Martel
Louise B. Boissé
André Wery
Claude Ducharme, c.r.
Jean A. Desjardins, c.r.
Claude Benoit, c.r.
Pierre A. Michaud
François Bélanger
Maurice Laurendeau
Guy Monette
Daniel Bellemare
Michel Benoit
C. François Couture
Jean L.C. Aubert
André J. Bourque
Philippe Ferland
Luc O. Désy
Conseils
Charles J. Gélinas, c.r.
Armand Pagé, c.r.
Godefroy Laurendeau, c.r.
Suite 1200
635 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec H3B 1R9

SPÉCIALISTE DE L'ENSEIGNEMENT des LANGUES:
Hébreu, Néerlandais et Chinois
Didier
1442 McGill College
Montréal H3A 1Z6
Tél: 288-7191

Chez Pierre
RESTAURANT FRANÇAIS
Reputé pour l'excellence de sa cuisine française et sa cave à vins exceptionnelle.
DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES TOUS LES JOURS: à compter de 11h30
TABLE D'HÔTE — À LA CARTE
SAM. et DIMANCHE 17h à 23h
Receptions, banquets, diners-causeries
Appeler pour obtenir plus de renseignements
Réservations recommandées: 843-5227
1263, rue Labelle, Métro Berri-deMontigny

À l'occasion de la fête des Français
la BCN est heureuse de célébrer
l'amitié historique et les liens
privilégiés qui unissent la France
et le Canada
bcn Banque Canadienne Nationale

La France à votre table

par

PIERRE BRASSAC

C'est le titre d'une publication diffusée par la Sopexa, organisme paragouvernemental chargé de la promotion des ventes, en France et à l'étranger, des produits agro-alimentaires. Si leur réputation leur assure une présence appréciable dans tous les pays industrialisés, il est intéressant de souligner que le Québec constitue pour eux un marché privilégié. La table québécoise n'est-elle pas ce que nos moralistes appellent "un fait de civilisation"? C'est une école du savoir-vivre, un carrefour de connaissances et de traditions. La consommation du vin, du cognac, des liqueurs et celle de spécialités gastronomiques y tient à des facteurs psychologiques, sociaux et culturels. On ne s'étonnera donc pas que le Québec, que tant de liens historiques et affectifs unissent à la France, retienne à lui seul 60% du volume des importations canadiennes de vins et spiritueux et un pourcentage encore plus important de celles des produits alimentaires.

La consommation du vin y connait une rapide progression. Sa présence sur les tables est plus fréquente que par le passé. Or il ne semble pas que cette évolution soit à mettre au compte d'une mode passagère. Elle s'inscrit dans un certain climat, un phénomène culturel, qu'elle contribue à étayer et dont la permanence peut être envisagée. Il convient de s'en réjouir puisque "là où l'on consomme le vin, règnent le goût du beau, l'esprit de tolérance et la compréhension réciproque". Cette situation est bénfique à tous les vins = Vins canadiens et Vins provenant de l'étranger, avec une tendance à favoriser ces derniers. Les Vins de France n'ont pas manqué d'en bénéficier. Ils ont maintenu — et même amélioré — leur position privilégiée. Leur qualité et leur réputation leur assuraient déjà un marché important. De nombreux référencements nouveaux ont singulièrement ouvert, ces dernières années, l'éventail des produits offerts par la Société des Alcools à son public consommateur. Le choix des Vins de France est désormais assez vaste pour satisfaire la demande, à tous les niveaux, Dans les "Maisons des Vins", de Québec et de Montréal, magasins sans doute uniques au monde, l'amateur le plus difficile peut faire son choix des crus les plus prestigieux dans un cadre de qualité exceptionnelle. Ce sont là de véritables musées du vin dont la visite s'impose à l' "honnête homme".

Après avoir constaté que la consommation québécoise du vin progressait en volume il convient de souligner qu'elle devient également plus sélective. L'affinement du goût est très net. Le public devient connaisseur. Les consommateurs, jouissant généralement d'un haut standard de vie, s'orientent naturellement vers les vins du haut de la gamme. Ils marquent une préférence pour le vin rouge. La consommation des blancs augmente cependant, favorisant les plus secs. Celle de champagne — et des meilleurs — a presque doublé l'an dernier, par rapport à 1974.

Les vins les plus vendus sont les vins de Bordeaux. Puis viennent dans l'ordre, ceux de Bourgogne, du Beaujolais, des Côtes du Rhône, d'Alsace et d'Anjou. Mais se consomment également des vins de toutes les autres régions vinicoles françaises: des vins de Provence du Val de Loire, du Jura, du Languedoc-Roussillon, de Corse et, parmi eux, des vins rosés, des mousseux, des pétillants, des vins doux naturels et, à tout Seigneur tout honneur, du Champagne.

La fête ne serait pas complète sans les spiritueux, eaux de vie et liqueurs. La consommation en est importante, surtout celle du Cognac et des grandes liqueurs de France. Les apéritifs anisés, l'Armagnac et les eaux de vie blanches font l'objet d'une demande plus étroite mais le cercle de leurs amateurs s'élargit régulièrement.

Voilà, penserez-vous, de quoi arroser dignement et joyeusement les bonnes tables de la Belle Province. Elles sont légions tant au niveau familial que dans la restauration dont la réputation a dépassé les frontières du Québec. Les produits y sont bons et bien traités. Ceux qui font défaut viennent d'ailleurs. Le climat canadien ne convient pas, en effet, à la production de certains produits. D'autres viennent compléter heureusement les ressources locales. C'est ainsi que la France fournit des fromages à pâte molle (Camembert, Brie, Coulommiers, Livarot, Pont l'Évêque, Reblochon), à pâte pressée (Saint-Paulin, Emmental, fromage des Pyrénées, St-Nectaire, Cantal), à pâte persillée (Roquefort, Bleu d'Auvergne, Bleu de Bresse), à pâte fondue, fromage de chèvre (Banon, Sainte-Maure). Ce sont des spécialités dont les Québécois sont friands. Mais il en est d'autres et de savoureuses: le foie gras, d'oie ou de canard, les truffes, les escargots, les conserves de légumes, les plats cuisinés, les pâtés de toutes sortes, la farandole des confitures, les fruits confits, les fruits à l'eau de vie, sans oublier les condiments, la mourtarde de Dijon, le vinaigre de vin, les cornichons. Et puis des fruits, des fleurs... Oui, des fruits, aussi étonnant que cela puisse paraître. Des poires passe-crassane et des pommes granysmith, vertes et acidulées, dont la consommation alterne avec celle des mêmes variétés en provenance de l'hémisphère austral. Des fleurs, encore trop peu nombreuses, venues du midi pour égayer les tables.

Enfin, pour le plaisir ou pour faciliter la digestion, les Québécois consomment un volume impressionnant d'eaux minérales, plates ou carbonnatées: Contrexeville, Evian, Vichy et autres.

Pour la France agro-alimentaire, le marché québécois est donc important. Il l'est dans l'absolu, la valeur des exportations ayant été de l'ordre de 50 millions de dollars, l'an dernier. Il l'est davantage encore dans le relatif, compte tenu de la densité de la population. La consommation "per capita" des produits français y est, en effet, beaucoup plus forte que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis. Cela tient sans doute à une communauté de civilisation. Cela procède surtout d'une disposition naturelle du Québécois et de sa quête d'une certaine qualité de vie qui lui est chère. Elle nous tient également à coeur et la France entend bien être de plus en plus et de mieux en mieux invitée à sa table.

■ *M. Pierre Brassac est directeur de Sopexa-Canada, Office français de l'alimentation.*

La France des jardins

par

ANDRÉ MALAVOY

Le Grand Trianon à Versailles

"Votre maison c'était Paris et votre jardin, la France", écrivait une jeune Anglaise à des amis français lors du drame de 1940. Joli mot et bien vrai. On peut parler des innombrables parcs et jardins qui parsèment la terre de France mais on peut dire aussi que le pays tout entier se présente comme un immense jardin.

De partout le touristes viennent visiter la France; y goûter tous les plaisirs de vivre que le temps ni les crises ne sauraient émousser; s'y promener de la Manche à la Méditerranée et de l'Atlantique aux Alpes dans d'admirables paysages; y visiter quelques-uns des milliers et milliers de monuments anciens que les millénaires de son Histoire y ont laissés. Il ne faudrait pas oublier non plus de consacrer une partie de son temps aux parcs et aux jardins. Chaque fois que je conduis des Québécois en France, je tiens à leur montrer à côté des "poèmes de pierre" les "poèmes de fleurs et d'arbres" que recèle toute ville, grande ou petite; dont s'enorgueillit aussi toute demeure privée dès qu'elle échappe aux tristes concentrations des "machines à habiter" qui commencent — là aussi, hélas! — d'entourer les grandes villes.

Les Gaulois déjà étaient réputés pour leur amour des jardins. Que les très "approximatifs" Astérix ne nous trompent pas! Ils ne vivaient pas en forêt dans des huttes, se nourrissant de sangliers; non plus qu'ils n'érigeaient de menhirs, ceux-ci datant d'environ 1000 ans avant l'arrivée, au XIIème siècle avant J.C., des Gaulois dans ce qui devait devenir la Gaule puis la France.

Les textes du Moyen-Age font état de nombreux jardins dont s'agrémentaient les demeures seigneuriales ou bourgeoises. Le climat privilégié du pays, ignorant les hivers rigoureux comme les étés torrides, ignorant aussi les tornades et ouragans, se trouve évidemment favorable à l'aménagement arbustif et floral. Les essences végétales y sont étonnament nombreuses, la variété du sous-sol encourage aussi celle de la végétation. Les forêts françaises, qui couvrent 25% du territoire, proportion considérable pour un pays d'Europe assez densément peuplé (et qui loin de voir leur pourcentage diminuer avec le temps, augmentent chaque année grâce à une politique vigilante d'entretien et de reboisement), ces forêts présentent des centaines de variétés d'arbres, dont une bonne cinquantaine d'espèces courantes. La gamme des coloris de printemps s'y étale à profusion; d'automne aussi, quand bien même on n'y retrouve guère le magnifique flamboiement des forêts laurentiennes.

Au seizième siècle l'italianisme introduisit un nouveau type de jardin, dans lequel le potager lui-même prit des allures ornementales. Comme témoin exceptionnel de ce genre de jardin il ne faut pas manquer d'aller visiter le fameux potager du Château de Villandry, dans la région de la Loire, que les propriétaires ont reconstitué intact, tel qu'il se présentait à l'époque où un navire du Roi emportait Jacques Cartier vers des terres nouvelles.

L'époque dite classique du XVIIème siècle français, celle du règne de Louis XIV, vit naître et se propager à des milliers d'exemples le jardin, dit "à la française". Seul le grand créateur Lenôtre en dessina plus de 700, dont il doit subsister environ 200, intacts ou presque. Ses deux chefs d'oeuvre demeurent le Parc de Versailles et peut-être plus encore celui du Château de Vaux-le-Vicomte à l'est de Paris. À Paris même huit grands parcs offrent aux promeneurs, verdures, pelouses, massifs floraux, plus les Bois de Boulogne et Vincennes, sans compter une quinzaine de grands parcs à la périphérie, la plupart quasi-inconnus du touriste moyen, si mal et si schématiquement dirigé la plupart du temps!

On a souvent dit que le jardin à la française présente les mêmes équilibre, ordonnance, clarté, logique qu'une pensée de Descartes, un vers de Racine, une toile de Poussin, une mélodie de M.A. Charpentier. Il représente une emprise profonde de l'homme sur la nature, ouvre de larges perspectives et permet la contemplation autant que la promenade. Le jardin oriental est fait pour le repos, le jardin japonais pour la contemplation et le jardin anglais pour la promenade. L'ambition du jardin français est de réunir ces diverses vocations.

Au centre, les massifs géométriques et les alignements sans défaut marquent la volonté souveraine de l'homme; au-delà dessein humain et liberté de la nature s'y mêlent; plus loin encore on trouve la forêt naturelle avec sa réserve de vie sauvage. Unique gradation. Qui n'a pas contemplé les grands parcs d'Ile-de-France puis ne s'est pas promené dans les vastes forêts qui les jouxtent ignore un plaisir rare et un aspect authentique du génie français.

■ *M. André Malavoy est président propriétaire de l'agence de voyages André Malavoy, Inc.*

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez ainsi découvrir à votre famille les merveilles de l'EUROPE.

— *DEUX FORMULES* —

— **Le plan AUTO VACANCES.** (21 jours à 6 mois) Voiture neuve - Kilométrage illimité - Assurance tous risques sans déductible - Un forfait tout compris.

SIMCA CHRYSLER * RENAULT * CITROEN * PEUGEOT * V.W. * AUDI * FIAT *

— **Le plan LOCATION** **EUROPCARS — CAMPING-CAR**

- Le plus vaste réseau EUROPÉEN à votre service
- Kilometrage illimité
- Plus de 9,000 véhicules disponibles.

Pour un excellent service à meilleur prix demandez à votre agence de voyage le catalogue :

AIR FRANCE — EUROP AUTO

EUROP AUTO — 5193 Côte des Neiges, Montréal

Nom.....Tél.: .....

Adresse.....Mon agence est.....

Me faire parvenir votre catalogue 1976 *Permis N° 50493*

Notre héritage français

Air Liquide Canada a vu le jour en 1911 soit quelques années après trois brillantes découvertes françaises du début du siècle:

* La découverte d'un moyen pour emmagasiner, en toute sécurité, l'acétylène qui est un gaz volatile.
* La mise au point d'un nouveau procédé, révolutionnaire à l'époque, pour liquéfier l'air et en séparer les constituants.
* L'invention du chalumeau soudeur oxyacétylénique.

Il était désormais possible, pour la première fois, de marier des métaux en les soudant: ainsi naissait une nouvelle industrie.

En 1902, à Paris, on créait la société Air Liquide qui faisait oeuvre de pionnier, en France d'abord puis à l'étranger. Aujourd'hui, Air Liquide est implanté dans plus de 50 pays et ses gaz industriels ont maintenant de très nombreuses applications souvent à la fine pointe de techniques que nos fondateurs ne pouvaient même pas soupçonner.

Air Liquide Canada fait partie de ce groupe et sa première usine de production d'oxygène a été érigée en 1911 à Montréal. Depuis, ALC n'a jamais cessé de croître; aujourd'hui, elle est la plus importante dans son domaine au Canada où l'on trouve usines, succursales et distributeurs répartis de l'Atlantique au Pacifique.

De nos jours, les gaz industriels et médicaux d'Air Liquide Canada, son matériel et ses accessoires de soudage ainsi que ses connaissances techniques tant dans le domaine des gaz que de la métallurgie sont intimement reliés à la vie quotidienne des industries et des hôpitaux canadiens. Et tout cela, grâce à nos ancêtres français.

AIR LIQUIDE CANADA LTÉE

Fournisseur officiel d'oxygène aux athlètes lors des Jeux Olympiques de 1976

Siège social : 1210 ouest, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) Canada H3A 1H8

Essayez la 5!
50* mil/gal, fougueuse, emballante!

Elle a séduit plus d'un million de personnes à travers le monde.

Une traction-avant économique, bien équipée, robuste et sûre.
La 5, un nouveau plaisir de conduire!

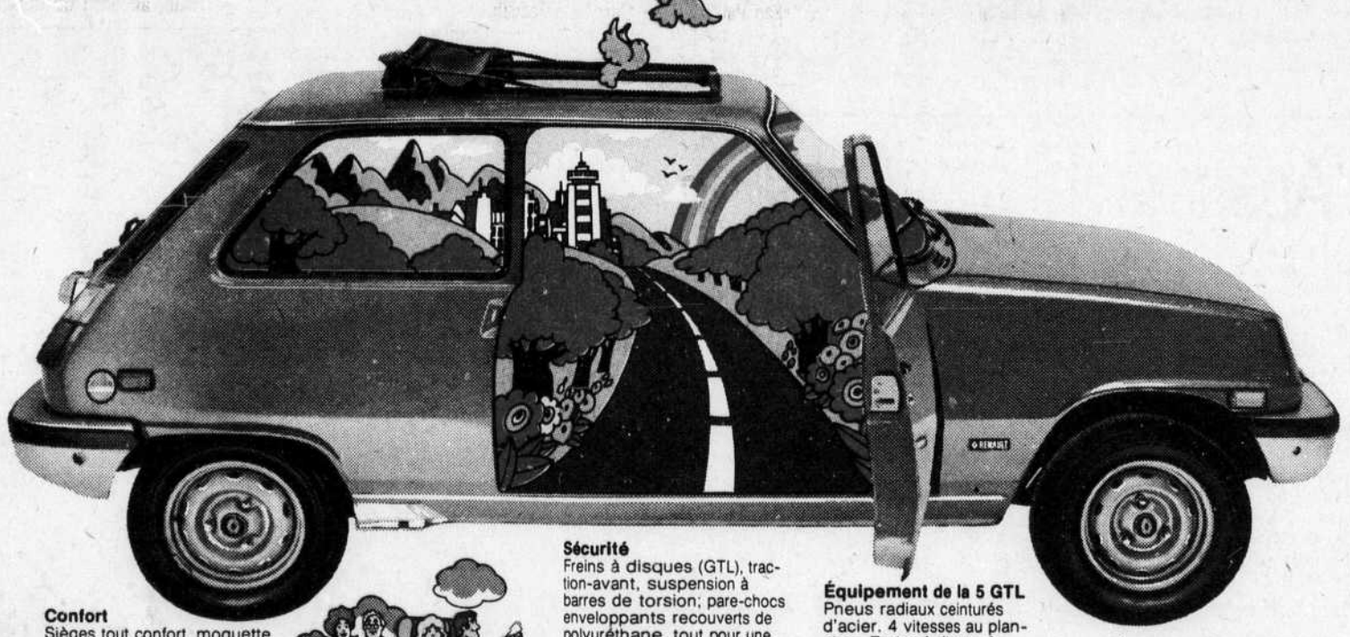

Confort
Sièges tout confort, moquette à l'avant comme à l'arrière. Suspension indépendante aux 4 roues. Sièges séparés inclinables à l'avant de la 5 GTL.

La Renault 5 L
Vous désirez tout le plaisir qu'offre la Renault 5 GTL mais un rendement encore plus économique? Choisissez la Renault 5 L. Avec son moteur de 782 cc, elle fait jusqu'à 37* mil/gal. en ville.

Sécurité
Freins à disques (GTL), traction-avant, suspension à barres de torsion; pare-chocs enveloppants recouverts de polyuréthane, tout pour une meilleure tenue de route et une stabilité incomparable.

Équipement de la 5 GTL
Pneus radiaux ceinturés d'acier. 4 vitesses au plancher. Freins à disque à l'avant. Volant rembourré. Dégivreur à l'arrière, etc . . . Toit ouvrant, vitres teintées, lave-glace/essuie-glace à l'arrière en option.

Économie et performance
Mini-compacte maniable et rapide. Moteur de 1300 cc. Poids 1,797 lb (GTL). Accélérations foudroyantes. 35* mil/gal. en ville, 50* sur la grand'route.

Espace de chargement
Arrière entièrement ouvrant. 31.5 pi. cu., le dossier-arrière abaissé.

Robustesse
Monocoque en acier soudé. Traitement anti-rouille. "GARANTIE PLUS", 24 mois/24,000 milles sur moteur et boîte de vitesses.

A partir de $3,395.

* Testé selon les normes de l'E.P.A. à utiliser comme base de comparaison.

La Cinq, c'est emballant!

RENAULT 5

Montréal
Garage Eddy Doyle
2280, rue St. Joseph
Lachine
Tél.: 637-7511

Montréal Dauphine
12050, boul. Laurentien
Montréal
Tél: 331-6130

Renault Centre Ville
1824 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal
Tél: 937-9551

Lareau Automobiles
4476, rue de Laroche
Montréal
Tél: 523-2153/2154

Renault Crémazie
350 est, rue Crémazie
Montréal
Tél: 387-3781/3782

Renault Pierrefonds
14199 ouest, boul. Gouin
Pierrefonds
Tél: 620-1511/1512

Au Grand Salon
2230, rue Viau
Montréal
Tél: 254-9971/9491

Au Pavillon de l'Auto
7665, boul. Lacordaire
Montréal
Tél: 259-6981

Laval
Concordia Auto
4450, boul. Lévesque
Laval
Tél: 661-0660

Auto Gibraltar
1215, boul. des Laurentides
Laval
Tél: 669-7171/7172

Auto G.S.R. Inc.
2032, boul. Labelle
Laval
Tél: 687-3123

Rive-sud
Renault Longueuil
465, boul. Curé Poirier O.
Longueuil
Tél: 677-6361

Paris Auto
825, boul. Taschereau
Greenfield Park
Tél: 672-6660

Région de Montréal

Garage Dores Fontaine
Actonvale
Tél: 546-2313

Jacques Lambert Automobiles Inc.
Drummondville
Tél.: 477-4550

Garage Robert Enrg.
Grand-Mère
Tél: 538-1723

Auto J.C. Laroche Inc.
Joliette
Tél: 753-9815

Automobiles E. L. Trottier Inc.
Lachute
Tél: 562-8121

Mario Bélanger Inc.
L'Epiphanie
Tél: 588-2541

Monaco Auto Inc.
Omerville
Tél: 843-1511

Renault Ste-Agathe Ltée
Ste-Agathe Sud
Tél: 326-4524

Renault St-Bruno
St-Bruno de Montarville
Tél: 653-3661

Garage Monddial G.S. Inc.
St-Jean
Tél: 878-1478

Les Automobiles Escriva Ltée
St-Jérôme
Tél: 430-1073

Baron Automobiles Inc.
Ste-Marthe sur le Lac
Tél: 473-6144

Garage A. Paquin Inc.
Ste-Thérèse de Blainville
Tél: 435-1151

Boisvert Automobiles Inc.
Sherbrooke
Tél: 562-0504

Frigon & Frères Inc.
Trois-Rivières
Tél: 375-1611

Pierre Automobiles Inc.
Valleyfield
Tél: 371-0711

Brome Auto Inc.
West Brome
Tél: 263-1289

La vocation internationale des Salons spécialisés français

par

BERTRAND NAMY

L'histoire des relations internationales françaises montre que les foires, expression du commerce entre les hommes, ont été le moteur de la libéralisation des échanges, de l'internationalisation des économies et de l'interdépendance des marchés.

Les foires de Champagne qui furent les plus fameuses de toutes n'avaient-t-elles pas déjà vocation européenne? Tout l'Occident s'y retrouvait. Survivance d'un passé lointain, la foire reste aujourd'hui une institution vivante mettant en présence la région et le monde.

Depuis 1945 nous assistons, parallèlement à un maintien des foires générales à vocation internationale, à la création et au développement des salons spécialisés.

Alors que la foire universelle est davantage tournée vers les contacts du marché local ou national, les salons spécialisés, en recherchant la plus grande dimension possible dans un secteur professionnel, se projettent dans l'espace international. C'est à ce titre qu'ils constituent un des moyens privilégiés du commerce extérieur.

En mettant en présence les fabricants qui exposent directement et les acheteurs, les prescripteurs ou les intermédiaires commerciaux, le salon spécialisé est orienté vers le monde des professionnels.

Il convient d'examiner successivement: le développement des salons spécialisés français, leur place dans le contexte international et leur rôle en cette période de crise.

Vus globalement, les salons spécialisés français, sous l'effet combiné de trois actions parallèles, ont connu une évolution remarquable dans leurs structures et leurs dimensions.

L'aiguillon du Marché Commun et la vivacité de la concurrence internationale ont incité les français à se débarrasser des routines protectionnistes et à transformer en profondeur leurs habitudes et leurs structures. Une mentalité exportatrice s'est ainsi développée qui fait de la France, actuellement, le troisième pays exportateur mondial à égalité avec le Japon.

C'est dans ce contexte que les salons spécialisés français, en recherchant la plus grande dimension possible dans une spécialité professionnelle, ont rencontré un remarquable essor.

Les effets promotionnels des salons sont connus: 1) stimulation du progrès technique par la confrontation et la communication, 2) promotion des ventes sur le marché mondial, 3) et développement des échanges internationaux.

Lorsqu'un salon acquiert un caractère vraiment international par la participation des représentants les plus valables, tant au niveau des exposants que des visiteurs, il peut s'affirmer comme le marché mondial dans le secteur concerné.

Certes les exportateurs français trouvent dans les salons la concurrence étrangère sur le marché national, mais aussi, en contrepartie, une importante perspective de développement de leurs ventes vers les marchés extérieurs.

Parallèlement à cette évolution, Paris s'est affirmé comme métropole mondiale. Bénéficiant d'atouts importants, fruits de conditions géopolitiques, Paris a développé un ensemble de fonctions et de structures qui ont servi sa vocation et son rayonnement.

Son pouvoir d'attraction peut se mesurer, à l'heure actuelle, à l'importance du flux des voyageurs, des marchandises, des capitaux et des informations:

- pour tout étranger descendant d'avion à Francfort, il en descend 3 à Paris et 5 à Londres;
- Paris est touché par environ 45% des déplacements internationaux, par air ou TEE, entre les villes les plus importantes de l'Europe du Marché Commun;
- lieu prioritaire de la décision et de l'échange, la capitale française a attiré environ 450 organisations internationales; cette mutation est le résultat du développement des structures d'accueil: aéroport Charles de Gaulle, construction du Centre International de Paris, modernisation et agrandissement des terrains d'exposition, construction d'hôtels avec plus de 8,000 chambres nouvelles et de première catégorie au cours des cinq dernières années portant le total à 60,000 chambres dont 30,000 pour tourisme d'affaires.

A côté de Bruxelles, Francfort, Londres, Milan ou Amsterdam, Paris exerce de ce fait une attraction prééminente.

Sous l'action combinée de cette double évolution et réagissant à l'impulsion des pouvoirs publics et des responsables des salons, l'Association Française des Salons Spécialisés, le Centre Français du Commerce Extérieur et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ont créé, en 1967, le "Comité pour la Promotion à l'Etranger des Salons Français" davantage connu sous le sigle "Promosalons".

La création de cette institution correspondait à une situation et à une réaction particulières de la France dans le développement des échanges internationaux. Son originalité est d'être à la fois:

- un carrefour permettant le dialogue entre les services publics, les organisations professionnelles, la presse spécialisée et économique et la clientèle potentielle des visiteurs;
- un organe de réflexion qui, recueillant l'information et la diffusant, oriente les actions de promotion;
- un instrument d'incitation créant à l'échelle internationale une concertation entre exposants et visiteurs.

Faisant suite à la création des premiers bureaux en 1967 à Londres, Cologne, Madrid et Stockholm, Promosalons dispose aujourd'hui d'un réseau de 22 délégations qui vont de Tokyo à Sao Paulo et de Caracas à Jeddah.

Les résultats sont concluants et incitent à poursuivre dans cette voie. 235,000 visiteurs professionnels étrangers sont venus à Paris en 1975. On observe un accroissement régulier de visiteurs étrangers au cours de la décennie écoulée. Les salons spécialisés français sont devenus des pôles attractifs qui jouent un rôle d'accélérateur dans la libéralisation des échanges. Cette expansion des salons s'est effectuée à un moment où la concurrence internationale dans ce domaine se faisait plus âpre. Répondant aux voeux des exposants et des visiteurs qui souhaitaient disposer d'informations et de données permettant la comparaison et de fixer les décisions, les responsables français ont décidé de créer, en 1970, l'Office de Justification des Statistiques (OJS). Cet effort de vérité devait rendre les manifestations plus "transparentes" et permettre de mieux situer les salons spécialisés français dans le contexte international.

Le Centre International de Paris (C.I.P.) situé à la Porte Maillot.

De manifestations visant au départ pour l'essentiel à l'échange entre producteurs et acheteurs nationaux, ils se sont transformés pour la plupart en de vastes confrontations commerciales et techniques de rang mondial. Centres d'attraction pour des milliers de visiteurs étrangers, ils sont devenus au même niveau que leurs homologues allemands un instrument efficace de la politique d'expansion économique.

En effet, la France possède une version originale du thème "salon spécialisé" caractérisée par:

- l'unité dans la diversité: unité de temps, de lieu et de thème; pour éviter à la fois le gigantisme et le morcellement, on a procédé à des regroupements de salons qui concernent des secteurs complémentaires; on citera la Semaine Internationale de l'Agriculture qui recouvre les produits et les matériels, les salons de l'Habillement, la Semaine Internationale de l'Alimentation (Intéral) avec les produits et les matériels (le Génie Industriel Alimentaire) et l'Emballage, ou encore les salons du Meuble, du Tapis et du Luminaire qui se tiennent aux mêmes dates;
- la concentration à Paris: certes, on assiste à une recherche d'un meilleur équilibre au sein de l'hexagone; certaines villes de province sont à même d'assumer les responsabilités d'un salon international, mais la qualité des services de transport, les atouts des terrains d'exposition et de la capacité hôtelière font qu'à Paris les salons spécialisés connaissent une atmosphère particulière tout en gardant une "taille humaine"; la formule de cette concentration exclut toute rivalité entre les sociétés organisatrices et la concurrence fait place à la complémentarité.

Ces originalités expliquent que la France occupe une place prépondérante au niveau international. En fait, l'analyse des chiffres publiés par l'Office de Justification des Statistiques français et de la Freiewillige Kontrolle der Messen de la République Fédérale d'Allemagne démontre que l'émulation s'exerce entre la France et ses voisins, c'est-à-dire, de ce côté-ci du Rhin, au bord de la Seine, l'attraction d'une capitale de rang mondial et, de l'autre côté, des villes européennes disposant parfois d'un excédent de ressources en surfaces d'exposition.

Durant la période de 1969 à 1975, sur un échantillonnage de 9 salons de biens de consommation, la progression des visiteurs français et étrangers confondus a été de 50% alors que la progression des visiteurs étrangers tous pays confondus s'est élevée à 125%.

Pour l'année 1975, il est intéressant de noter que sur 235,000 visiteurs étrangers, 50,000 viennent du Bassin Méditerranéen, 16,000 de Scandinavie, 12,000 d'Amérique du Nord et près de 12,000 d'Extrême-Orient. Sur le seul Brésil, le chiffre approche de 1,500. Le pourcentage des visiteurs des pays d'Outre-Mer atteint les 17%. C'est assez dire l'origine géographique très variée des professionnels visitant les salons internationaux se tenant en France.

Cette place occupée au niveau international est-elle encore assurée en cette période de conjoncture difficile? La réponse est affirmative pour deux motifs:

- les fonctions d'information et de contact des salons restent prépondérantes; la participation ou la visite d'un salon doit figurer dans l'ordre prioritaire d'une politique de vente, à moyen et à long terme; en effet, on ne constate aucune régression au niveau des exposants et des visiteurs, ce qui prouve qu'il n'y a ni essoufflement ni perte de substance des manifestations;
- les responsables industriels attendent de chaque manifestation des impulsions nouvelles, témoins d'une relance; les salons sont sur ce point le révélateur et le baromètre de la conjoncture.

A la lumière des résultats enregistrés, il est permis de dire que les salons sont la réponse logique et nécessaire à la libéralisation des échanges et à l'internationalisation des économies.

Ces manifestations, en favorisant l'établissement et la consolidation de liens durables et privilégiés entre Etats font partie intégrante de la politique économique française.

En 1975, plus de 4,000 professionnels canadiens se sont rendus aux différents salons spécialisés français, ce qui est une progression très importante si l'on considère que quelques centaines seulement s'étaient rendus à ces manifestations il y a 5 ans.

Des renseignements complémentaires sur les salons ou sur les facilités de voyages peuvent être obtenus en écrivant à: Salons Spécialisés Français, 1080 Beaver Hall, suite 820, ou en téléphonant à 861-7841. Des cartes d'entrée sont également à la disposition des professionnels canadiens pour tous les salons.

■ *M. Bertrand Namy est directeur général de la Chambre de commerce française au Canada et délégué au Canada des Salons spécialisés français.*

L'Association Québec-France, le benjamin

Après de longues années de gestation, le projet de la création d'une Association Québec-France est finalement devenu une réalité. L'organisme a maintenant pignon sur rue à la Place Royale dans la veille capitale.

Pour le directeur général, M. Jean LeBlond "Québec-France ne fera pas que de grands discours sur l'amitié entre les deux peuples. Elle agira pour donner toutes les chances à cette amitié de s'établir et pour faire disparaître les préjugés et complexes d'un côté comme de l'autre".

Le nouveau conseil d'administration présidé par M. Yves Guérard a déjà précisé les cinq grands secteurs dans lesquels Québec-France entend oeuvrer:

- Publication du bulletin "QUEBEC-FRANCE", qui paraîtra tous les trois mois en alternance avec le bulletin "FRANCE-QUEBEC" de Paris, les deux bulletins étant distribués à tous les membres de "Québec-France" et de "France-Québec".
- Établissement d'un fichier central de correspondants des deux côtés de l'océan, d'échangistes et de groupes homologues.
- Création de divers comités d'action, particulièrement culturel, échanges, accueil, économique et technique, information et relations publiques, Club des jeunes Québec-France et Club de l'Âge d'or Québec-France.
- Organisation de sections régionales Québec-France, dont les présidents siégeront d'office au conseil national.
- Lancement d'actions très précises telles que:

— Possibilités de stages de fin d'études dans des entreprises françaises.

— Vacances-cueillette (les vendanges) pour des jeunes québécois.

— Échanges de correspondance collective entre groupes scolaires.

— Relevé des diverses associations, maisons d'affaires et villes jumelées avec des homologues français.

— Proposition d'expositions culturelles, voire commerciales, de conférenciers, de films... En collaboration avec le Consulat général de France à Québec.

— Contacts entre les médias d'information et les visiteurs français.

— Échange de jeunes entre familles, prêts d'appartements, de voitures, etc...

—Liaison avec des organismes d'accueil en France.

— Préparation du premier congrès en automne 76.

On peut obtenir plus d'information sur ce nouvel organisme en s'adressant à Québec-France, 11 Place Royale, Québec. Tél.: (418) 643-1616.

Véritable économie n'est pas synonyme de bon marché

Les pièces importantes sont en acier forgé, et non en acier matricé. Ce n'est pas bon marché.

Les pneus radiaux Michelin à ceinture d'acier qui équipent les Peugeot sont faits pour rouler plus longtemps que des pneus ordinaires. Ce n'est pas bon marché.

Les amortisseurs spéciaux sont conçus pour tenir le coup 60,000 miles. Ce n'est pas bon marché.

Chaque transmission Peugeot subit un essai sonore dans une cabine spéciale par un contrôleur dont les facultés auditives sont examinées chaque jour. Ce n'est pas bon marché.

Quelque 46,000 points de chaque Peugeot subissent un contrôle de qualité et aucune voiture ne sort d'usine avant de passer sur une piste d'essai... Ce n'est pas bon marché non plus.

Bref, Peugeot est une voiture économique à l'usage. Quand vous pensez économie, faites le tour du problème.

PEUGEOT

La voiture luxueuse vraiment différente.

G.T. AUTO ENRG.

VENTE & SERVICE AUTORISÉ

1740 BOUL. LABELLE
CHOMEDEY-LAVAL, P.Q. H7T 1L2
TÉL.: (514) 331-6554 — 681-3380

SPÉCIALISTE DE L'ENSEIGNEMENT des LANGUES:

Français,
Anglais,
Allemand

Didier

1442 McGill College
Montréal H3A 1Z6
Tél: 288-7191

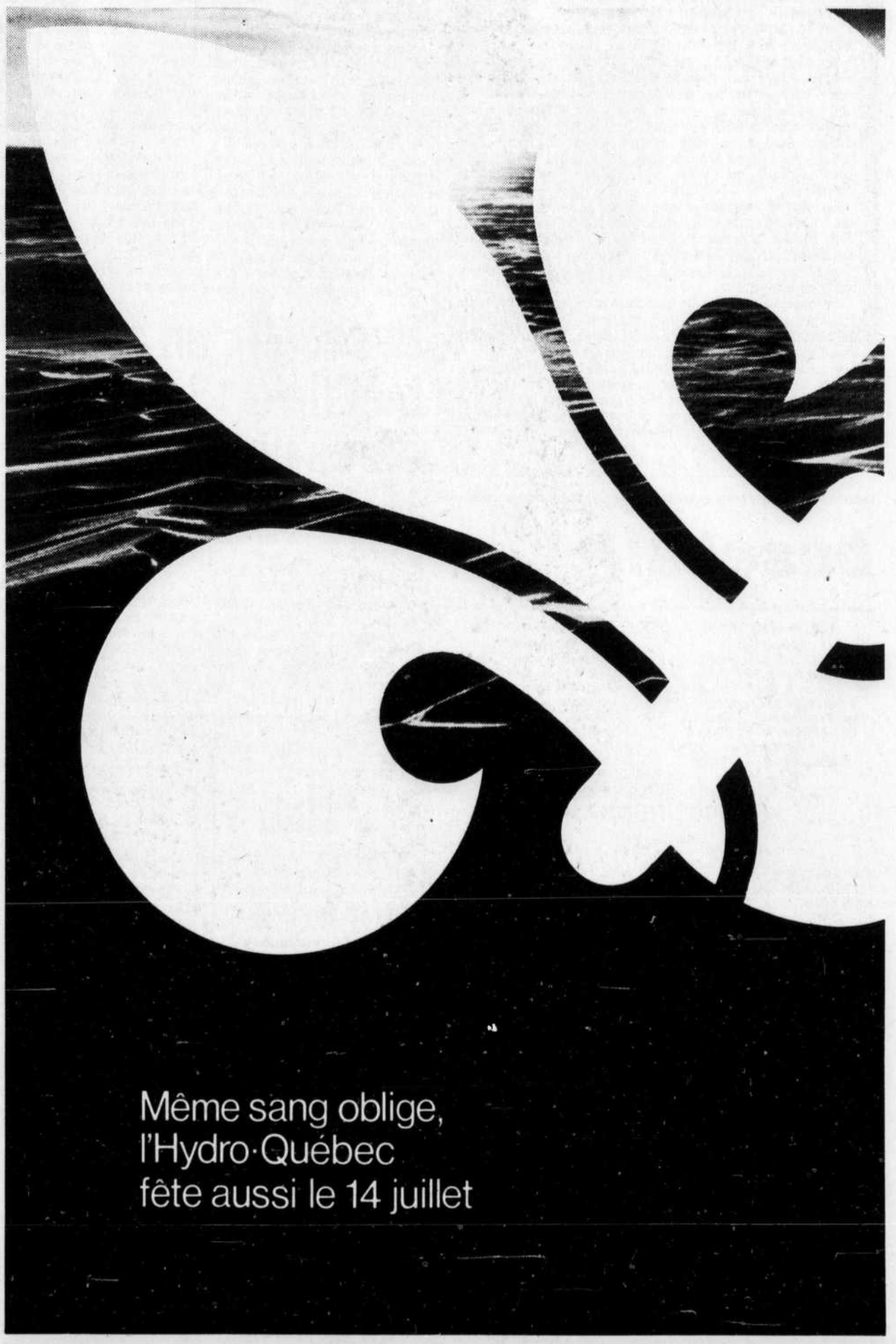

Basketball : Liz Silcott aura perdu plus qu'une année d'études

par André Tardif

Une année d'études perdue, un traumatisme qui sera long à guérir, des accusations de racisme auxquelles on ne veut pas croire, sans parler de l'affaiblissement certain d'une formation désormais privée de sa bougie d'allumage.

Tel est le bilan de la décision de l'entraîneur Brian Heaney de radier le nom d'Elizabeth Silcott de la liste des membres de l'équipe canadienne féminine de basket-ball, une dizaine de jours seulement avant les Jeux olympiques de Montréal où elle espérait s'illustrer devant ses propres concitoyens.

"Sans vouloir tomber dans l'extrémisme, je trouve que c'est une situation déplorable", commente Robert Comeau, le directeur technique de la Fédération québécoise de ballon-panier et grand responsable d'un renouveau extraordinaire en faveur de ce sport au Québec.

"A titre d'ancien entraîneur de basket, il me serait facile de critiquer la décision d'exclure Scott, l'une des trois Québécoises au sein de la formation nationale, ajoute-t-il. Mais je veux respecter sa décision.

"Je préfère notre système canadien au système en vigueur aux États-Unis, où ce sont les membres d'un comité qui sélectionnent les joueurs d'une équipe nationale dans un sport collectif, et où un entraîneur se retrouve parfois avec des athlètes dont il n'avait nullement besoin.

"Selon notre système, c'est le chef-entraîneur qui choisit qui il veut, et il en a l'entière responsabilité. Mais là où je trouve la décision de Brian Heaney déplorable, c'est qu'il ait attendu près d'un an avant de décider que Silcott ne cadrait pas bien dans l'esprit d'homogénéité qu'il voulait au sein de la formation dont on lui confiait à temps plein la direction il y a 12 mois".

Comeau explique que Silcott avait accepté d'interrompre durant un an ses études en éducation physique à l'université Concordia (campus Loyola) de la métropole, afin de pouvoir accompagner l'équipe canadienne dans les tournées internationales qu'elle effectue depuis l'été dernier, en vue d'une bonne préparation olympique.

"Liz est actuellement en Ontario où elle tente de se consoler, dit-il. Entre temps, nous essayons de lui trouver du travail jusqu'à la reprise de ses cours en septembre, car il lui reste une année d'études à compléter pour son diplôme."

Agée de 25 ans et née à Montréal, Elizabeth Silcott maîtrise aussi bien le français que l'anglais. Elle mesure cinq pieds et six pouces, et pèse 140 livres. Pour une femme, c'est une bonne taille. Mais en basket international, c'est peu si l'on considère que la moyenne des joueuses atteint presque six pieds.

Et pourtant, quelques milliers d'amateurs auront vu, récemment au centre Étienne-Desmarteau (lieu de la compétition éliminatoire à compter de dimanche prochain) à l'occasion de deux rencontres amicales entre les équipes de la Pologne et du Canada, une Liz Silcott en forme extraordinaire. Elle avait alors amassé 20 et 16 points, malgré des défaites respectives de 72-64 et 80-79 face aux géantes polonaises dont elle s'était moquée littéralement grâce à sa vitesse et son agilité.

De plus, c'est elle qui avait accumulé le meilleur total de points au sein de la formation depuis un an et avait même été choisie l'athlète la plus utile à son équipe lors d'une compétition en Italie en mai dernier.

Et tout au long de ces deux rencontres amicales, on avait vu les coéquipières de Liz la chercher constamment de l'oeil et lui remettre le ballon à la première occasion. Car il apparaissait qu'elle était seule à pouvoir percer la défensive ennemie, ses rivales ne sachant plus où donner de la tête pour l'arrêter, parfois en y allant d'une passe savante qui méritait un panier aux siennes, ou enfin en y allant elle-même d'un tir à distance où sa précision, discutable peut-être, valait bien celle des autres.

Si Comeau veut bien respecter la décision de Brian Heaney, il comprend mal qu'une équipe nationale soit aussi mal encadrée que ne l'est la formation féminine de ballon-panier, tant sur le plan médical que psychologique, à son centre d'entraînement de Halifax.

"C'est pas mêlant, chaque fois que nos trois Québécoises (outre Liz) Sylvia Sweeney, de Montréal, et Coleen Dufresne, de Dorion) bénéficiaient d'un court repos et s'amenaient dans la métropole, nous devions nous occuper d'elles, surtout sur le plan de la physiothérapie. C'est ainsi que nous avons acheté un support spécial pour le genou de Silcott, afin de lui permettre de continuer.

"C'est inconcevable que des athlètes, qui sacrifient tout durant un an sans même recevoir de salaire, aient à supporter des conditions aussi pitoyables. J'ai beaucoup de difficulté à m'expliquer ça. Et qu'on vienne ensuite, quelques jours avant les Jeux, en expulser une, là ça frise le ridicule".

Quant aux accusations de racisme lancées par des proches de Silcott à l'endroit de Brian Heaney, Comeau veut bien faire confiance à ce dernier en expliquant qu'à ce niveau de responsabilité, s'abaisser à des gestes mesquins aurait été incompatible avec la tâche.

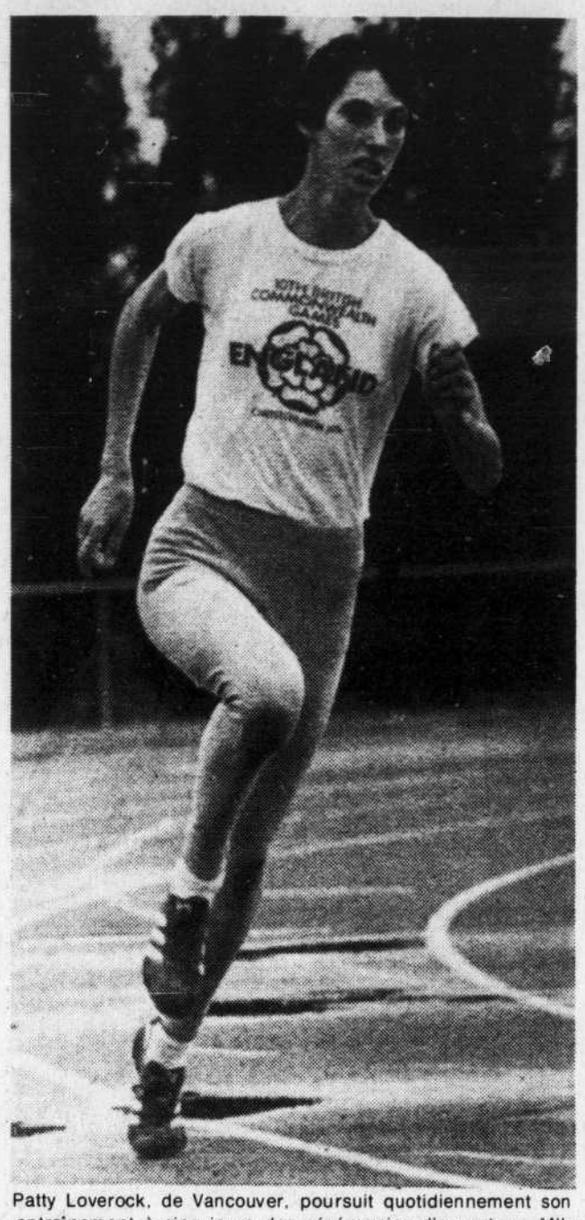

Patty Loverock, de Vancouver, poursuit quotidiennement son entraînement à cinq jours des cérémonies d'ouverture. Mlle Loverock est l'un des beaux espoirs de l'athlétisme canadien aux 100 et 200 mètres. (Photo CP)

Les favoris 6

H.G. Winkler
Sports équestres — R.F.A.

BONN (AFP) — À 50 ans, le cavalier ouest-allemand Hans Guenter Winkler sera un des vétérans des Jeux, mais il se trouve jeune comme jamais alors qu'il va participer à Montréal à ses 6èmes Jeux olympiques où il a déjà remporté cinq médailles d'or et une d'argent.

Champion du monde, il y a 22 ans, ce cavalier exemplaire est un produit typique de l'école de monte allemande dans laquelle un minimum d'initiative est laissé au cheval. Celui qu'il montera à Montréal, sur le parcours de Bromont, est lui aussi un vieil habitué des obstacles: Trophy, un hongre alézan, qui est âgé de 15 ans.

Cet homme qui a déjà connu les grands triomphes, qui a remporté plus de médailles que Dawn Fraser, Jesse Owens ou Emil Zatopek, revit à l'approche des Jeux: "Les Jeux olympiques représentent pour moi toujours un défi", aime-t-il à déclarer.

De caractère difficile, il est peu aimé par les cavaliers ouest-allemands qui, à Munich, avaient tenté un coup de force pour l'éliminer.

Grazyna Rabsztyn
100m haies — Pologne

VARSOVIE (AFP) — Il serait vain de chercher le nom de Grazyna Rabsztyn (24 ans) sur les listes des records de Pologne. Ses seuls titres: 3 fois championne d'Europe du 60 m. haies en salle, remportés successivement en 1974 à Goeteborg, en 1975 à Katowice et en 1976 à Munich.

Pourtant, Rabsztyn est, sinon la meilleure spécialiste du 100 m. haies, la plus dangereuse rivale de la recordwoman de la distance, l'Allemande de l'Est Annelie Ehrhardt (12"3 en 1973).

Silhouette agréable (1m69, 56 kg), cheveux courts et noirs, la Polonaise est dotée d'une parfaite technique sur les haies qu'elle franchit avec aisance à une cadence extraordinaire. Ses duels, plusieurs fois à son avantage, avec les allemandes de l'Est dont le renom n'est plus à faire, ont fait vibrer la Pologne tout entière. Malheureusement, sa santé fragile ne lui a jamais permis de s'exprimer entièrement. Mais, lorsqu'elle est en forme, Rabsztyn frôle les records.

Les Jeux de Montréal seront les premiers qu'elle disputera. Elle s'y est sérieusement préparée. Son remarquable chrono de 12"69 (meilleure performance mondiale de l'année) le 29 juin dernier aux championnats de Pologne d'athlétisme, est une preuve irréfutable de ses dons et possibilités immenses.

Michael Kolbe
Skiff — R.F.A.

BONN (AFP) — Rarement le caractère d'un athlète aura autant collé au sport pratiqué que celui du champion du monde ouest-allemand de skiff, Peter Michael Kolbe (23 ans), "l'homme qui rame avec son cerveau et pas seulement avec ses muscles". Cette appréciation élogieuse qui émane du chef entraîneur soviétique Leonid Dratchvsky n'arrive pas à troubler la sérénité de cet ours de 1m93, pour 94 kg. Un taciturne qu'agace le remue-ménage fait autour de sa fulgurante progression au sommet de l'élite mondiale.

"Le succès est une chose accessoire", souligne cet ennemi des journalistes qui en ont pourtant fait en 1975 le "sportif de l'année". Terriblement consciencieux, il refuse cependant de devenir "une machine à ramer".

Taiwan : le CIO sort très affaibli

par Michel Hénault

MONTREAL (AFP) — Montréal rappelle étrangement Munich. Il y a quatre ans, face à la coalition africaine bien soudée, le Comité international olympique sacrifiait la Rhodésie pour sa politique de discrimination raciale. Dimanche, à moins d'une semaine de l'ouverture des jeux de 1976, le CIO a sacrifié l'idéal olympique et Taiwan car "les jeux doivent absolument avoir lieu".

Le gouvernement canadien a donc gagné la bataille, une bataille de laquelle le mouvement olympique sort vaincu mais surtout considérablement affaibli. Lord Killanin, son président, harcelé par des pressions de toutes parts a capitulé: Taiwan ne participera pas aux Jeux olympiques sous le nom de République de Chine. On lui interdit son hymne national, son drapeau et sa délégation défilera samedi si elle accepte de participer aux jeux, sous la bannière olympique.

Lord Killanin qui portait les traces de longues heures de discussions, a avoué avoir été pris à la gorge par Ottawa, les jeux étant trop proches pour pouvoir faire respecter les règlements olympiques et envisager de les transporter ailleurs. C'était accepter les conditions d'Ottawa ou annuler les jeux, frustrant ainsi les concurrents qui se sont durement préparés pendant des années pour participer aux compétitions dans la deuxième quinzaine de juillet 1976.

Le comité international olympique condamne certes en termes très durs le gouvernement de M. Pierre Elliott Trudeau, poussé bien entendu par Pékin, "pour avoir violé les accords donnés par lettre du 28 novembre 1969 de M. Mitchell Sharp, alors secrétaire d'État aux affaires extérieures", mais a néanmoins cédé à ses exigences. Il prête maintenant le flanc à n'importe quelle attaque et à un moment particulièrement inopportun. L'Afrique en effet, déjà victorieuse du CIO du temps de l'intransigeant Avery Brundage en 1972 avec l'exclusion de la Rhodésie, rassemble encore ses forces pour se lancer à l'assaut de la Nouvelle-Zélande à qui elle reproche d'entretenir des relations sportives privilégiées avec l'Afrique du sud de l'Apartheid. Il est vrai que la Nouvelle-Zélande qui souvent inclut des Maoris dans ses équipes nationales, n'est certes pas la Rhodésie, mais la faiblesse dont a fait preuve le mouvement olympique dans l'affaire de Taiwan ne manquera pas d'encourager les Africains même si le bastion néo-zélandais peut apparaître imprenable.

Par ailleurs, l'image personnelle de Lord Killanin, a été elle aussi fortement ternie et ce n'est pas par hasard que M. Willy Daume, premier vice-président allemand dont le mandat arrive à terme, ait manifesté l'intention de se présenter pour lui succéder. Le moment est des plus propices pour entamer une campagne.

Les membres du Comité international olympique présents à Montréal ont encore à se prononcer sur les recommandations de sa commission exécutive qu'ils peuvent difficilement désavouer, sauf crise ouverte au sein du C.I.O.

Il y a eu cependant un précédent à Munich sur l'affaire de la Rhodésie où la commission exécutive a dû s'incliner. C'était là la première défaite de M. Brundage. Les jeux de Munich ont eu lieu, mais les bases de l'olympisme ont été ébranlées. Elles risquent désormais de s'effondrer.

L'entraîneur US de natation veut oter à ses nageuses le complexe est-allemand

par Pierre Feuilly

MONTREAL, (AFP) — Quand l'adversaire est trop fort, mieux vaut ne pas en parler, telle est du moins la recette imaginée par l'entraîneur en chef de l'équipe féminine américaine de natation, Jack Nelson, pour oter à ses nageuses le complexe est-allemand.

Après le traumatisme des 17 records du monde réussis par les ondines de la RDA à Berlin-Est début juin, les Américaines qui, pendant des années, se sont partagées avec les Australiennes la suprématie mondiale, ont en effet fort besoin de retrouver confiance en leurs possibilités. Et cela d'autant plus qu'aux épreuves de sélection américaine, seule Shirley Babashoff, en reprenant à Petra Thuemer le record du monde du 800 M, a paru pouvoir tenir tête à l'armada est-allemande. En conséquence, Jack Nelson interdit à ses filles de parler des Allemandes de l'Est et de leurs performances. Jour après jour, il s'efforce de leur mettre dans la tête quelles gagneront à Montréal. A ceux qui lui opposent les "chronos" réalisés par Kornelia Ender et cie..., il hausse les épaules et jette laconiquement: "Nous gagnerons".

Lors du premier entraînement des nageurs et nageuses des États-Unis à la piscine olympique de Montréal, dimanche soir, les Américains ont connu un moment de stupeur lorsqu'ils ont vu arriver une dizaine d'athlètes de la RDA. Après quelques minutes de confusion, il s'est avéré que les Allemands de l'Est venaient s'entraîner au tremplin.

Selon Don Gambrill, un des entraîneurs de l'équipe masculine, Tim Shaw, un des grands vaincus des épreuves de sélection et qui ne pourra s'aligner à Montréal que sur 400 M, retrouve peu à peu sa meilleure forme. "Je crois qu'il est maintenant vraiment très bien et a enfin été bien soigné pour l'anémie qui l'avait tant handicapé aux épreuves de sélection à Long Beach", a-t-il déclaré. Un autre malchanceux, Tim McKee, battu pour la médaille d'or du 4 x 100 M quatre nages à Munich pour trois millièmes de seconde par le Suédois Gunnar Larsson, compte bien se rattraper à Montréal. D'après l'ancien international américain Andy Strenk, "McKee est en superforme et terriblement bagarreur. Il a une fantastique volonté de vaincre et a changé du tout au tout son style de vie: plus de bamboulas nocturnes, plus d'alcool et de cigarettes", a précisé Andy Strenk.

Baseball : un accord met fin à 13 mois de dures négociations

PHILADELPHIE (d'après AP) — L'Association des joueurs de baseball des ligues majeures (MLPA) aurait accepté une entente de quatre ans avec les propriétaires hier, mettant ainsi fin à 13 mois de négociations.

L'entente a été dévoilée par Marvin Miller, directeur général de la MLPA, qui a précisé que même si elle avait été approuvée par le comité exécutif de l'organisme, elle devait avoir l'approbation d'une majorité des membres.

Les six membres du Comité des relations avec les joueurs, représentant les propriétaires, ont approuvé le contrat à l'unanimité, et les 24 proprios se réuniront à Philadelphie demain afin de le ratifier.

baseball

Ligue Nationale
Dimanche
Houston 1, Montréal 0
Philadelphie 3, San Diego 0
Atlanta 9, New York 8
Pittsburgh 8, Cincinnati 5
San Francisco 2, Chicago 0
Los Angeles 9, St-Louis 6
Hier soir
Aucun match à l'affiche

Ligue Américaine
Dimanche
Détroit 6, Kansas City 5
New York 5, Chicago 0
Boston 6, Minnesota 4
Baltimore 3, Californie 1
Oakland 9, Cleveland 3
Milwaukee 6-5, Texas 3-4
Hier soir
Aucun match à l'affiche

Aujourd'hui
Match des étoiles, à Philadelphie

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	56	25	.691	—
PITTSBURGH	46	35	.568	10
NEW YORK	46	42	.523	13½
ST-LOUIS	36	46	.439	20½
CHICAGO	36	48	.429	21½
MONTREAL	25	52	.325	29

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	53	33	.616	—
LOS ANGELES	47	39	.547	6
SAN DIEGO	43	44	.494	10½
HOUSTON	42	44	.488	11
ATLANTA	40	45	.471	12½
SAN FRANCISCO	35	52	.402	19½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	50	31	.617	—
BOSTON	40	40	.500	9½
BALTIMORE	40	42	.488	10½
CLEVELAND	38	41	.488	11
DETROIT	38	41	.481	11
MILWAUKEE	34	44	.436	14½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	51	31	.622	—
TEXAS	44	38	.537	7
OAKLAND	44	41	.518	8½
MINNESOTA	39	44	.470	12½
CHICAGO	37	45	.451	14
CALIFORNIE	35	52	.402	18½

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

ca
COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin M.S.C. C.A.
Robert Moreau M.S.C. C.A.
Carol Lapointe C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Souchereau, Hotte, Tétreault & Associés, comptables agréés.
R. Barrière, C.A. — F.J. Bastien, C.A.
J.G. Beaulac, C.A. — G. Borduas, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — R. Dumont, C.A.
G.H. Hotte, C.A. — R. Lemire, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — Y. Normandin, C.A.
J.L. Richard, C.A. — C.R. Souchereau, C.A.
F. St-Aubin, C.A. — A. Tétreault, C.A.
G. Bouchard, C.A. — G. Chiasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. — P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. — R. Gagné, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — L. Laviche, C.A.
G. Longchamps, C.A. — Y. Montpetit, C.A.
M. Perron, C.A. — G. Ruel, C.A.
Édifice F.-M. Marcotte, 225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433
Affiliée à
BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN, SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS
614 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0766
avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Hawkesburry, Grand-Mère, Granby, Saint-Georges (Beauce), Chicoutimi, Baie Comeau, Sherbrooke et Lac Mégantic.

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier C.A.
Marcel Bisson C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson C.A. — R.V. Barnett C.A.
J.E.P. Barry C.A. — C.W. Bissegger C.A.
M. Camirand C.A. — H.M. Caron C.A.
L.J. Carriere C.A. — G. Chamberland C.A.
J.P. Delisle C.A. — H.R. Germain C.A.
J.B. Gick C.A. — A.W. Gilmour C.A.
G. Gingras C.A. — R.E. Lavoie C.A.
G. Limoges C.A. — D.G.R. Lindsay C.A.
M.A. Mackenzie C.A. — R.J. Messier C.A.
J.D. Morrison C.A. — R.K. Palmer C.A.
J.J. Peacock C.A. — R. Pearl C.A.
W.J. Smith C.A.
Associés-résidents Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette C.A. — Guy Charette C.A.
Roger Poupart C.A. — M. Lajeunesse C.A.
Hubert Mercier C.A. — J.-P. Berti, C.A.
Raymond A. Poirier C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984
Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin C.A.
Bernard Dumais C.A.
Roger Forget C.A.
Claude Boyer C.A.
Gilles Villeneuve C.A.
Jean-Réal Charette C.A.
Michel Duquette C.A.
Fernand Lamothe C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375
Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1440 ouest, Ste-Catherine
Montréal H3G 1R8
tél.: 861-8241
420 Place du Marché St-Jérôme J7Z 2B2
tél.: 436-1611
Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois L.S.C. C.A.
Robert Houde B.A. C.A.
Guy Ouimet C.A.
Jacques Desmarais L.S.C. C.A.
André Montgrain L.S.C. C.A.
Yvon Marsolais C.A.
Gilles Blondin C.A.
Réal Mainville C.A.
50 Place Crémazie suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5, Place Ville Marie 866-9701

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX:
Terreneuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Region des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau C.A.
Fernand Rheault C.A.
Yves Charbonneau C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waguth Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joyal C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Baril C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

Avec l'arrivée d'une cinquième banque à Montréal

La France consolide sa position dans le secteur financier

par Michel Nadeau

Avec l'arrivée d'une cinquième banque française au Québec, la France renforcera sa position au premier rang des pays étrangers sur la place financière montréalaise.

Figurant parmi les dix plus importantes institutions financières de l'hexagone, le Crédit du Nord aura bientôt pignon sur rue dans la métropole. La banque lilloise veut ainsi contribuer au développement des échanges commerciaux entre les deux pays et offrir ses services aux entreprises québécoises et canadiennes.

Le Crédit du Nord emboîte le pas aux trois grandes banques nationalisées (Banque nationale de Paris, Crédit Lyonnais et Société Générale) et au plus important groupe financier privé de la France (La Banque de Paris et des Pays-Bas) qui possèdent depuis plusieurs années des intérêts au Canada et au Québec.

Etablie en 1962 sous le nom de Société financière pour le Commerce et l'Industrie, la filiale canadienne de la BNP a reprit en 1974 les initiales de la compagnie-mère.

L'actif de BNP Canada Ltée passera le cap des $200 millions au cours du présent exercice. L'entreprise dont le siège social est situé à la Tour de la Bourse emploie quelque 140 personnes dans ses quatre succursales (Montréal, Québec, Toronto et Vancouver).

Selon le vice-président, grandes entreprises, M. Michel Durand: "La BNP est particulièrement active au niveau du crédit à court terme. Nous ne prenons que peu de risques industriels. De plus, nous offrons divers services aux firmes intéressées à exporter ou importer au Canada ou en France".

Le financement de ces opérations se fait surtout par l'émission de certificats à court terme.

M. Durant souligne au passage que les clientèles de la banque ne sont pas particulièrement les grandes entreprises françaises implantées au Canada. Ainsi, Ciment Lafarge et Air Liquide ont recours aux grandes banques cannadiennes telles la Royale ou la Banque de Commerce.

Le recrutement de nouveaux clients n'est pas une affaire facile. Associée à une banque étrangère, la filiale canadienne doit se faire assez discrète tout en demeurant à l'affut pour "offrir d'excellents services au moment opportun".

C'est au mois de mai 1975 que le Crédit Lyonnais inaugurait ses bureaux de la Place Ville-Marie. L'institution emploie maintenant une trentaine de personnes. Son chiffre d'affaires pour le premier exercice n'a pas été dévoilé mais les observateurs financiers l'évaluent à quelque $25 millions.

Comme la BNP, le Crédit Lyonnais offre les services d'un guichet pour les épargnes individuelles mais on mise surtout sur la clientèle des entreprises pour faire progresser le bilan.

"Nos efforts sont concentrés surtout sur le financement à court et moyen terme pour l'industrie" de dire le vice-président, affaires, M. Jacques Bellut.

"Nous voulons offrir les services d'une banque internationale ayant des ramifications dans 47 pays aux industriels et commerçants d'ici" d'ajouter le banquier français.

Beaucoup d'opérations se font encore à Paris mais de plus en plus, on offre des lettres de crédit aux importateurs canadiens tout en fournissant différents services au niveau du change des devises.

Crédit Lyonnais Canada Limitée s'alimente auprès de deux sources dans une proportion à peu près identique: les dépôts garantis et les papiers commerciaux.

La troisième grande banque française, la Société Générale, a abordé le marché canadien d'une façon différente. Associée à la Banque Canadienne Nationale dans Euronat, la Société Générale détient 90% des actions de celle-ci. Euronat devrait atteindre un chiffre d'affaires de $5 millions au terme de son premier exercice en septembre prochain.

La BCN, qui détient 10% des actions, occupe deux fauteuils au conseil d'administration composé de six membres.

Euronat a choisi la voie du crédit-bail et une grande partie de son chiffre d'affaires se présente sous la forme de financement de 3 à 7 ans pour des montants variant entre $40,000 et $1 million.

Les deux actionnaires amènent la quasi-totalité des clients aux bureaux d'Euronat, sis rue St-Jacques.

Une demi-douzaine de personnes travaillent à faire connaître Euronat et à analyser les demandes de crédit des sociétés canadiennes.

Pour sa part, Le Crédit du Nord remplacera Euronat au titre de benjamin de la famille financière française au Québec. On attend le feu vert de l'Agence d'examen des investissements étrangers pour l'ouverture officielle du bureau, Square Victoria.

Depuis près d'un siècle, la Banque de Paris et des Pays-Bas possède des intérêts au Québec et au Canada. C'est en 1880, en effet, qu'un groupe d'hommes d'affaires parisiens obtinrent une charte privée du gouvernement québécois qui accordait au Crédit foncier franco-canadien la possibilité d'offrir une gamme étendue de services financiers.

Si encore aujourd'hui près de 80% des actionnaires sont européens, l'entreprise n'en demeure pas moins très canadienne. Tous les cadres sont Canadiens et deux francophones, MM. Raymond Lavoie et Robert Gratton occupent les postes-clés au sein de la société. Avec une quinzaine de bureaux entre Halifax et Vancouver, le Crédit foncier est la seule institution financière francophone oeuvrant d'un océan à l'autre.

La Banque de Paris et des Pays-Bas demeure le principal actionnaire avec 14% des titres suivie d'une société de Vancouver qui contrôle 5% des actions.

Se transigeant à Paris et Montréal, les 800,000 titres bougent entre $90 et $95. Fait à signaler, les actions sont au porteur; la direction ne connait pas précisément l'identité réelle de tous les actionnaires. On étudie présentement la possibilité d'un fractionnement afin de rendre les titres plus facilement négociables.

A la fin des années 20, les bureaux albertains du Crédit-foncier furent dans l'obligation de reprendre des fermes pour couvrir des mauvaises créances. Ainsi commença l'aventure pétrolière de Francana qui devait permettre au Crédit foncier de participer activement à l'exploitation du pétrole de l'Ouest. L'an dernier, le Crédit foncier a réduit cette participation lors d'une importante transaction avec l'Anglo American Corp. of Canada, transaction qui fit ressortir un gain de l'ordre de $9 millions.

Caractérisée par sa gestion extrêmement prudente, le Crédit foncier pourrait se hisser au quatrième rang des institutions de fiducie et de prêts hypothécaires s'il adoptait le même ratio dettes/capital que ses concurrents. Ce rapport n'est présentement que de 1 à 10 contre 1 à 20 pour l'ensemble de l'industrie.

Le groupe Paribas a montré récemment son intérêt pour le marché canadien en se portant acquéreur de 10% des actions de la 11ème banque à charte au pays: la Banque commerciale et industrielle canadienne. Celle-ci deviendra la première "banque d'affaires" de type européen établie, au Canada.

En participant au capital d'une banque canadienne, Paribas contourne ainsi les difficultés éventuelles que pourraient rencontrer les banques étrangères dans le cadre de la revision de la Loi sur les banques.

Pour ce qui est de l'avenir, l'unanimité des dirigeants d'institutions financières étrangères se fait rapidement: il faut s'attendre à tout car personne ne connaît les desseins du gouvernement canadien en ce qui a trait au contrôle des activités de ces sociétés au pays.

Les relevés de la banque du Canada montrent une certaine stabilisation des actifs des banques étrangères: entre décembre 1974 et mars 1976, l'actif total des banques étrangères n'aurait pratiquement pas bougé, tournant autour de $1.8 milliard.

Pendant ce temps, l'Association des banquiers canadiens multiplie les pressions afin que les filiales de banques étrangères soient soumises aux mêmes contrôles que les institutions canadiennes notamment au niveau du maintien de réserves à la Banque du Canada.

L'ABC réclame également que les institutions étrangères soient limitées à un seul bureau au pays et que les activités ouvertes à ces banques soient les mêmes que celles exercées par leurs cousines canadiennes.

On souhaite également que le contrôle corporatif passe du niveau provincial au niveau fédéral. Plusieurs institutions détiennent une charte du gouvernement des provinces. Il sera intéressant de connaitre le point de vue de Québec qui, depuis le rapport Bouchard en 1970, favorise la venue de firmes étrangères sur la place financière locale. Cet effort vise à accroître le dynamisme de Montréal afin de contrer le mouvement de concentration en faveur de Toronto.

Récemment, le directeur général de l'ABC, M. Michael Harrison affirmait qu'une étude de l'organisme démontrait que le Canada est le seul des 28 pays industrialisés à ne pas exercer de surveillance rigoureuse sur les opérations des banques étrangères.

Cependant, le choeur habituel de l'industrie bancaire ne chante pas à l'unisson cette fois-ci puisque la Banque de Montréal a présenté un point de vue différent. La B de M. soutient qu'au lieu d'accroître les contrôles sur les banques étrangères, il faudrait au contraire abaisser la réglementation au niveau actuellement en vigueur pour les banques non-canadiennes.

Assaut général contre le franc

PARIS (Reuter) — Le franc français a été soumis hier à de fortes pressions monétaires sur le marché des changes de Paris.

La banque de France a dû vendre de trente-cinq millions à soixante-dix millions de dollars pour tenter de résister à la monnaie américaine. Celle-ci, qui avait ouvert à 4,77125 ff, a clôturé à 4,7790 après avoir atteint 4,78.

Selon les opérateurs, l'intervention de l'Institut français d'émission n'a enrayé que quelque temps la progression du dollar, celle-ci a ensuite repris.

Les pressions spéculatives sont les premières de cette importance depuis que le franc s'est retiré du serpent européen. Selon les opérateurs, elles sont provoquées par les préoccupations que suscitent les perspectives économiques françaises, et notamment l'inflation, et par les répercussions de la sécheresse.

Les autres monnaies européennes ont également clôturé en hausse contre le franc: 8,5250 francs contre 8,48625 à l'ouverture pour la livre sterling, 1,854 franc contre 1,851 pour le mark et 1,928 franc contre 1,927 pour le franc suisse.

les options

Alcan Aug 25	10	145	165	155	26¼
Alcan Nov 25	1	$2½	2⅝	2½	26¼
Alcan Feb 25	3	$3½	3¾	3½	26¼
Bk Mtl Aug 15	6	60	6f	0	15½
Bk Mtl Feb 15	6	16..	10	165	15½
Brascn Aug 12½	4	—	5	5	10
Brascan Nov 10	4	75	90	85	10
Brascan Nov 12½	3	10	15	15	11
Brascan Feb 10	2	100	125	120	10
CP Ltd Nov 17½	10	155	165	160	18⅛
CP Ltd Feb 17½	50	$2	2¼	2	18⅛
Imp O Aug 22½	10	190	2⅛	2	23⅜
Imp Oil Aug 25	8	40	60	50	23⅜
Inco Nov 30	2	$5⅝	5⅞	5¾	34⅜
Inco Nov 35	3	170	195	195	34⅜
Inco Feb 30	2	$6¼	6⅜	6⅜	34⅜
Int Pipe Nov 15	4	45	65	65	
Mac Bldl Nov 20	3	$2	2¼	2	19⅜
Mac Bl Nov 22½	2	100	115	105	19⅜
Mass F Aug 25	7	$3⅞	4⅛	4	28⅛
Mass F Nov 30	8	180	2	190	28⅛
Moore Nov 40	2	$3⅜	3⅜	3¼	40⅞
Moore Feb 45	4	180	2¼	190	40⅞
Noranda Aug 35	6	$3⅞	4⅛	4	38⅜
Noranda Aug 40	3	40	65	65	38⅜
Noranda Feb 40	1	$2⅜	2⅝	2⅜	38⅜
Pac Pete Aug 30	7	115	140	125	29⅜
Pac Pete Nov 30	7	$2⅜	2⅝	2½	29⅜
Shell Nov 17½	4	100	110	100	16¾
Stelco Aug 25	1	$3¼	3½	3½	27½

Les relations franco-québécoises s'étendent aux pigeons d'argile

par Dominique Richard

Au mois de mars 1975, une société de fabrication et de distribution d'appareils de lancement et de pigeons d'argile était fondée à Montréal.

Son origine est française puisqu'elle utilise les modèles et les techniques mises au point par les Établissements Laporte qui possèdent trois usines en France mais il s'agit bien d'une société canadienne et non d'une filiale. Celle-ci a vu le jour à cause des Jeux olympiques à la suite du choix par le COJO d'un matériel initialement fabriqué outre-Atlantique. Il a en effet semblé plus simple et plus rationnel de créer une affaire spécifiquement américaine dont la vocation sera ensuite de diffuser sa production sur l'ensemble du Canada et des États Unis.

Depuis Avril 1976, les Établissements Laporte inc. sont opérationnels. Ils ont donc su être exacts au rendez-vous de l'olympisme.

Monsieur Émile Laporte a créé la Société qui porte son nom en 1923 à Antibes. Objet: fabriquer du béton et du ciment (vocation que les Établissements Laporte ont aujourd'hui encore). L'aventure du tir aux pigeons d'argile débuta trois années plus tard: Le Prince Pignatelli, personnalité italienne bien connue à l'époque sur la Côte d'Azur, amateur de tir aux pigeons, pria à plusieurs reprises, M. Émile Laporte de lui fabriquer quelques cibles. Par amitié, celui-ci fit exécuter par ses ouvriers des pigeons d'argile... à la main! Ce furent et celà est, irréfutable, les premiers exemplaires fabriqués en France.

D'autres suivirent en nombre de plus en plus grand puisque bientôt cette production atteignit 60 millions d'unités. On était déjà loin de l'artisanat amical des débuts. Il fallut bien s'intéresser aux appareils sur la lancée, Monsieur Laporte inventa donc les machines nécessaires à la projection de ses pigeons. Celles-ci représentèrent en quelques années une gamme d'une étonnante variété. La formule "Le ball-Trap, c'est Laporte" fut bientôt admise dans les milieux spécialisés.

Lorsqu'Émile Laporte mourut, son fils Pierre lui succéda. Il avait dix-huit ans.

Dès le départ, Pierre Laporte, se consacra entièrement au Ball Trap. Il créa de nouveaux lanceurs, introduisit l'automatisme dans ce sport et surtout contribua d'une façon décisive au développement de ce sport en France et dans toute l'Europe. Pas une compétition nationale ou internationale ne parvint à lui échapper.

Dans le domaine des pigeons d'argile également, la Société Laporte s'imposa sur le marché européen.

Il y a maintenant trois ans que Pierre LAPORTE est décédé et ce sont ses deux fils qui poursuivent l'oeuvre qu'il a entreprise. Jean Michel Laporte occupe le fauteuil de Président-Directeur Général et Jean Claude Laporte se charge de tous les problèmes concernant la recherche et la technique de fabrication.

La réputation de la Société Laporte étant bien admise, l'installation d'un réseau de distribution s'imposait. C'est pourquoi, depuis 3 ans, a été engagée une politique commerciale orientée sur l'exportation et la recherche d'agents. Celle-ci a été couronnée de succès et actuellement les Agents Laporte se rencontrent en Europe et au Monde, principalement au Bénelux, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Angleterre, au Portugal, au Liban, au Maroc, en Algérie, en Afrique du Sud, en Nouvelle Calédonie, en Martinique, au Chili, aux États Unis et au Japon. L'usine principale, siège social de la Société située à Antibes a vu ces trois dernières années tripler sa production d'appareils de lancement. L'usine de pigeons d'argile située à Sermaize les Bains (Marne) pour sa part a été entièrement automatisée. Mais les lois de l'expansion sont impératives, elles ne peuvent se contenter longtemps d'un réseau de distribution. L'étape suivante commande d'implanter de nouveau moyens de production à proximité des nouveaux marchés. C'est ainsi qu'une usine de fabrication de pigeons d'argile a été livrée, clés en main, à l'Algérie en octobre 1974 en même temps qu'une série de 24 lanceurs ultra-modernes entièrement automatiques.

Avec la création à Montréal d'une société Laporte canadienne, un nouveau pas vient donc d'être franchi destiné, non plus à exporter ou à implanter des complexes pré-existants mais, et c'est là un progrès considérable de la collaboration franco-canadienne, à associer étroitement les techniciens et les ouvriers du pays partenaire à la prospection et à la conquête du marché nord-américain.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE No 361

Un dividende de vingt-deux cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après lundi, le 2 août 1976, aux actionnaires inscrits, à la fermeture des affaires, mercredi, le 30 juin 1976.

Par ordre du Conseil d'administration
ROGER LAVOIE
Directeur général et Chef des opérations

Montréal, le 8 juin 1976.

SUCO

La Compagnie du
TRUST EATON
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
10¼%
Certificats de placement garantis
5 ans... intérêts payable semestriellement
Eaton Centre-ville (sixième étage) 842-9331 poste 262
Eaton, Carrefour de Laval (deuxième étage) 687-1470 poste 250

Crédit foncier
Fondé en 1880
Actif supérieur à $800 millions
Obligations de 5 ans
Minimum $500
10¼%
Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum $5000) ou composés et payés à échéance
10½%
Intérêts payés annuellement
Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 845-7111 (Mlle C. Bellemare)
Québec: 1135, Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. B. Arguin)
Ottawa: 170, rue Metcalfe (613) 238-6084 (M. B. W. Campbell)
Frais virés acceptés
Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vernon, White Rock, Vancouver, Victoria
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'Assurance-dépôts du Canada

NOUS ACHETONS
DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT USAGÉS DE BUREAU
Nous offrons les meilleurs prix
APPELEZ 381-8861
Ameublement de qualité à prix modique
FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL.: 381-8861

Banque Canadienne Nationale

Dividende no 342

Un dividende de 27 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 juillet 1976. Ce dividende sera payable à compter du 1er août 1976, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 30 juin 1976, à la fermeture des guichets.
Les actionnaires ayant souscrit des actions de la nouvelle émission participeront à ce dividende au prorata des paiements qu'ils auront effectués au 30 juin.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le vice-président exécutif et directeur général en chef,

JACQUES DOUVILLE

Montréal, le 11 juin 1976.

Banque Canadienne Nationale

LaCité

LaCité est en pleine forme

LaCité
À l'angle des avenues du Parc et des Pins se dresse fièrement la toute dernière merveille de Montréal. À quelques pas du centre-ville et aux abords du magnifique parc du Mont-Royal, LaCité prend forme merveilleusement.

La Tour LaCité est maintenant ouverte:
L'impressionnant édifice à bureaux de 26 étages se loue rapidement. Quelques étages de bureaux et de suites de professionnels sont encore libres. Il est peut-être trop tard pour vous installer au rez-de-chaussée, mais vous pouvez encore vous réserver un point de vue incomparable sur le centre-ville et le parc du Mont-Royal.

La Promenade ouvrira bientôt:
La Promenade, quel attirant carrefour de magasins spécialisés et d'alimentation, de centres familiaux, de cafés, de cinémas et d'élégantes boutiques! Plusieurs détaillants réputés ont déjà réservé de l'espace, mais quelques emplacements de choix sont encore libres.

L'Hôtel Loews LaCité est maintenant ouvert:
L'Hôtel Loews LaCité vous éblouira avec ses chaleureuses chambres d'invités, ses restaurants gastronomiques, ses élégantes salles de réceptions et de banquets.

Les appartements LaCité seront prêts à l'automne 76:
Érigés au coeur de fastueux jardins, dès l'été 76, vous pourrez visiter et admirer nos appartements modèles; ces 1,352 magnifiques résidences donnent sur de splendides terrasses.

Le Club LaCité ouvrira à l'automne 76:
Véritable centre de villégiature en plein centre-ville, LaCité met à la disposition de ses clients des piscines intérieure et extérieure, des courts de tennis et de squash, des saunas et salles d'exercice.
LaCité. À quelques minutes de marche du centre-ville, elle est très bien desservie par les routes, les lignes de métro et d'autobus.

LaCité 845-6231

Agents de location:
La Tour
DEVENCORE LTÉE,
Toutes les maisons de courtage sont reconnues.
La Promenade
PROREALCO LIMITÉE

LaCité
LaCité dans la ville

toronto

Baisse des aurifères

L'indice des industrielles et celui des minerais ont gagné un peu de terrain hier à la Bourse de Toronto, mais celui de l'or et celui des pétroles de l'Ouest y ont régressé.

Le volume y a été de 1.60 million d'actions d'une valeur totale de $16.82 millions, contre 2.18 millions d'actions d'une valeur totale de $20.22 millions vendredi.

L'indice industriel a monté de .50 et atteint 188.00, l'indice des minerais, de .31 et atteint 93.68, son plus haut niveau depuis le 18 avril 1974, l'indice de l'or a fléchi de 3.99 et est tombé à 273.70 et celui des pétroles de l'Ouest, de .69 et est tombé à 230.66. Le Fonds monétaire international aura une vente d'or aux enchères mercredi.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 174 gains, 175 pertes et 257 inchangées, contre 230 gains, 139 pertes et 263 inchangées vendredi.

Sur le marché des options, 148 contrats ont été négociés, contre 221 vendredi.

Des 25 paquets d'actions qui ont été transigés, le plus considérable en a été un de 45,000 actions de la Banque Canadienne Nationale, au prix de $14 1-2 l'action.

Northern Telecom, avec 15,600 actions au prix de $40 l'action, a été le second en importance.

IBM a monté de 2 1-4 et atteint $270 1-4, Falconbridge Nickel, de 1 3-8 et atteint $42 3-8 et la Banque Canadienne Nationale a fléchi de 1-4 et est tombée à $14 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	10100	$6	5⅞	6	
Aby Gln w	1350	110	100	105	− 5
Abitibi	16240	$12	11⅞	12	+ 1/8
Acklands	300	$12⅝	12½	12⅝	+ 1/8
Acme Gas	1000	8	8	8	
Adanac M	1000	28	28	28	− 5
Afton Min	1000	$6¼	6¼	6¼	
Agnico E	500	435	435	435	− 5
Agra Ind A	300	$6¾	6¾	6¾	
Ahed M	200	120	115	120	− 5
Akaitcho	1000	68	66	66	− 4
Albany	2000	40	39	39	− 1
Alt East G	2575	$11¼	10⅜	11	
Alt Energy	2080	$10½	10⅜	10½	+ 1/8
Alta Gas A	6564	$12⅞	12½	12⅞	+ 3/8
Alta G C p	z20	$58	58	58	
Alta G D p	z1	$130	130	130	
Alta G F	110	$25¾	25¾	25¾	
Alta Nat	z10	$25⅞	25⅞	25⅞	
Alcan	21338	$26¼	26	26¼	+ 3/8
Algoma St	12278	$25⅛	25	25⅛	
AStel p	200	$25	25	25	
All-Can B	200	240	240	240	
Alliance B	300	400	385	385	
Alminex	600	$5⅞	5¾	5⅞	+ 1/4
Alumin 4 pr	z50	$12½	12½	12½	
Almin 4½ p	z90	$34	34	34	
Alum 3rd p	1600	$26	26	26	
Am Bonza	7230	490	4 5	480	− 5
Am Larder	3000	15	15	15	
Am Leduc	2000	9	9	9	
Ang CT 265	z25	$26⅞	26⅞	26⅞	
Ang CT 290	900	$29	29	29	− 1/2
Ang CT 315	z20	$31¼	31¼	31¼	
Aquitaine	212	$20⅞	20⅞	20⅞	+ 1/8
Argus B pr	180	$285	28	28	
Asamera	19300	$12¾	12⅛	12⅜	+ 1/2
Asbestos	1481	$30¼	30	30	− 1/4
Atco A	800	$13⅜	13⅜	13⅜	
Atlas Yk	1000	5½	5½	5½	+ 1/2
Auric Res	1000	27	27	27	−1½
Ato Hard A	100	$12½	12½	12½	
BC Sugar A	582	$21⅞	21¾	21⅞	
BP Can	3536	$9½	9¼	9½	+ 1/8
Bad Boy	700	320	310	320	+20
Banister C	1100	$9⅜	9	9⅜	+ 1/2
Bank BC	z20	$21½	21½	21½	
Bank Mtl	12262	$15½	15¼	15½	+ 1/8
Bank N S	4404	$39¾	39⅜	39¾	+ 3/8
Bankeno	2700	180	170	170	−10
B Cdn Nat	46014	$14¾	14½	14½	− 1/4
Bathrst p	3000	$11½	11½	11½	
Becker B p	200	$6¼	6¼	6¼	
Bell Canad	6643	$47½	47¼	47¼	− 1/4
Bell A pr	z27	$47⅛c	47	47⅛	
Bell B pr	z75	$47⅛	47⅛	47⅛	
Bell C pr	500	$25½	25½	25½	− 1/2
Bell D pr	405	$50⅛	50⅛	50⅛	+ 1/8
Bell 2.28	2625	$26½	26¼	26¼	
Bell Can W	2150	365	365	365	− 5
Beth Cop A	920	$14¼	14⅛	14¼	+ 3/8
Blakwod A	100	$6	6	6	− 1/4
Block Bros	1000	425	425	425	
Border C	1500	206	206	206	− 2
Bovis Cor	z115	78	73	78	
Bow Valy	3030	$24	23⅜	23⅜	− 3/8
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bralor Res	1300	335	325	325	−10
Bramalea	500	$5½	5½	5½	
Brameda n	2200	105	100	101	−10
Brascan A	12124	$10⅛	10	10⅛	+ 1/8
Brenda M	1370	$8½	8⅜	8½	
Brdg Tank	z25	390	390	390	
Bridger	4600	$7⅛	7	7	
Brinco	535	425	415	425	+10
BCFP	2406	$22⅜	22½	22½	
BCFP pr	200	$34	34	34	
BC Phone	800	$12⅜	12¼	12⅜	
BCPh 4⅜p	z10	$42	42	42	
BCPh 4½p	z53	$45¼	44⅜	45¼	
BCPh 1956	z50	$47¼	47¼	47¼	
BCPh 4.84	z20	$12½	12½	12½	
BCPh 6 pr	z20	$60¼	60¼	60¼	
BCP 10.16 p	600	$26¾	26¾	26¾	+ 3/8
Brunswk	5550	$6⅛	5⅞	6	− 1/8
Budd Auto	100	$5½	5½	5½	+ 1/8
Budd A w	2500		185	185	−15
Bulora Cor	1500	18	18	18	− 1
BurnsFds	z6	$10½	10½	10½T	
Bushnell	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
CC Yachts	904	410	405	405	
CAE A	300	$10½	10½	10½	− 1/8
Cad Frv	12000	$10⅜	10⅜	10⅜	
Cal Pow A	1390	$29⅜	29½	29⅜	− 1/8
Cal P 10 p	10	$104½	104½	104½	+ 1
Calmor IB	z100	52	52	52	
Calvert	2000	20	20	20	− 1
Cam Mine	9100	47	44	44	−2½
Camflo	350	$8⅞	8¾	8⅞	+ 1/4
Camp RL	250	$20¾	20¾	20¾	− 1/2
Campau A	200	465	455	455	−10
Can Cem L	492	$10	9⅞	9⅞	− 3/8
C Cem L p	z5	$13¼	13¼	13¼	
CDC pr B	945	$97⅜	97⅛	97¼	− 1/4
C Nor West	12900	$8½	8¼	8⅜	− 1/8
C Pakrs C	200	$21½	21½	21½	− 1/8
Can Perm	1241	$17	16⅞	17	− 1/4
CS Pete	15696	296	280	280	−14
Can Trust A	1906	$20⅞	20¾	20⅞	+ 1/8
C Trust 7¼	100	$18½	18½	18½	+ 1/4
C Tung	6100	440	435	440	+ 5
C Cablesy	100	$15⅞	15⅞	15⅞	
C Cable w	z20	175	175	175	
Cdn Cel	3800	$6½	6¼	6½	+ 1/4
C Curtis	z100	48	48	48	
C Ex Gas	4850	425	420	425	+10
CG Invest	z139	$20	19⅜	20	
C Hidrogas	1100	98	96	96	− 3
C Homestd	1200	$6½	6⅜	6½	+ 1/8
C Hydro	6700	$9⅜	9¼	9⅜	− 1/4
CI	Bk			Com	4349
$24⅞	24¾	24⅞			
CIL	300	$22	22	22	
CI Powr A	100	$15½	15½	15½	
C Lencour	800†	9½	9½	9½	− 1/2
C Malart	11300	40	39	40	+ 3
C Manoir A	550	45	495	495	+ 5
C Marconi	1060	$5¼	5⅛	5¼	+ 1/8
C Merrill	1700	$10¼	10⅛	10⅛	− 1/4
C Ocdental	7956	$16	16	16	
CP Inve	6325	$21⅜	21⅛	21⅜	
CP Inve pr	490	$42¾	42	42¾	+ 1/2
CP Ltd	20790	$18⅛	17⅞	18⅛	+ 1/8
CPL A p	1000	$8⅜	8⅝	8⅜	
C Reserve	600	430	425	425	− 5
Cdn Tire	z10	$44	44	44	
Cdn Tire A	893	$45½	45¼	45¼	− 3/4
C Utilties	1025	a12⅛	12	12⅛	
C Util 5 pr	z15	$49¾	49¾	49¾	
CU 10¼	z20	$26½	26½	26½	
C Util w	1000	335	335	335	
C Vickers	100	$21¾	21¾	21¾	− 1/4
CWN 5½ p	400	$11½	11½	11½	+ 3/8
Candel Oil	100	$14½	14½	14½	
Canron	200	$21⅜	21⅜	21⅜	− 1/4
Capit Div	5500	31	31	31	−1½
Carl OK	8410	345	335	345	+ 5
Carl A p	200	$21	21	21	
Carl B p	100	$25	25	25	
Cassiar	615	35⅞	5⅞	5⅞	
Celanese	2185	$5	5	5	
Ctl Est A	310	$11	11	11	+ 1/2
Cent Pat	z100	77	77	77	
Charter Oil	300	400	400	400	
Chieftan D	700	$11	11	11	
Chromaco	1500	235	235	235	+ 5
Chrysler	9240	$18⅞	18½	18⅞	+ 3/8
Claiborne	3000	210	210	210	
Coch Will	500	25	25	25	− 1
Coin Lake	3000	10	10	10	+2½
Comb Met	500	18	18	18	
Cominco	1250	$39¾	39¼	39½	+ 1/4
Com Cap	400	285	285	285	+ 5
C Holiday I	1500	315	315	315	− 5
Coniagas	1000	70	65	70	+ 9
Con Chm A	500	$6½	6⅜	6½	+ 1/8
Con Bath A	300	$35	35	35	+ 3/8
Con Bath p	180	$15¼	15¼	15¼	− 3/8
C Bath 68 w	400	$15½	15¼	15½	+ 3/8
Con Bldg	100	255	255	255	
Con Fardy	3034	400	400	400	− 5
C Durham	7000	64	62	64	+ 4
C Marben	1000	80	80	80	
C Morisn	600	155	152	155	+ 5
Cons Prof	678	24½	24½	24½	+ 1/2
C Rexspar	8700	126	115	119	− 6
Con Distrb	2200	400	395	400	+ 5
Cons Gas	8482	$12⅜	12⅜	12⅜	+c1/8
Control F	100	290	290	290	+ 5
Cop Fields	600	125	120	120	− 5
Cornat Ind	z45	410	410	410	
Corp Food	z25	$8¼	8¼	8¼	
Coseka R	5402	390	380	390	+10
Costain R	300	$9½	9½	9½	
Courvan	z315	8	8	8	
Craigmt	700	$6⅜	6⅜	6⅜	− 1/8
Crestbrk	2300	415	400	400	−20
Cstland	9500	6	5	6	†
C Zelrba A	200	$18	18	18	
Crush Intl	3405	$8⅞	8¾	8⅞	− 1/8
Cuvier M	500	93	93	93	
Cyprus	2650	$12	11½	11¾	
Dalmy A	100	$9⅜	9⅜	9⅜	
Daon Dev	1000	$7¾	7¾	7¾	+ 1/4
D Eldona	23500	53	51	51	− 1
Deltan Ltd	400	$6	5¾	5¾	− 1/4
Denison	10630	$67¼	66½	67⅛	
Dicknsn	1800	465	455	465	+10
Digtech	z275	50	45	45	
Discovry	z120	53	53	53	
Dist Tr A	100	445	445	445	+20
Domani	2000	410	400	405	− 5
Dome	2400	$39⅞	39½	39½	− 3/4
Dome Pete	4450	540	39⅞	39⅞	− 1/8
D Bridge	1700	$37	36½	36¾	− 3/4
D Explor	2000	16	16	16	+ 1
Dofasco A	5669	$27½	27⅛	27¼	+ 1/4
Domglas	z45	$13⅜	13⅜	13⅜	
Dom Store	z60	$15	15	15	
D Textie A	z75	$8⅞	8⅞	8⅞	
Domtar	19371	$21¾	21⅝	21⅝	− 1/8
Domtar pr	z40	$10¾	10¾	10¾	
Dunraie	z101	8	8	8	
Du Pont	25	$15¾	15⅛	15¾	....
East Mal	800	177	177	177	
East Sul A	1320	155	151	155	+ 4
Estn Prov	108	310	310	310	− 5
Econ Inv	270	$13	13	13	
Ego Mines	3000	57	57	57	
Electro A	200	460	460	460	+ 5
Elks Stors	600	$9½	9¼	9¼	− 1/4
Exquisite	100	255	255	255	
Extndcar	100	$5¾	5¾	5¾	− 1/4
Falcon C	2075	$8¼	8⅛	8⅛	− 1/8
Falcon	3590	$42⅜	41	42⅜	+1⅜
Frm Mer p	100	$10¾	10¾	10¾	+ 1/4
Fed Ind A	350	$5½	5⅜	5⅜	
Fed Pion	z25	$26	26	26	
Fed Pion P	10	$102	102	102	
Fields S	550	$8¾	8¾	8¾	
Finning T	200	$13⅜	13⅜	13⅜	
F City Fin	500	$8½	8½	8½	
F Mar	z40	48	48	48	
Foodcrp Lt	2625	305	300	300	
Francana	9600	$8¼	7¾	8¼	+ 3/8
Frobex	10000	13	12	12	− 1
GSW Cl A	140	$7¼	7¼	7¼	+ 1/4
GSW Cl B	400	$6¾	6¾	6¾	
GMC	260	$66⅝	66⅝	66⅝	+ 3/8
Genstar L	11050	$22¼	21⅞	21⅞	− 1/4
Gnstar L w	1800	$8⅛	7⅞	7⅞	
Gesco Dis	100	340	340	340	−10
GntMascf	25000	136	125	1w5	−12
Giant Yk	5100	$5½	5½	5½	− 1/4
Gibraltar	3950	$7⅞	7⅞	7⅞	
Glendale	100	130	130	130	
Goldund M	780	30½	30½	30½	+ 1/2
Granduc	200	141	141	141	+ 1
Granite	100	11	11	11	
Gt Oil Sds	250	470	470	470	*
GL Paper	1600	$31⅞	31¾	31⅞	+ 1/8
GL Papw	100	$7	7	7	− 1/4
GN Fin	160	125	125	125	
GNGas A p	300	$15¼	15¼	15¼	+ 1/4
Gt West S	800	400	390	390	−10
G Goose A	2000	$5¾	5½	5½	+ 1/4
Greyhnd c	z120	$18⅜	18	18	
Guar Trst	485	$5¾	5¾	5¾	+ 1/8
Gulf Can	2545	$30	29⅜	30	+ 1/4
Gulfstr	158200	110	91	100	− 7
Hambro C	300	285	285	285	
H Group A	1400	425	410	410	+10
Hard Crp A	z70	$5⅜	5	5⅜	
Hard Crp C	170	450	450	450	−25
Harlequin	700	$8⅜	8⅜	8⅜	− 1/4
H Wood	1100	105	100	100	− 1
Hawker S	2325	5⅝	5⅝	5⅝	− 1/8
Hawker pr	150	$56¼	56¼	56T	o81¾4
Hayes D A	z200	$5⅞	5⅞	5	− 1/8
Home A	814	$29¾	29¼	29¼	− 1/2
Horne Pit	425	425	425	425	+40
H Bramor	100	275	275	275	−10
Hud Bay A	1770	$18⅜	18¼	18⅛	− 1/8
H Bay Co	600	$18¾	18⅝	18⅝	
HB Oil Gas	1134c	$40½	40	40	− 1/2
HB Oil G pr	z20	$39½	39½	39½	
Husky Oil	2341	$20¼	20	20	− 1/4
Husky E w	500†	$5¼	5o15	5⅛	− 1/2
Hy's	Ltd				300
231	231	−20			
IAC	1240	$17¼	17	1	− 1/8
IU Intl	5480	$10¾	10⅝	10⅝	
IWC Com	1100	178	176	178	
Imasco A	100	$23⅛	23⅛	23⅛	+ 1/8
Imp Gen	400	247	247	247	+ 6
Imp Oil A	14550	$23⅛	23⅛	23½	
INCO A	12725	$34½	34⅛	34⅜	
INCO B	250	$34⅜	34⅛	34⅜	
Indal	510	$14¼	14¼	14¼	
Indusmin	z50	$8¼	8¼	8¼	
Inland G p	130	$10½	10½	10½	+ 1/2
Inter-City	500	495	490	495	+ 5
Inter C A p	100	$12½	12½	12½	− 1/2
Inter C B w	100	270	270	270	
IBM	660	$270¼	268	270¼	+2¼
Int Mogul	5312	305	300	300	
Interpool	2200	$11⅞	11⅝	11⅞	+ 3/8
Int Pipe A	868	$13⅜	13⅜	13⅞	+ 1/8
Ipsco	600	$13	12¾	12¾	− 1/4
Inv Grp A	519	$7¾	7¾	7¾	
Inv Grp 5 p	100	$13¾	13¾	13¾	− 1/8
Irwin T A	100	235	235	235	+10
Jannock B	121	$11½	11½	11½	− 1/8
Jelex	4000	9½	9½	9½	− 1/2
Joliet	3000	13	13	13	
Jorex Ltd	2500	24	24	24	+ 3
Joutel	4000	16	14	14	− 1
Kaiser Re	4905	$14⅝	14½	14⅝	+ 1/8
Kam Kotia	1000	62	62	62	
Kaps Tran	2200	143	140	140	− 3
Keeprite B	675	$9	8⅞	9	+ 1/4
Kenting	100	$16	16	16	
Kerr A A	14280	$14⅛	14	14	
K Anacon	z235	19	18	19	
Koffler A	110h	485	480	485	+ 5
La Luz	3 31h	7	7	7	+ 1/8
Labatt A	1522	$16⅞	16¾	16⅞	+ 1/8
Labatt Ap	100	$16⅜	96g5	16⅜	− 1/8
Laidlaw	1600	$6T	6¾	6¾	− 1/8
LOnt Cem	150	385	385	385	−10
Lambd M	100	140	140	140	
Laurasia	2250	43	42	43	+ 1
Lau Fin	213	$6⅜	6¼	6⅜	
Lau F 1.25	100	$13¾	13¾	13¾	− 1/4
Lau F 2.00	113	$21⅜	21⅜	21⅜	+ 3/8
Leigh Inst	1350	219	210	219	− 5
Leons Frn	200	$8⅛	1/8	8⅛	+ 1/8
Lob Co A	2400	410	410	410	+ 5
Lob Co B	600	410	410	410	+ 5
Lob Ltd Bp	z25	$14⅝	14⅝	14⅝	
Loeb M	250	290	290	90	8 5
Lost River	2100	201	200	210	− 5
Lytton M	z234	42	42	42	
MEPC w	z100	52	52	52	
MLW Wor	z116	$11¾	10⅞	10⅞	
Maclarn A	1000	$34½	34½	34½	
MB Ltd	5995	$19½	19⅜	19½	
Madeline	4400	300	290	290	+10
Madsen	1900	46	46	46	−2½
Magnason	300	195	195	195	− 5
Magnetcs	z300	60	60	60	
Maher pr	500	$7¼2	7	7	+ 1/2
Majstc Wil	200	232	232	232	− 6
Man Bar	6000	82	78	82	+ 5
M Lf Mills	110	$29	29	29	
Maplex M	400	325	325	325	−25
Marcana	833	13½	13½	13½	− 1/2
Maritime	330	$17½	17½	17½	+ 1/4
Mar T 860	1500	$9⅛	9⅛	9⅛	− 1/8
Mar T 940	3500	$10⅛	10⅛	10⅛	
Martin	2500	10½	10	10	
Mass Fer	5160	$28⅜	28	28⅜	+ 1/4
Mas F A	900	$25½	25⅜	25⅜	
Mas F B	1340	$25⅜	25¼	25⅜	+ 1/8
Matchan	3812	10	10	10	− 1
Matgmi A	220	$17¾	17⅜	17¾	− 1/8
Mc Intyre	1475	$38	37½	37½	− 1/2
McLaghin	500	$8⅞	8⅞	8⅞	+ 3/8
Melcor	200	480	475	480	+ 5
Melcor w	900	275	275	275	+ 5
Mercantil	400	$16¾	16½	16¾	+ 1/8
Merland E	1300	295	291	291	− 9
Met Stor A	z40	$15⅜	15⅜	15⅜	
Midrim	1500	5	5	5	
Mindamr	2500	15	15	15	
Minrl Res	14000	190	181	186	+ 5
Moffat A	100	$7¾	7¾	7¾	+ 1/8
Molson A	2151	$17⅞	17⅝	17⅝	o- b1
Molson B	300	$17¼	17¼	17¼	+ 1/4
Moneta P	z400	52	52	52	
Moore	37340	$40⅜	39⅞	40⅜	+ 1/2
Multi-Mi	z400	36	36	36	
Multi Acc	3012	320	315	315	
Murphy	800	$5¾	5½	5¾	+ 1/4
NBU Mine	10200	225	220	225	
NSI Mark	500	75	75	75	−10
NaChrs I	675	$5⅛	5	5⅛	+ 1/8
Nat Drug	100	$5	5	5	+10
Nat Pete	4200	33½	33	33½	+ 1/2
Neonex	200	168	168	168	
New Ath	3000	5½	5½	5½	− 1/2
NB Tel	180	$14	14	14	− 1/4
NB Tel 1.85	1250	$20⅛	20⅛	20⅛	
N Dimens	z200	30	30	30	
N Kefore	3000	9½	9½	9½	+ 1/2
N Provid D	z100	15	15	15	
N Que Ragl	200	235	230	235	+ 5
N Senator	5000	9½	9½	9½	− 1
N York Oil	z269	32	29	31	
Nfld LP A	288	$11¼	11¼	11¼	+ 1/8
Nick Rim	21500	13	11½	13	+ 1/2
Noranda A	9695	$38¾	38⅛	38¾	+ 3/8
Norbaska	1000	17	17	17	
Norcen	4222	$12½	12⅜	12⅜	− 1/8
Norcen B	525	$21½	21½	21½	
Norcn 150	800	$21¾	21⅛	21⅛	+ 1/8
Norcen w	1500	205	204	205	
Norlex	3500	12½	12½	12½	+ 1/2
NC Oils	3500	$8⅜	8⅜	8⅜	− 1/8
N Canada	1000	33	33	33	+ 1
Nor Tel	7875	$39¾	38¾	39¾	+ 1
NTecm B w	2100	$19	18⅜	18⅞	+ 3/8
Northgat	4500	430	425	430	+15
NW Util p	z25	$40	40	40	
Nowsco W	2800	$16⅞	16½	16⅝	+ 1/8
Nu-Wst A	16375	$16¾	16½	16⅝	+ 1/8
Nudlama	1000	23½	23½	23½	+ 1/2
Nufort Res	4500	20	19	20	
Numac	555	$11¼	11⅛	11⅛	
OSF Ind	100	335	335	335	3
Oakwood P	4600	159	155	156	− 4
Obrien	1900	88	88	88	− 1
Ocelot Ind	3550	$16¼	16⅛	16⅛	− 3/8
Ontario Tr	300	$9¼	9¼	9¼	+ 1/8
Orchan A	7000	305	295	300	+10
Orlando	100	$10½	10½	10½	
Oshawa A	5005	410	405	410	
Oshawa w	1100	15	15	15	
Pac Coper	3700	138	135	135	− 5
Pac Pete	5675	$29¾	29¼	29¼	− 3/4
Page Pet	4400	223	216	223	+ 8
Pamour A	4400	320	310	315	+ 5
Pan Centr	5000	95	94	95	
Pancana I	z500	85	85	85	
PanCan P	2150	$24⅞	24⅝	24⅝	− 1/8
Patino N V	4685	$14	14	14	
Paulin A	400	285	285	285	
Pe Ben O	1800	300	300	300	
Pembin A	800	415	410	410	− 5
P Dept S	2243	300	300	300	+ 5
P Jewl A	500	$5⅜	5¼	5¼	
Petrofina	z12	$18⅛	18⅛	18⅛	
Petrol	200	130	130	130	+ 3
Peyto Oils	7100	$5½	5⅜	5½	
Phillips Cb	500	$10	10	10	− 1/4
Pine Point	1050	$30⅞	30⅞	30⅞	
Pitts B	100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Pitts C	100	$5⅝	5⅝	5⅝	+ 1/8
Place G	4400	39	39	39	
Placer	960	$24⅛	24	24⅛	
Pop Shops	3800	$5⅛	5	5	
Pow Corp A	1035	$9	8⅞	9	+ 1/8
Pow C 4¾	100	$29	29	29	
Precamb	2000	50	50	50	
Pre Cable	3400	$10⅜	9¾	10	+ 1/4
Preston	3140	$17½	17	17½	+ 1
Price Co	1445	$14⅜	14¾	14⅜	+ 1/8
Prov B Can	200	$13½	13½	13½	+ 3/8
Qasar Pet	1600	485	410	485	+75
Que Sturg	500	108	108	108	− 2
Ram	15800	450	435	445	+20
Ranger	5150	$17	16¾	17	+ 1/4
Rank Org	225	281	281	281	− 4
Rayrock	z200	65	65	65	
Realty B w	z250	55	52	52	
Redpath A	350	$26¼	26¼	26¼	+ 1/4
Redstone	8300	36	35	35	
Reed Pap A	400	$12	11¾	11¾	−
Reed Oslr A	600	$6⅜	6⅜	6⅜	
Reichhold	450	$22½	22	22½	+ 1/4
Reitman A	800	$13	13	13	
Rembrant	1800	425	410	425	+15
Repub Res	13300	160	140	150	+13
Revelstk	2970	$6⅜	6½	6½	+ 1/4
Revnu Prp	3750	75	75	75	− 2
Rio Algom	6303	$35	34⅞	35	+ 1/2
Rolland	100	$6½	6½	6½	+ 1/8
Roman	18663	$21⅜	20⅞	21⅛	+ 1/4
Ronald Fd	z25	$12⅜	12⅜	12⅜	
Rothman	400	$16¾	16¾	16¾	− 1/8
Rothm 2p	700	$15	15	15	− 1/4
Rothmn w	1090	180	175	180	+15
Royal Bnk	3678	$27	26¾	26⅞	
Royal Tr A	2225	$19	n 18¾	19	+ 1/8
Russel H	797	$11¾	11½	11½	− 1/8
Ryanor	2

Des taux de courtage négociés pourraient freiner l'exode des transactions aux USA

par Michel Nadeau

La disparition des taux de courtage fixes favoriserait le rapatriement au Canada d'une partie des transactions sur des titres canadiens, présentement effectuées aux Etats-Unis.

L'entrée en vigueur des taux négociés aux Etats-Unis aurait favorisé l'exode des investisseurs canadiens vers les marchés américains pour la négociation de titres inscrits de part et d'autre de la frontière.

Une analyse des valeurs canadiennes transigées à New-York montre que la proportion de celles-ci par rapport à la valeur totale nord-américaine s'est accrue depuis l'adoption des taux négociés aux USA en mai 1975.

Dans un rapport rendu public hier, un groupe de travail formé par la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) démontre que, contrairement à ce qu'affirme la Bourse de Montréal, l'adoption de la formule des taux négociés apporterait de nombreux avantages et les inconvénients ne seraient pas aussi catastrophiques que peuvent le laisser croire les propos alarmistes de certains courtiers.

● Le taux de courtage moyen payé par les institutions diminuerait au plus de 40% environ alors que les frais versés par les autres clients ne subiraient aucune variation.

● Les revenus totaux des quelque 50 plus importantes maisons de courtage ($320 millions en 1975) ne baisseraient que de 6%. Au chapitre des revenus de commissions ($140 millions), le manque à gagner serait de 14% environ.

● Toutes les maisons de courtage ne seraient pas également frappées. Les sept maisons spécialisées dans "l'institutionnel" à Montréal (Gordon Securities, Placement Canada, Research Securities, Loewen, Ondaatje...Lafferty, Harwood) verraient leurs revenus fondre de près de 33%. Mais les courtiers francophones, intéressés surtout à la souscription d'émissions obligatoires, seraient peu touchés tout comme les huit grandes maisons de courtage canadiennes qui contrôlent 52% des revenus de l'industrie.

● Les institutions jouissent déjà actuellement de taux négociés par le biais d'une série de services fournis discrètement aux institions par les courtiers: matériel de bureaux, voyages, usage d'automobiles, souscriptions à des journaux et revues, temps d'ordinateur etc.

● L'abolition des taux de courtage fixes n'aura pas d'effet nocif tant sur la volatilité (variation des indices) que sur la liquidité (variation des volumes) au sein du marché américain.

● Il est faux de prétendre, soutient le groupe de travail, que la qualité de la recherche produite par l'industrie pourrait être de beaucoup affectée par ce changement. Aux Etats-Unis où les taux se négocient depuis le 1er mai 1975, on a pas remarqué de congédiements massifs d'analystes boursiers.

● Un système des taux négociés n'aurait qu'un effet très restreint au niveau des sources de revenus de la Bourse de Montréal.

Lors d'une rencontre avec la presse, le président de la CVMQ, M. Gérald Lacoste a tenu à préciser que son organisme n'endosse pas nécessairement les conclusions du groupe d - travail présidé par M. Paul Guy, directeur général de la CVMQ.

"Cependant, nous avons en mains une étude sérieuse que nous étudierons très attentivement afin d'évaluer l'impact véritable des taux négociés sur le marché des valeurs mobilières".

Dans la première partie du document, les experts de la CVMQ se sont employés à refuter certains énoncés formulés par la Bourse de Montréal dans ses mémoires soumis à la CVMQ et, plus récemment, à l'Ontario Securities Commission.

Utilisant l'exemple européen, la Bourse a toujours prétendu que la formule des taux négociés n'était pas applicable au Canada en raison de la prédominance sur le marché local de grandes institutions financières.

Les experts de la CVMQ rétorquent que c'est beaucoup plus à l'absence de circulation de l'information qu'à la présence de grandes institutions qu'il faut imputer l'inefficience du marché européen.

Pour ce qui est de la concentration, le pourcentage des actions détenues par les institutions financières au Canada serait légèrement plus élevé, au Canada (37% à 47%) qu'au États-Unis (37 ½%). Il est loin d'atteindre le 56% comme le prétend la Bourse dans son mémoire.

Par ailleurs, la négociation des taux aux Etats-Unis tend à rendre les Bourses américaines de plus en plus alléchantes pour les courtiers canadiens qui recommandent à leurs clients de transiger à cet endroit.

Comment se répercutera ce changement au sein de l'industrie de valeurs mobilières?

Les huit plus importantes firmes (Ames, Dominion-Harris, McLeod, Young Weir, Merril Lynch, Nesbitt Thomson, Pitfield McKay, Richardson Securities et Wood Gundy) contrôlent environ 57% du capital total. Cette proportion n'a que peu augmenté au cours des dernières années et ne devrait pas beaucoup changer.

L'adoption de taux négociés pourrait amener, il est vrai, des fermetures ou des fusions. Mais ce regroupement n'irait-il pas dans le sens des intérêts des investisseurs? M. Lacoste a souligné qu'au cours des dernières années, la CVMQ a éliminé certains petits courtiers en relevant ses exigences au niveau du capital, par exemple, afin de mieux protéger les investisseurs.

Les gestionnaires de portefeuilles importants, interrogés par le groupe de travail, ne mâchent pas leurs mots quant au foisonnement de maisons de courtages: "Le nombre des courtiers est beaucoup trop élevé, plusieurs maisons sont inefficaces et mal gérées ce qui hausse inutilement le coût des transactions".

Le document sera diffusé cette semaine. Plusieurs courtiers ne manqueront pas de réagir à certaines affirmations.

Par ailleurs, à Toronto, les audiences de la OSC sur le sujet reprennent la semaine prochaine jusqu'à la fin du mois.

Cinq courtiers ont un rendement de 68%

Avec un capital de $5.7 millions seulement, cinq maisons de courtage francophones ont réalisé en 1975 un bénéfice avant impôts de $3.9 millions. Il s'agit d'un rendement de 68.2%. C'est la meilleure performance de toute l'industrie des valeurs mobilières au Québec.

Ces cinq entreprises sont Grenier, Ruel a Cie, René T. Leclerc Inc, Lévesque, Beaubien Inc., Molson, Rousseau & Cie et Tassé et Ass. Leur dénominateur commun est de retirer plus de 50% de leurs revenus de la souscription d'émissions d'obligations.

Un rapport sur la performance financière des 50 plus importantes maisons de courtage opérant au Québec — 96% des transactions — montre que les revenus du commerce des obligations ont largement contribué à "subventionner" les opérations sur les transactions boursières en 1975.

Alors que le rendement des 24 maisons tirant la majorité de leurs revenus des transactions boursières a été pratiquement nul, les 26 autres firmes ont obtenu un rendement de près de 29%.

Si on isole les sept entreprises qui tirent plus de 50% de leurs gains de la souscription de nouvelles émissions le rendement grimpe à 44%.

Ces sept entreprises sont les cinq plus haut mentionnées et les firmes A.E. Ames et Wood Gundy. Réunies, ces sept maisons ont fait des profits de $15.1 millions en 1975 avec un capital de $34.4 millions.

Ces sept firmes s'accaparent 42% de l'ensemble des revenus de souscription au Québec.

Selon le directeur général de la Commission des valeurs mobilières du Québec, M. Paul Guy. "Les maisons de courtage francophones profitent présentement de leur degré élevé de spécialisation. Il n'est pas certain cependant que le marché des obligations demeure continuellement favorable. A ce moment, les entreprises plus diversifiées jouiront de sérieux atouts."

Selon son président

La SNF ne serait pas à vendre

Par suite de la publication dans notre édition de jeudi dernier d'un article sur les perspectives de croissance des six compagnies de fiducie francophones, nous avons reçu la lettre suivante de M. F. Eugène Therrien, président de la Société Nationale de Fiducie.

Monsieur le directeur,

Un journaliste du "Devoir", M. Michel Nadeau, a communiqué avec moi le mercredi 7 juillet 1976, entre 14:00 et 15:00 heures, me priant de lui accorder une entrevue au téléphone sur la question suivante: "Que pensez-vous de l'avenir de Société Nationale de Fiducie ou comment le voyez-vous?".

Je lui répondis: que je ne pouvais élaborer sur le sujet à brûle-pourpoint comme il me le demandait; que je refuse toujours de donner des entrevues au téléphone; que je lui offrais soit un entretien à mon bureau, ou bien alors de me poser des questions précises, par écrit, auxquelles je répondrais.

Et voilà comment "j'ai refusé", comme dit M. Nadeau, de faire des commentaires sur l'avenir de la compagnie.

Quant au texte de M. Nadeau, il est en partie constitué d'affirmations tendancieuses et en partie de la plus haute fantaisie en ce qui concerne Société Nationale de Fiducie.

1. — L'actionnaire majoritaire de Société Nationale de Fiducie fait ce qu'il entend de ses dividendes: il n'y a là rien que de très normal; ces dividendes lui appartiennent.

2. — Depuis au-delà de 50 ans, Société Nationale de Fiducie a payé et paie un dividende annuel à ses actionnaires et elle n'a pas l'intention de cesser.

3. — Il est vrai qu'en 1975, Société Nationale de Fiducie a connu une perte d'ordre capital: ce que ne dit pas M. Nadeau, c'est que le profit d'opérations, avant impôts et perte de capital, a augmenté sensiblement en 1975 comparativement à l'année antérieure, soit 30%.

4. — Le profit d'opérations a marqué une augmentation de 26% au cours des seuls trois premiers mois de l'année 1976.

5. — La vente par Société Nationale de Fiducie de ses intérêts dans Société Nationale d'Assurances n'influence et n'influencera en rien le progrès et l'avenir de Société Nationale de Fiducie.

6. — Il est vrai que la compagnie a payé $150,000 en dividendes à tous ses actionnaires en 1975: ce dividende, très normal, représente un rendement de 5.9% sur les actions.

7. — Il est vrai que l'actif a diminué de $10,000,000: il ne s'agit pas de l'actif propre de la compagnie, ce qui est une toute autre affaire; il ne s'agit pas non plus des biens sous administration; il s'agit uniquement d'une baisse temporaire dans les dépôts de clients, situation qui s'est redressée immédiatement après le début de 1976.

8. — Les biens sous gestion ont augmenté de 11%.

Société Nationale de Fiducie n'est pas à vendre; elle ne l'a jamais été; elle entrevoit un avenir prometteur dans les prochaines années.

Il est opportun de préciser, sans commentaires, que le téléphone de M. Nadeau au soussigné à précédé de très peu l'heure d'aller sous presse de votre journal le 7 juillet 1976. Il est regrettable tout de même qu'on soit obligé de faire une mise au point comme celle-ci à la suite d'un article mal documenté, publié dans un journal présumé sérieux comme le vôtre. En toute justice, je crois que la mise au point ci-dessus devrait être publiée aussi en vue que l'a été l'article de M. Nadeau.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

F. Eugène Therrien,
président.

La SNF

P.S. 1. — Les délais de rédaction et d'impression nous empêchent souvent de procéder autrement que par la voie du téléphone. Fait à signaler, les dirigeants des cinq autres cies de fiducie ont accepté volontiers de nous indiquer clairement l'évolution prévisible de l'entreprise qu'ils dirigent.

2. — A l'exception du point 5, toutes les données mentionnées dans la lettre de M. Therrien ne contredisent en rien les informations contenues dans l'article. Comment peut-on affirmer que la vente de la compagnie d'assurance "n'influence et n'influencera en rien le progrès et l'avenir de la SNF"? Un changement de capital au sein d'un des membres du "Groupe de pointe" ne peut qu'affecter l'ensemble des résultats. D'ailleurs, l'impact a déjà commencé à se faire sentir puisque, dans le dernier rapport annuel, un montant de $233,000 a été radié au poste des placements.

3. — Le président de la SNF n'a pas très bien compris le sens de nos propos en ce qui concerne la politique de dividendes de l'entreprise. Loin de nous l'idée de critiquer la gestion de cette firme québécoise. Nous avons tout simplement voulu souligner deux points importants: la SNF a fait des profits de l'ordre de $12,000 en 1975 et a versé pour $150,000 de dividendes. Cette sortie nette de capitaux du cycle de l'entreprise n'est pas chose courante dans le secteur financier. Avec la majorité des actions, la SSJB reçoit près de $100,000 en dividendes ce qui représente 30% de ses revenus totaux. Un changement radical dans la politique de dividendes aurait des répercussions sérieuses sur le fonctionnement de cet organisme.

Ces deux éléments méritaient d'être portés à l'attention de nos lecteurs.

M.N.

La brasserie Labatt investit $5 millions

La brasserie Labatt limitée, a annoncé hier qu'une expansion au coût de $5,000,000. aura lieu très prochainement à l'usine de Lasalle en banlieue de Montréal.

La capacité de production étant présentement à deux millions de barils environ, cet investissement produira une capacité additionnelle de 250,000 barils.

"Nous avons inauguré cette brasserie en 1956 de dire M. Maurice Legault, président, et la capacité de production totale à ce moment-là était de 250,000 barils soit le même nombre de barils qu'on ajoutera lors de cet agrandissement. Aujourd'hui on y emploie au delà de 1000 personnes alors qu'il y a 20 ans nous avions à peine 100 employés.

Durant les derniers 20 ans, nous avons prospéré et grandi au rythme du Québec alors que la demande pour les produits Labatt ne cessait d'augmenter ce qui fait que nous en sommes à notre 9e agrandissement.

"Le nouveau projet de cinq millions, approuvé par les directeurs de John Labatt Limitée lors d'une réunion tenue à Montréal hier nous permettra de continuer à donner aux consommateurs québécois un produit de qualité de plus en plus en demande.

Solidarité au tiers monde

OXFAM

Avantage no 4 des voyages d'affaires par

KLM

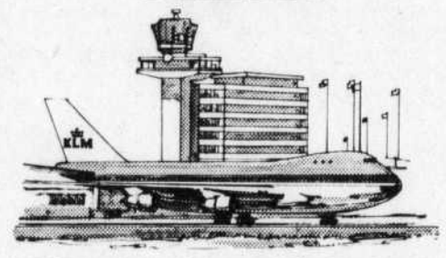

L'excellent aéroport d'Amsterdam

La base natale de KLM est l'aéroport sans doute le mieux planifié et le plus pratique de toute l'Europe, sinon du monde.

Son aménagement fonctionnel rend les correspondances particulièrement faciles, grâce à ses points de transit clairement identifiés et situés près de chaque porte d'arrivée. Nul besoin de se rendre jusqu'au bâtiment central. Et vous trouvez des boutiques hors douane partout dans l'aéroport. En fait, Schiphol est l'aéroport européen par excellence de l'homme d'affaires.

Et l'une des nombreuses bonnes raisons de confier votre prochain voyage d'affaires à KLM.

Voyez votre agent de voyages.

KLM, en collaboration avec CP Air.

Moi, j'ai fait le Cojo. Ça, ça compte.

Vous avez un poste vacant? Nous avons le candidat qu'il vous faut. Et vous avez le choix entre plus de 400 personnes de professions et de métiers différents.

Préparez ce qu'il faut. On s'amène par chez vous.

Renseignements

Le Comité de placement des employés du Cojo
à l'attention de Mlle M.-R. Saindon
CMC - Cojo 1976
155 est, rue Notre-Dame, suite 308
Montréal
(514) 286-3367

Dites-le rapidement. On sera bientôt prêt.

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre au public des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission de valeurs mobilières, ou autre organisme similaire, aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Nouvelle émission

$100,000,000

IAC LIMITÉE

Billets garantis 10¼ % échéant en 1983

A être datés du 30 juillet 1976 **Échéant le 30 juillet 1983**

Prix: 100

Des copies du prospectus peuvent être obtenues des soussignés et de tout autre courtier pouvant légalement offrir ces titres dans cette province.

Greenshields Incorporée		**Wood Gundy Limitée**
A. E. Ames & Cie Limitée	**Dominion Securities Corporation Harris & Associés Limitée**	**Nesbitt Thomson Valeurs Limitée**
Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie Limitée	**Burns Fry Limitée**	**Richardson Securities of Canada**
McLeod, Young, Weir & Compagnie Limitée	**Merrill Lynch, Royal Securities Limitée**	**Lévesque, Beaubien Inc.**
Midland Doherty Limitée	**Crang & Ostiguy Inc.**	**Cochran Murray & Wisener Limitée**
Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée.	**René T. Leclerc Incorporée**	**Pemberton Securities Limited**
Houston, Willoughby and Company Limited	**Bongard, Leslie & Co. Ltd.**	**Odlum Brown & T.B. Read Ltd.**
Walwyn, Stodgell & Gairdner Ltd.	**Mead & Cie. Limitée**	**Casgrain & Compagnie Limitée**
Gendron, Norris, Osler Inc.	**Bell, Gouinlock & Company Limited**	**C. J. Hodgson, Richardson Inc.**
Equitable Securities Limited	**Tassé & Associés Ltée.**	**Molson, Rousseau & Co. Limitée**
Yorkton Securities Inc.	**Maison Placements Canada Inc.**	**Scotia Bond Company Limited**

L'Hydro-Québec : 469 pannes à réparer

Le médiateur spécial du ministère du Travail a interrompu, en fin de semaine dernière, les pourparlers entre l'Hydro-Québec et ses trois groupes d'employés. M. Yvan Blain est actuellement à rédiger ses recommandations et son rapport devrait parvenir aux parties dans le courant de la semaine.

En attendant, les employés de l'Hydro font toujours la grève des heures supplémentaires, ce qui retarde quelque peu la réparation des pannes.

Les orages de la fin de semaine ont particulièrement touché les régions du Richelieu, et notamment les municipalités de Saint-Maxime et Saint-Jean où plus de 5,000 abonnés ont été privés d'électricité. La région des Laurentides a été également durement atteinte dans la nuit de dimanche et une bonne partie de la journée de lundi.

Au total lundi matin, l'Hydro se trouvait avec 469 pannes à réparer, et devait rétablir le courant pour plus de 21,000 abonnés.

Le séisme de Nouvelle-Guinée : 10,000 morts?

DJAKARTA (AFP) — Deux heures avant l'aube du samedi 26 juin, une puissante secousse tellurique déclenchait d'apocalyptiques glissements de terrain au coeur de la Nouvelle-Guinée indonésienne (Irian Jaya) engloutissant une dizaine de villages de paillotes sous des tonnes de rocs et de boue.

Deux semaines après la catastrophe qui commence seulement à faire des gros titres à Djakarta, personne ne peut encore donner une estimation valable des victimes — six ou dix mille — ni de l'étendue des dégâts.

Le désastre a frappé dans une vallée sans nom — des explorateurs français l'ont baptisé provisoirement vallée de X bordée par les sommets enneigés de l'inacessible massif Jayawijaya à quelque 3,700 kilomètres de Djakarta.

Quatre cent vingt corps ont été dénombrés et selon le gouverneur de la province, le général Sutran, plus de cinq mille seraient encore ensevelis sous une couche de terre de plus de trente mètres d'épaisseur.

Seulement trente blessés ont été évacués sur la capitale Jayapura et sur un village où une mission évangélique américaine possède un petit hôpital.

Choquette rend visite aux sinistrés olympiques

par Michel Vastel

Après Tricofil, le chef du Parti national populaire a rendu visite hier, dans l'est de la ville, aux "sinistrés olympiques", un groupe d'une trentaine de familles faisant face à des expulsions, incapables de se reloger ailleurs et occupant deux écoles de la CECM.

M. Jérôme Choquette a fait face, pendant deux heures, à des familles complètement dépourvues et attendant de lui quelque solution miracle mais ces familles ont finalement eu peu l'occasion de discuter avec le chef du PNP. L'assemblée a été très vite monopolisée par divers groupes reprochant à l'ancien ministre libéral ses actions au sein du gouvernement Bourassa.

L'ancien ministre de la Justice a cependant pris le temps d'évoquer diverses actions passées prouvant que son intérêt pour les problèmes des défavorisés sociaux n'est pas nouveau. "On ne pourra jamais nier, dit-il, la loi de l'aide juridique, la loi des petites créances, la charte des Droits de l'homme, le code des loyers, la création du comité Legault sur les problèmes de l'habitation à Montréal", autant d'actions qu'il porte à son crédit.

M. Jean Pilon, le responsable de "l'hôtel des sinistrés", installé dans les deux écoles Jean-Baptiste-Meilleur et Gabriel Souart, a rappelé que ce qu'on voit actuellement dans ces deux écoles "n'est que la pointe d'un iceberg". Selon les divers mouvements impliqués dans cette action, plusieurs dizaines d'autres familles sont menacées d'expulsion par divers projets de Télé-Métropole, Clermont Motors etc. Ces expulsions viennent aggraver la situation d'un quartier déjà en crise au point de vue du logement, notamment à cause de constructions comme Radio-Canada et l'autoroute est-ouest.

Le groupe des sinistrés olympiques déplore particulièrement l'incapacité des services de la ville à reloger les familles dans des logements qui leur conviennent, quant au prix et quant au confort. Depuis 14 jours que les sinistrés occupent leur "hôtel", les services de la Ville, selon M. Jean Pilon, n'ont relogé qu'une seule famille.

Le leader du PNP, qui était accompagné de trois responsables de son parti, a offert son aide. Celle-ci pourrait notamment consister en des interventions auprès de la Société d'habitation du Québec ou auprès des services municipaux concernés.

M. Choquette estime qu'une société qui se paie le luxe d'installations aussi "somptueuses" pour les Olympiades, n'a pas le droit de laisser pourrir des situations comme celles dénoncées par les sinistres olympiques. Selon lui, dans toute société civilisée, la situation des trente familles de la rue Fullum est une situation qui "doit se régler en moins de deux semaines".

Mgr Lefebvre prêt à "dialoguer"

ECONE, Suisse (AFP) — Mgr Marcel Lefebvre, fondateur du séminaire traditionaliste d'Econe a demandé au pape Paul VI de choisir des cardinaux pour lui permettre d'ouvrir un dialogue avec le Saint-Siège, dans une lettre en date du 22 juin, rendue publique lundi à Econe.

Dans cette lettre, l'ancien archevêque de Dakar, chef de file des catholiques traditionalistes, se dit "entièrement persuadé d'être en pleine communion" avec le Saint-Père. "Je supplie donc votre Sainteté de nous permettre un dialogue avec des envoyés choisis par elle parmi les cardinaux qui nous connaissent depuis longtemps et, la Grace de Dieu aidant, il ne fait pas de doute que les difficultés 'aplaniront", écrit Mgr Lefebvre.

Le prélat, qui a depuis un an reçu de sérieux avertissements, tant du Vatican que des conférences épiscopales suisse et française, déplore dans sa missive qu'on lui ait interdit d'ordonner treize de ses séminaristes. Il assure néanmoins le pape "de sa profonde soumission au successeur de Pierre" et ajoute: "Le trouble et la confusion répandus dans l'Église ces dernières années, que votre Sainteté dénonce dans son discours au dernier consistoire, sont précisément la raison des graves réserves que nous faisons sur une adaptation périlleuse de l'Église au monde moderne".

Mgr Lefebvre accompagne la publication de sa lettre d'une "note préliminaire" qui indique qu'il a reçu le 27 juin une réponse signée par Mgr Giovanni Benelli, substitut de la secrétairie d'État: "Elle confirme l'interdiction des ordinations et les menaces de sanctions, elle ne fait aucune allusion à la possibilité d'un dialogue, même par personne entremise", affirme-t-il.

"Ainsi, écrit le fondateur d'Econe, il apparaît impossible d'aborder le problème de fond qui est l'accord de l'Église conciliaire, comme l'appelle Mgr Benelli lui-même dans sa lettre, et de l'Église Catholique. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'un différend entre Mgr Lefebvre et le pape Paul VI. Il s'agit de l'incompatibilité radicale entre l'Église catholique et l'Église conciliaire, la messe de Paul VI représentant le symbole et le programme de l'Église conciliaire".

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent **LE DEVOIR** au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA $4.00
ÉTATS-UNIS $5.00

À ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire

S'il-vous-plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins **dix jours** *à l'avance à* **JOURNAL LE DEVOIR**, *Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.*

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant .....semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus $..... pour un abonnement vacances de .....semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus $.....pour un abonnement-vacances de..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom.....

Adresse actuelle .....

.....

.....

Adresse de vacances .....

.....

.....

Période du ..... au ..... inclusivement

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 29 juin 1976, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de G.P. Machining & Welding Inc., dues à la Banque de Montréal, ont été cédées, retransférées et réassignées à G.P. Machining & Welding Inc., a été enregistré le 5 juillet 1976, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 145048.

le 8 juillet 1976
International Mercantile Factors Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012938-765

Avis vous est donné que le 25 août 1976, une requête sera présentée en Cour supérieure, division de la Cour de pratique, chambre 2.16, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à 9.30 a.m., aux fins d'homologuer certaines modifications du régime matrimonial existant entre Claude Houle et Nicole Bellocq, son épouse, tous deux domiciliés à ville Lachine, telles que constatées en un acte de modification passé devant Me Pierre H. Archambault, notaire, le 7 juillet 1976.

Donné à Montréal, ce 9 juillet 1976.

Pierre H. Archambault, Notaire
Procureur des requérants

"Poullot Transport Enr. dont le siège social est situé à St-Camille, comté Bellechasse, P.Q. et détenteur de l'Attestation Q-502608-D-4, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres et privilèges qu'il possède sur ladite attestation, catégorie Entrepreneur, Région 3, a Monsieur Rolland Pellerin demeurant et domicilié à Ste-Perpétue, comté l'Islet, P.Q.
Cette demande est faite en vertue de l'article 2.59.1 du Règlement 2-C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les (4) quatre jours qui suivent la date de la première parution dans ce journal, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, P.Q., avec copie au Procureur, Me Pierre Bernier, 210 est, rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q.
1ère publication: 13 juillet 1976
2ème publication: 14 juillet 1976
3ème publication: 15 juillet 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-061881-763

DAME JEANNINE MARTEL,
Requérante
-vs-
OCTAVE OUELLET
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé OCTAVE OUELLET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 9 juillet 1976

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-017199-766

SAFET HRVACIC, gentilhomme, résidant et domicilié au 5155 Valery, à St-Léonard, district de Montréal,
Demandeur
vs
MICHEL SERGERIE, de lieux inconnus,
Défendeur

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIX DES JOURNAUX
PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Michel Sergerie est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai d'un mois, à compter de la date de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale à son intention.
MONTREAL, ce 21 juin 1976
ALEXANDER BIEGA, C.R.
276 ouest, Saint-Jacques
Suite 525
Montréal
A. BEAULIEU, 10 juin 1976
C.P.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-061690-768

DAME ADELINE MICHAUD,
requérante
-vs-
JOSEPH MARCEL HECTOR GAUCHER d'endroit inconnu
intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph Marcel Hector Gaucher est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du District de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 9 juillet 1976
Me Gaétan E. Lagarde,
1554 est, Mont Royal,
Montréal, H2L 4A9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 700-12-001119-767

JEAN-RAYMOND HANDFIELD, domicilié et résidant au 1735, rue Bouvrette, à St-Louis de Terrebonne, district de Terrebonne,
requérant,
-vs-
ELISABETH DUGAS, d'adresse inconnue,
intimée.

La cour ordonne à l'intimée, ELISABETH DUGAS, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Saint-Jérôme, 9ième jour de juin 1976.
PIERRE BOISSONNEAULT,
REGISTRAIRE-ADJOINT
DIVISION DES DIVORCES.
Mes Quésnel, Morrissette & ass.,
19, rue St-Charles,
Ste-Thérèse, P.Q.
Avocats du requérant.

AVIS est donné que JOSEPH THOMAS GERMAIN ORIGENE THIBAULT, domicilié au 714, rue Léon-Martel, Terrebonne, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de JOSEPH THOMAS GERMAIN ORIGENE CANTARA; ledit changement de nom patronymique devant également bénéficier à ses deux enfants mineurs MANUEL ET GENEVIEVE.
MONTREAL, le 5 juillet 1976
BOIVIN PAQUETTE BEAULAC & CLEMENT
Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-012805-786

TRANSILVANIA TEXTILES CO. LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et une principal place d'affaires en Montréal.
CONTRE
A. DEBS & CIE, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Higashi-Ku, Osaka, Japan.
Il est enjoint à A. Debs & Cie à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTRÉAL, le 9 juillet, 1976
A. BEAULIEU
GREFFIER ADJOINT
MTRE EMMANUEL COOKE, Q.C.
1117 rue Ouest Ste-Catherine
288-4646
AVOCAT DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-023182-766

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon, cité et district de Montréal.
demanderesse.
-vs-
MARCEL & FLORIAN ARSENAULT, faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale enregistrés de ARSENAULT COFFRAGE ENRG, ayant leur principale place d'affaires au 6919 rue Des Erables, cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.
défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à MARCEL & FLORIAN ARSENAULT à l'intention desquelles des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 6 juillet 1976
CLAUDE DUFOUR
Greffier en chef de la Cour Provinciale
Mes Ferron & Hamelin,
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal, P. Qué.
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-061764-761

RAYMOND GIRARD, résidant et domicilié en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal.
REQUÉRANT
-vs-
CLAIRE TARDIF, présentement d'adresse inconnue
INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée CLAIRE TARDIF est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 7 juillet 1976
CLAUDE DUFOUR, Régistraire-adjoint
Mes Drouin SIROIS & ASS.,
2275 est rue Jean-Talon,
suite 313
Montréal, Qué.
PROCUREURS DU REQUÉRANT

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PCL.60057.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 27 juillet 1976
Pointe-aux-Trembles, P.Q.

POUR LA FOURNITURE DE LIVRAISON DE CAISSONS EN ACIER TUBULAIRE DE 96" DE DIAMETRE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25. pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC
Bureau no. 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TREIZE MILLE DOLLARS ($13,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 30 juin 1976, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à G&P Industries Inc., ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 7 juillet 1976, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2706468.

Le 8 juillet 1976
International Mercantile Factors Ltd.

PROVINCE DE QUEBEC
MINISTERE DE LA JUSTICE
CHANGEMENT DE NOM

Jean Roger LE COCHENNEC, agent d'assurances et Joseph, Thierry, Stéphan, Nerva LE COCHENNEC, tous deux résidant et domiciliés au numéro 3700 de l'avenue Louis Dantin, dans les cité et district de Montréal,
REQUERANTS.

AVIS

A QUI DE DROIT: Les requérants préviennent qui de droit qu'ils présenteront incessamment à Monsieur le Ministre de la Justice du Québec, une requête selon l'article 3 du chapitre 77 (des Lois du Québec 1965), en vue d'obtenir le changement de leur nom soit: Jean Roger LE COCHENNEC, et: Joseph, Thierry, Stéphan, Nerva LE COCHENNEC, en celui de: Jean Roger Chennec et: Joseph, Thierry, Stéphan, Nerva CHENNEC.
Montréal, le 28 mai 1976.
Danièle Dorget-Gélinas
AVOCAT DES REQUERANTS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-009440-767

DAME JOCELYNE MARTEL, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens du défendeur, domiciliée à Chambly, district de Montréal, au numéro 210, rue Saint-Pierre.
demanderesse
C
PIERRE GIGUERE, dernière occupation connue: machiniste, dernier domicile connu: Chambly, district de Montréal, au numéro 210, rue Saint-Pierre,
défendeur

Il est enjoint au défendeur, Pierre Giguère, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Les avocats de la demanderesse:
CARTIER & FAVREAU
Requête accordée le 2 juin 1976
(S) CLAUDE DUFOUR
Protonotaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004180-764

COMMISSION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DU QUÉBEC
DEMANDERESSE
-versus-
GASTON FOUCHER,
-et-
JACINTHE BEAUMIER
DEFENDEURS

ORDONNANCE

La Cour ordonne aux défendeurs Gaston Foucher et Jacinthe Beaumier, de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans "Le Devoir".
Prenez avis qu'une copie du bref et déclaration a été déposée à votre intention au greffier de cette Cour du District de Montréal.
Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer, votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.
Montréal, ce 7 juin 1976
(S) CLAUDE DUFOUR

AVIS PUBLIC
ASA-76-8

LIQUIDATION DE MATÉRIEL DIVERS

L'Hydro-Québec projette de liquider sous peu:

Soixante-dix (70) lots de matériel divers tels que:

— plomberie (domestique et commerciale);
— quincaillerie de ligne;
— matériel électrique basse tension;
— matériel de quincaillerie (domestique et commerciale);
— accessoires et pièces pour radio et téléphone;
— pièces de rechange pour motoneige, tracteur automobile et camion. Instruments aratoires P.H. Vickers;
— pièces d'appareillage électrique;
— boulons, écrous, rondelles et vis;
— matériel de forage;
— matériel d'outillage;
— matériel et accessoires de soudure;
— matériel de sécurité;
— machinerie d'atelier;
— matériel d'arpentage;
— matériel d'imprimerie.

Toute personne, société, compagnie, corporation intéressée à la documentation pertinente d'un lot de matériel ou de tous les lots de matériel devront se présenter sur les lieux où le matériel est entreposé soit au:

Surplus d'actif,
Centre de disposition,
13 205 est, boul. Henri-Bourassa,
Pointe-aux-Trembles, Qué.

Téléphone: (514) 642-5646

Entre 9h et 12h et 13h et 16h, du lundi au vendredi inclusivement, excepté les jours fériés avant le 21 juillet 1976.

La documentation sera fournie gratuitement à tous ceux qui auront signifié leur intérêt auprès du représentant de l'Hydro-Québec lors de leur visite sur les lieux.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10ième mai 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Harold Fisk Associates Ltée. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7ième jour de juin 1976, sous le numéro 2697388.
Ce 8ième jour de juin, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 6 juillet 1976, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à La Marquise Handbag Co. Ltd., ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 7 juillet 1976, au Bureau Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2706466.
le 9 juillet 1976
International Mercantile Factors Ltd.

AVIS

(En vertu des Articles nos 1571 (a) et 1571 (c) du Code de Procédure Civile de la Province de Québec)
QUE par acte de vente authentique intervenu à Montréal, en date du 4 mai, 1976, devant Maître André Fleury, notaire de Ste-Foy, Québec, dans les minutes no 1079 dudit notaire, la TRUST GENERAL DU CANADA, un corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Montréal, a vendu à AVALON HOSIERY LIMITED, corps politique, légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Montréal, entre autres, tous les comptes recevables des Compagnies, nommément, Les Tricots Mont-Joli Ltée et Les Industries P.R.D. Ltée, le tout tel qu'il ressort d'une copie authentique dudit acte de vente déposé au bureau du Protonotaire du District de Montréal.
MONTRÉAL, ce 8 juillet 1976
AVALON HOSIERY LIMITED
Par: Ben Milner, Président

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 5 juillet 1976, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de La Marquise Handbag Co. Ltd., dues à The Toronto-Dominion Bank, ont été cédées, retransférées et réassignées à La Marquise Handbag Co. Ltd., a été enregistré le 7 juillet 1976, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2706467.
le 9 juillet 1976
International Mercantile Factors Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-061915-769

DAME LOUISE LAROSE, aide cuisinière, des Cité et District de Montréal, y résidant au 4850 de Courtrai, app. 15.
Requérante
c.
GHISLAIN DUBÉ, d'adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GHISLAIN DUBÉ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 9 juillet 1976
J. Bélanger
REGISTRAIRE-ADJ.
Me M. Boyaner,
6655 Côte-des-Neiges, S. 405,
Montréal H3S 2B4, Tél.: 731-3234

Travaux publics Canada — Public Works Canada

AVIS LÉGAL

Prenez avis que le niveau du Canal de Lachine sera baissé approximativement de 9 pieds à compter de 00:01 heure, le 16 août 1976 pour une période de 35 jours pour la réfection des canaux de fuite aux déversoirs des écluses nos 3 et 4.

VILLE DE MONTRÉAL

RÔLES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de cotisations pour la construction d'égoûts, de pavages de rues et ruelles et de trottoirs aux endroits suivants ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, Service des Finances, suite 6 de l'Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville jusqu'à jeudi le 29 juillet 1976 à 15.00 heures.

ÉGOÛTS	
2ème Avenue	De la rue Jean-Rivard (égoût existant) à la rue Deville.
Rue Chabanel	De la voie locale ouest du boul. de l'Acadie vers l'ouest jusqu'à une partie des lots 352-11-5 et 352-9-3 (égoût existant) située à l'est de la rue Charles-de-la-Tour.
Rue Deville (construction et reconstruction)	D'un point à l'est de la neuvième Avenue à la deuxième Avenue.
Boul. St-Michel (côté est)	De l'avenue Charland vers le nord, jusqu'à une partie du lot 353-1-35.
Rue Sherbrooke (Reconstruction) (2 côtés où requis)	D'un point ouest de la rue Langelier à la rue Dickson.
PAVAGE	
Boul. de l'Acadie (voie locale ouest)	Entre les rues Beauharnois et Chabanel.
Rue Earnscliffe (reconstruction)	D'un point sis au sud de la rue projetée SUD DE TERREBONNE au chemin de la Côte Saint-Luc.
Rue Projetée sud de Terrebonne	De l'avenue Earnscliffe à l'avenue Girouard.
Rue de Terrebonne (reconstruction et élargissement)	Du chemin de la Côte Saint-Luc à l'avenue Girouard.
Ruelle	À l'ouest de la rue Bourassa, entre les rues Sainte-Clotilde et Turcot.
Ruelle	Sise à l'est de la deuxième Avenue, entre l'ave Emile-Journeault et la rue Legendre.
Ruelle	Située à l'est de la rue Marquette entre les rues Villeray et Tillemont.
Ruelle	Sise à l'est de la sixième Avenue entre les rues Legendre et deLouvain.
Les Ruelles	Sises à l'est de la septième Avenue, entre l'avenue Emile-Journeault et la rue Legendre.
Ruelle	Sise à l'est de la troisième Avenue, du boulevard Robert à la rue Denis-Papin.
TROTTOIRS	
Boul. de l'Acadie (voie-locale ouest) (côté ouest)	Entre les rues de Beauharnois et Chabanel.
Rue Bélanger (reconstruction 2 côtés)	De l'avenue des Érables à la rue deNormanville, là où requis.
Rue du Couvent (reconstruction) (2 côtés, là où requis)	De la rue St-Jacques à la rue de Richelieu.
Ave Earnscliffe (reconstruction côté est)	De la rue projetée sise au sud de la rue de Terrebonne au chemin dela Côte St-Luc.
Rue Projetée Sud de Terrebonne (côté sud)	De l'avenue Earnscliffe à l'avenue Girouard.
Rue St-Urbain (2 côtés)	De la rue Bernard vers le nord à un point sud de l'avenue Van-Horne, là où requis.
Rue de Terrebonne (reconstruction, côté nord)	Du chemin de la Côte St-Luc à l'avenue Girouard.

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles devront produire ces plaintes le ou avat la date ci-dessus mentionnée et le jeudi, le 29 juillet 1976, à 15.00 heures en son bureau, Service des Finances, suite 6 de l'Hôtel de Ville, 275, Notre-Dame est, le soussigné entendra les intéressés au sujet desdites plaintes.

LE DIRECTEUR DES FINANCES
Fernand Denis, c.a.

Cabinet du Directeur des finances
Hôtl de Ville

Montréal, le13 juillet 1976.